

GRAND SITE SAINTE-VICTOIRE

RENOUVELLEMENT DU LABEL

GRAND SITE DE FRANCE

Dossier de candidature

janvier 2019



SOMMAIRE

Renouvellement du label Grand Site de France

Déclaration d'engagement	p. 4
Préambule	p. 6
Carte d'identité	p. 9
Partie A - Territoire et patrimoine	p. 13
Partie B - Vers le renouvellement du label Grand Site de France	p. 67
Partie C - Le nouveau projet de territoire du Grand Site	p. 107
Conclusion générale	p. 156

Crédits photos : Grand Site Sainte-Victoire - V. Paul

Grand Site Sainte-Victoire
66 Route de Meyreuil, La Ferme - 13100 Beaurecueil

Tél. + 33 (0)4 42 64 60 90 Fax. + 33 (0)4 42 64 60 99
gssv.paysdaix@ampmetropole.fr

www.grandsitesaintevictoire.com

Déclaration d'engagement

POUR UN GRAND SITE DE FRANCE

A la source de l'émotion que transmet notre Grand Site, est une composition de matières : vague de pierres de Sainte-Victoire, océan de forêts. La puissance du territoire s'exprime en premier lieu au travers de Sainte-Victoire, dont les lignes élancées, impriment au paysage aixois sa force minérale. Puis vient cette mer de forêt, qui s'étale à perte de vue dans le dos de la montagne : l'immesité boisée de Concors. Le caractère indissociable de ces deux grands massifs s'impose : ensemble, ils forment un monument naturel, cœur d'un Grand Site exceptionnel. Cette émotion, c'est aussi une composition humaine attachante ; les hommes de ce territoire ont su collectivement dialoguer et guider leur action dans une direction unique, celle de préserver, de respecter une identité de terroir, partie visible et matérielle de cet esprit des lieux. Cette émotion, c'est enfin une composition artistique d'exception, avec son apogée cézannienne. Sainte-Victoire, morceau de nature pure et formidable signal aux couleurs sans cesse renouvelées, aimée pour elle-même et elle seule, établit le lien entre ciel et terre... devenant Paysage.

Si la diversité des ambiances de Sainte-Victoire, son patrimoine naturel, historique, architectural, agricole et ses paysages ont été reconnus par l'État en 1983 avec le classement de 6664 ha au titre des Sites, c'est en 2013 que les 16 812 ha de Concors, unité éco-paysagère à la fois différente et complémentaire, concentré de Provence intérieure et immense réservoir de nature, ont eux aussi bénéficié de cette reconnaissance, étendant le territoire protégé aux communes proches du département du Var.

En parallèle, des changements institutionnels successifs ont conduit les syndicats à vocation unique des années 1990 à évoluer au sein d'un seul syndicat mixte porté à partir de 2001 par le Département des Bouches-du-Rhône, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix et la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

Cette évolution s'est poursuivie en 2017 par l'intégration du syndicat mixte à la Métropole Aix Marseille Provence, avec la reprise de toutes les compétences historiques dans les domaines de l'accueil du public, de la préservation de la biodiversité, de la réhabilitation des patrimoines ruraux et de la protection comme de la valorisation des forêts avec la reprise des équipes associées.

Cette évolution a été accompagnée par la mise en place d'une gouvernance dédiée, avec un Comité de Gestion, rassemblant les élus de la précédente organisation, maires, conseillers départementaux et régionaux auxquels se joignent désormais des représentants métropolitains. Ont également été créés, pour accompagner la mise en œuvre du projet de territoire « Sainte-Victoire, Grand Site de France », un Comité de pilotage des partenaires institutionnels et financiers, co-présidé par Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône et par Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, chargé de la validation des politiques et programmes d'actions menés sur le Grand Site et un Comité scientifique et technique, instance de concertation regroupant les établissements publics, professionnels, associations et personnes qualifiées travaillant sur le territoire.

C'est sur la base de ces échanges qu'ont pu être revisitées en profondeur les composantes du Grand Site actuel, à commencer par son périmètre de projet, étendu notamment sur le département du Var, suivant des logiques identitaire - géographique, géologique, écologique, historique, économique - et opérationnelle, faisant passer sa surface de près de 35 000 ha à près de 50 000 ha.

L'institution métropolitaine s'engage ainsi pour que le développement des missions et actions entrant dans la gestion de ce territoire labellisé soit partagé par tous les acteurs partie prenante, et porté par chacun d'eux, pour celles qui le concernent. Ensemble, au cours de l'intense dialogue territorial ayant permis de co-construire cette candidature, ils témoignent d'un engagement fort pour le Grand Site : un partage et un portage par tous.

En cohérence avec ce nouveau périmètre, une évolution de l'appellation a été unanimement souhaitée, pour être plus intégrative et respectueuse des formes, paysages, histoires, circulations, liens entre nature et populations. Le nouveau nom complet adopté est donc **Grand Site de France Concors Sainte-Victoire** et relie – enfin – la montagne aux espaces du nord et de l'est dans un ensemble homogène.

Le projet de territoire, élaboré dans une large concertation pour cette nouvelle candidature au Label, repose sur les piliers édifiés depuis de nombreuses années comme les dispositifs en faveur d'une fréquentation mieux informée et maîtrisée, la prise en compte de la richesse écologique à travers l'animation Natura 2000, la sauvegarde du patrimoine vernacu-

laire, la réalisation des travaux de protection des forêts contre les incendies et la valorisation des activités humaines dans les villages. Mais il est aujourd'hui renforcé avec l'inscription de deux thématiques nouvelles, symboles d'unité autour de l'esprit Grand Site : l'attention pour une identité paysagère commune et le développement d'une animation territoriale impliquant les acteurs économiques et sociaux. Ainsi, urbanisme et paysage se retrouvent au centre de ce projet, en lien avec le SRADETT, les SCOTs et les PLUis, lesquels devront garantir son appropriation et sa mise en œuvre, notamment au travers d'outils tels les Plans paysages ou les cahiers de préconisations permettant aux communes d'orienter les aménagements en harmonie avec l'exigence de qualité qu'induit leur appartenance à un Grand Site.

C'est donc aux côtés de Meyreuil, Pourrières et Rians, de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte, de la Communauté de communes Provence Verdon, du Syndicat mixte Pays Provence Verte, des Départements des Bouches-du-Rhône et du Var et de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, que les 14 communes historiques du Grand Site Sainte-Victoire, rassemblées au sein du Pays d'Aix, territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engagent à garantir collectivement la pérennité de la gestion exemplaire mise en œuvre sur ce territoire emblématique.

Chacun et tous ensemble seront vigilants à la cohérence des projets et aux renforcements de continuités au sein de ce territoire. Enfin, tous seront les garants de l'esprit des lieux

et de sa transmission aux générations futures. Encore, la notion de partage !

C'est pour parvenir à cette ambition qu'est portée cette candidature au renouvellement du Label Grand Site de France de Concors Sainte-Victoire.

Maryse JOISSAINS MASINI

Président du Territoire du Pays d'Aix

Maire d'Aix-en-Provence

Vice-président de la Métropole

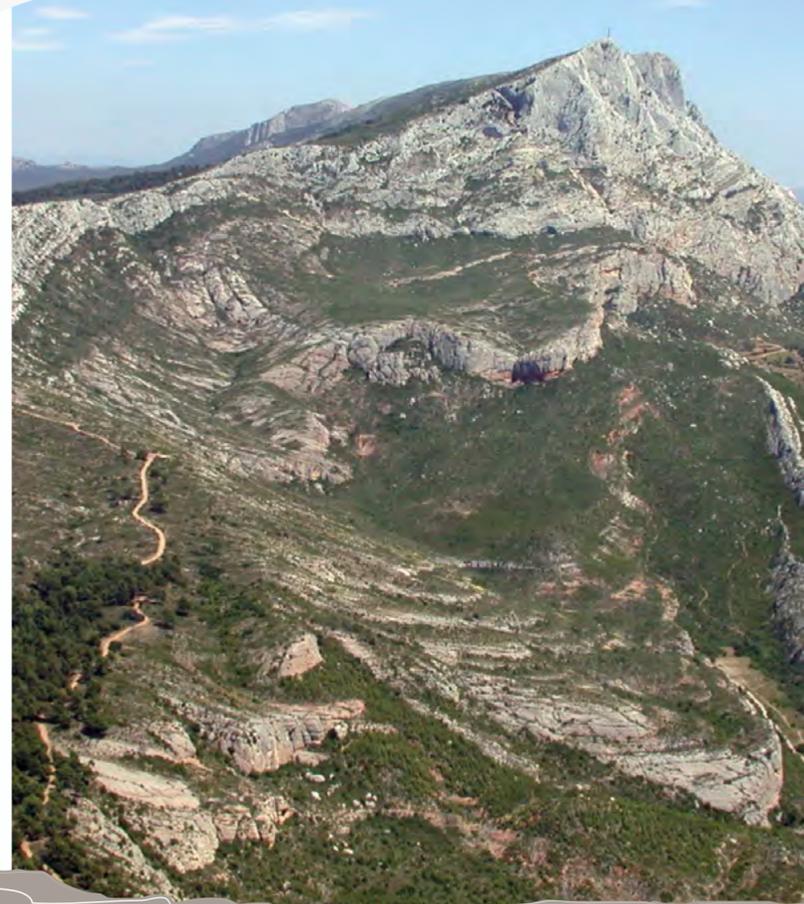
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL

Présidente de la Métropole

Aix-Marseille-Provence

Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône



Préambule

L'histoire du Grand Site Sainte-Victoire...

Dans les années 1950, la montagne Sainte-Victoire, voit se développer un certain sentiment d'appropriation collective par ses habitants, avec une montée en force des représentations culturelles et une volonté croissante de protection.

Depuis, localisés géographiquement essentiellement sur le département des Bouches-du-Rhône, les périmètres de protection et de gestion s'étendent aujourd'hui dans le département du Var.

Dès 1958, le Château du Tholonet et ses abords sont inscrits afin de préserver l'environnement propre à cette entrée du village avec ses allées de platanes, ses chemins d'eau et son patrimoine historique.

En 1959, la route touristique CD n°17 est classée sur une portion de 4,6 kilomètres. Cette route appelée aussi petite route du Tholonet ou **Route Cézanne** est un des hauts lieux d'inspiration artistique du célèbre peintre provençal. Les objectifs d'alors sont de préserver les abords immédiats de la route (interdiction de construction à 50 m de la route, superficie minimale des parcelles constructibles portée à 10 000 m² mais possible dérogation à partir de 5 000 m²...) et de préserver l'environnement local et les perceptions paysagères vers la montagne.

En 1961, l'idée d'une Sainte-Victoire, bien public, prend le dessus sur les gestions individuelles des propriétaires privés. L'intervention de l'État apparaît même comme la seule issue en capacité de réunir les volontés des usagers et des amoureux de la nature et des paysages. Cette vision de la montagne est très esthétisante, très cézannienne, particulièrement aixoise. Plusieurs mesures sont alors prises par les Ministères successifs jusqu'au classement de 1983 qui unifiera toutes les procédures antérieures.

En 1964, ont lieu les premiers classements du sommet puis du gisement paléontologique de Roques-hautes.

En 1966, le versant nord de la montagne est inscrit à l'inventaire départemental des sites des Bouches du Rhône et l'ensemble du versant sud de la montagne y compris le sommet

sont délimités au sein d'une zone de protection.

En 1969, le Château de Saint-Marc Jaume-garde et ses abords sont classés en réponse à différents projets immobiliers qui conduiront progressivement à l'extension de « petites » zones classées.

En 1973, c'est au tour de la zone des barrages de Zola et de Bimont d'être classée. L'État agit là par touches successives comme si l'administration suivait la demande sociale.

En 1983, l'État décide d'un classement global reprenant les mesures et périmètres antérieurs. Ainsi 6 664 ha sont classés au titre de la loi de 1930 sur les sites et paysages. Cette décision, parfois contestée localement, marque la volonté d'une gestion coordonnée à l'échelle du site.

En 1986, sous l'impulsion du sous-Préfet d'Aix et des maires des communes autour de la montagne, une première étude paysagère est réalisée.

Le 28 août 1989, un terrible incendie détruit 5 500 hectares du site classé, provoquant une réorganisation des pouvoirs, alimentée par la place croissante que veulent désormais tenir les acteurs publics et civils locaux dans la gestion de leur massif. Est ainsi créé, en 1990, par les élus des 6 communes du site, le **syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU)** du Massif Sainte-Victoire, officiellement chargé de coordonner les actions de réhabilitation du territoire.

En parallèle, la société civile s'organise et crée l'Association Sainte-Victoire à laquelle adhèrent en nombre associations locales et particuliers.

En 1991, est achevé le **schéma directeur de réhabilitation du massif Sainte-Victoire** basé sur une réflexion multi partenariale, mis à l'étude par le syndicat quelques mois après l'incendie, et qui constitue la première action de préfiguration de l'Opération Grand Site de Sainte-Victoire. Approuvé par l'Etat après consultation de la Commission Supérieure des Sites, il constituera un état de référence à respecter pour l'aménagement et la gestion à long terme du massif.

Le SIVU, allocataire des subventions (Etat, Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, Conseil Général des Bouches-du-Rhône), devient de fait la structure porteuse d'une opération de gestion et de mise en valeur du massif, y compris sous l'angle de l'accueil du public.

En 1993 et 1994, l'Etat met en place divers inventaires du patrimoine naturel : 4 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) d'intérêt géologique, 3 ZNIEFF d'intérêt biologique et écologique, couvrant plus de 10 000 hectares, et crée une réserve naturelle géologique de près de 140 hectares.

En 1995, est élaboré le **premier Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF)**.

Les premiers travaux pour la protection du site et l'accueil du public sont lancés

en 1996 avec le second programme OGS, qui finance également la première enquête de fréquentation **établissant le nombre de visiteurs de la seule Sainte-Victoire à 750 000.**

En 1998, la **confirmation de l'Opération**

Grand Site permet d'entreprendre l'amélioration de plusieurs chemins et parkings, la réhabilitation d'éléments patrimoniaux ainsi que les premières mises en souterrain de lignes. Parallèlement, la maintenance et la surveillance s'organisent avec la mise en place d'un groupe de surveillance et d'accueil par le SIVU. Cette même année, pour donner suite aux premiers constats liés aux continuités forestières entre Concors et Sainte-Victoire, quelques maires des communes concernées évoquent la possibilité d'un regroupement des deux syndicats de PIDAF et adressent au Ministère de l'Environnement une demande de classement du massif de Concors, vaste espace sauvage boisé qui prolonge le massif Sainte-Victoire au nord.

En 2000, après plusieurs études portées par la Communauté de Communes du Pays d'Aix et le Département, le **Syndicat mixte départemental des massifs Concors - Sainte-Victoire est créé**. Il affirme la volonté des élus communaux, départementaux et régionaux de considérer désormais le Grand Site Sainte-Victoire comme un ensemble remarquable à part entière. Issue de l'adhésion de trois membres historiques, la récente Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, le Conseil Général et le Conseil Régional, il couvre 14 communes soit les anciens périmètres du Syndicat intercommunal du massif Sainte-Victoire et du Syndicat intercommunal de réalisations du massif forestier du Ligourès Concors Vautubière pour une surface totale de près de 35 000 hectares.

Cette nouvelle structure assure la continuité opérationnelle de l'ancien SIVU et reprend l'ensemble du personnel technique. Elle éla-

bore un premier programme d'actions pluriannuel, incluant les actions OGS, dans le cadre d'un contrat départemental, et devient opérateur du document d'objectifs Natura 2000.

En 2003, le projet territorial, document global fixant les grandes orientations politiques pour la gestion du massif et les axes d'action à venir est élaboré en concertation avec les acteurs locaux, dans les trois grands domaines complémentaires, et qui deviendront depuis les piliers des actions menées sur le territoire : la gestion forestière et la Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) ; la protection et la mise en valeur du patrimoine paysager, naturel et culturel ; l'accueil du public et l'accompagnement des activités touristiques et de loisirs dans le respect du site.

Ce projet territorial servira de cadre de référence pour la continuité et le renforcement des partenariats inter-collectivités et Etat, pour lequel il constituera le fondement de la poursuite de l'Opération Grand Site, dont l'appellation couvrira l'ensemble du territoire, au-delà des simples actions éligibles aux crédits Sites. Il sera la pièce maîtresse du dossier de candidature du syndicat «Grand Site Sainte-Victoire» au **label «Grand Site de France»**, que le **Syndicat mixte sera l'une des quatre premières structures de gestion à obtenir, le 17 juin 2004, avec un premier renouvellement le 28 janvier 2011.**

En 2013, le complément à la montagne Sainte-Victoire est assuré par le **classement de 16 812 hectares du massif de Concors** sur 10 communes, dont 2 varoises, non comprises dans le périmètre du Syndicat mixte.

Au final **la superficie totale de l'ensemble classé est portée à 23 337 ha.**

Le 15 décembre **2015**, le Préfet des Bouches-du-Rhône signifie par courrier la substitution, de fait, de la Métropole Aix Marseille Provence au Syndicat mixte, au 1^{er} janvier **2016**, date de création de cette dernière. Cette dissolution prendra finalement effet le 1^{er} janvier **2017**.

Pour répondre aux préoccupations des élus siégeant au Comité syndical et du personnel, il est alors proposé :

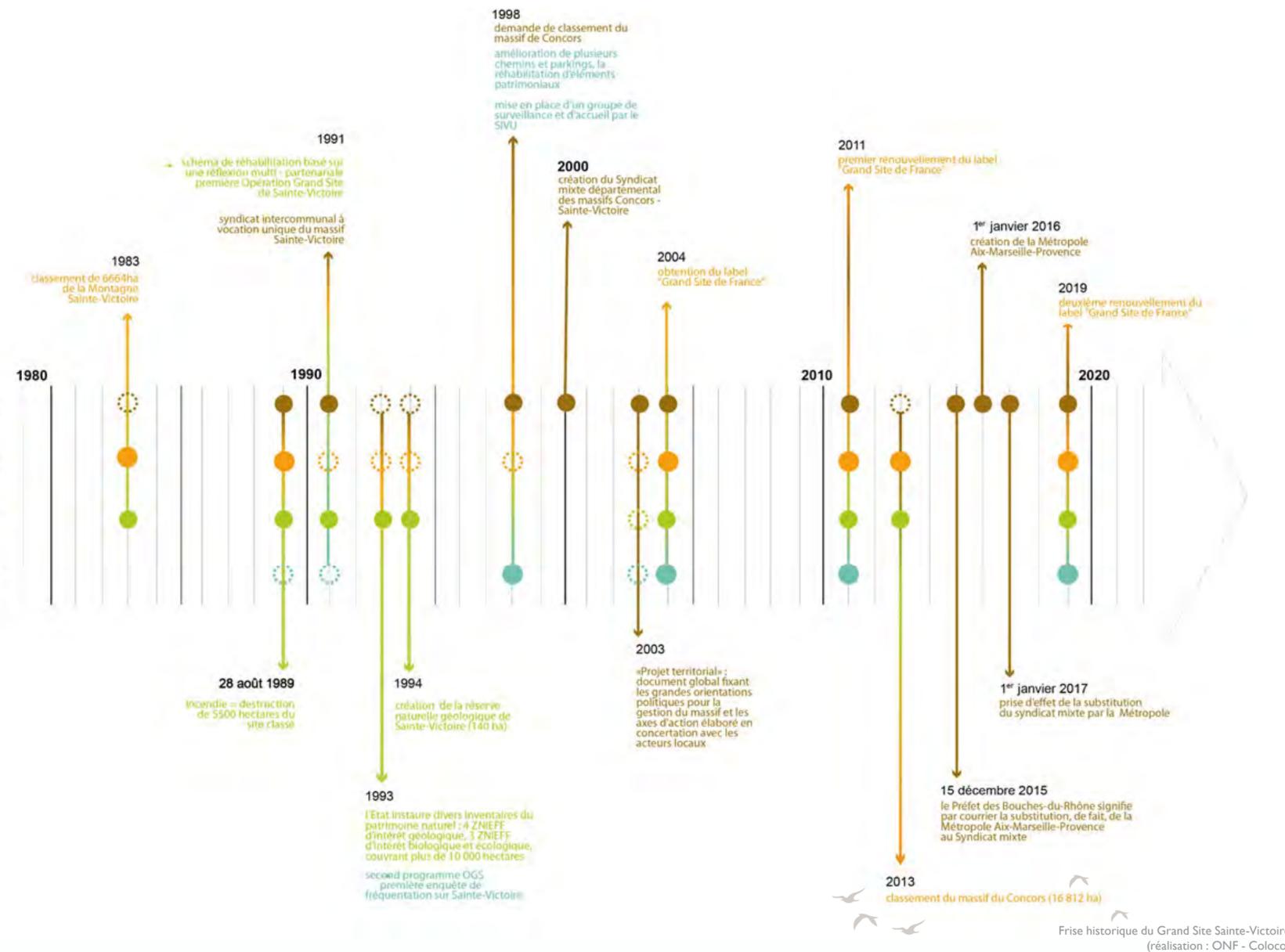
- une intégration de l'équipe du Grand Site au sein des services de la Métropole, et un rattachement au Conseil de Territoire du Pays d'Aix dans le cadre de l'exercice des compétences déléguées par la Métropole à ses Conseils de Territoire.
- **la reprise des missions et actions du Syndicat par la Métropole**, à savoir :
 - la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable (Label Grand Site de France) ;
 - la prévention des incendies (Plan de Massif de Protection des Forêts Contre l'Incendie) ;
 - l'animation du site Natura 2000.
- une organisation des instances de gouvernance autour d'un Comité de gestion, d'un Comité de pilotage pour l'Opération Grand Site, et de Comités Spécifiques re- flets des groupes de travail et de concertation déjà en place.

Depuis le renouvellement du label de 2011, le classement de Concors en 2013 et l'intégration métropolitaine en 2017 ont été porteurs de conséquences sur : la mobilisation de l'ensemble de ce nouveau territoire, avec notamment la partie varoise du site classé, les compétences du gestionnaire du Grand Site et la façon dont elles sont exercées et enfin, les modalités d'organisation des actions menées sur le territoire du Grand Site Sainte-Victoire.

Ainsi, **à la demande des élus de l'ensemble de ce territoire, le présent renouvellement du Label porte comme objectifs, une co-construction rassemblant toutes les parties prenantes, une nouvelle gouvernance et un nouveau périmètre, pour un projet renouvelé.**



GOVERNANCE
PAYSAGE
ENVIRONNEMENT
ACCUEIL DU PUBLIC



Frise historique du Grand Site Sainte-Victoire (réalisation : ONF - Colocco)

Carte d'identité du Grand Site

A l'échelle du Grand Site de France

2011-2018 **2019-2025**

Grand Site Sainte-Victoire
Région concernée : Provence-Alpes-Côte d'Azur
Département concerné : Bouches-du-Rhône
Nom du gestionnaire : Syndicat Mixte Départemental des massifs Concors Sainte-Victoire
www.grandsitesainte victoire.com

Grand Site Concors Sainte-Victoire (proposé au renouvellement)
Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur
Bouches-du-Rhône ; Var
Métropole Aix-Marseille-Provence
Territoire du Pays d'Aix
Direction Grand Site Concors Sainte-Victoire et Espaces Naturels

Surface (données SIG) : 34 860 ha / 179 610 habitants (Sainte-Victoire) / 48 904 ha / 194 210 habitants (INSEE – population communale 2017) (Concors)

Site classé « Montagne Sainte-Victoire » (6 664 ha le 15/09/1983)
Site classé « Massif du Concors » (16 812 ha le 23/08/2013 dont 5 339 ha dans le Var)

Surface totale classée : 6 664 ha jusqu'au 22/08/2013 / 23 476 ha à compter du 23/08/2013

Nombre de communes membres : 14 communes : Aix-en-Provence, Beaucueil, Châteauneuf le Rouge, Jouques, Le Tholonet, Meyrargues, Peyrolles-en-Provence, Puyloubier, Rousset, Saint-Antonin sur Bayon, Saint-Marc-Jaumegarde, Vauvenargues, Venelles, Saint-Paul lez Durance

17 communes : Aix-en-Provence, Beaucueil, Châteauneuf le Rouge, Jouques, Le Tholonet, Meyrargues, Peyrolles-en-Provence, Puyloubier, Rousset, Saint-Antonin sur Bayon, Saint-Marc-Jaumegarde, Vauvenargues, Venelles, Saint-Paul lez Durance
*Meyreuil (13), Pourrières (83), Rians (83)

1 159 508 visiteurs par an (uniquement sur Sainte-Victoire)
Date d'entrée en OGS : 1991

Date d'adoption du programme d'action de l'OGS 1 : 1993 et OGS 2 : 1998
Date d'attribution du label Grand Site de France par décision ministérielle : 12/02/2004 + 1er renouvellement 21/01/2011
Membre du Réseau des Grands Sites de France depuis sa création en 2000 : Membre du conseil d'administration

Autres labels ou protections : 3 sites Natura 2000 ; 1 réserve naturelle nationale géologique ; 1 ZPPAUP (SPR)
2 sites classés ; 6 sites inscrits ; Perte de la zone de protection aux abords de la Route Cézanne sur la commune du Tholonet depuis 2016 / 3 ZNIEFF de type 1 ; 9 ZNIEFF de type 2 / 1 Pays d'Art et d'Histoire ; 4 Espaces Naturels Sensibles Départementaux ; 1 ZAP (Zone Agricole Protégée)

Gouvernance territoriale : Comité syndical (Département des Bouches-du-Rhône, 14 communes du territoire du Pays d'Aix, Région)
Comités et Commissions thématiques
Comité de gestion (17 communes, Métropole Aix Marseille Provence, Communauté d'agglomération de la Provence Verte, Communauté de communes Provence Verdon, Syndicat mixte Pays Provence Verte, Départements des Bouches-du-Rhône et du Var, Région)
Comités et Commissions thématiques
Comité de pilotage (partenaires institutionnels et financiers)
Comité scientifique et technique (partenaires socio-professionnels)

Particularités : 3 piliers fondateurs :
- gestion des massifs forestiers pour la prévention des incendies
- protection et mise en valeur du patrimoine paysager, naturel et culturel
- accueil des publics, activités touristiques et de loisirs, communication
Projet territorial rédigé en 2003, rassemblant essentiellement des actions en maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte

Continuité des 3 piliers fondateurs en ajoutant :
- l'identité et la qualité paysagère commune
- les partenariats économiques et sociaux
Projet de territoire co-construit en 2018, partagé et porté par tous les acteurs du territoire, à cheval sur deux départements
Seul espace naturel en animation-gestion directe par la Métropole Aix-Marseille-Provence

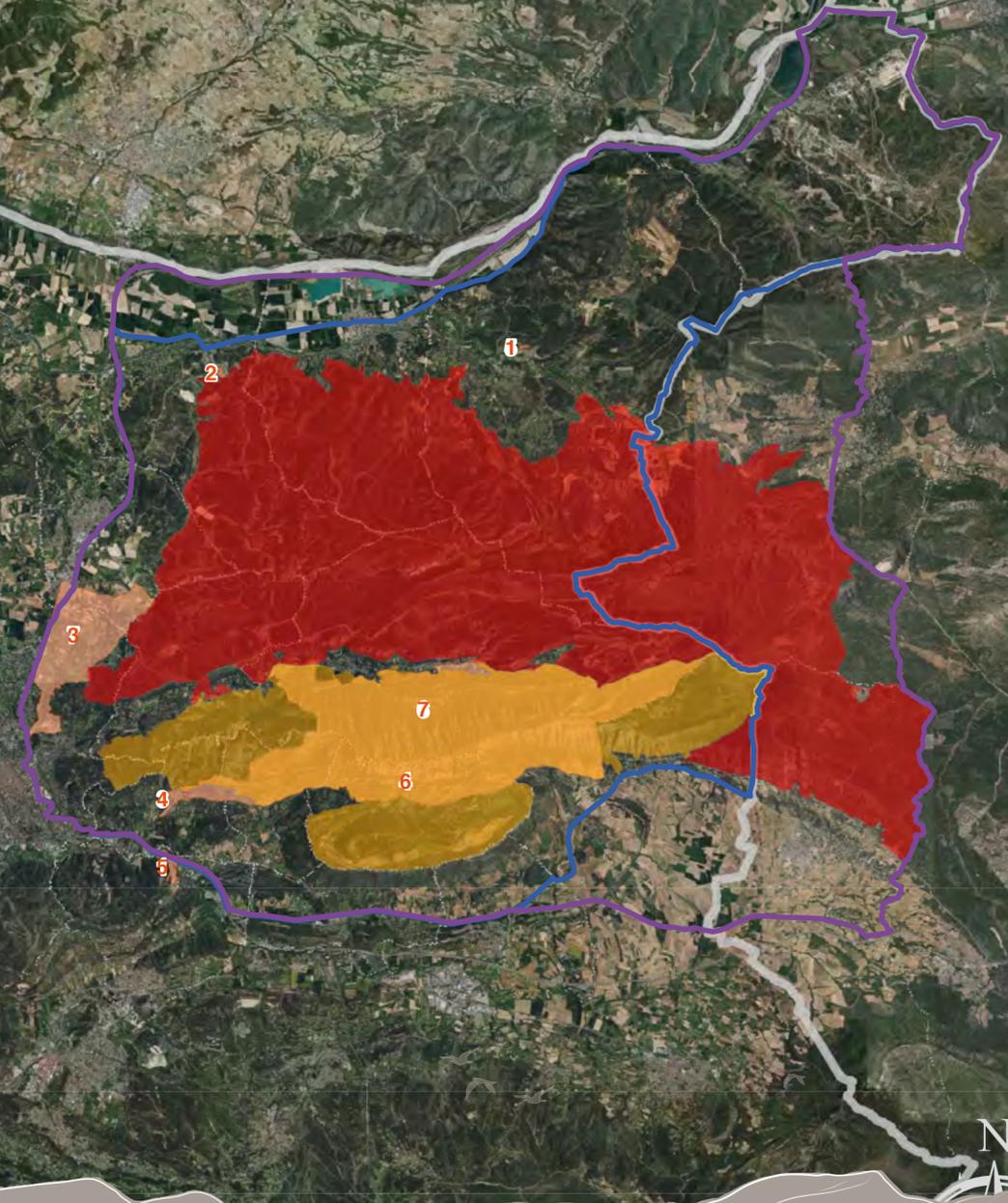
Carte normalisée du Grand Site Sainte-Victoire

Légende

-  Périmètre du Grand Site Concors Sainte Victoire : 48 904 ha - label 2019-25
-  Périmètre du Grand Site Sainte Victoire : 34 860 ha - label 2011-18
-  Site Classé du Concors : 16 812 ha
-  Site Classé Montagne Sainte Victoire : 6 664 ha
-  Sites inscrits
- 1 : Parties hautes du village de Jouques, vestiges du château, chapelle Notre-Dame-de-la-Roque et abords
- 2 : Château de Meyrargues et son parc
- 3 : Vallée des Pinchinats
- 4 : Château du Tholonet et abords
- 5 : Domaine de la Rochefontaine, au lieu-dit l'Angesse, à Meyreuil
- 6 : Versant Sud du massif de la Sainte Victoire
- 7 : Versant Nord de la Montagne Sainte-Victoire

-  Limites communales
-  Limites départementales

Réalisation : Bureau d'étude Provence - ONF
Sources : BDOrtho, dep13 (2017), dep84 (2015), dep 83 (2016)



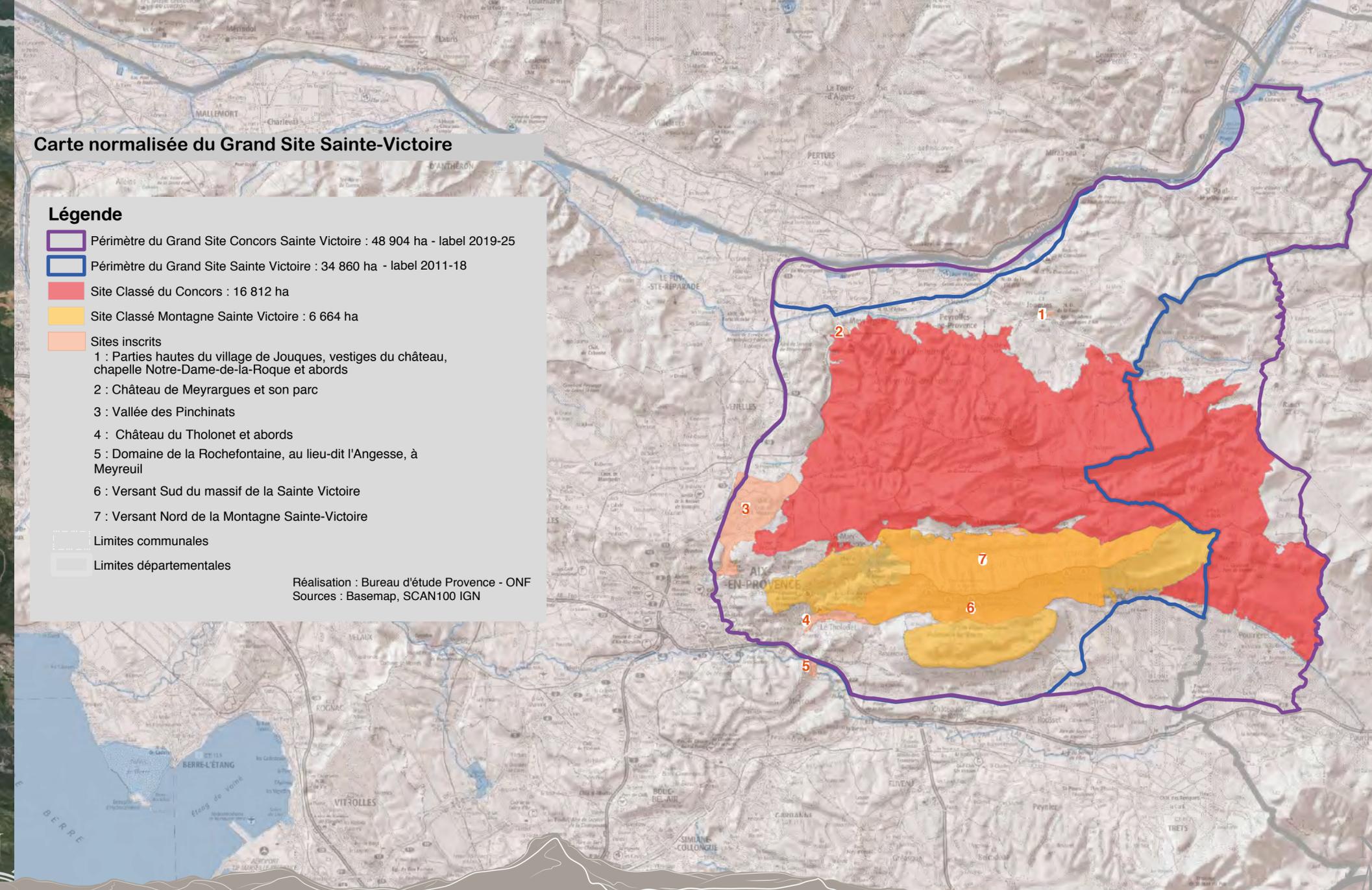
Carte normalisée du Grand Site Sainte-Victoire

Légende

-  Périmètre du Grand Site Concors Sainte Victoire : 48 904 ha - label 2019-25
-  Périmètre du Grand Site Sainte Victoire : 34 860 ha - label 2011-18
-  Site Classé du Concors : 16 812 ha
-  Site Classé Montagne Sainte Victoire : 6 664 ha
-  Sites inscrits
- 1 : Parties hautes du village de Jouques, vestiges du château, chapelle Notre-Dame-de-la-Roque et abords
- 2 : Château de Meyrargues et son parc
- 3 : Vallée des Pinchinats
- 4 : Château du Tholonet et abords
- 5 : Domaine de la Rochefontaine, au lieu-dit l'Angesse, à Meyreuil
- 6 : Versant Sud du massif de la Sainte Victoire
- 7 : Versant Nord de la Montagne Sainte-Victoire

-  Limites communales
-  Limites départementales

Réalisation : Bureau d'étude Provence - ONF
Sources : Basemap, SCAN100 IGN





PARTIE A

Territoire et patrimoine

1. Le territoire du Grand Site	p. 15
1.1. Particularités géographiques, écologiques, humaines et artistiques	p. 16
1.2. Le Paysage comme lecture du territoire	p. 38
1.3. L'esprit des lieux et la valeur patrimoniale du Grand Site	p. 43
2. Le territoire du Grand Site dans son contexte territorial	p. 47
2.1. Un contexte sous pressions contemporaines	p. 48
2.2. Un contexte de protection étendue	p. 50
2.3. Un contexte de changements institutionnels	p. 52
2.4. Un contexte EMbleMatiC	p. 54
3. Les enjeux patrimoniaux, socio-économiques et territoriaux du Grand Site	p. 55
3.1. Les enjeux patrimoniaux	p. 56
3.2. Les enjeux humains et socio-économiques	p. 59
3.3. Les enjeux territoriaux	p. 61
Conclusion - partie A	p. 65



1. LE TERRITOIRE DU GRAND SITE

Ce chapitre constitue la partie explicative de la formation du territoire du Grand Site, de ses fondements physiques à ses fondements humains.

Comprendre l'histoire géologique et humaine, artistique et urbaine pour identifier l'esprit des lieux et la valeur patrimoniale du Grand Site Sainte-Victoire.

Le Grand Site Sainte-Victoire est le résultat logique de ces histoires successives.

1.1 Particularités géographiques, écologiques, humaines et artistiques

a. le socle géographique

Géologie et structure

Comment « raconter » le territoire du Grand Site Sainte-Victoire d'un point de vue géologique sans l'inclure dans un contexte plus large, dans le temps et dans l'espace. L'histoire géologique se déroule en millions d'années et parle d'événements d'une ampleur extraordinaire pour notre échelle humaine.

Géographiquement, la Provence est bordée à l'Ouest par la rive gauche du Rhône, à l'Est par la rive droite du Var, au Nord par le chaînon montagneux de Ventoux-Lure, et au Sud par la mer Méditerranée.

Géologiquement, il est possible de délimiter la Provence orientale de la Provence occidentale par un accident subméridien majeur empruntant la vallée de la Moyenne Durance et passant à proximité d'Aix-en-Provence. Cet accident, hérité du Paléozoïque, est connu sous le nom de système de faille de la Moyenne Durance (FMD). Il sépare deux zones de sédimentation drastiquement différentes :

- à l'Ouest, la Provence dite Occidentale, constituée essentiellement de formations sédimentaires d'âge Mésozoïque-Cénozoïque, atteignant 10 km d'épaisseur ;
- à l'Est, la Provence dite Orientale, caractérisée par une pile sédimentaire relativement moins épaisse, de l'ordre de 3 km. Le territoire du Grand Site Sainte-Victoire s'inscrit au cœur de cette unité géologique.

Deux grands types de structures se distinguent localement :

- des structures de direction globalement est-ouest, avec principalement, la Sainte-Victoire et les Ubacs. Ces structures forment un massif complexe constitué de terrains Jurassiques, limité au sud par le synclinal de l'Arc et au nord, par le chevauchement des Ubacs ;
- des structures de direction nord-ouest / sud-est, ce sont les deux synclinaux, de Rians (à l'est) et du bois de Concors (à l'ouest), et les trois anticlinaux, de Ligourès, Vautubière et Concors dont la surrection s'achève à la fin de l'Eocène, vers -34 millions d'années.

Si l'histoire de cette région de la Provence débute il y a plus de 500 millions d'années, c'est à partir du Secondaire que des dépôts sédimentaires vont laisser leurs traces, structures des paysages d'aujourd'hui sur le territoire du Grand Site Sainte-Victoire. Autrement dit, la Montagne Sainte-Victoire et le Massif du Concors ne sont pas très anciens, géologiquement parlant.

Par ailleurs, les mouvements tectoniques qui les ont soulevées variablement sont encore plus récents, commençant à se manifester il y a - 55 millions d'années. A ce moment-là, les derniers dinosaures ont disparu. Enfin, preuve de cette jeunesse, la Sainte-Victoire continuerait à grandir de plusieurs millimètres par an¹.

Les différents calcaires qui composent cette partie de la Provence orientale génèrent des sols plus ou moins favorables à la forêt, ou à l'agriculture, en particulier grâce aux sédimentations duranciennes, mais aussi à l'exploitation de la pierre à bâtir, tels les grès que l'on rencontre aux environs de Peyrolles et Jouques. Une carrière de roche dure dans le quartier de Réclavier est d'ailleurs toujours en activité sur le territoire communal de Meyrargues.

Tout le long de la Durance, des dépôts sédimentaires miocènes, appelés tufs, ont livré une riche faune de mammifères fossiles ainsi que des empreintes de végétaux. La célèbre grotte aux palmiers sous le château de Peyrolles-en-Provence en est l'exemple le plus extraordinaire.

Cette histoire géologique riche et complexe est à l'origine des conditions édaphiques qui régissent, avec le climat, la répartition des végétaux ; ensemble, ils expliquent, avec la pression humaine, les différences observées au niveau des paysages actuels s'exprimant sur le territoire du Grand Site et ses environs, point de rencontre entre les domaines alpin et méditerranéen.

La réserve naturelle géologique de Sainte-Victoire, sur le domaine départemental de Roques-Hautes, en est une remarquable expression. Par ses nombreux accidents géologiques, la Provence est un des lieux les plus riches au monde en éléments géologiques et paléontologiques. Le bassin d'Aix-en-Provence, et plus précisément la dépression de Roques-Hautes, qui se situe entre le barrage Zola et la montagne Sainte-Victoire, a ainsi hérité de l'un des principaux gisements d'œufs de dinosaures. Sur 139 hectares, la réserve naturelle constitue sans doute le plus important gisement d'œufs datant du Crétacé supérieur, période où ces reptiles ont commencé à disparaître de la surface de la terre.

Cézanne ne disait-il pas, alors qu'il commençait à se confronter à son motif :

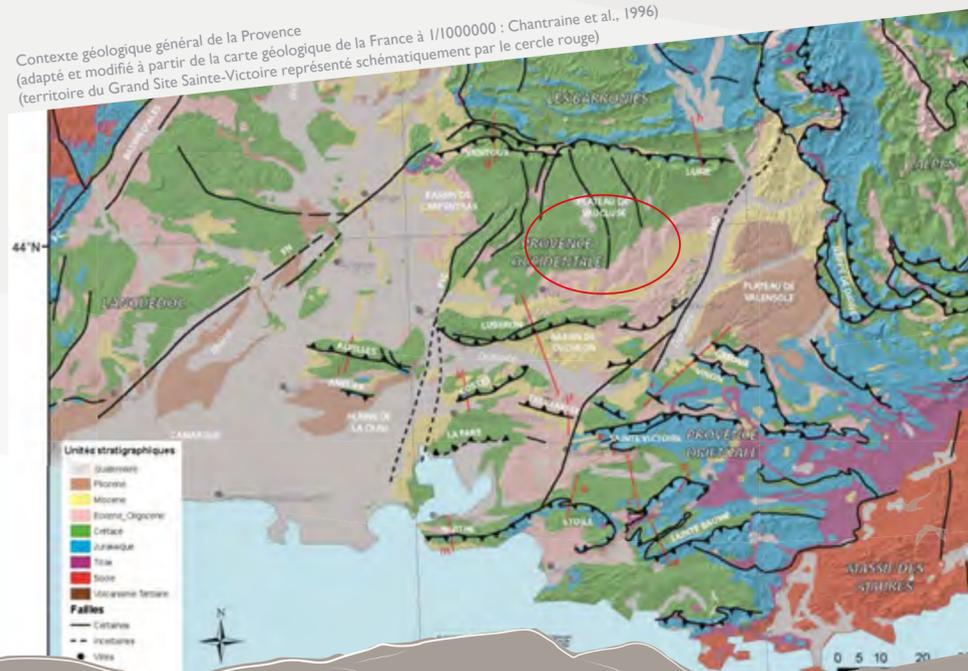
« J'ai besoin de connaître la géologie, comment Sainte-Victoire prend racine, la couleur géologique des terres, tout cela m'émeut, me rend meilleur. »

Cézanne - Joachim Gasquet - 1926

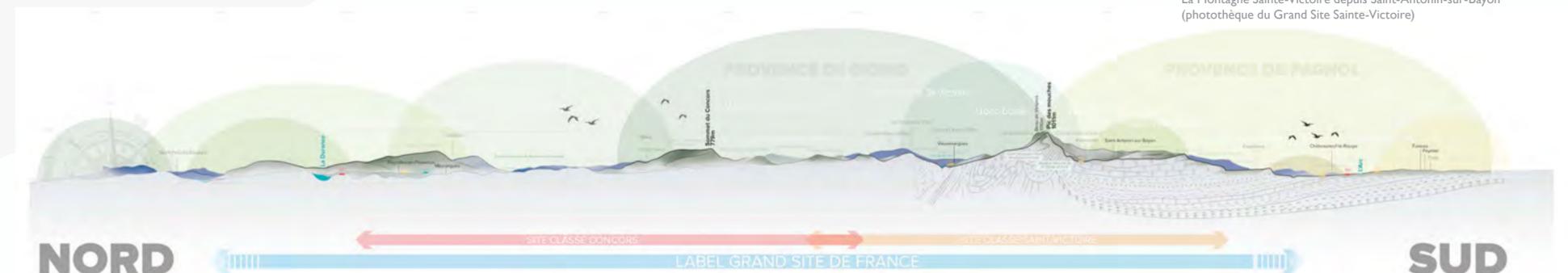
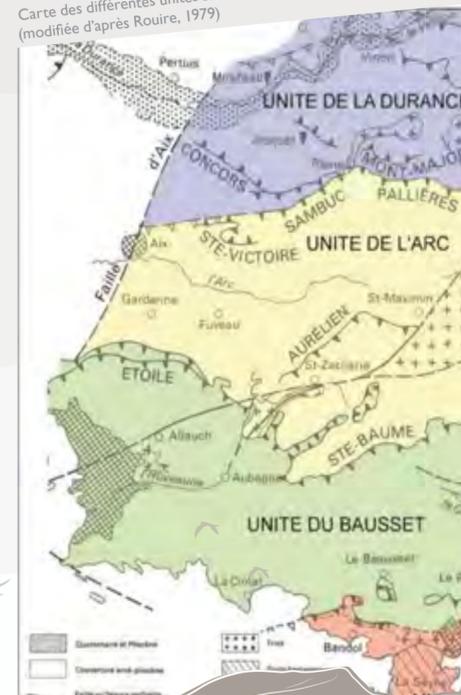


La Montagne Sainte-Victoire depuis Saint-Antonin-sur-Bayon (photothèque du Grand Site Sainte-Victoire)

Contexte géologique général de la Provence (adapté et modifié à partir de la carte géologique de la France à 1/1000000 : Chantraine et al., 1996) (territoire du Grand Site Sainte-Victoire représenté schématiquement par le cercle rouge)



Carte des différentes unités structurales de la Provence orientale (modifiée d'après Rouire, 1979)



¹ La société ME2i a en effet réalisé une étude par satellite, entre 1993 et 2003, apportant la preuve que, durant cette période, l'extrémité occidentale de la montagne Sainte-Victoire a été en surrection de 7 mm/an.

Aujourd'hui, la réserve est gérée par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.



Œuf de dinosaure découvert sur le site de la Galinière, lors des premières fouilles de décembre 2006 (photothèque du Grand Site Sainte-Victoire).

Réserve naturelle de Sainte-Victoire - « zone protégée des Grands Creux », zone interdite à toute pénétration humaine selon le décret ministériel de création de la RNN (Décret n°94-187 du 1er mars 1994).



Résumé :

Les paysages des massifs de Concors et de Sainte-Victoire, aujourd'hui mondialement connus, sont d'abord nés sous l'influence récente mais profonde et gigantesque de forces géologiques, qui ont soulevé des montagnes, usé des sommets, creusé des vallées. Des roches ont été mises à nu par endroit, des terres riches se sont accumulées ailleurs... Et aujourd'hui, sous les pieds, devant les yeux, se découvrent, se vivent des terroirs paysagers riches et complexes, empreints de curiosités structurales.

Eau et climat

Des traits dans le paysage

L'eau joue un rôle très important sur et dans le paysage. Elle façonne le territoire d'une manière directe mais aussi par les activités humaines qui lui sont liées.

L'eau intervient aussi dans l'appréhension d'un paysage par les sensations qu'elle provoque (plan d'eau, rivière, ruisseau, cascade).



La Cause et sa ripisylve sur Vauvenargues ; Ruisseau de Revelette à Jouques



La Durance et l'Arc encadrent au Nord et au Sud le territoire du Grand Site. La Durance, plus grande rivière de Provence, présente une identité capricieuse aux traits tant alpins que méditerranéens. Localement, la vallée se resserre sur quelques kilomètres au nord de Saint-Paul lez Durance, avec le franchissement de la cluse de Mirabeau. Elle s'élargit ensuite de nouveau en une plaine encore plus large jusqu'au confluent avec le Rhône. Au niveau des communes de Saint-Paul lez Durance et de Jouques, son orientation passe de nord-sud à est-ouest, comme le massif de Concors qu'elle influence en piémont. Sur cette dernière partie du cours, la Durance ne reçoit qu'un affluent significatif : le Coulon (ou Calavon) qui contourne le massif du Luberon par le nord.

De son côté, s'il naît dans le Var, l'Arc se développe presque entièrement dans le département des Bouches-du-Rhône, se jetant dans l'Étang de Berre. Sa longueur est de 80 km. Ses affluents principaux sont en rive gauche la Luynes et le Grand Valat, et en rive droite les deux rivières de Vauvenargues (la Cause et l'Infernet). Ces dernières s'écoulent dans la vallée « centrale » du territoire, dans un lit étroit et profond qui prend par endroits l'aspect de gorges. Ces deux cours d'eau reçoivent de très nombreux vallats qui descendent des massifs situés de part et d'autre de la vallée. D'abord séparés par les collines du Défend, ils se rejoignent aux Cabassols avant d'atteindre Bimont quelques kilomètres plus en aval, contribuant à 2% de l'alimentation de la retenue. En aval du barrage, le ruisseau de la Cause rejoint la retenue de Zola, puis traverse la commune du Tholonet pour rejoindre l'Arc au niveau du hameau de Palette.

Une identité méditerranéenne

Le territoire du Grand Site est caractérisé par un climat typiquement méditerranéen, le rendant très sensible au risque incendie. Les précipitations y sont faibles (moins de 700 mm par an) avec un déficit estival marqué. La hauteur des pluies d'été (de début juin à fin août) n'atteint pas 100 mm. En ce qui concerne les précipitations, il correspond donc aux conditions les plus défavorables de la zone méditerranéenne. Par contre, les températures sont moyennes pour la région.

Ainsi, seule une végétation typiquement méditerranéenne, adaptée à la sécheresse, résiste dans ces conditions.

Des spécificités locales sont cependant observables :

- pour la partie Ouest (plateau de St Marc-Bibémus, les Espinades, Roques-Hautes...) et le talus du Cengle, les précipitations y sont faibles et les températures faibles en hiver ;
- le versant Sud de Sainte Victoire est assurément encore plus sec et chaud ;
- le versant Nord, par contre, est plus humide et plus frais.

Asséché par le mistral à l'Ouest, ce territoire reçoit vers l'Est de plus en plus de précipitations ; les pluies doivent approcher 750 mm par an à l'Est de Puylobier et Puits d'Auzon, lorsqu'on aborde le plateau de Pourrières. Par ailleurs, les précipitations augmentent sensiblement avec l'altitude. Le sommet du Cengle est plus frais que le bassin de l'Arc, avec des précipitations pourtant similaires.

Ainsi, l'altitude (de 200 à 1000 m) et l'exposition ont une grande importance sur ce territoire et influencent fortement la composition de la végétation, et par conséquent

son identité paysagère.

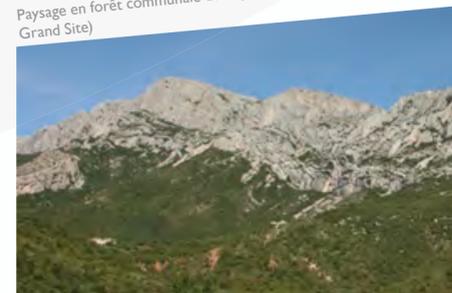
Résumé :

Les massifs de Concors et Sainte-Victoire sont marqués par un climat de type méditerranéen aux étés chauds et secs, synonymes de danger pour les incendies de forêt, un réseau hydrographique dense mais réduit en quantité d'eau à l'exception des grandes rivières telles que la Durance au Nord, l'Arc au Sud. Découvrir le territoire en suivant le fil de l'eau, les canaux d'irrigation est une ode à la poésie et à la sensibilité paysagère. Construits par l'homme, les barrages de Bimont et Zola soulignent la dimension patrimoniale de l'eau sur le territoire.



Paysage en forêt communale de Peyrolles-en-Provence (Nord du territoire du Grand Site)

Paysage en forêt communale de Puylobier (Sud du territoire du Grand Site)



Richesses écologiques

Le territoire du Grand Site Sainte-Victoire recèle de grandes richesses écologiques qui contribuent directement à sa valeur patrimoniale.

*« On aurait peine à se persuader qu'une région assez exposée aux ardeurs du soleil put produire une si grande quantité de végétaux, si l'on en étoit convaincu par l'expérience, surtout dans ces endroits où le terrain est élevé en hautes collines qui ont cet avantage par-dessus les pays septentrionaux, qu'elles produisent sur les sommets les mêmes plantes que ces derniers, et nourrissent dans leur partie méridionale les plantes qui sont particulières et même plusieurs de celles que l'on trouve dans le plat pays. Nous en avons une preuve démonstrative dans la montagne de Santo-Venturi, qui n'est pas fort éloignée de la mer, où l'on voit croître sur son sommet des plantes de Savoie ou de pays septentrionaux. Cependant au pied de la même montagne l'on trouve le *Stoechas arabica* [*Lavandula Stoechas* L.] qui est une plante qui ne vient que dans les pays méridionaux de cette province. »*

M. GARIDEL - Histoire des plantes qui naissent aux environs d'Aix - 1907

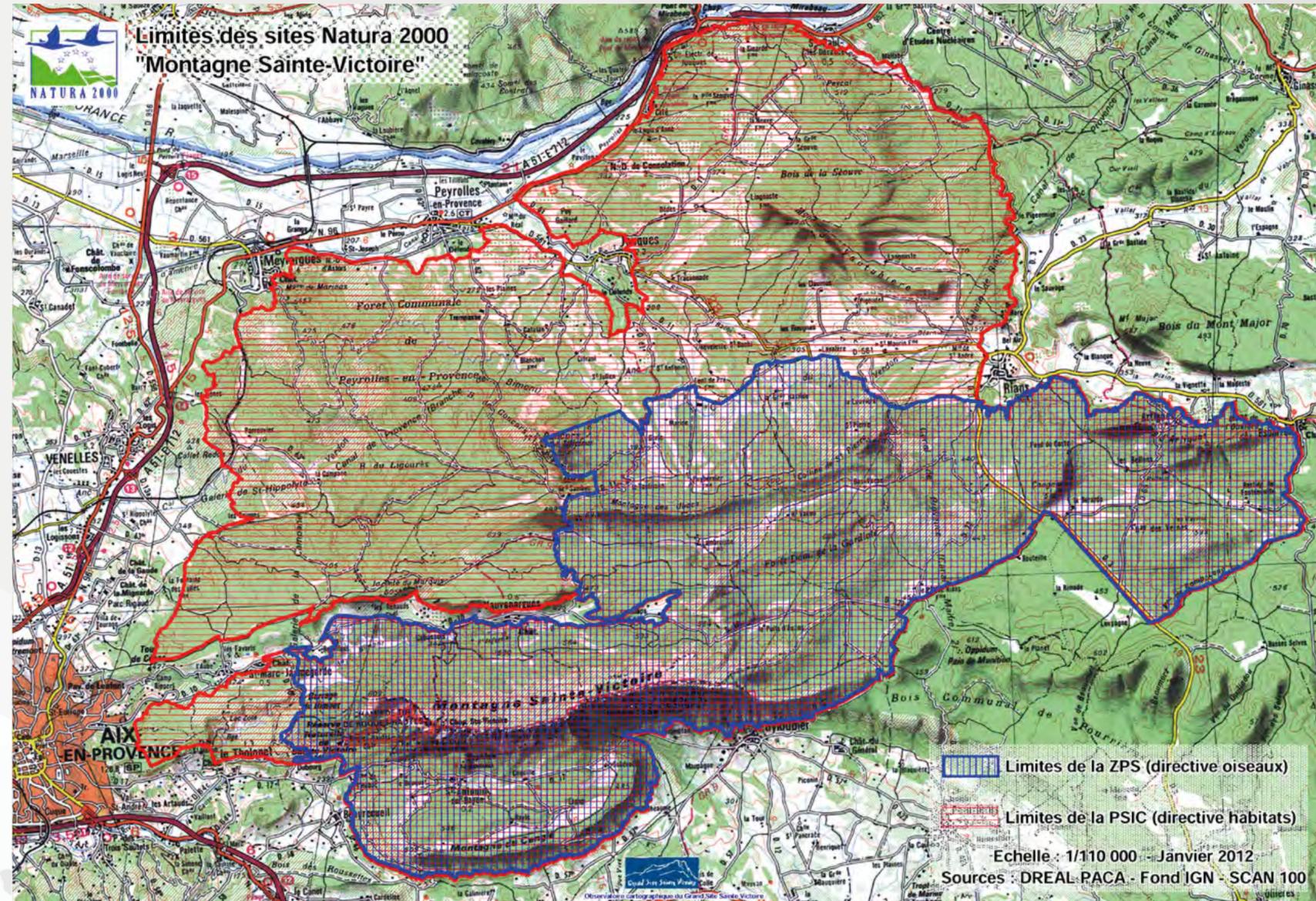
Ces richesses écologiques reposent principalement sur la très grande variété de milieux naturels intimement imbriqués en une mosaïque d'espaces ouverts et boisés. Se distinguent, ainsi, les forêts de chêne, la pinède de pin d'Alep, les garrigues et pelouses de basse altitude, les landes et pelouses d'altitude, les falaises et les éboulis, les milieux aquatiques et les milieux anthropiques.

Cette diversité des milieux naturels est amplifiée par trois autres caractéristiques :

- la géographie et la géomorphologie : comme évoqué précédemment, le site est à la rencontre entre le domaine alpin et le domaine méditerranéen (on constate un dénivelé de près de 800 mètres entre le point le plus bas et le sommet le plus haut du périmètre). La variété des reliefs, des expositions, des altitudes et des épaisseurs des sols participe ainsi à la richesse biologique du site en créant autant de conditions différentes parfois extrêmes ;
- la grande taille du site, l'un des plus vastes espaces naturels d'un seul tenant du département des Bouches-du-Rhône, qui fait que toute cette multitude de milieux naturels a la place de s'y développer. L'absence d'infrastructures et de grands équipements préserve des lieux de tranquillité et les corridors écologiques nécessaires ;
- et enfin, l'occupation humaine très ancienne qui a fortement contribué à développer et entretenir cette mosaïque naturelle de milieux.

Les massifs du Concors et de Sainte-Victoire sont désignés conjointement comme Site d'Intérêt Communautaire (SIC) au titre la directive Habitats et comme Zone de Protection Spéciale au titre de la directive Oiseaux (ZPS), dans le cadre du réseau européen Natura 2000.

Le document d'objectifs (DOCOB) a été réalisé par le Syndicat Mixte Départemental Concors Sainte-Victoire en 2006. Désormais, son animation est menée par la Métropole Aix-Marseille Provence, au travers de la Direction Grand Site Sainte-Victoire-Conseil de territoire du Pays d'Aix.

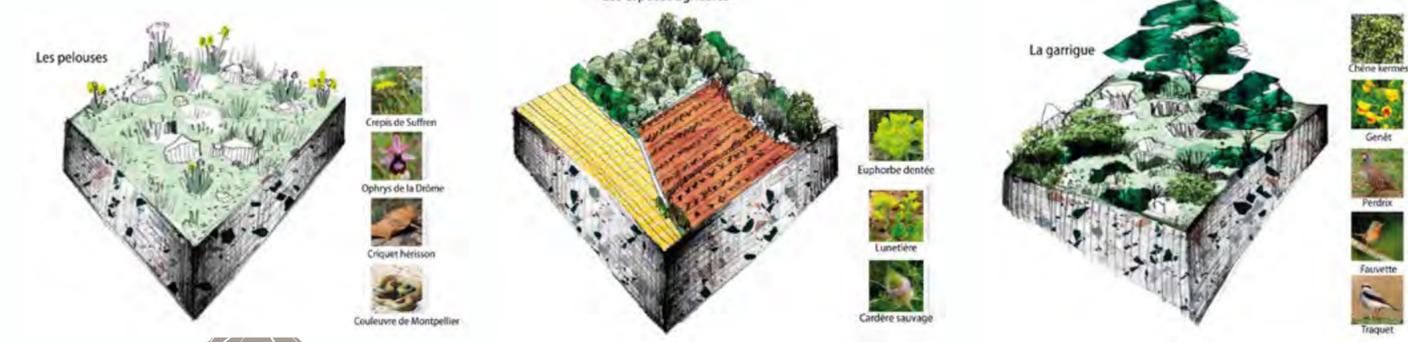


Au regard de la diversité des milieux naturels, le territoire est logiquement très riche au niveau des habitats naturels de sa faune et de sa flore, notamment en raison de sa situation intermédiaire entre les espaces littoraux et les premiers contreforts des Alpes. Cette richesse se résume ici en quelques chiffres :

- 46 habitats naturels dont 26 d'intérêt communautaire et 6 prioritaires au titre de la directive « Habitats » ;
- 500 plantes à fleurs, soit environ 20% de la flore française, dont 23 espèces d'intérêt patrimonial parmi lesquelles 8 sont protégées au niveau national (avec cependant une très grande disparité entre les systèmes collinaires de Concors et de Vautubière et la montagne Sainte-Victoire qui concentre la majorité des espèces patrimoniales.) ;
- 1500 espèces d'insectes sont reconnues ou potentielles, parmi lesquelles 116 espèces de papillons de jour (soit 87 % des espèces connues dans le Var et les Bouches-du-Rhône) ;
- 267 espèces de coléoptères ont été également recensées dont 36 présentent un enjeu de conservation important ;
- 145 espèces d'oiseaux ont été identifiées sur le site dont 92 espèces nicheuses. Ce nombre est considéré comme particulièrement élevé pour un massif calcaire à proximité d'une grande zone urbaine. Trois espèces de rapaces emblématiques sont présentes sur le territoire du Grand Site Sainte-Victoire (Aigle de Bonelli, Grand-duc d'Europe, Circaète Jean le Blanc) ainsi que 4 espèces remarquables de milieu forestier ou agricole (Huppe fasciée, Chouette chevêche, Petit-duc, Engoulevent d'Europe) ;

- 12 espèces de chauves-souris recensées dont 7 classées à l'annexe 2 de la directive habitat. Soulignons ici la redécouverte récente de la genette qui est un indicateur du milieu forestier isolé et préservé.

Végétation et milieu associé sur le territoire du Grand Site Sainte-Victoire (source : étude paysagère du piémont sud de Sainte-Victoire – 2016 – CAUE)



Résumé :

Illustrant le croisement des domaines alpin et méditerranéen, le patrimoine naturel local constitue un héritage d'une valeur exceptionnelle.

Une diversité écologique due à une grande variété et imbrication de milieux et d'espèces trouve sur les massifs de Concors et de Sainte-Victoire les conditions propices à son installation, son développement.

La protection de ces richesses écologiques remarquables est un objectif important depuis la première labellisation ; elle perdure aujourd'hui avec la Métropole en tant qu'animateur du DOCOB Natura 2000 sur le territoire de ces deux massifs.

b. un socle humain contemporain

Depuis la nuit des temps, les hommes ont occupé le territoire des massifs Concors et Sainte-Victoire, exploité les richesses offertes et ainsi apprivoisé le milieu : un riche patrimoine bâti, 2000 ans d'agriculture, une exploitation forestière ancestrale, Sainte-Victoire touristique et culturelle.

Une occupation ancienne

La plus ancienne trace d'occupation du massif Sainte-Victoire date de la fin des temps glaciaires, il y a 15 000 ans mais jusqu'au Néolithique les traces de l'homme sur le massif sont peu nombreuses car le mode de vie nomade des populations ne permettait pas l'établissement de camps sédentaires.

Le Néolithique : premier impact de l'homme sur le milieu

A partir de -3 500 ans l'agriculture et l'élevage connaissent un essor important. Les populations chasséennes utilisent alors le massif à titre complémentaire et le développement de l'élevage s'accompagne de la déforestation par le feu et de l'érosion des sols, favorisant ainsi la garrigue aux dépens de la forêt de chênes.

L'époque romaine : la montagne « domestiquée »

Le début du deuxième siècle avant Jésus-Christ est marqué par de profonds bouleversements politiques et démographiques liés à la conquête romaine. (En -124, -123 Aquae Sextiae est fondée).

Les populations riveraines de Sainte-Victoire commencent à « domestiquer » l'espace. L'habitat se disperse et se sédentarise dans les vallées.

L'agriculture se spécialise et se développe au détriment de l'élevage. C'est l'époque des grands travaux hydrauliques dont les aqueducs de Meyrargues et de la vallée du Bayon témoignent.

Le moyen âge : une occupation fluctuante

Le haut moyen-âge est caractérisé par une instabilité politique liée à l'émiettement des pouvoirs centraux et aux invasions barbares. Tous les villages de la montagne existent déjà mais leur population reste faible.

Au XIV^e siècle, Sainte-Victoire n'échappe pas à la crise économique qui touche la Provence. L'espace se désertifie, c'est la reconquête du milieu naturel sur l'espace humanisé.

Mais à partir du XV^e siècle la croissance générale de la population s'accompagne d'un développement sans précédent de l'agriculture et surtout de l'élevage. Seul le manque d'espace et le surpâturage deviennent des facteurs limitants, à tel point qu'au début du XVI^e siècle, la garrigue est si dégradée qu'elle ne peut plus nourrir les troupeaux et qu'une grande partie de la population est réduite à la misère et contrainte à l'exode.

De la renaissance à l'époque récente : essor de l'agriculture et de l'exploitation forestière

Au XVIII^e siècle l'agriculture se développe sur le bas des versants de la montagne, notamment au Tholonet : son huile passe pour être une des meilleures de Provence. Le XIX^e siècle se marque par une pression an-

thropique maximale. Les versants sont aménagés en restanques et, amandiers et oliviers en couvent de nombreux étages en alternance avec les céréales et la vigne. La culture sur brûlis, l'écobuage et le pâturage en sous-bois ne tardent pas à dégrader un milieu qui est par ailleurs largement exploité.

L'exploitation du bois devient une source de revenu pour les charroyeurs (débardage de bois pour la fabrication de charbon) et un complément pour les agriculteurs. C'est cette mise en exploitation du massif qui a permis son ouverture par la création de nombreux sentiers et pistes.

A la même période, Sainte-Victoire devient un lieu fréquenté par les pèlerins et l'inauguration de la croix le 18 mai 1875, suite à l'initiative de l'abbé Meissonnier, curé de Rousset, remporte un franc succès populaire.

Toutefois à la fin du XIX^e siècle, malgré une augmentation de la fréquentation du massif, les populations résidentes quittent la montagne pour migrer vers des lieux plus accueillants. L'exode rural prend forme. Les agriculteurs quittent les collines pour cultiver les terres les plus riches des plaines assainies ou pour travailler dans les mines de Gardanne et les industries de Marseille. Le nombre de troupeaux diminue et les restanques sont peu à peu abandonnées.

Ce repli de la présence humaine entraîne une modification de l'occupation de l'espace. Délaissés par l'agriculture, les plateaux du Cengle et de Saint Marc Jaumegarde sont semés dès 1865, en Pin d'Alep pour la production de bois de mine, puis pour les récoltes de résine. Cette exploitation s'achèvera avec le grand gel de 1956.

La population et l'activité agricole ne cessent de décroître jusqu'en 1960, et la forêt progresse malgré les incendies.



Incendie sur Sainte-Victoire le 28 août 1989 : point de départ de la fédération du territoire. (source : © Bénédicte de Saint-Laurent «Sainte-Victoire, le feu et le paysage, 1989-2015». ASV)



Hameau de Saint-Antonin : photo du haut / en septembre 1989 - photo du bas / en mars 2015 : l'oppidum s'est largement reboisé (source : © Bénédicte de Saint-Laurent «Sainte-Victoire, le feu et le paysage, 1989-2015». ASV)

Au-delà de cet historique, est souligné ici le socle humain contemporain formé depuis 1989 sur le territoire du Grand Site Sainte-Victoire. A la suite de l'incendie qui a ravagé la montagne le 28 août 1989, les hommes se sont parlés, se sont écoutés. Ils ont agi ensemble dans un but commun : restaurer la montagne Sainte-Victoire. Ils ont collectivement réfléchi au devenir de ces paysages ; et alors, les naturalistes ont discuté avec les chasseurs, qui ont échangé avec les bergers ; lesquels ont passé leur message aux randonneurs et les ornithologues aux grimpeurs... La culture du dialogue s'est installée et développée au fil des années, des décennies jusqu'à devenir un caractère constitutif de la culture du Grand Site et de son Esprit des Lieux.

Cette reconnaissance commune et d'échanges réguliers a permis d'élaborer collégalement des programmes d'actions tels que le PIDAF, des outils de gestion comme la Charte d'escalade qui ont participé de la préservation des milieux tout en permettant les pratiques. Sur le socle de cette habitude de l'échange et de la confiance qui en résulte, de nombreux projets ont pu voir le jour, en cohérence avec l'intérêt du site, du Grand Site, de ses habitants et de ses usagers.

L'année 2006 et les différentes manifestations culturelles organisées autour du centenaire de la mort de Cézanne ont demandé de réfléchir à un point d'équilibre pour le territoire, entre promotion touristique (événementielle) et résilience.



Incendie sur Sainte-Victoire le 28 août 1989 : chantier ASV de confection de fascines sur les pentes / secteur RD 17 chemin de Maurély (source : © Bénédicte de Saint-Laurent «Sainte-Victoire, le feu et le paysage, 1989-2015». ASV)



Extrait de l'article de la revue La Croix consacré à Cézanne - juin 2006



Croquis Sainte-Victoire - côté sud (artiste : Amandine Maria)

c. les formes urbaines actuelles

Recensement des périmètres administratifs et des documents d'urbanisme existants

Les périmètres administratifs

Le périmètre actuel du Grand Site Sainte-Victoire se situe sur le territoire des Bouches-du-Rhône à la frontière avec le département du Var à l'est, et du Vaucluse au nord. Il recouvre 14 communes, toutes membres du Territoire du Pays d'Aix de la Métropole Aix-Marseille Provence.

Syndicat Mixte Départemental des Massifs Concors – Sainte-Victoire

Les collectivités concernées par ce périmètre (Pays d'Aix, Département des Bouches-du-Rhône, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur) ont créées en 2000, le Syndicat Mixte Départemental des Massifs Concors – Sainte-Victoire, dont l'objet s'applique au territoire des communes membres du Pays d'Aix pour leur partie incluse dans le périmètre du Grand Site Sainte-Victoire. Il est toutefois précisé dans les statuts du Syndicat Mixte que l'objectif à terme est « d'étendre le périmètre tel que défini à de nouvelles communes, y compris d'autres départements limitrophes ».

Un territoire métropolitain

Le Grand Site Sainte-Victoire est situé sur le périmètre de la Métropole Aix-Marseille Provence qui depuis le 1er janvier 2016 s'est substituée aux six intercommunalités existantes

dont la Communauté du Pays d'Aix. La Métropole AMP est subdivisée en six territoires. Leur périmètre correspond aux anciennes intercommunalités désormais regroupées au sein de la nouvelle institution. Piliers de la métropole, les territoires sont dotés d'un conseil.

Les documents d'urbanisme

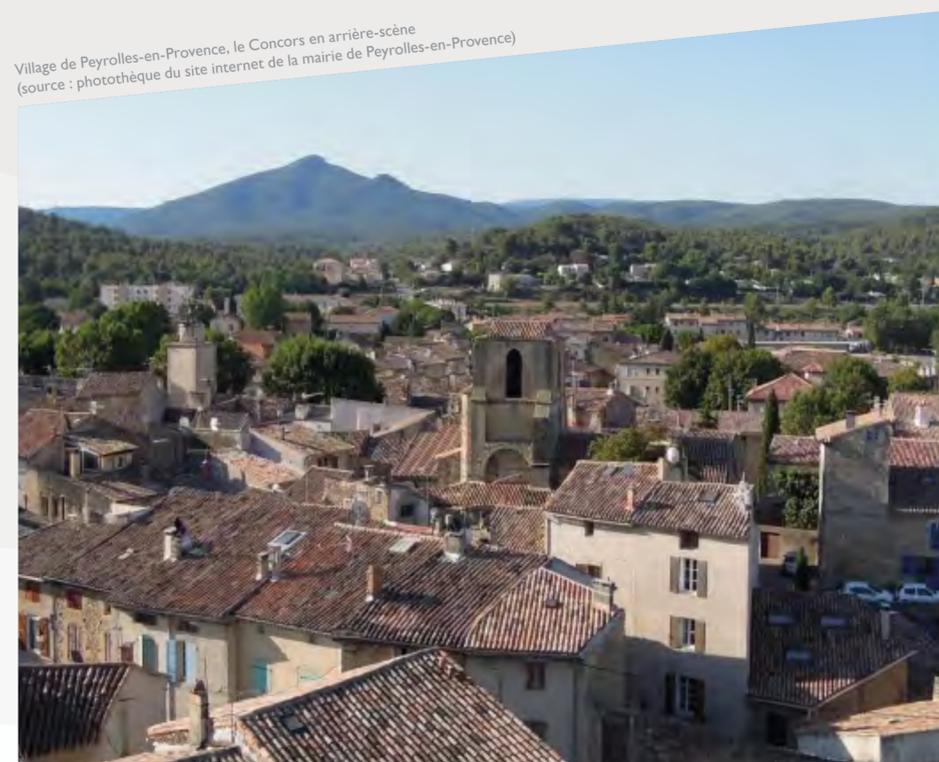
Le territoire du Grand Site Sainte-Victoire est concerné par différents documents d'urbanisme, que ce soit à l'échelle des communes, de l'intercommunalité ou du département :

- La Directive Territoriale d'Aménagement des Bouches-du-Rhône ;
- Le SCoT du Pays d'Aix ;
- Les PLU des communes.

Aix-en-Provence	PLU approuvé le 23/07/2015
Beaurecueil	PLU approuvé le 12/07/2006
Châteauneuf-le-Rouge	POS approuvé en 1986 - PLUS en cours (arrêté le 20/12/2017)
Jouques	PLU approuvé le 13/10/2008
Le Tholonet	PLU approuvé le 11/03/2013
Meyrargues	PLU approuvé le 05/07/2017
Peyrolles-en-Provence	PLU approuvé le 09/03/2017
Puylobier	PLU approuvé le 07/03/2017
Rousset	PLU approuvé le 23/07/2015
Saint-Antonin-sur-Bayon	POS approuvé en 1978 (dernière révision en 2000) - PLU en cours
Saint-Marc-Jaumegarde	PLU approuvé le 23/03/2017
Vauvenargues	PLU approuvé le 03/07/2017
Venelles	PLU approuvé le 11/07/2016 - en cours (arrêté le 26/07/2017)
Saint-Paul-lez-Durance	POS approuvé en 1983 (dernière révision en 2009) - PLUS en cours (arrêté le 26/07/2017)

Tableau d'avancement des procédures de révision ou d'élaboration des PLU

Le Grand Site Sainte-Victoire est venu en appui aux communes dans le cadre de l'élaboration de leur PLU, notamment pour les questions relatives au classement des Espaces Boisés Classés (EBC). Le Grand Site a été force de proposition pour limiter ce classement strict aux éléments d'intérêt naturel patrimonial : ripisylves, espace naturel en frange de zone agricole. En effet ce classement peut être très contraignant pour la gestion du risque feu de forêt.



Village de Peyrolles-en-Provence, le Concors en arrière-scène (source : photothèque du site internet de la mairie de Peyrolles-en-Provence)

La trame urbaine du Grand Site

Des îlots à dominante agricole et naturelle

La Durance et l'Arc forment la morphologie des vallées et plateaux des massifs du Concors et de Sainte-Victoire, composantes majeures du territoire du Grand Site. Cette topographie caractéristique du sud de la Provence constitue le socle de l'urbanisation. Les développements urbains sont installés dans les vallées et les pentes, laissant les massifs bruts non bâtis. En raison du relief et de leur protection, ces massifs sont devenus des sortes d'îlots naturels de la zone urbaine dynamique plus ou moins dense.

Ainsi, le Grand Site Sainte-Victoire est un territoire à dominante agricole et forestière dont l'urbanisation est relativement réduite.

Structures villageoises et routes paysagères

La trame urbaine de ce territoire s'est développée en creux des massifs, dans les vallées et sur les piémonts, le long des axes routiers. Le Grand Site voit son développement urbain concentré essentiellement sur ses limites, le long de tracés routiers historiques (D96, DN7), aujourd'hui renforcés par les autoroutes A8 au Sud et A51 à l'Ouest et au Nord. En son cœur, au gré des vallons (du Réal, de la Cause, et du Bayon) et des piémonts, des structures villageoises datant de plusieurs siècles se sont installées. Cette implantation traditionnelle compose avec leur environnement et façonne un paysage pittoresque :

- en hauteur (sur des pitons rocheux, des but-

- tes ou promontoires): Meyrargues, Saint-Paul-lez-Durance, Pourrières
- en piémont comme Puylobier, Peyrolles
- dans des vallons comme Jouques, Vauvenargues

Au-delà du maillage qu'ils opèrent à travers le territoire, les axes routiers permettent de traverser des paysages remarquables : Sainte-Victoire telle une carte postale le long de la RN7, la route qui tutoie la falaise (RD17), la RD 10 de la vallée centrale amorçant une entrée dans la Provence intérieure, moins démonstrative, quand on la poursuit par le Sambuc (D11) ; l'habitant, le visiteur sont immergés dans la Provence de Giono.

Ces axes offrent des points de vue sur le territoire, de vastes panoramas sur les paysages naturels et agricoles, des perspectives sur les silhouettes des villes et villages. Dans le territoire du Grand Site, les axes routiers sont les supports d'une valorisation des paysages vécus quotidiennement par les habitants et les visiteurs.

Phénomène de périurbanisation

Depuis les années 1980, ces villages en périphérie d'Aix et de Marseille connaissent une dynamique de périurbanisation. Conséquence à la fois d'un désir de campagne, d'un foncier avantageux en superficie et d'une disponibilité de l'automobile.

A la croisée des autoroutes A8 et A51, cette situation particulière, sa forte valeur paysagère et son cadre de vie en font un territoire particulièrement exposé et vulnérable à ce phénomène.

Le mitage est ainsi devenu de plus en plus préoccupant dans certaines communes (Saint-Marc-Jaumegarde, Vauvenargues,

Jouques, Peyrolles...), tant d'un point de vue environnemental que social avec une mise à distance qui s'opère entre les composantes villageoises et les extensions contemporaines souvent déconnectées du tissu ancien.

Ce périmètre aux fortes influences urbaines reste cependant relativement préservé des dynamiques de développement comparativement aux communes environnantes.

Le phénomène de périurbanisation opéré à partir des années 80 et poursuivis dans les années 90 a été lourd d'effets sur le grand paysage induisant une banalisation du paysage permis par un développement péri-urbain souvent trop rapide, distendu et discontinu. La structure essentiellement rurale du territoire des années 50 s'est atténuée au fil du temps, laissant place à plus d'urbanité.

L'urbanisation génère à présent comme une ceinture bâtie de plus en plus affirmée autour du Grand site avec une pression plus importante sur la frange ouest au contact d'Aix en Provence et au Sud.

Si ce développement urbain a été vecteur d'attractivité pour les Communes voire a été synonyme d'un certain idéal de vie, le paysage s'en est trouvé fortement affaibli :

- mitage du paysage ;
- effacement progressif de la structure paysagère primaire ;
- Fragilisation des grandes unités agricoles.

Les évolutions législatives portées depuis la loi SRU, qui ont profondément et durablement modifiées le cadre réglementaire de la politique urbaine, ont placé au cœur des préoccupations les questions environnementales de sorte à enrayer ces phénomènes. Le cadre réglementaire, renouvelé depuis, a ainsi reposé

le principe d'une urbanisation maîtrisée, rationnelle et durable. Ces principes ont trouvé écho dans les communes soucieuses de préserver leur cadre de vie et la question de la gestion des « campagnes habitées » est devenue centrale pour nombre de communes. Sans apporter de réponse globale et harmonisée, cette prise de conscience a conduit depuis les années 2000 à un encadrement plus strict des possibilités constructives en zones Agricoles et Naturelles. Si ces actions sont aujourd'hui perceptibles à l'échelle du Grand Site Concors Sainte-Victoire, elles demeurent inégales selon les territoires et la pression urbaine sur le paysage est palpable.

Ce tissu urbain spécifique permis sous les régimes des POS par le zonage NB (aujourd'hui sans équivalent dans les PLU), reste porteur d'enjeux forts. Ils constituent des espaces en mal d'identité incluant une identité à la fois urbaine et paysagère dont le devenir peut tour à tour être d'une grande cohérence urbaine dans une perspective de densification ou a contrario des espaces encore aujourd'hui vulnérabilisant pour le Grand Site.

La prise en compte de la dimension urbaine du Grand Site Concors Sainte-Victoire, à travers une réflexion globale et partagée notamment de ces espaces cristallisants enjeux et difficultés, est aujourd'hui une nouvelle ambition.



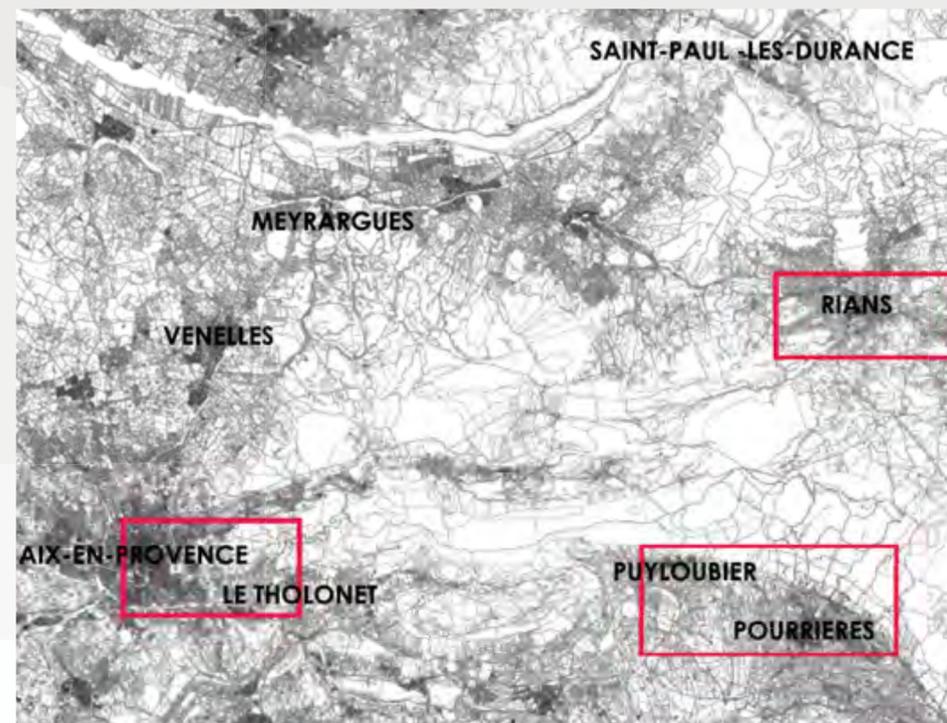
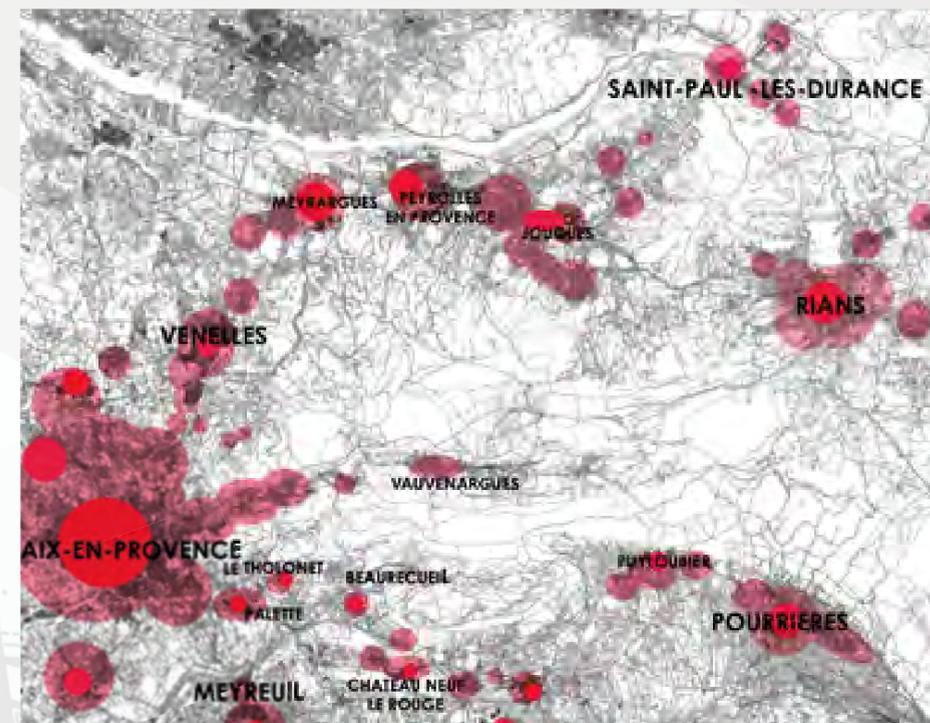
Mitage de la forêt par l'habitat diffus - Vautubière vue depuis Concors (source : @GSSV)

L'évolution du tissu urbain du Grand Site

L'armature urbaine actuelle est la résultante de différents modèles de développement.

3 secteurs significatifs sont ici analysés. Ils recourent des problématiques connues et partagées par les Communes ayant lien avec la périurbanisation.

Il s'agit par cette approche de comprendre la manière dont le territoire se construit, évolue, et la manière dont l'urbain dialogue avec le Grand Paysage ou au contraire le fragilise.



La zone Aix-en-Provence, le Tholonet & Gravesone

La périurbanisation autour d'Aix-en-Provence est la résultante de différents facteurs combinés :

- l'étalement urbain dépendant de l'automobile ;
- l'éparpillement conjoint des zones résidentielles et des zones de service et d'emploi ;
- la forte pression immobilière.

Effets et enjeux :

- une croissance urbaine exponentielle qui doit trouver ses limites ;
- des limites naturelles sous pression ;
- effacement progressif des limites entre Aix et les communes alentours.

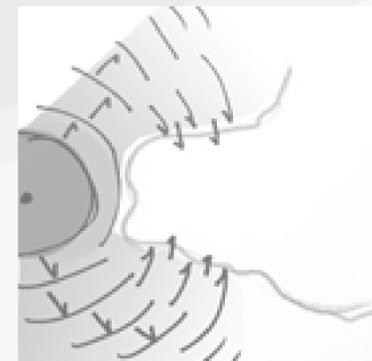


Photo aérienne 1950

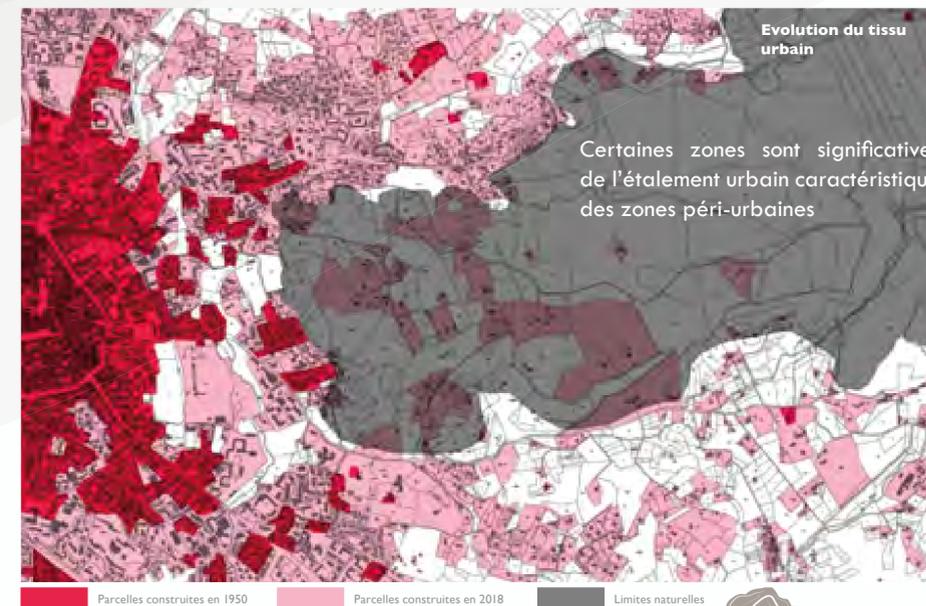
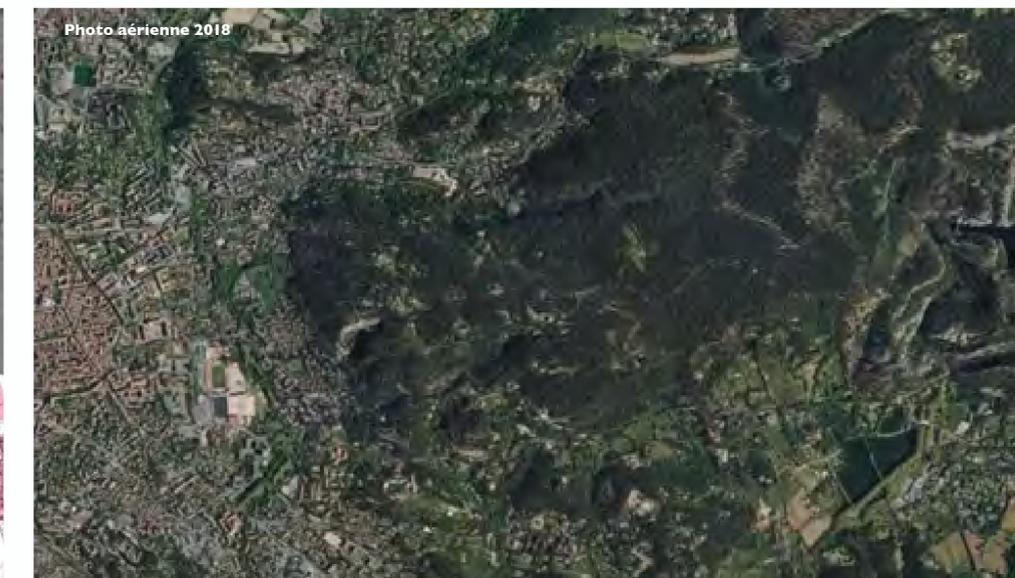


Photo aérienne 2018



La zone de Puyloubier à Pourrières

L'évolution urbaine de la commune de Pourrières depuis les années 50 se caractérise par un étalement périphérique autour du noyau villageois compact.

Effets et enjeux :

- un mitage progressif du parcellaire agricole / un phénomène à enrayer ;
- une fragilisation marquée des limites de massif au nord ouest.

Entre les deux communes le paysage agricole est pour le moment plutôt préservé.



Photo aérienne 1950



La zone autour de Rians

La périurbanisation autour de la commune de Rians, dont le noyau villageois est très compact, est la résultante des diverses subdivisions parcellaires issues de la mutation d'anciennes parcelles liées à l'agriculture en parcelles résidentielles de faible densité.

Effets et enjeux :

- étalement non homogène multidirectionnel et éclaté ;
- un développement fractionné faisant émerger des espaces interstitiels en manque d'identité ;
- génération d'un continuum urbain le long des axes routiers.



Photo aérienne 1950



Evolution du tissu urbain

■ Parcelles construites en 1950 ■ Parcelles construites en 2018 ■ Limites naturelles

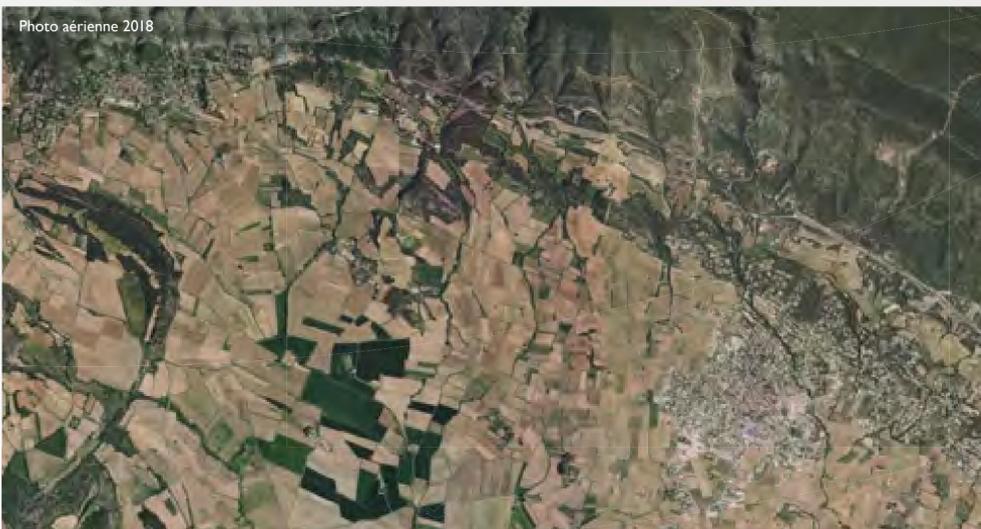


Photo aérienne 2018



■ Parcelles construites en 1950 ■ Parcelles construites en 2018 ■ Limites naturelles



Photo aérienne 2018

Volonté de préservation

Les élus des communes concernées souhaitent se protéger de cette pression. Les documents d'urbanisme récemment réalisés ou en cours d'élaboration viennent appuyer cette volonté de préservation.

L'ensemble des communes du Grand Site Sainte-Victoire est concerné par un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé ou en cours d'élaboration, définissant leurs intentions en matière d'urbanisme ou d'aménagement pour les années à venir.

Notamment à travers les Projets d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), ils exposent donc un projet politique adapté et répondant aux besoins et enjeux du territoire communal et aux outils mobilisables par la collectivité :

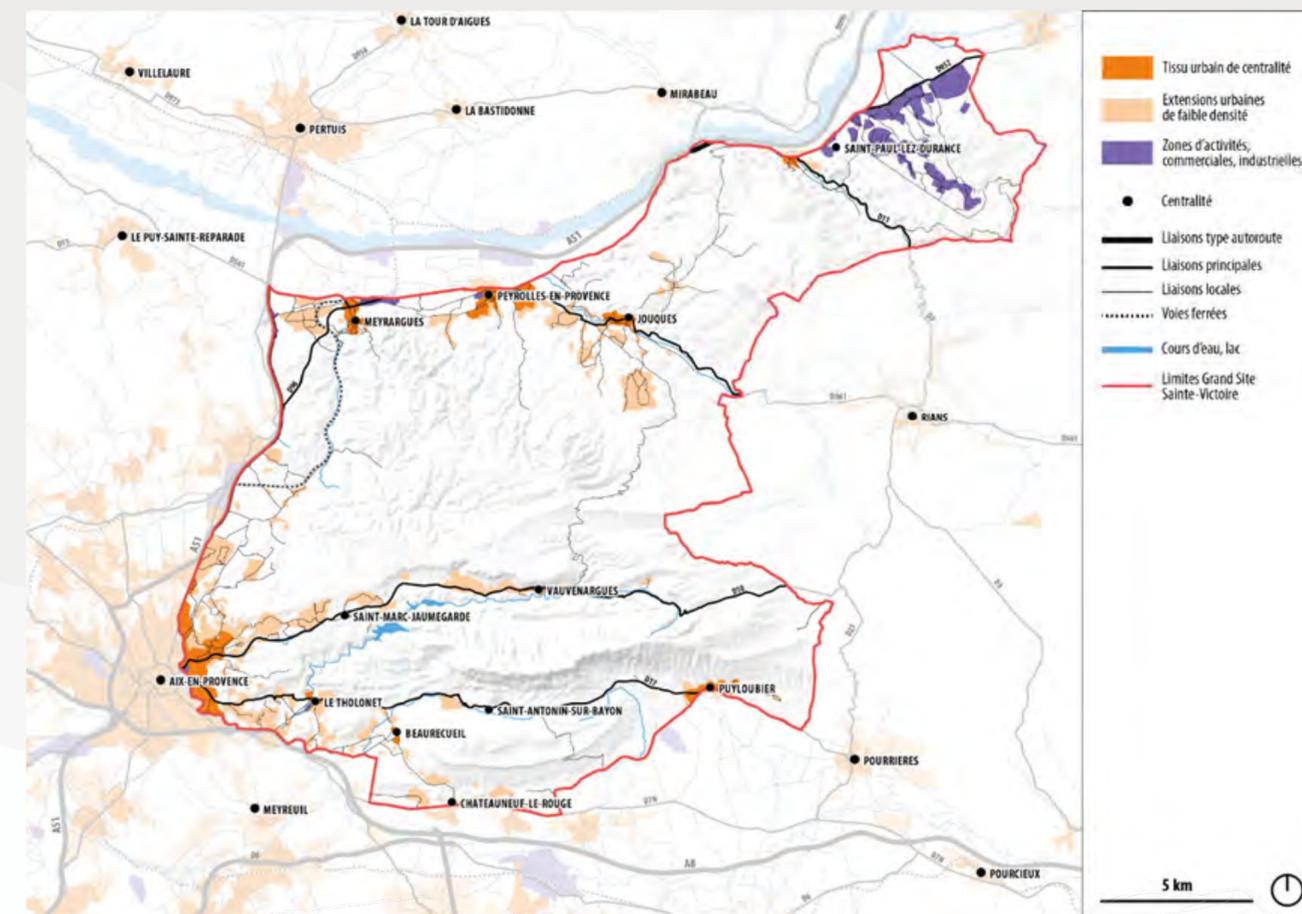
- urbanisation et formes urbaines : La modération de la consommation de l'espace et la qualification des espaces à urbaniser sont développés dans tous les projets de développement. L'habitat diffus excentré des centres de vie est globalement traité en zone naturelle avec des possibilités de faire évoluer sous conditions les constructions existantes. Il n'existe pas de règles induisant la poursuite du mitage. L'extension de l'urbanisation, en particulier dans les PLU les plus récents est très limitée et reste à qualifier au travers des Orientations d'Aménagement et de Programmation. L'urbanisation dans les zones A agricole et N naturelle est réglementée mais des différences de traduction réglementaire pourraient induire une poursuite du mitage des territoires agricoles (multiplication des sièges d'exploitation, de bâtiments fonctionnels...);

- terroir reconnu : Les espaces agricoles et leur devenir tiennent une place centrale et bien développée dans la majorité des projets de développement ;
- paysage patrimonial : Les orientations des projets communaux intègrent les enjeux paysagers de manière forte : paysage bâti, points de vue, mise en valeur de la

Sainte-Victoire... La traduction réglementaire de ces orientations est homogène dans ses principes mais différente en termes de mobilisation d'outils réglementaires (OAP – orientation d'aménagement programmé ; OAS – orientation d'aménagement de secteur ; charte architecturale...).

L'ensemble des communes est par ailleurs désormais engagé dans l'élaboration d'un PLU intercommunal, la compétence ayant été transférée à la Métropole au 1er janvier 2018. Le calendrier de la démarche en cours prévoit un travail sur le PADD courant 2019, l'élaboration du zonage et la définition des orientations d'aménagement des secteurs de projet courant 2020, pour un arrêt du PLU en 2021.

Carte de l'armature urbaine du Grand Site Sainte-Victoire (source : Perenne urbanistes)



La trame urbaine du Grand Site dans les détails

Le regard est issu de constats croisés.

Le premier simple voire évident : la/les formes urbaines aussi bien dans leur formes originelles (noyau villageois, hameaux, mas ou corps de ferme) que dans leurs formes contemporaines font partie intégrante du Grand Site. Elle(s) participe(nt) pleinement au grand paysage, ponctue(nt) l'espace, le structure(nt) et à ce titre leurs évolutions façonnent le territoire à venir.

Le second constat est que le Grand Site, qui trouve ses fondements dans l'identification et la perception d'une unité paysagère exceptionnelle, ne correspond pas à une unité administrative porteuse d'un cadre réglementaire de planification spécifique et unifié. Les communes ont su se retrouver autour d'un label commun sur les thématiques paysagères et environnementales. Il s'agit aujourd'hui d'aller plus loin dans la quête de cette identité commune et partagée et notamment au travers d'enjeux urbains que recèle ce territoire hors norme.

Il est ici question d'amorcer une démarche partagée autour des thématiques urbaines et de leurs enjeux. Il s'agit d'appréhender le Grand Site sous le prisme de l'urbain dans ses déclinaisons diverses. Cette approche se base sur l'identification et l'analyse sectorisée des principales unités urbaines intégrées au périmètre du Label (existant et en devenir), elles sont développées ci-après et mettent en exergue trois grands types d'urbanisation caractérisant l'armature urbaine du Grand Site :

- les villages qu'ils soient de formes compactes et circonscrites ou filaires en suivant le développement des routes ;
- la campagne habitée caractérisée par une trame urbaine distendue ;
- les formes urbaines atypiques plus isolées.

Si les logiques d'urbanisation et d'implantation bâties se sont historiquement construites dans le respect et souvent en creux du paysage et de la ressource agricole. ; les logiques de développement urbain plus récentes se déconnectent aujourd'hui de la trame paysagère.

Schématisation des différentes formes urbaines constituant le paysage urbain du Grand Site (source : Perenne urbanistes)



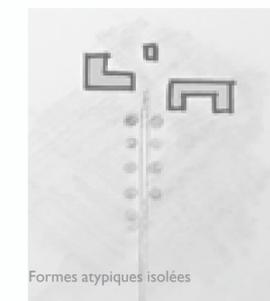
Village filaire



Village à développement polaire



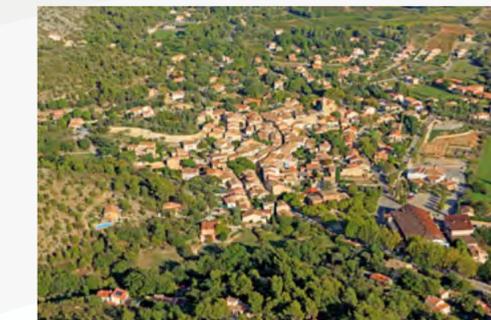
La campagne habitée



Formes atypiques isolées

Les coeurs des villages du territoire du Grand Site : une empreinte rurale aux formes variées.

De haut en bas : Puylobrier, Pourrières, Pourrières par croquis, Jouques (Source : © GSSV, ONF)

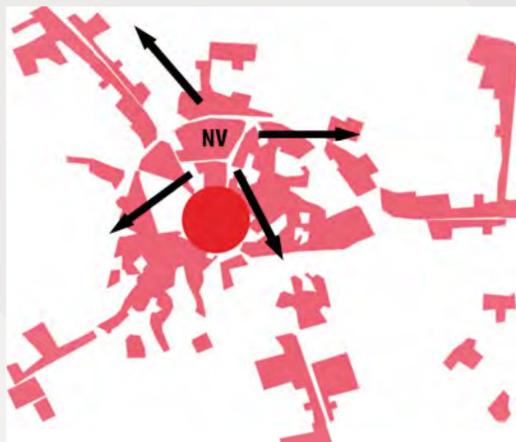


Résumé :

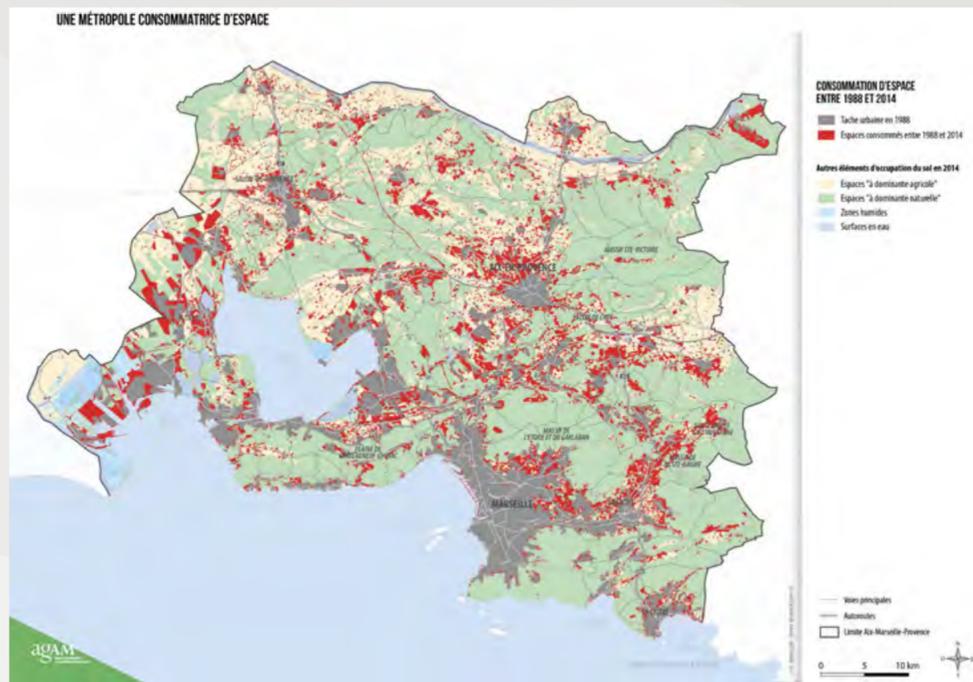
Depuis les années 80, le territoire Concors Sainte-Victoire a connu des évolutions urbaines notables avec le phénomène de périurbanisation : mitage des espaces naturels et agricoles au profit d'un parcellaire résidentiel souvent à faible densité, étalement urbain manifeste le long des axes routiers portant atteinte à la lecture du grand paysage (ex : le long de la N 7), manque de densité urbaine en entrée de ville lié notamment à la multiplication des zones d'activités, étalement du tissu résidentiel et des zones d'activités lié à l'usage des voitures et de la grande accélération des déplacements.

Cependant, il a su conserver une identité rurale aux villages provençaux qu'il s'agira de maintenir, afin d'éviter une banalisation de ses paysages. Face aux mobilités toujours plus importantes, aux pressions urbaines toujours plus fortes, un équilibre harmonieux doit être assuré par l'ensemble des acteurs locaux.

Sur le plan réglementaire, les PLU des communes concernées par ce territoire ont tous intégré sans exception cette affirmation d'équilibre, de développement maîtrisé de l'urbanisme.



Le paysage de la RN 7, route nationale mythique des vacances, se transforme
Photo du haut : le secteur du Cabanon enchanté, parc de loisirs sur Pourrières
Photo du bas : secteur du nouveau rond-point dit « entrée de village » sur Chateaufort-le-Rouge



Carte de l'étalement urbain à l'échelle de la Métropole (source : AGAM)

d. Un socle artistique : la mémoire collective et ses représentations

Comprendre un territoire, c'est s'imprégner des paysages, de leurs représentations, des emblèmes, de la culture, des traditions, des textes et récits qui le content et le décryptent. Pour bon nombre de personnes, la vue sur le paysage et le paysage lui-même sont synonymes. Par ailleurs, un « paysage » peut aussi bien être le paysage lui-même qu'un tableau le représentant.

« Paysage et image sont indissociables »

James Corner

Sainte-Victoire, un paysage carte postale

Image forte, identitaire du pays d'Aix, la montagne Sainte-Victoire n'est pas seulement l'un des plus beaux sites géologiques de la Provence. Au près du grand public, ce site bénéficie d'une forte notoriété en tant qu'élément à part entière du paysage et de la vie quotidienne. A contrario, le massif du Concors est dans l'ombre et reste confidentiel.

Vue de loin, à l'échelle nationale et internationale, on connaît de la Sainte-Victoire, surtout les représentations artistiques. Mais pour le bassin d'Aix et le Département des Bouches-du-Rhône, cette montagne est une sorte de signal dans le paysage. Au même titre que la Durance, c'est un monument naturel auquel sont attachés tous les Provençaux. De son côté, le Concors n'est pas identitaire si ce n'est ses pour ses habitants.

Avec Sainte-Victoire on entretient une relation individuelle, « religieuse ». A contrario, sur Concors, on ne va pas à l'autel (des pratiques sportives, du mémorial pittoresque) mais on pénètre dans un terroir. Avec ces deux parties réunies, le territoire du Grand Site collectionne à la fois les toiles de maîtres et les outils anciens. Il est iconique par le biais de la Sainte-Victoire et identitaire par le Concors.

Si divers articles, émissions, publications et films ont permis la reconnaissance de la partie sud de ce territoire à l'échelle internationale, il n'en est rien pour sa partie nord. Dans la représentation médiatique, l'image provençale, le cadre de vie, les paysages, l'esprit des lieux et l'identité locale font partie intégrante de l'emblématique Sainte-Victoire et non du confidentiel Concors. Dans ce cadre, il est important de souligner l'équilibre sensible entre notoriété et protection.

L'examen de cartes postales touristiques du site, à l'image des trois ci-dessous, montre que seule la face sud de la montagne Sainte-Victoire est représentée avec des premiers plans typiques de cette Provence emblématique pour le visiteur (oliviers, lavandes, vignes).

Si les clichés présentés sur le site internet du Grand Site Sainte-Victoire témoignent d'une prise en compte de la montagne Sainte-Victoire

dans sa globalité, il n'y a toujours pas de représentation visuelle du Concors.

Il existe cependant un décalage entre l'image idéalisée et la réalité du site. En effet, si le point de vue, purement visuel, de cette montagne avec ces vignes et ces oliviers, emblématiques eux-mêmes de la Provence, s'étalant au pied de cette paroi abrupte aux couleurs claires du calcaire reste largement le plus divulgué, la réalité est, quant à elle, bien plus riche et diversifiée dans ses patrimoines naturels, architecturaux et culturels. Un aspect qui reste encore à découvrir et à faire découvrir pour enrichir l'offre territoriale et permettre d'autres entrées pour la découverte de ce territoire emblématique à plus d'un titre, notamment avec son « Concors secret » actuellement inexistant ou presque dans la représentation et l'esprit collectif.



Carte postale / image : voir Asso des Philatélistes, Georges Flayols, Camille MOIRENC

Une renommée artistique

La surreprésentation de la face sud de la Sainte-Victoire pour « caractériser », « représenter », « identifier », « symboliser » le territoire du Grand Site de France trouve son origine dans la renommée artistique, au travers principalement de Cézanne.

La montagne « inventée » par Cézanne

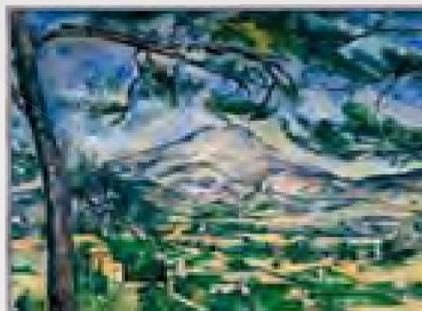
Avant de devenir, grâce à Cézanne, un symbole culturel célèbre dans le monde entier, Sainte-Victoire a mis quelques décennies pour que sa réputation s'impose. Ignorant les glaciers, les avalanches et les cimes sublimes des Alpes ou des Pyrénées, cette barre rocheuse aux dimensions modestes séduira les artistes avec d'autres atouts : le rythme de sa découpe, sa force d'apparition, son éclat, ses lumières et, justement, ses dimensions ; son profil entre dans une page, dans une toile. Depuis l'ouest, elle est un impérieux triangle, depuis Beaurecueil, la découpe de sa crête la scande dans le paysage, et depuis le sud, elle est une phrase minérale qui part de la sonore et imposante affirmation de sa présence jusqu'à la Torque où elle va décroissant jusqu'au murmure dans la plaine. En son milieu, au plus brillant des falaises, elle est soutenue par le Cengle qui fait durer les notes, comme par des basses derrière la flamboyance des cuivres.

La première représentation anonyme de la montagne - comme sujet secondaire (arrière-plan) - date de 1686. Il faudra attendre 1825 pour que Granet peigne ce monument géologique. Puis, d'autres comme Paul Guigou et les artistes de l'Ecole Provençale (Loubon, Grésy, Eygalières) reprendront inlassablement ce thème avant que le génie de Cézanne, dont le nom est indissociable du lieu,

ne l'immortalise définitivement. Désormais, les artistes, engagés dans le défi de sa représentation, ne la perçoivent qu'au travers du filtre cézannien plus ou moins avoué, de sorte que peindre une Sainte-Victoire est une manière de s'affronter à la fois à la montagne et au maître qui l'a immortalisée.

Aujourd'hui, Aix n'est qu'une étape vers une représentation personnalisée de Sainte-Victoire perdue :

- Circuit cézannien dans les rues de la ville « Marchez dans les pas de Cézanne » ;
- Route Cézanne classée depuis 1959 par André Malraux, reprenant le parcours que Cézanne lui-même empruntait pour se rendre dans la campagne aixoise. Sinueuse et longeant le versant sud de Sainte-Victoire, elle offre des perspectives paysagères somptueuses ;
- Carrière de Bibémus où le peintre fait naître entre 1895 et 1904 des œuvres de renommée mondiale, marquant les débuts du cubisme, telles Le rocher rouge...



Né rue de l'Opéra en 1839, mort rue Boulegon en 1906, Paul Cézanne aimait Aix et sa Provence. La campagne aixoise arpentée dès l'adolescence avec Émile Zola lui a révélé sa condition d'artiste. La lumière d'ici a guidé ses pas, éclairant son chemin de création jusqu'au seuil de l'abstraction. Aujourd'hui, c'est à Aix-en-Provence et dans ses environs que se vit intensément l'expérience Cézanne, au fil des rues, des lieux et des paysages qui ont marqué la vie, le regard et l'œuvre du père de la peinture moderne...Reine de ses paysages d'enfance, obsession de sa vie d'artiste, la montagne Sainte-Victoire domine l'œuvre du maître : 44 huiles et 43 aquarelles

Cézanne (source : <http://www.cezanne-en-provence.com/paul-cezanne/>)

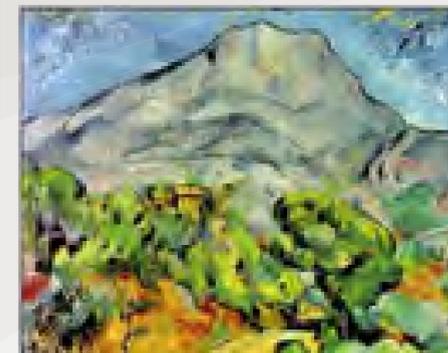
La Sainte-Victoire à travers l'objectif

Aussi attractive pour les photographes que pour les peintres, la présence quasiment constante de montagnes au fond des tableaux de paysages dits « classiques » intrigue certains artistes comme Brigitte Bauer. C'est à partir de la montagne du fond que semble se construire le paysage. A la fois point de départ et point d'arrivée, la constance et les variations de Sainte-Victoire sont chargées de références picturales et littéraires.

« Dénudée et presque monochrome, davantage lumière que couleur... », telle est la perception de Jürgen Hill à propos de la Montagne Sainte-Victoire. En la photographiant toute une journée, chaque demi-heure, il a cherché à en saisir les changements d'apparence selon le déplacement de la lumière.

D'autres comme Jean-Jérôme Crosnier Mangeat ont publié des ouvrages de photographies dédiées à cette montagne emblématique de la Provence.

De nos jours, Camille Moirenc, photographe professionnel, transmet son regard sur sa région natale, la Provence et continue de faire évoluer les regards, le sien inclus, sur cette diversité insoupçonnable. Il dévoile ainsi le Concors, et parfois même au premier plan.



Jürgen Hill prit 24 photographies en noir et blanc de la Montagne Sainte-Victoire sur une même journée en 2003 la rapidité de l'évolution de la lumière que cette suite de photographies laisse percevoir permet de mieux imaginer les difficultés rencontrées par Cézanne peignant la Montagne.

Sainte-Victoire sous la plume

Si son iconographie est pourtant bien plus renommée, la montagne Sainte-Victoire a également fait l'objet de nombreux écrits : Peter Handke avec La Leçon de la Sainte-Victoire (1985) ; Brigitte Bauer avec « Paysages de Sainte-Victoire » (1994) ; Jacqueline de Romilly avec « Sur les chemins de Sainte-Victoire » (2001) ou encore Michel Bernascolle qui a publié « Les Rapegons de Sainte-Victoire » (2006).

Sainte-Victoire fait son cinéma

Lorsqu'on parle cinéma et Provence, comment ne pas penser à Pagnol ; écrivain, dramaturge, cinéaste et producteur français, il a fait découvrir, au fil de ses réalisations, l'esprit de sa colline, celle du Garlaban principalement, et plus largement celle d'une Provence familiale et familière.

Pourtant, si elle avait déjà été filmée auparavant, c'est encore le film français « La Sainte-Victoire » écrit et réalisé par François Favrat en 2009 qui affiche pour la première fois au cinéma (grand public) la montagne aixoise.



Sainte-Victoire ou l'art de vivre en Provence

Couleurs et senteur

Lavandes et floraisons remarquables : Même si Concors Sainte-Victoire n'est pas le territoire de prédilection de la lavande, cette floraison de quelques semaines engendre de somptueux paysages de carte postale.

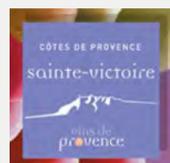
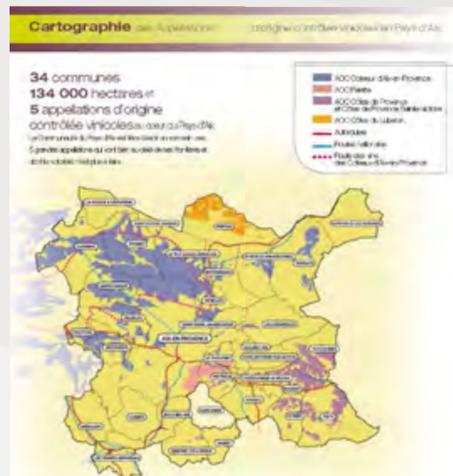
De la même manière, les coquelicots envahissent au printemps les champs et les vignes offrant alors des perspectives d'un rouge de toute beauté.

Image plus ou moins réaliste et potentiellement réductrice, ces emblèmes naturels de la Provence font néanmoins partie intégrante de la culture partagée du Grand Site Sainte-Victoire.

Olivier : arbre sacré, vénéré dans toute la Méditerranée, l'olivier est un des éléments les plus typiques du paysage et de la culture provençale. Sa culture, plus ou moins valorisée selon les époques, se pratique aujourd'hui sur l'ensemble du territoire.

Goût et saveurs

Vins, vignes et vignobles : avec un ensoleillement maximum et une terre idéale, des vins dont la qualité a été reconnue par diverses Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) ont pu être créés (Coteaux d'Aix pour Revelette, Saint-Bacchi ou Villemus à Jouques, Côte de Provence Sainte-Victoire pour les domaines de Puylobier, Château Gassier... et AOC Palette pour le château Henri Bonneau ou le château Crémade). Leur notoriété rayonne même en dehors de nos frontières.



Sainte-Victoire ou un vaste espace de loisirs de pleine nature

Les massifs de Concors et de Sainte-Victoire constituent un grand espace de loisirs de nature et un terrain d'aventure non seulement pour les populations urbaines voisines mais aussi pour d'autres, plus éloignées, dans le cadre de leurs déplacements touristiques. Compte tenu des caractéristiques du climat méditerranéen, ce vaste espace peut être fréquenté toute l'année et sa topographie très contrastée est très attractive. En outre, ces massifs comportent des paysages culturels et naturels d'une très grande beauté, chargés d'histoire et de culture, source de grandes émotions esthétiques pour ceux qui les fréquentent. En outre, pour beaucoup de visiteurs, leur perception est valorisée par la médiation de Cézanne qui assure à ce site un renom international.

Deux types d'activités se détachent très nettement :

- cette montagne est, avant tout, un lieu de promenade et de repos familial ou amical. Malgré la diversité du massif partagé en deux versants aux aspects totalement opposés, lors de l'enquête de fréquentation de 1995, 38% des personnes sondées ont donné comme première réponse : venir en ces lieux pour se promener ;
- la « petite » et « grande » randonnée pédestre se pratiquent plutôt dans les parties moyennes et hautes du massif. Elle concerne 22% des réponses. Elle ne nécessite qu'un balisage réduit. Cette activité est pratiquée aussi bien par des individus isolés que par des groupes d'amis, de retraités, ou encore dans le cadre des sorties effectuées par des associations.

D'autres pratiques s'expriment sur le territoire du Grand Site, au sein des vastes espaces naturels :

- le vélo tout terrain (VTT) est une activité récente, mais actuellement en pleine expansion, par le type de matériel utilisé et les lieux où il se pratique. C'est une activité de loisirs « douce » ; le problème naît du fait que le VTT utilise souvent les mêmes chemins et sentiers que les randonneurs pédestres ou les simples promeneurs, amateurs de calme et de tranquillité. Comme pour les véhicules tout terrain à moteur, il faudra peut-être en arriver à limiter/contrôler l'accès dans certains espaces, voire l'interdire. On notera aussi que les VTT sont responsables d'une certaine dégradation des chemins et surtout de la destruction des marches, souvent sommaires, effectuées bénévolement notamment par les associations pour lutter contre l'érosion des sentiers de randonnée.

Il existe néanmoins sur le territoire du Grand Site des itinéraires dédiés à cette activité. Ces itinéraires mis en place par le Département au titre de sa compétence sur les activités de pleine nature sont valorisés à travers la réalisation de dépliants par Provence Tourisme.

Le Département s'est engagé depuis les années 1960 dans une politique d'acquisition d'espaces naturels en vue de les ouvrir au public. Depuis maintenant 10 ans, la Direction de l'Environnement travaille à l'élaboration de parcours VTT normalisés sur les domaines départementaux qui peuvent recevoir ces équipements.

- l'escalade : la Sainte-Victoire est un lieu réputé pour ce type de pratique. Il comprend des voies de tous niveaux et certaines sont totalement équipées.

L'escalade sur Sainte-Victoire est réputée pour son caractère engagée et sa difficulté. Le terrain d'aventure constitue la pratique la plus courante. Les sites y sont souvent très engagés et ne correspondent pas aux normes nationales de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME).

- le parapente est un sport à risques, réservé aux initiés. Deux sites principaux sont équipés sur l'adret de Sainte-Victoire qui est le seul secteur favorable. Mis à part quelques dérangements possibles avec l'avifaune, cette activité n'induit aucun conflit d'usage. Au contraire, elle constitue un élément d'attraction sensible, représenté par ces voiles multicolores tranchant sur le bleu du ciel et le blanc du calcaire, les jours de grand beau temps. Cependant, elle peut engendrer des impacts paysagers et environnementaux (des actions régulières de sensibilisation des parapentistes sont mises en place pour des dérangements de l'Aigle de Bonelli) quant à l'aménagement d'aires de décollage et d'atterrissage.

- la chasse : il s'agit d'une pratique traditionnelle de loisirs sur le territoire ; elle subit des contraintes de plus en plus fortes de la part notamment des citoyens (promeneurs, ramasseurs de champignons, sportifs...), pour en limiter, voire en interdire la pratique. La chasse, dans un espace rural traditionnel qui, du fait de la déprise agricole, est devenu un espace de loisirs périurbain, est un phénomène qui n'est pas limité

aux massifs de Concors et Sainte-Victoire ; il semble que la situation devienne de plus en plus conflictuelle, au moins dans les espaces très fréquentés, en raison du nombre d'accidents qui ne concernent pas seulement les chasseurs entre eux.

- le territoire du Grand Site est, bien sûr, enfin le support de bien d'autres activités récréatives ou sportives : pétanque, cerf-volant, équitation, jogging, spéléologie...

Ainsi, est constatée l'apparition de nouvelles pratiques de sports telles que les spots de slackline highline, quelques amateurs de wingsuit, le développement non cadré des parapentes à moteurs, la mise en place de location de VTT électriques ou encore des demandes de création d'itinéraires en gyropode.

Résumé :

Le vignoble, les cigales, la lavande, la pierre, la garrigue, les tuiles romanes... Nous sommes en Provence devant la carte postale, à la rencontre d'un de ses symboles : Sainte-Victoire, paysage marqué par une notoriété artistique et une reconnaissance mondiale, née sur les toiles du maître Cézanne. A ses côtés, le massif du Concors, sauvage et très forestier, apprivoise progressivement sa mise en lumière. Ensemble, ils forment un tableau remarquable, le support exceptionnel d'activités très diverses, de plus en plus nombreuses, tant récréatives qu'économiques.



Couverture de la revue Paysage Actualités - Juillet 2018 : la Croix de Provence visitée par des parapentistes, une des nouvelles activités de pleine nature en plein essor sur la Montagne Sainte-Victoire (source : www.lemoniteur.fr)



Arête de la Croix de Provence en slackline (source : www.quentinb.overblog.com)

1.2 Le paysage comme lecture du territoire

Le paysage d'un territoire reflète les choix de la population qui l'habite et illustre sa culture, ses richesses et ses faiblesses. Pour construire le territoire de demain, une culture paysagère partagée est ainsi essentielle



La Sainte-Victoire depuis le sentier sportif en forêt communale de Peynier (source : photo ONF)

Deux ensembles paysagers pour une identité territoriale d'exception

Les composantes physiques ont donné naissance sur le territoire du Grand Site Sainte-Victoire à deux ensembles tels que définis dans l'Atlas des Paysages des Bouches-du-Rhône (2007) :

- La Montagne Sainte-Victoire, monument minéral qui doit sa notoriété mondiale aux peintures de Cézanne, et son piédestal du plateau du Cengle, classés en 1983 au titre des sites ;
- Le Massif du Concors, vaste étendue agreste qui constitue le plus grand ensemble boisé d'un seul tenant des Bouches-du-Rhône, classé sur près de 17 000 ha au titre des sites en 2013.

Peut y être associée une infime partie d'un troisième ensemble, celui de « vallée de la Basse Durance », occupé localement par les terrasses alluviales s'étendant entre les versants du Luberon au Nord et les contreforts du Concors au Sud.

Dans les détails, la montagne Sainte-Victoire qualifiée de Jardin des Aixois domine, de toutes parts, la campagne aixoise, tantôt érigée, tantôt étalée. Spectacle paysager unique.

De Fuveau ou de Peynier, au sud, elle apparaît dans toute sa masse rocheuse, dressée sur le plateau du Cengle et soulignée d'un trait vertical par le rebord de celui-ci. Au Nord, en venant de Rognes, elle présente un flanc plus adouci et plus sombre, surmonté de crêtes rocheuses.

De son côté, différent et complémentaire de

Sainte-Victoire, le Concors représente bien la colline provençale avec ses vallons cachés et ses mas agricoles traditionnels. Cet ensemble naturel, aux reliefs doux, est caractérisé par sa grande homogénéité et son caractère très forestier.

Préservé, le Concors conserve sa naturalité et sa ruralité, en transition entre la Basse Provence et la Provence Alpine.

L'ambiance de la Durance est largement influencée par les collines proches du Concors. L'équilibre y est subtil entre paysage agricole naturel (du lit de la rivière et des versants collinaires) et bâti des villages, des châteaux et des mas dispersés.

Sur l'ensemble du Grand Site, la forêt est prégnante, associée à des milieux de garrigues, de pelouses, de crêtes et falaises et de lacs. Elle reste le motif paysager majeur du territoire : tantôt fonds de scène, tantôt écrin qui met en lumière les autres éléments du milieu ; texture, couleur, forme, épaisseur et essence même des paysages naturels.

Des traits de caractère locaux

Conjointement, ces deux ensembles dévoilent, chacun, différents paysages intrinsèques pour lesquels un découpage plus fin, en unités a été amorcé (étude CAUE sur le piémont sud de la Sainte-Victoire et Annexe Verte).

- Pour l'ensemble paysager Massif du Concors

Intégré depuis sa création dans le GSSV, le massif du Concors n'est pourtant réellement considéré que depuis sa reconnaissance en tant que site classé en 2013. Jusqu'alors tenu à l'écart des grandes voies de communication,

cette vaste étendue sauvage de vallons et de collines est restée en marge du monde urbain, les paysages du massif du Concors s'affinent et s'affirment au fur et à mesure que son intérêt grandit. En effet, cette masse boisée n'est finalement pas aussi homogène qu'il n'y semblerait. Sous ce couvert végétal se distinguent plusieurs éléments remarquables soutenus par la géologie du socle. Ainsi, plusieurs reliefs marquants tels que la montagne de Vautubière ou le plateau de Bède révèlent leur identité spécifique. Entre basse Provence et moyenne Durance, ce massif est resté en marge du développement urbain.

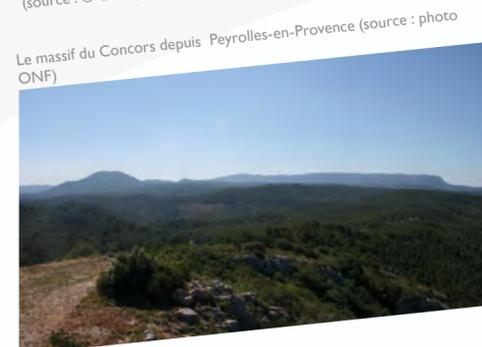
C'est un massif que l'on contourne, un espace dans lequel il faut rentrer pour respirer, découvrir les paysages, chasser ou se promener. Le paysage est montagnard avec de belles étendues boisées et de petites cuvettes cultivées autour de mas isolés.

Depuis les humbles chapelles des sommets on découvre de beaux panoramas sur la Durance, le Lubéron et l'ubac de la Sainte-Victoire.

À l'instar de ces prestigieuses voisines (la montagne Sainte-Victoire ou la Durance), ce massif a connu une occupation humaine très ancienne. Les vestiges préhistoriques et romains en témoignent. Mais sa situation en marge explique sans doute qu'il n'ait pas suscité de regards artistiques marquants. Mis à part quelques hameaux dans le terroir, comme Bèdes et Saint-Antonin, l'habitat est groupé en gros villages établis sur les franges du massif.



Le massif du Concors depuis la vigie de Marinas à Meyrargues (source : © GSSV)



Le massif du Concors depuis Peyrolles-en-Provence (source : photo ONF)

- Pour l'ensemble paysager « Montagne Sainte-Victoire »

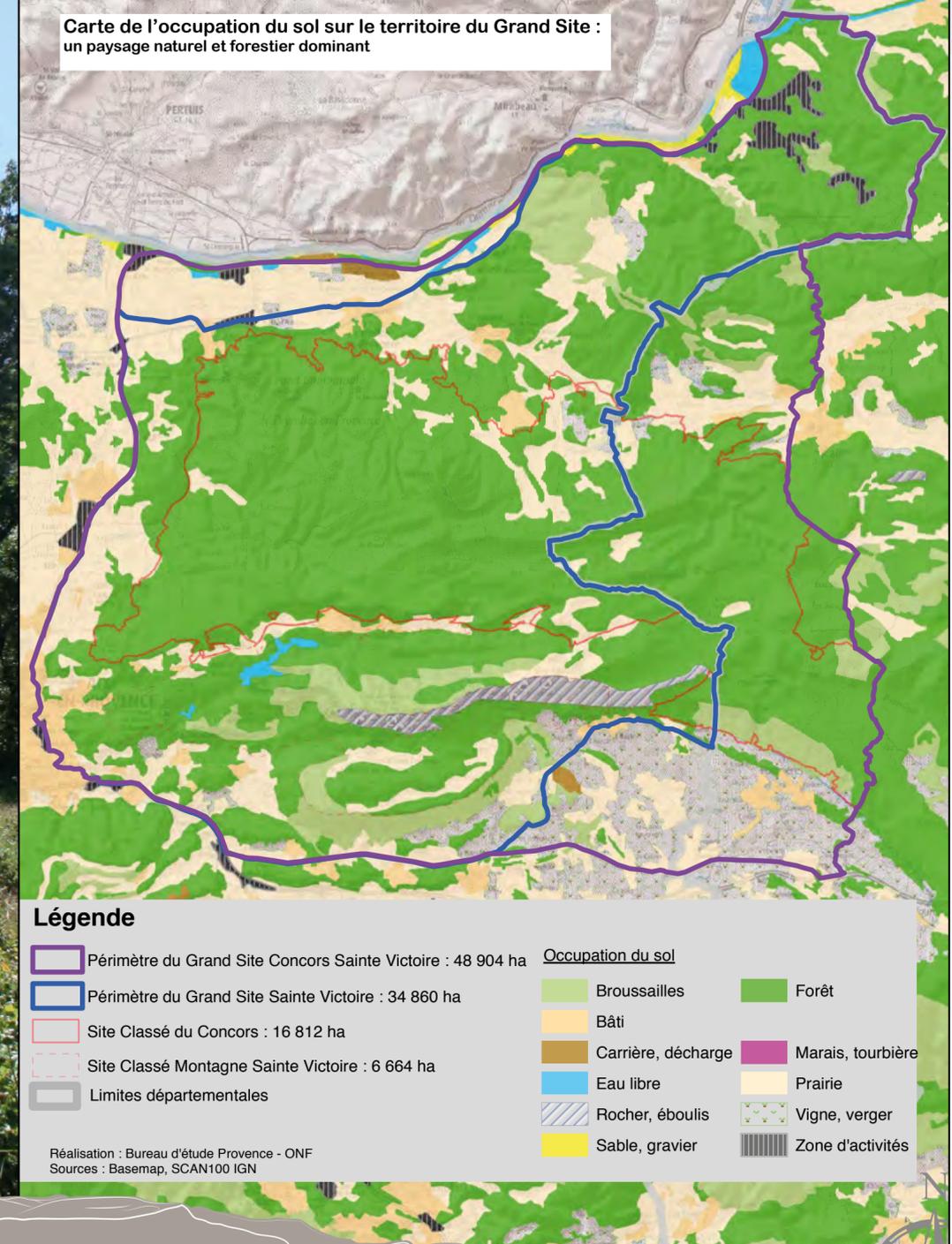
Bien lisible dans le grand paysage, l'extraordinaire masse minérale de la montagne se détache du paysage alentour. Le prisme minéral blanc domine la campagne environnante. La falaise déroule son long mur au-dessus des vignobles, masse imposante striée d'ombre et de lumière où dialoguent les blancs et les bleus, les gris et les noirs, les violets et les rouges sombres, au rythme des heures et des saisons.

Les oppositions sont marquées entre l'ubac au long versant boisé et l'adret avec l'abrupt vertigineux de sa falaise.

Vers l'Est, la falaise s'amenuise lentement en un long glacis en arc de cercle ceinturant la haute vallée de l'Arc. De larges ouvertures et la mise en valeur d'anciennes restanques offrent une découverte encore plus spectaculaire du paysage minéral. Les versants d'ubac très boisés dominent en pente douce la vallée de Vauvenargues contrastant avec les adrets secs et rocheux.



La Sainte-Victoire depuis la D 6 en direction de Peynier (source : photo ONF)



Photos de gauche à droite : Paysage agricole aux Jouques ; Paysage forestier en forêt départementale Nord-Sainte-Victoire-Domaine du Tadisson ; Puits d'Auzon (sources : © GSSV ; Photos ONF)

Cette diversité façonne les ambiances et compose les paysages : vallées agraires, plateaux et collines boisés, vallons secs et cultivés et relief minéral.

Si la diversité du territoire s'apprécie à différentes échelles, depuis les vastes panoramas à partir des crêtes de Sainte-Victoire et du Concors, jusqu'aux multiples ambiances qui s'égrènent à la faveur des sentiers de randonnée, sa découverte se fait également à partir du réseau viaire, notamment ses « routes de campagnes » qui sont autant d'axes de déplacements très fréquentés et appréciés au quotidien pour leur qualité paysagère et surtout utilitaire. Ces itinéraires qui contribuent à la boucle autour de Ste-Victoire permettent notamment de basculer, en quelques minutes, du centre-ville d'Aix-en-Provence vers des paysages sauvages qui évoquent déjà le pays du Verdon.

Quatre itinéraires sont à ce titre marquants et composent pour partie la valeur patrimoniale du Grand Site : la RD 10, route de la vallée de Saint-Marc / Vauvenargues, la RD 11 dite du Sambuc, la RD 23 Pourrières/Rians et l'emblématique N7.

Dans les détails, la RD 10 permet de découvrir toute la richesse des séquences paysagères de la vallée entre St-Marc et Vauvenargues, en transition entre le centre d'Aix-en-Provence et les horizons du haut Var. De son côté, la RD 11, passant par le col du Sambuc, constitue la seule traversée routière du Concors. La RD 23, quant à elle, opère la transition entre les vignobles de la haute vallée de l'Arc dominés par le versant sud de Sainte-Victoire et les collines du Concors.

Enfin, la N7, mythique nationale des vacances, dessine l'armature routière principale du sud du territoire du Grand Site alors qu'elle n'y est pas incluse. Reliant à l'agglomération Aixoise, les villes et villages alentours avec un flux journalier estimé à 37 000 véhicules, elle place le seuil de l'urbanisation diffuse et mitée, semblant contenir l'élan bâtisseur du sud de la voie et en préserver encore sa partie nord.

Un atelier de paysage en partage s'est d'ailleurs tenu le long de deux de ces axes emblématiques (N7 et D23) le 29 mars 2018 réunissant l'équipe technique du Grand Site Sainte-Victoire et l'inspecteur des sites de la DREAL PACA en charge du site classé Concors. L'un des objectifs de cet atelier partagé était la limite sud du périmètre du Grand Site Sainte-Victoire : doit-elle rester où elle est ? doit-elle intégrer ce parcours emblématique ? d'un côté ? des deux côtés ? doit-elle aller jusqu'à l'A8 ?

Résumé :

L'armature boisée du vaste massif du Concors souligne le graphisme fin de la noble rocheuse, la grande muraille longiligne qu'est la montagne Sainte-Victoire. Ensemble, ils donnent un caractère artistique et mystérieux au paysage territorial, une identité fière à la traîne boisée ondulée. Au nord, les visibilitées sont resserrées, l'ambiance est enveloppante telle un vert écran forestier. Tandis qu'au sud, de grandes respirations dans le relief dégagent une toute autre atmosphère : le vignoble les emplit, les horizons paysagers sont lointains et cadrés par les montagnes environnantes en fond de scène.



1.3 L'esprit des lieux et la Valeur Patrimoniale du Grand Site

a. l'esprit des lieux

L'esprit des lieux, c'est « une construction intellectuelle qui doit se faire collectivement en dégagant un certain consensus. Tenter de respecter « l'esprit du lieu », c'est prendre en considération un ensemble de valeurs partagées et de «points de vues» qui interagissent pour faire d'un site quelque chose d'unique. C'est son atmosphère, son essence ... Il unit le matériel à l'immatériel. L'Esprit du Lieu est une dynamique relationnelle entre : les éléments matériels (site, paysages, bâtiments, objets...) et, les éléments immatériels (mémoires, rituels, récits, savoir-faire...), les éléments physiques et spirituels. L'Esprit du lieu, c'est un moyen de développement social durable?»

Concors Sainte-Victoire est un de ces territoires qui donnent de grandes leçons de paysage. De l'emblématique, de l'iconique au côté de l'authentique, de l'humble et coutumier, le tout sans artifice. Ainsi, les traces d'une grande complicité avec les lieux, révélées dans la beauté d'une courbe au hasard d'un sentier, dans une étendue d'eau au cœur d'une forêt, dans le soin apporté à la pierre d'une chapelle. Se promener aujourd'hui sur les terres de Concors Sainte-Victoire, c'est avoir sous les yeux une spiritualité mise en espace. Du détail qui crée ces petits lieux, à l'organisation d'un territoire entier, l'Histoire se révèle dans les surfaces ; dans les lignes qui viennent de loin, entrent et sortent, racontant l'histoire de l'art et des hommes qui y vivent ; dans les lieux où tout à coup le paysage prend sens.

Un lieu comme le Grand Site Sainte-Victoire rend sensible à cette épaisseur dense, prenant au ciel et à la terre, qui est le paysage. Celui-ci tient du plus intime, du plus sacré de chaque être vivant ; aux couches du sous-sol, géologie, formes telluriques, courants, nappes se superposent sol, terre, matière vivante.

Juste au-dessus de l'herbe, entre l'humus et l'Aigle de Bonelli, dans la forêt, se mêlent les strates de nos perceptions, nos représentations, notre culture partagée et de notre imaginaire.

Encore plus haut, au niveau du cœur, il y a notre état, l'atmosphère, ce qui ne se définit pas, la qualité de l'air, l'odeur, la sensation. Puis viennent les désirs, l'amour du monde, les idées, l'invisible, le ciel. Strates que les êtres vivants entremêlent, mouvement perpétuel de bas en haut, de haut en bas, s'étendant dans l'épaisseur d'une surface.

Voilà le territoire du Grand Site Sainte-Victoire, c'est une **émotion**.

Cette émotion, c'est une **composition de matières : vague de pierre, océan de forêts**.

La puissance du territoire s'exprime en premier lieu au travers de Sainte Victoire, la montagne, vaste navire de **pierre** claire et grise présentant une face sud aux lignes élancées, orgueilleuses, qui imprime au pays aixois sa force minérale. Sainte-Victoire et sa vague de pierre à couper le souffle marque un paysage unanimement reconnu.

Un œil, même peu exercé aux complications tectoniques, perçoit immédiatement que le paysage est soutenu par une structure géologique remarquable, comme jaillie du sol, qui participe à l'impression de solennité minérale qui se dégage du site. Mais ce qui surprend également c'est sa relative brièveté, dans l'espace, de ce mouvement pourtant spectaculaire.



Photo en haut : La Sainte-Victoire et le plateau du Cengle - vue aérienne (source : © GSSV) - Illustration du milieu : représentation graphique de la Sainte-Victoire et du Concors - vue aérienne depuis la haute vallée de l'Arc (source : mémoire Sophie Deloges - ENSNP Blois) - Photo du bas : la Sainte-Victoire depuis la Forêt Départementale Nord Sainte-Victoire (source : photo ONF)

² CARTER J., L'esprit des lieux, programmer l'interprétation d'un territoire, Aten (Atelier technique des espaces naturels) - coll. Cahiers techniques n°76 - Avril 2005

Puis, il y a aussi cette mer de **forêt** qui s'étale à perte de vue dans le dos de Sainte-Victoire : le Concors ; ce massif densément boisé, empreint de pureté et de virginité naturelle, vient ainsi compléter l'une des principales caractéristiques écrites par Gilles et Marc Cheylan en 1976 : « *l'absence de forêt étendue est une des principales caractéristiques de la Montagne Sainte-Victoire*³ ».

Depuis la vigie de Peyrolles-en-Provence, l'immensité boisée sur Concors frappe avec impact le regard. Elle apporte évasion et liberté, ressourcement et humilité.

Cette harmonie avec les lieux, l'homme et la nature, si fortement ressentie sur le Nord, procure une fraîcheur intérieure, une sérénité et presque une nostalgie tant leur fragilité paraît grande à proximité des trépidations contemporaines.

Le caractère indissociable de ces deux grands massifs s'impose. Ensemble, ils forment un monument naturel, un cœur d'un Grand Site exceptionnel.

Cette émotion, c'est aussi une **composition humaine** attachante ; les hommes de ce territoire ont su collectivement dialoguer et guider leur action dans une direction unique, celle de préserver, de respecter une identité de terroir, partie visible et matérielle de cet esprit des lieux ; identité qu'ils ont bâtie en complicité avec la terre, les reliefs, les conditions météorologiques parfois extrêmes.

Cette émotion, c'est enfin une **composition**

artistique d'exception : les différentes œuvres d'artistes font état de cette progression dans l'appropriation de la montagne, avec son apogée cézannienne. Sainte-Victoire devient milieu organique où l'artiste se trempe comme à une source. Elle devient ce morceau de nature pure, aimée pour elle-même et elle seule. Jamais montagne n'avait encore acquis une telle autorité sur la toile. La peinture de Cézanne a changé le regard sur la montagne. Ses nombreux tableaux de Sainte-Victoire baignent dans la lumière des impressionnistes tout en affirmant des volumes construits et solides. Ils sont à la charnière entre impressionnisme et cubisme. C'est aussi à ce titre que Sainte-Victoire mérite dans l'histoire de l'art sa renommée mondiale⁴.

A la fin de sa trajectoire, la montagne, travaillée au corps à corps, est devenue la pierre philosophale. La roche compacte, solide, se laisse traverser par l'air, son contraire. La montagne établit le lien entre ciel et terre... devenant Paysage, rejoignant alors la pensée d'un grand Paysagiste, Michel Corajoud qui définissait le paysage comme « l'endroit où le ciel et la terre se touchent⁵ ».

Cette triple composition, émotionnelle, humaine et artistique, expérience très forte, est le socle d'une valeur patrimoniale remarquable.

b. une valeur patrimoniale remarquable

La valeur patrimoniale, c'est la description synthétique de la dimension exceptionnelle et emblématique des paysages et du patrimoine d'un Grand Site telle que reconnue par les experts et la communauté scientifique. Elle doit être partagée entre l'Etat, le gestionnaire et les acteurs du Grand Site.

« Pour définir la valeur patrimoniale d'un Grand Site, il faut identifier ce qui fait sa beauté, sa singularité et son identité. »

Nathalie Vicq-Thépot, chargée des sites au Ministère de l'Ecologie, 1994

Le territoire du Grand Site Sainte-Victoire est un lieu de vie, image de la sédimentation des occupations humaines, des siècles durant, dans un paysage grandiose.

Depuis la montagne jusqu'à sa crête aride, au plateau fait de plis et de vallons, en passant par la succession de collines densément boisées, le territoire du Grand Site offre une diversité remarquable de paysages imbriqués, entrelacés :

- d'une part, un vaste espace naturel alternant milieux ouverts (rochers, pelouses ou garrigues) et milieux fermés (ripisylves, pinèdes, chênaies) en mosaïque ;
- d'autre part, un espace agricole au profil également varié, du linéaire sur restanques des collines (exemple photo) aux grandes plaines cultivées de la Durance (exemple photo) ;
- et enfin un espace urbain caractérisé par un habitat décliné entre bastides et villages accrochés à flancs de coteaux.

La valeur patrimoniale du territoire du Grand Site, c'est déjà sa grande diversité de milieux qui en fait un territoire naturel et culturel d'exception.



Les pelouses de crêtes - la Croix de Provence et le clocher du Prieuré en fond (source : © GSSV)

Ce territoire dévoile une **complexité**, une richesse exceptionnelle, en ce qui concerne sa structure et son aspect **physique**, aspect qui varie d'un jour à l'autre, d'une heure à l'autre. Mais à chacun de ces aspects correspond un état d'âme différent, une sensibilité nouvelle. La situation est d'autant plus complexe que ce territoire allie, met en relation l'icône « masculin » qu'est la montagne Sainte-Victoire et son imposante, fascinante et intrigante barrière minérale avec l'« Espoir féminin » qu'est le Concors et ses facettes douces et confidentielles.

Si puissant soit-il, le contraste entre Sainte-Victoire et Concors est exclusivement complémentaire ; comme une vague de pierre brisée dans son élan, le sud, puissant et inondé de soleil rejoint le nord en s'inclinant en une longue pente boisée emplie de souplesse collinaire.

Ensemble, ils composent la charnière, la **porte** – géographique, écologique, culturelle... – entre les Provence de Pagnol et de Giono. Le Grand Site Sainte-Victoire est marqué par deux entités géographiques fortes : la célèbre montagne Sainte-Victoire au sud, qui ouvre sur la vallée de l'Arc puis la Sainte-Baume ou le Pays d'Aubagne, et le massif du Concors au Nord, plus intime.

Parcourues, longées le long d'**itinéraires remarquables**, les excursions révèlent ces oppositions complémentaires : des garrigues brûlantes du piémont sud aux forêts de pins sylvestres de l'ubac des crêtes ventées aux bois de chêne blanc des collines varoises ; le Grand Site offre ses multiples facettes au visiteur curieux de l'explorer.

Le territoire du Grand Site Sainte-Victoire est ainsi **emblématique**, s'inscrivant dans notre imaginaire collectif et marquant le territoire de son extraordinaire beauté et sa fragilité cachée.



Photos de haut en bas : Le sentier Imoucha - vue par drone (source : © SYNDRONE pour GSSV) ; Arbres remarquables : arbustes taillés sur la RD 11 (route de Bèdes) sur la commune de Jouques - hommage aux résistants (source : © GSSV) ; Vue aérienne des falaises de Sainte-Victoire (source : © G. FLAYOLS pour GSSV)

³ CHEYLAN G. et CHEYLAN M. (1976) – Biogéographie d'une montagne : La Sainte-Victoire (Bouches-du-Rhône)

⁴ E.H. GOMBRICH – L'histoire de l'art

⁵ CORAJOUD M., Le paysage c'est l'endroit où le ciel et la terre se touchent, éditions Actes Sud, février 2010

c. Un lien historique et intime entre valeur patrimoniale et protection

Mondialement connu, au travers des œuvres de Cézanne notamment, le Grand Site Sainte-Victoire fait l'objet depuis **1958** de protections pour la richesse de son patrimoine. Le château du Tholonet et la Route Cézanne suscitèrent les premiers classements en 1958 et 1959. Les versants Nord et Sud de la Montagne Sainte-Victoire et le gisement paléontologique de Roques hautes furent à leur tour classés entre 1964 et 1966.

Le Château de Saint-Marc-Jaumegarde et la zone des barrages vinrent renforcer le périmètre de classement entre 1969 et 1973.

En **1983**, ces diverses protections ont été regroupées en un seul Site classé, élargi au plateau forestier de Bibémus et du Grand Prignon et au plateau du Cengle, afin de préserver le massif dans ses grandes limites naturelles. On parle désormais de « Montagne Sainte-Victoire » pour désigner le site classé.

Vont s'en suivre quinze années de travail entre les services de l'Etat, les communes et les entités gestionnaires du site pour aboutir, en **2013**, au classement du **massif du Concors**, d'une superficie de près de 17 000 hectares, dont 5343 ha situés à l'extérieur du périmètre du Grand Site.

La présence de ce site classé de près de 23 500 ha au total témoigne très largement de la valeur patrimoniale in situ, tant par les richesses du patrimoine naturel que par la représentativité de son terroir provençal de collines et par le maintien d'une vaste entité éco-paysagère d'un seul tenant.

Cette protection historique n'a pas vocation à geler les lieux mais à faire vivre l'héritage et à transmettre la valeur patrimoniale exceptionnelle aux générations futures. Elle permet, dans l'intérêt commun, la préservation durable du patrimoine et à son territoire la continuité de vivre et d'évoluer.

Résumé :

Les massifs de Concors et de Sainte-Victoire forment un territoire d'émotions où s'entremêlent au quotidien esprit de rencontre et d'échange, d'entreprendre, de culture, et de plaisir des sens.

A ses côtés, à la fois vestige du passé et témoin du présent, le patrimoine est un actif préservé, protégé dans un contexte de transformations, urbaines notamment ; les singulières richesses environnementales, architecturales et paysagères, les itinéraires remarquables... composent un territoire emblématique inscrit dans l'imaginaire collectif, marqué de son extraordinaire beauté et sa fragilité cachée et illustrant le lien intime et ancien entre valeur patrimoniale et protection réglementaire.



Vue sur le massif du Concors depuis le versant nord de Sainte-Victoire - en premier plan, la vallée de Vauvenargues avec le village puis le Plateau de France avec ses barres (source : © GSSV)

2. LE TERRITOIRE DU GRAND SITE DANS SON CONTEXTE TERRITORIAL

Ces dernières années ont été source de profondes évolutions dans le contexte territorial du Grand Site Sainte-Victoire.

2.1 Un contexte de pressions contemporaines

Situé au sein d'un territoire dynamique, en position de carrefour et dans l'aire d'attraction d'Aix-en-Provence, le Grand Site de France Sainte-Victoire subit trois types de pressions liées :

- directement à l'urbanisation ;
- aux aménagements divers ;
- à son attractivité.

Les premières se traduisent notamment par une poussée du pavillonnaire sur les franges des espaces naturels et forestiers du territoire⁶.

Les secondes sont liées à des aménagements peu compatibles avec la proximité urbaine et qui tendent à se reporter dans les espaces naturels disponibles. En l'occurrence les carrières, les projets d'infrastructures de transports, de parcs éoliens et photovoltaïques, qui ont jusqu'à présent évité les vastes étendues naturelles, en particulier le Concors, mais dont la proximité témoigne d'une réelle vulnérabilité du territoire à plus ou moins long terme. Aujourd'hui, si le Grand Site Sainte-Victoire est cerné par de grandes infrastructures (autoroutes, Ligne à Grande Vitesse), des zones d'activités majeures (Cadarache, Rousset) et une agglomération en pleine expansion, ses importantes zones naturelles de tranquillité pour nombre d'espèces sont préservées par le classement du site au titre des paysages et de Natura 2000.

⁶ Se référer au chapitre I-1-C formes urbaines actuelles



Mitage de l'espace naturel sous la Tour César - commune de Saint-Marc Jaumegarde (source : © GSSV)

Les troisièmes sources de pression sont, quant à elles, liées à son attractivité. Le territoire du Grand Site est l'objet de convoitises diverses, parfois illégales : activités extrêmes (freeride VTT...), illégales (rave party, baignade, quad et moto en espace naturel...), commerciales (usage du nom et de l'image, vente ambulante...), événementielles (manifestations, décor de tournage...).

Cette attractivité, issue notamment de la grande notoriété de Sainte-Victoire, est source d'une fréquentation importante des lieux.

L'observatoire de la fréquentation :

D'un point de vue quantitatif, avec 930 000 visites à l'intérieur du massif, l'augmentation de la fréquentation de la montagne Sainte-Victoire s'élève à 28% en 15 ans (de 1995 à 2010), soit près de 2% annuellement. A l'échelle du Grand Site en incluant le massif du Concors, l'évaluation globale de la fréquentation est estimée à environ 1,3 million.

Sur la dernière période d'observation, ce chiffre monte à + 3%/an avec des inégalités importantes entre le sud et le nord du territoire tel que perçu par l'équipe technique du Grand Site.

Ces évolutions à la hausse sont dues pour l'essentiel à un accroissement de la fréquentation sur les secteurs orientaux nord et sud de la montagne (Saint-Ser, pic des Mouches, Citadelle), et sur certains sites traditionnels (Bimont et Roques-Hautes).

L'observatoire des publics:

Sur le plan qualitatif, les enquêtes menées en 2010 auprès du public attestent que les caractéristiques des visiteurs restent constantes : ce sont majoritairement des actifs, résidents

(67% habitent le département, 76% la région PACA), des habitués (70% avec une moyenne de visite de 2 fois par an). Ils pratiquent la randonnée (75%), viennent toute l'année (sauf restrictions estivales), plutôt le matin.

Le type d'activité est très lié au point de départ sur le site (parking). Pour exemple le parking des Deux Aiguilles constitue le point de départ majeur des grimpeurs, les parkings de la Maison Sainte-Victoire et de Bimont sont privilégiés pour la randonnée et la balade au profit du paysage. Les départs du parking des Venturiers sont essentiellement des départs de randonnée vers la Croix de Provence et les parkings du Puits d'Auzon et de Saint-Ser sont utilisés par les randonneurs et les parapentistes. Ils choisissent ce site qu'ils qualifient d'espace de sports de nature et de site paysager exceptionnel pour sa proximité et ses qualités naturelles. Ils sont satisfaits des équipements, soucieux d'un aménagement minimaliste, avec cependant des demandes d'amélioration de la signalisation d'accès au site et du balisage des chemins (29%).

Manifestation sportive sur la Montagne Sainte-Victoire : l'ultra-trail Sainte-Victoire se déroule chaque année, proposant 3 parcours sur la montagne (source : © Marseille Provence Production)



Villa moderne à louer pour shooting, tournage sur Aix-en-Provence / «décor Sainte-Victoire» (source : www.easyspaces.fr)



Tournage sur Sainte-Victoire - barrage de Bimont (source : non identifiée)

2.2 Un contexte de protection étendue

L'intérêt de préserver l'intégrité spatiale et paysagère du territoire du Grand Site Sainte-Victoire justifie de le protéger durablement de ces pressions.

C'est ainsi cette volonté qui s'est dernièrement illustrée avec le classement du Concors en 2013.

Lors du dernier renouvellement de labellisation, en 2010, le Grand Site Sainte-Victoire se présentait avec une différence notable entre le périmètre de l'OGS (35 000 ha répartis sur 14 communes) et celui du site classé de la montagne Sainte-Victoire (6 522 ha répartis sur 7 communes).

Avec le classement à l'époque en cours du massif du Concors, approuvé depuis par décret du 23 août 2013, ce souci d'équilibre est désormais effacé. En redessinant inévitablement ses limites, et présentant ainsi un nouveau périmètre dans le cadre de ce présent dossier de demande de renouvellement du label, le Grand Site Sainte-Victoire comprendra désormais un ensemble de 23 000 hectares classés en son territoire.

Le rapport du conseil général de l'Environnement et du Développement Durable à la Commission supérieure des Sites (séance du 18/11/2010) indiquait à ce propos : « ce nouveau périmètre classé, en extension à l'est, par rapport au territoire du grand site, devrait conduire à étendre le champ d'intervention du syndicat intercommunal grand site, en association avec les nouvelles communes concernées, notamment dans le département du Var ».

Au cours de la dernière période, entre 2011 et aujourd'hui, l'équipe dirigeante du Syndicat mixte départemental des massifs Concors-Sainte-Victoire s'est ainsi attachée à l'établissement de rencontres, en particulier avec les maires des communes varoises qui ont vu une partie de leur territoire protégé dans le cadre du classement du massif du Concors.

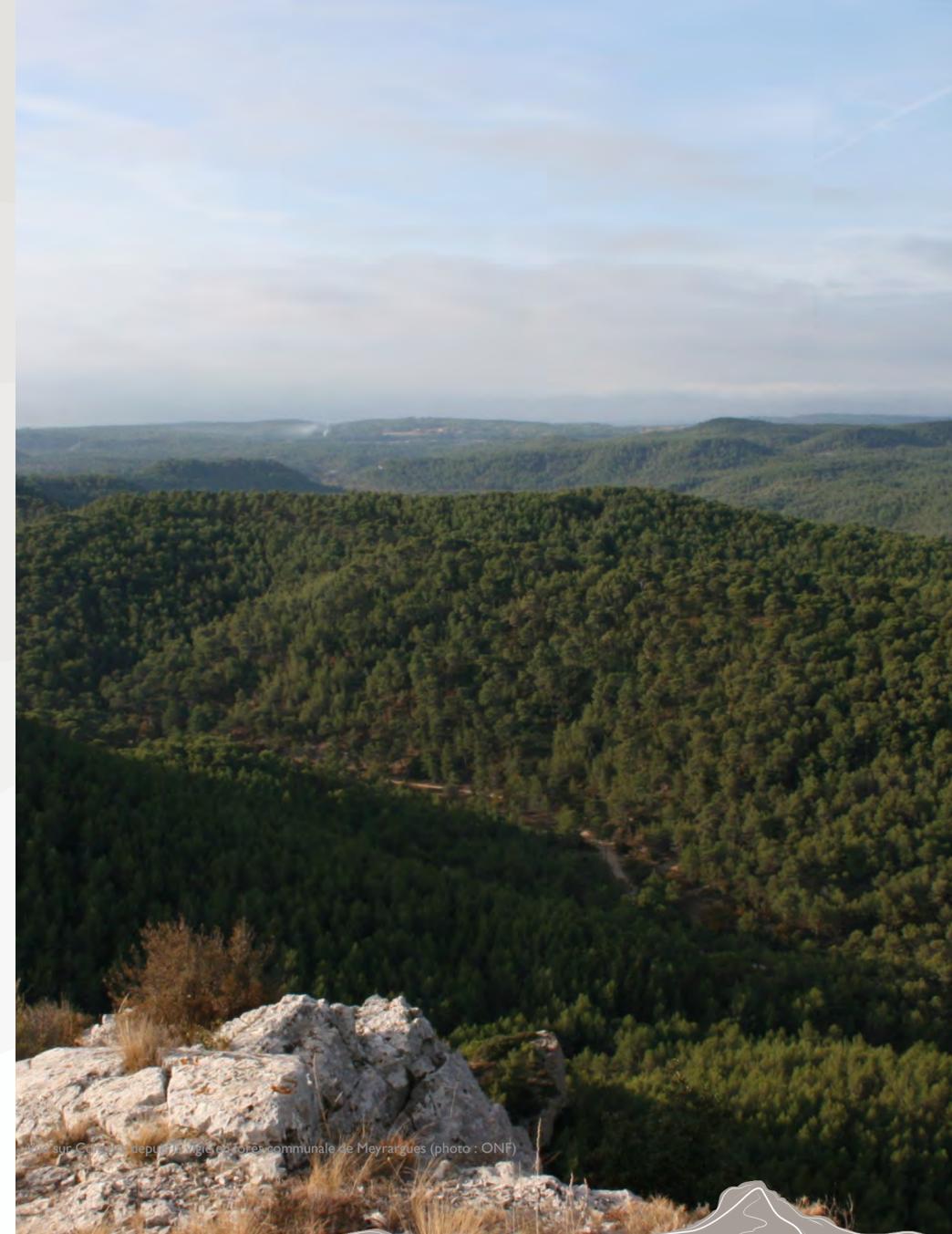
Différents comptes rendus de ces entretiens bilatéraux ont été établis, témoignant la vo-

lonté de certaines de ces communes d'être labellisées Grand Site de France et ainsi d'intégrer le périmètre de ce territoire d'exception.

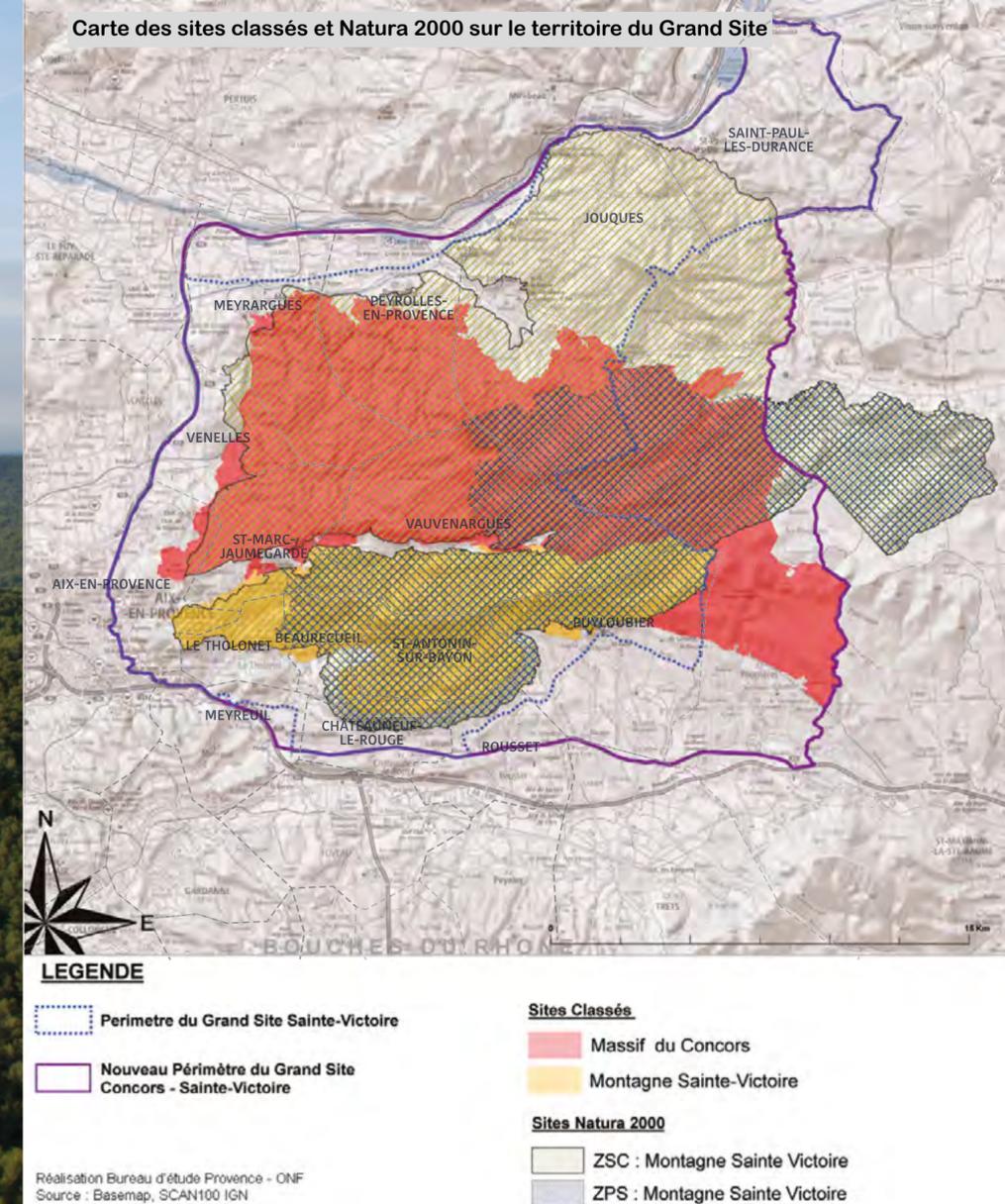
Le présent dossier de demande de renouvellement du label représente donc l'occasion de redéfinir le périmètre du Grand Site afin notamment, qu'à minima, le site classé du massif du Concors soit intégralement englobé dans ce dernier.



Vue sur Concors depuis Rians - Observatoire Photographique du Paysage - Sites à enjeux paysagers (unité 9C) (source : © GSSV)



Vue sur Concors depuis Rians - Observatoire Photographique du Paysage - Sites à enjeux paysagers (unité 9C) (source : © GSSV)



2.3 Un contexte de changements institutionnels

Deux lois successives, la loi Maptam (Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) du 27 janvier 2014 et la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 organisent la gouvernance des métropoles dans l'ensemble des dimensions de la représentation politique, des compétences, de la fiscalité...

La Métropole Aix-Marseille-Provence est ainsi née le 1^{er} janvier 2016, de la fusion de six intercommunalités avec une architecture interne originale adaptée à la grande taille du territoire autant qu'à sa diversité. Deux niveaux de gouvernance s'y articulent :

- Au niveau central : se concentrent les fonctions métropolitaines et la conception des politiques publiques ainsi que le pouvoir de décision budgétaire et les ressources humaines.
- Au niveau de la proximité : six « conseils de territoire » exercent des compétences déléguées opérationnelles dans le respect des orientations stratégiques fixées par le « conseil de la métropole » et avec des moyens mis à disposition par ce dernier.

Aix-Marseille-Provence et ses conseils de territoire inaugurent une nouvelle approche de l'intercommunalité, avec un niveau stratégique intégré et un niveau subsidiaire opérationnel.

Ainsi, le contexte territorial et partenarial dans lequel se renouvelle le label Grand Site de France est très différent de celui dans lequel il a émergé :

28 août 2015 : décret n°2015-1085 relatif à la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence (MAMP).

17 octobre 2016 : délibération ENV 004-1135-16-CM portant modalités d'intégration, d'organisation et de gouvernance au sein de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence pour pérenniser l'action du Grand Site Sainte-Victoire, acte le transfert de tous les personnels titulaires et non titulaires dans les conditions de statut et d'emploi qui étaient les siennes.

Elle acte également les principes :

- de la poursuite du projet global de territoire autour du label Grand site de France, du Plan de Massif et de Natura 2000, avec l'adoption d'un document cadre 2017-2022 ;
- d'une organisation reposant notamment sur un comité de pilotage réunissant autour de la Métropole, le Département, la Région, l'État et potentiellement les 14 communes territorialement concernées ;
- de s'appuyer sur l'organisation actuelle afin d'assurer l'ensemble des missions transversales en étroite collaboration, et dans une unité de lieu inscrite dans le territoire du Grand Site.

15 décembre 2016 : délibération ENV 001-1443-16-CM portant modalités d'organisation pour pérenniser l'action du Grand Site Sainte-Victoire, approuve la mise en place de ses instances de gouvernance :

- un Comité de Gestion

Sur le principe de la structuration du précédent comité syndical, il est consulté sur le cadrage budgétaire, la priorisation le périmètre et le suivi des actions du Grand Site. Il se réunit deux à trois fois par an et rassemble :

- pour le Bureau Métropolitain par 3 membres du Bureau, respectivement délégués à l'agriculture, la forêt, les paysages; à la mer, au littoral, aux parcs naturels; à la stratégie environnementale, au plan climat et à la prévention des risques ;
- pour le Conseil de Territoire du Pays d'Aix par le Vice-Président délégué à la Forêt et aux Risques Majeurs, assurant la Présidence du Comité ;

- pour les communes, par le Maire de chacune des 14 communes du périmètre, ou son représentant ;
- pour le Conseil Départemental des Bouches du Rhône, par 7 représentants désignés ;
- pour le Conseil Régional, 2 représentants désignés ;

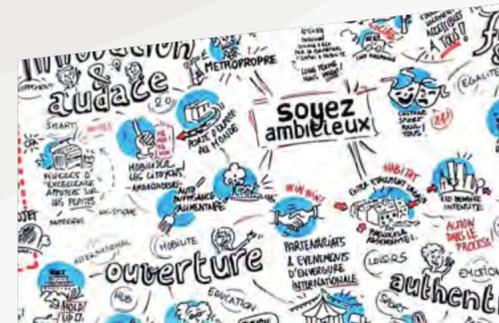
- un Comité de pilotage pour l' « Opération Grand Site », regroupant les partenaires institutionnels et financiers, complété par un Comité scientifique et technique, rassemblant les acteurs socio-professionnels du périmètre selon 3 collèges, créés tous deux par arrêté inter-préfectoral Bouches-du-Rhône Var du 2 mai 2018 ;

1^{er} janvier 2017 : Passage à l'ère métropolitaine ; le Grand Site est désormais administré par le Territoire du Pays d'Aix au sein de la MAMP.

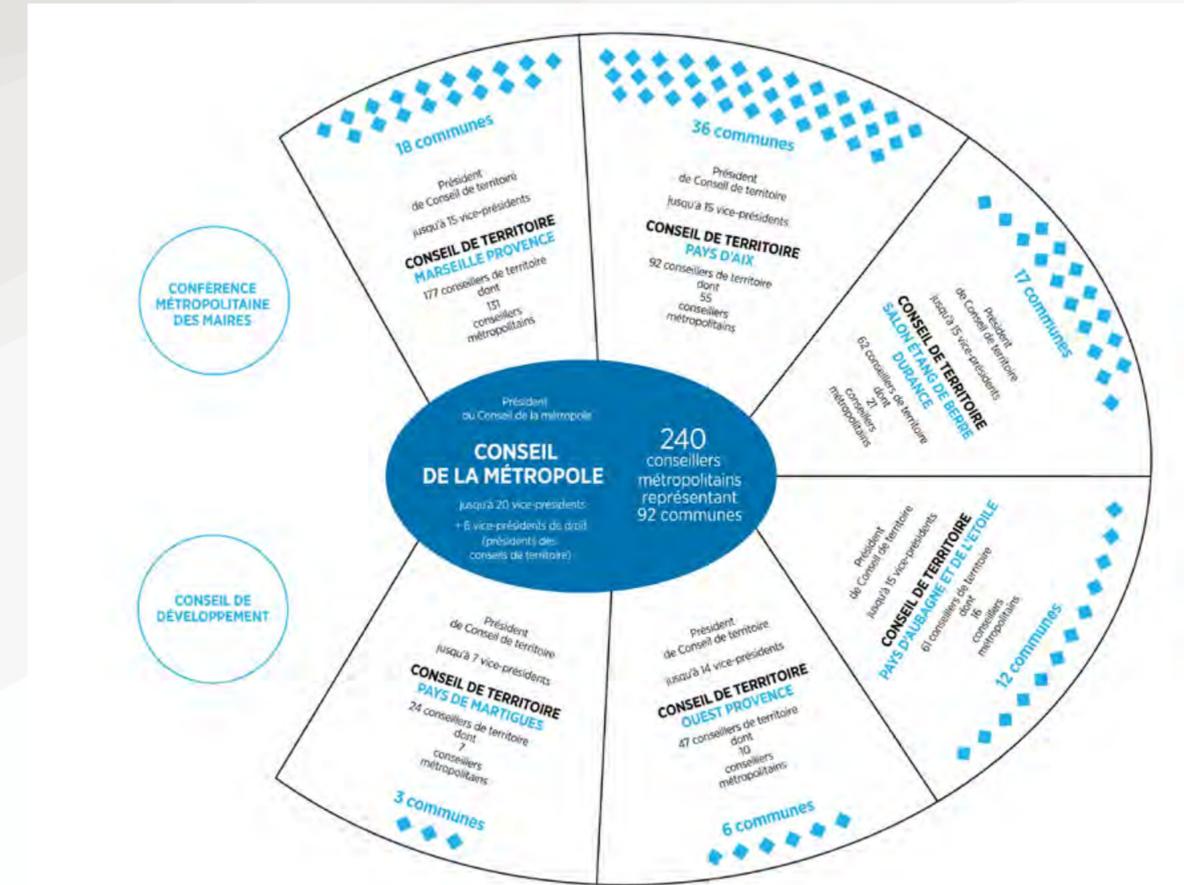
28 mars 2017 : arrêté préfectoral portant dissolution – liquidation du syndicat mixte départemental des massifs Concors – Sainte-Victoire.

« Le Grand Site Sainte-Victoire ne pouvait pas être un service dissous dans un autre. Le label impose que ce soit une entité définie » souligne Olivier FREGEAC, qui a œuvré en ce sens auprès des élus métropolitains. « Il fallait impérativement que la gestion administrative et technique soit déléguée au Territoire du Pays d'Aix afin de conserver la proximité. C'était l'une des inquiétudes des personnels et des élus. »

Interview dans le journal La Provence – 15/03/2017



Ambition 2040 - la Métropole veut résoudre ses paradoxes - la Fabrique du projet (source : © métropole amp)



Organisation des instances de la Métropole Aix-Marseille-Provence : une organisation institutionnelle spécifique au territoire (source : livre « la Métropole par le projet » - éditions Parenthèses)

2.4 Un contexte EMbleMatiC

Sainte-Victoire a adhéré au programme européen de coopération transnationale MED, ayant pour objectif, notamment, la promotion de la cohésion territoriale et la protection de l'environnement dans une logique de développement durable en 2016.

Ce réseau des sommets emblématiques méditerranéens rassemble les principaux monuments naturels remarquables de la méditerranée afin que les institutions porteuses de la gestion de ces sites travaillent ensemble pour la promotion d'un tourisme durable qui s'appuie sur la protection de ces montagnes mythiques, en particulier, il s'agit de favoriser aussi bien la mise en valeur du patrimoine sous toutes ses formes (culture, nature, terroir...) que des retombées économiques au plan local, par la mise en place et la promotion à l'international d'un itinéraire écotouristique sur chacune des 9 montagnes du réseau.

Sur Sainte-Victoire, les enjeux particuliers auxquels est confrontée la montagne ont conditionné le sens finalement donné au projet. En effet sa notoriété internationale incite les élus locaux à limiter drastiquement toute promotion touristique pouvant favoriser l'augmentation de la fréquentation et la réalisation d'aménagements en espace naturel.

Ces préoccupations sont au centre de la Charte du tourisme durable élaborée en 2016 qui a posé la nécessité de raisonner l'influence de l'espace naturel à l'échelle élargie de son territoire de rayonnement (Pays d'Aix, Département, Région).

Ainsi, afin de se conformer à l'esprit du projet initial et aux conditions édictées par la Charte d'un tourisme durable, il a été pro-

posé un itinéraire des plus beaux points de vue sur la montagne Sainte-Victoire depuis l'extérieur du Grand Site lui-même, chaque belvédère développant une thématique, de telle sorte que le visiteur ait envie de poursuivre sa visite par la découverte des producteurs, artisans et restaurateurs partenaires du projet. Il s'agit donc d'une expérience authentique qui est proposée, vécue dans un territoire habité adossé à Sainte-Victoire, où la montagne structure le paysage, et constituant une réponse à la demande de paysage et de randonnée tout en valorisant la périphérie du Grand Site qui, elle, est en demande de fréquentation et de retombées économiques.

Enfin, tout comme le Canigó, Sainte-Victoire est une montagne ayant une place à part dans l'imaginaire collectif ; et au-delà de sa position géographique, c'est aussi pour des considérations symboliques qu'elle a été désignée pour participer à ce projet.

Résumé :

Au lendemain du premier renouvellement du label, le Grand Site Sainte-Victoire est entré dans un contexte territorial porteur de profonds changements.

Le premier relève de la fréquentation qui n'a cessé de croître depuis la première enquête de fréquentation réalisée en 1995, à hauteur de 2%/an. Si ces deux dernières années, une relative stabilité est observée, elle reste très importante et potentiellement impactante pour les richesses du Grand Site. Dans le cadre du présent dossier, les élus locaux ont unanimement déclaré vouloir une maîtrise durable de la fréquenta-

tion avec le nécessaire rééquilibrage entre le Nord et le Sud notamment.

Le deuxième concerne le classement du massif du Concors en 2013. Le territoire localement classé s'étale désormais sur 23 500 ha d'un seul tenant, devenant l'un des plus vastes sites classés de France. La transmission de l'esprit des lieux et de la valeur patrimoniale exceptionnelle aux générations futures est durablement assurée.

Selon la DREAL PACA, à propos du classement du massif du Concors : « ce concentré de Provence intérieure, immense réservoir de nature à un jet de pierre d'Aix-en-Provence, constitue une unité éco-paysagère à la fois différente et complémentaire de la montagne Sainte-Victoire ».

Enfin, le troisième est marqué par un bouleversement du contexte territorial avec la disparition du Syndicat Mixte départemental des massifs Concors et Sainte-Victoire, structure originelle chargée de la gestion du Grand Site en faveur de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

En dépit de ces profondes mutations d'ordre naturel et institutionnel, le Grand Site Sainte-Victoire continue d'affirmer son identité au-delà de ses limites en adhérant depuis 2016 au programme européen de coopération transnationale MED – EmbleMatiC pour permettre la découverte des lieux depuis les villages extérieurs au massif, et la mise en relation avec les habitants et socio-professionnels locaux.

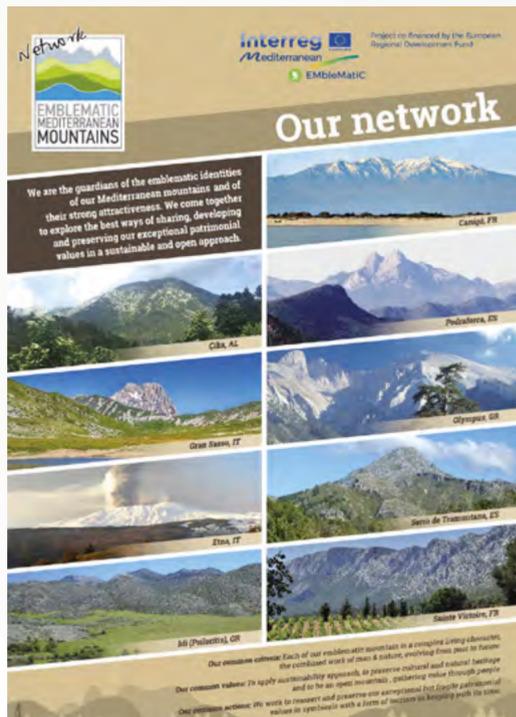
3. LES ENJEUX PATRIMONIAUX, SOCIO-ÉCONOMIQUES ET TERRITORIAUX DU GRAND SITE

La réalité du Grand Site Sainte-Victoire confond histoire, patrimoine, nature mais aussi modernité, fréquentation, urbanisation, communication.

L'état des lieux montre les équilibres fragiles sans cesse renouvelés pour que valorisation et utilisation riment avec contemplation et préservation.

Il s'agit là d'enjeux forts qui définissent les cadres de travail, d'actions et d'évolution des acteurs, des milieux et des paysages.

Au-delà des enjeux patrimoniaux historiques, l'intégration de l'identité rurale et de l'échelle métropolitaine favorisent le développement du sentiment d'appartenance à un territoire labellisé Grand Site de France.



3.1 Les enjeux patrimoniaux

a. gérer les massifs forestiers pour la prévention des incendies

La Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) est le fondement du Grand Site. Le terrible incendie d'août 1989 est à l'origine de sa politique publique avec la création dès 1990 du Syndicat intercommunal à vocation unique du massif de Sainte-Victoire pour coordonner les actions de réhabilitation du site.

Ce dernier, regroupant 6 communes, gère alors le nettoyage des bois brûlés (plus de 2 millions d'euros sont recueillis grâce à la mobilisation de la société civile et au mécénat et à une forte participation Etat).

En 1991, le site classé de la Montagne Sainte-Victoire bénéficie de financements dédiés avec la mise en place d'un premier programme OGS, consacré à des études, dont l'élaboration du schéma directeur de réhabilitation post incendie (gestion forestière / paysage / DFCI).

En 1994⁸, est créé le Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagements Forestiers (PIDAF) Ligourès - Concors - Vautubière, en 1996, celui de Sainte-Victoire.

⁸ Aix-en-Provence, Saint-Marc-Jaumegarde, Vauvenargues, Saint-Antonin-sur-Bayon, Beaucueil, Le Tholonet.

Ensuite, prenant la relève dès 2000, issu de la réunion des périmètres de ces deux PIDAF, le Syndicat mixte départemental des massifs Concors Sainte-Victoire affirme la volonté des élus communaux départementaux et régionaux de considérer le Site comme un ensemble à part entière. Conscients des nombreuses fonctions attribuées à l'espace forestier, ces derniers ont permis de développer de nombreux programmes d'interventions en réponse aux besoins des acteurs locaux (propriétaires sylviculteurs, résidents, élus...) et aux attentes des visiteurs, observateurs et autres sportifs ou scientifiques depuis plusieurs années.

Un des éléments forts des orientations de gestion retenues est fondé sur la préservation de l'espace forestier, contre toute atteinte et notamment les incendies.

Dans ce cadre, le PIDAF a été rédigé et approuvé en 2003. Il a été remplacé en 2015 par un Plan de Massif de Protection de la Forêt Contre les Incendies (PMPFCI). Véritable outil d'aménagement du territoire dont l'enjeu premier est la protection du massif forestier contre les incendies, il veille à la valorisation de l'espace forestier dans le respect de ses composantes écologiques, économiques, sociales et paysagères.

Ce plan, élaboré en concertation avec tous les acteurs concernés par la forêt et la prévention contre les incendies, est un document d'objectifs avec un plan d'actions, des choix et des priorités. Il est établi à moyen terme, pour une dizaine d'années. Si sur les massifs Concors et Sainte-Victoire, il est impossible de rechercher le risque incendie «zéro», l'enjeu va être d'intervenir sur les endroits les plus sensibles au départ et au développement des feux, et de hiérarchiser les travaux et interventions au regard de ces objectifs.



Entretien d'une poudrière au sud du village de Meyrargues (source : © GSSV) ; Une poudrière est une zone présentant un risque important de départ et de développement d'incendie.

Mais la forêt se cultive aussi, l'appui à la sylviculture avec l'aide des Chartes forestières du Pays d'Aix et de la Métropole, à venir, permettra de prélever durablement de la biomasse, d'activer les filières économiques et de réduire encore le risque feu.

A noter, que le maintien de l'agriculture constituera un enjeu notamment grâce aux effets coupe-feu des parcelles cultivées.



Arbre remarquable : Chêne vert dans les prairies Saint-Antonin-sur-Bayon (source : © GSSV)

b. protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel

Initiées par le programme Natura 2000, les actions d'inventaire, de suivi et de surveillance des espèces et milieux naturels ont abouti à leur connaissance fine. Parmi les indicateurs de qualité importants, tels que la présence régulière de 2 couples d'aigles de Bonelli, plusieurs sites majeurs d'accueil d'une centaine d'espèces de papillons de jour, l'essor des grands mammifères avec l'arrivée du chamois et du loup sont à relever pour les espèces.

Cependant, si une certaine stabilité quantitative des habitats naturels est constatée, une nette évolution qualitative est observée avec une perte de leur caractère méditerranéen entraînant une moindre richesse en terme de biodiversité. En effet, la biodiversité méditerranéenne présente sur seulement 1,5% de la planète est considérée comme un hotspot mondial⁹, avec 25 000 plantes contre 11 000 dans tout le reste de l'Europe et de très nombreuses espèces endémiques. Elle résulte d'une mosaïque équilibrée et continue d'espaces naturels, façonnée par les évolutions naturelles et activités rurales extensives. Le maintien de ces caractéristiques demande de :

- limiter la fermeture des paysages / la disparition des trames paysagère avec l'abandon de certaines pratiques notam-

⁹ Données extraites du document « Diagnostic des PIDAF des Bouches-du-Rhône »

- ment agricole/pastorale ;
- préserver les espaces agraires et boisés (diversité végétale et écologique) ;
- gérer le risque incendie.

L'enjeu de protection et de mise en valeur du patrimoine naturel s'exprime également au travers des arbres remarquables ; ces derniers sont des arbres ou des groupes d'individus (alignement de bord de route, verger ancien...) uniques, formant un patrimoine naturel (et culturel) pour le territoire du Grand Site. Arbres exceptionnels par leur âge, leur histoire, leurs dimensions ou encore leur forme, souvent connus depuis des générations, ils traversent les époques et rappellent à l'homme son histoire locale. Les arbres remarquables constituent un enjeu majeur, nécessitant des interventions afin de conserver, de préserver et de renforcer la qualité du cadre de vie et l'attractivité du territoire. Ils participent pleinement à la richesse écologique et paysagère du Grand Site. La valorisation de cet inventaire a pris différentes formes : il a été mis en ligne sur le site internet de la DREAL (www.paca.developpement-durable.gouv.fr/arbres-remarquables-r374.html), un document de synthèse a été adressé à toutes les communes du site et aux partenaires intéressés (notamment CRPF et ONF) et une conférence publique a été donnée pour la présentation de ses résultats, lesquels ont été pris en compte dans les plans locaux d'urbanisme, tant dans les porter à connaissance que pour leur mise en protection.

c. protéger et mettre en valeur le patrimoine paysager

Une reconquête forestière spontanée s'observe sur le Grand Site Sainte-Victoire ; elle découle du déclin des activités agricoles et rurales et se traduit par une progressive homogénéisation des paysages. A titre de comparaison, le paysage peint par Cézanne ne comportait quasiment aucune zone boisée. Il était largement cultivé ou pâturé bien loin du motif ayant originellement motivé le classement.

Cette évolution naturelle pose question : augmentation du risque incendie, appauvrissement de la biodiversité méditerranéenne, modification de la perception de la montagne, fermeture des milieux entraînant celle des paysages.

Cependant, ce sont bien les caractéristiques paysagères du territoire qui ont justifié le classement au titre des sites de caractère exceptionnel du massif de Concors et de la montagne Sainte-Victoire. Et la reconnaissance de leur qualité comme de l'action publique qui y est menée s'est traduite par la labellisation Grand Site de France depuis 2004.

Pour autant, ces paysages subissent une pression urbaine. Des enjeux de protection subsistent en périphérie des espaces protégés ré-

glementairement, notamment sur les plateaux de Bèdes-Vautubières (nord-est) et les piémonts sud de la montagne Sainte-Victoire et du Cengle. Ces interfaces cristallisent en effet l'attractivité du site et de la demande sociale et économique.

Il apparaît donc comme essentiel :

- d'éviter tout mitage, mais aussi le grignotage de l'espace rural, qu'il soit agricole ou naturel, par l'urbain ;
- de renforcer le caractère des villages et d'y promouvoir une architecture en lien avec les caractéristiques locales ;
- de préserver la qualité de la perception visuelle (panorama, cône de vue...) ;
- de limiter la banalisation des paysages (harmonisation des pratiques, replantation, homogénéisation...) ;
- de limiter et de résorber les pollutions visuelles majeures (panneau, clôture, bordures de cheminement) pour ménager des temps d'approche sur le site et profiter d'une découverte spectaculaire, mais aussi les lignes haute tension, les zones d'activités et industrielles...
- de maintenir et d'accompagner une agriculture de qualité sur de petites parcelles comme à l'échelle de grandes vallées : Arc ou Durance.

L'enjeu de protection et de mise en du patrimoine paysager concerne également sur le territoire du Grand Site des lieux à dominante bâtie.

La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine a réformé l'essentiel des dispositifs relatifs aux secteurs sauvegardés, aux aires de valorisation de l'architecture et du

patrimoine (AVAP), aux zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) et aux abords des monuments historiques.

Sur le territoire du Grand Site, se distinguaient deux zones de protection :

- autour de la Route Cézanne (décret du 17 juillet 1959)
- du versant sud de la montagne Sainte-Victoire (décret du 5 avril 1966)

Avec cette réforme, ces deux zones de protection ont été perdues. Si ces paysages emblématiques bénéficient d'un recouvrement partiel par le site classé de la montagne Sainte-Victoire, ils sont désormais laissés sans protection sur les communes du Tholonet et de Beaucueil. Il apparaît donc indispensable qu'un examen de cette situation soit porté par les communes concernées, la Direction du Grand Site et l'Etat afin de retrouver un dispositif de protection architectural et paysager sur cette partie de territoire labellisé. Un élargissement de cette réflexion pourrait être porté sur la jupe du Cengle.

Les problématiques rencontrées pour ces espaces anthropisés et habités autour de la route Cézanne et naturels pour le versant sud (partiellement et inégalement habités pour la jupe du Cengle) sont certes variées et contra-

dictoires : préservation du patrimoine, débroussaillage et ouverture de milieu pour la sécurité incendie... ; les solutions doivent pourtant être recherchées dans la compatibilité entre les différents règlements en vigueur.

Pour ce faire, l'enjeu premier sera bien d'agir en mode associatif et de faire naître un débat constructif entre responsables publics mais aussi les associations et les habitants autour du patrimoine naturel et paysager.

Le Grand Site, à travers sa nouvelle ambition, pourra se faire vecteur de concertation, d'animation et de transversalité avec les services des communes, ceux de la Métropole en charge des questions d'urbanisme et les services de l'Etat (DREAL et SDAP). L'objectif sera, si possible d'atteindre un document ou des préconisations permettant d'alimenter un porter à connaissance lors de la l'élaboration des documents d'urbanisme.

Il s'agira là de privilégier la méthode pour préserver le fond et conserver identité, paysage et qualité du site.

d. protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel¹⁰

Le patrimoine culturel est un atout majeur pour l'attractivité du territoire sur lequel il est présent, son équilibre économique, son identité et sa cohésion sociale. La mémoire et la qualité du Grand Site passent par la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel (restanques, chapelles, oratoires, lavoirs, puits...) au travers deux enjeux :

- pour le patrimoine matériel : en s'appuyant sur une connaissance fine de l'existant, protégé ou pas, et de son état de conservation, en évaluant les leviers financiers possibles des fonds publics, d'un développement du mécénat en recherchant les porteurs de tels projets. L'enjeu est majeur pour la préservation plus globale du cadre de vie, des paysages du Grand Site ;
- pour le patrimoine immatériel : si la mise en valeur du patrimoine matériel est une tradition ancienne, celle du patrimoine im-

¹⁰ Paysage matériel (restanque, chapelle, oratoire, lavoir, puit...) et immatériel (pour ce qui concerne les connaissances, savoir-faire et pratiques concernant la nature, l'agriculture ou l'artisanat traditionnels).

matériel (métiers, savoir-faire, fonds de bibliothèques et d'archives, marques, etc.) en est encore à ses balbutiements. L'enjeu est mémoriel pour le territoire du Grand Site qui a déjà 15 ans.



Muret en pierres sèches en cours de restauration le long de la Route Cézanne (source : © GSSV)



Aqueduc de Meyrargues avec le château en arrière-plan (source : © GSSV)

3.2 Les enjeux humains et socio-économiques

a. préserver le cadre de vie et la qualité rurale

Le territoire du Grand Site bénéficie d'une identité rurale forte (hameau, village, mas...), accompagnée d'une qualité architecturale. Ensemble, elles participent activement à la préservation du cadre de vie et des paysages.

Depuis plusieurs décennies maintenant, ce territoire est touché par le phénomène de périurbanisation qui génère des fragilités locales, ce mouvement conduisant à une consommation importante d'espace et à une densification aux abords du réseau routier. Des menaces s'expriment ainsi sur les terres agricoles et les espaces naturels en position de frange urbaine.

L'enjeu est d'associer sur l'ensemble du territoire plutôt que d'opposer agriculture, ruralité et environnement : contrôle de l'urbanisation, lutte contre le mitage en espace naturel et agricole, en partenariat avec les communes.

Le maintien voire le développement d'une agriculture répond à plusieurs enjeux : le maintien de la ruralité, la vie dans les villages, l'économie et les productions locales, les paysages et la biodiversité.

Une attention particulière doit être portée également sur les nouvelles constructions pour que soit garanti le maintien de la ruralité sur le territoire du Grand Site.

Une réflexion sur l'élaboration d'une charte architecturale, d'urbanisme et paysagère est à porter avec les communes membres. Préserver, c'est soigner la qualité, l'esthétique, c'est maintenir les équilibres entre nature, et agriculture, l'urbain, c'est soigner les transitions et éviter les digressions qui les envahissent.

b. maîtriser la fréquentation

Mieux accueillir les visiteurs dans de bonnes conditions conduit à révéler et renforcer les liens sociaux, culturels et économiques entre les gestionnaires et acteurs du territoire, au titre desquels les associations sportives et culturelles ainsi que les publics fréquentant physiquement les lieux.

Il apparaît ainsi nécessaire de mesurer l'impact de cette fréquentation sur le territoire, qui reste un lieu de partage et de vie avant tout.

Une politique d'aménagements sobres et discrets priorisant le paysage et l'environnement remarquables du Grand Site

Au fil du projet de territoire de 2003, puis des documents de demande et de renouvellement du Label, au côté d'éléments quantitatifs et qualitatifs sur la fréquentation, figurent également des éléments de stratégie : maîtriser, aménager, canaliser, sécuriser, informer, éviter la promotion touristique en tous sens, équilibrer.

Dans ce cadre, les choix d'aménagements qui se sont imposés au Syndicat mixte, ont été de s'appuyer sur les structures paysagères et uti-

liser les savoir-faire locaux, guider plutôt que contraindre, mettre en place un mobilier léger, donner une forme adaptée aux interventions naturalistes, créer un site internet où sont diffusées des informations sur les différentes manifestations organisées sur le territoire.

Une attractivité à maîtriser et à partager

L'importance de la fréquentation et son impact sur l'environnement et le tissu social conduisent à afficher clairement la volonté locale, notamment des élus, de conserver et d'équilibrer le niveau de fréquentation actuellement observé¹¹. Actuellement, si une nette concentration sur Sainte-Victoire existe, il est nécessaire que qu'elle reste maîtrisée sur ce même lieu, et partagée autant que possible avec le massif de Concors et les villages de sa périphérie¹¹. L'attractivité du Grand Site repose sur son authenticité, n'aspirant pas à un tourisme de masse, et devant être réfléchi à une échelle élargie du territoire : celle du rayonnement du site.

Les enjeux portent en premier lieu sur la qualité, la sécurité et des améliorations de l'important réseau d'aménagements et équipements existants, notamment le balisage des sentiers de randonnée en partenariat avec le FFRP, le maintien de structures d'accueil sur les lieux fréquentés... Ils concernent également le développement d'une offre de qualité en périphérie de la montagne Sainte-Victoire, dont l'image peut et doit profiter à tous.

Des liens avec les acteurs locaux et les professionnels du tourisme à renforcer, développer

Le renforcement des partenariats avec le monde du tourisme, initié avec l'adoption de la Charte du tourisme durable en 2015, constitue une perspective essentielle pour garantir l'équilibre entre l'accueil de nombreux visiteurs, l'implication des acteurs locaux et la préservation du site. La Charte fixe les principes et orientations de l'action qui doit s'appuyer sur la qualité intrinsèque d'un paysage protégé, le rôle déterminant des habitants dans l'accueil, une offre au visiteur et des clés de découverte, enfin la recherche d'un tourisme qui contribue à la vitalité de l'économie locale toute l'année.

Ces liens doivent assurer la maîtrise dans la promotion du territoire labellisé, développée par de multiples partenaires : Provence Tourisme, Office du Tourisme d'Aix...

Nombreuses sont les brochures et autres premières pages de site internet à afficher la Sainte-Victoire comme paysage d'appel pour promouvoir le tourisme en Provence.

L'enjeu, en lien avec la volonté locale de maîtriser la fréquentation, est de travailler en réseau sur un partage des valeurs et sensibilités du Grand Site afin que sa promotion soit réorientée tant vers la pratique de nouvelles activités sur Concors que vers les acteurs économiques du territoire (notamment les vigneron) ou bien depuis les villages extérieurs au périmètre mais en position de balcon paysager.

3.3 Les enjeux territoriaux

« Le Grand Site est l'un des éléments de la richesse patrimoniale de la Métropole ».

Cyrille NAUDY,
Directeur du Grand Site Sainte-Victoire.

a. mailler les espaces de valeur identitaire et symbolique à l'échelle métropolitaine

En son sein et sur son pourtour, la Métropole Aix-Marseille-Provence concentre un panel remarquable d'espaces naturels à haute valeur identitaire et symbolique, formant ainsi une enveloppe patrimoniale unique :

- Un Parc national : le Parc National des Calanques ;
- Quatre Parcs Naturels Régionaux : PNR de Camargue, PNR des Alpilles, PNR du Luberon, PNR de la Sainte-Baume, PNR du Verdon ;
- Un Grand Site de France : le Grand Site Sainte-Victoire.

Eux-mêmes reliés entre eux par de nombreux massifs naturels, parfois classés, à l'image des massifs de l'Arbois du Regagnas, de l'Étoile et de la Chaîne des Côtes.

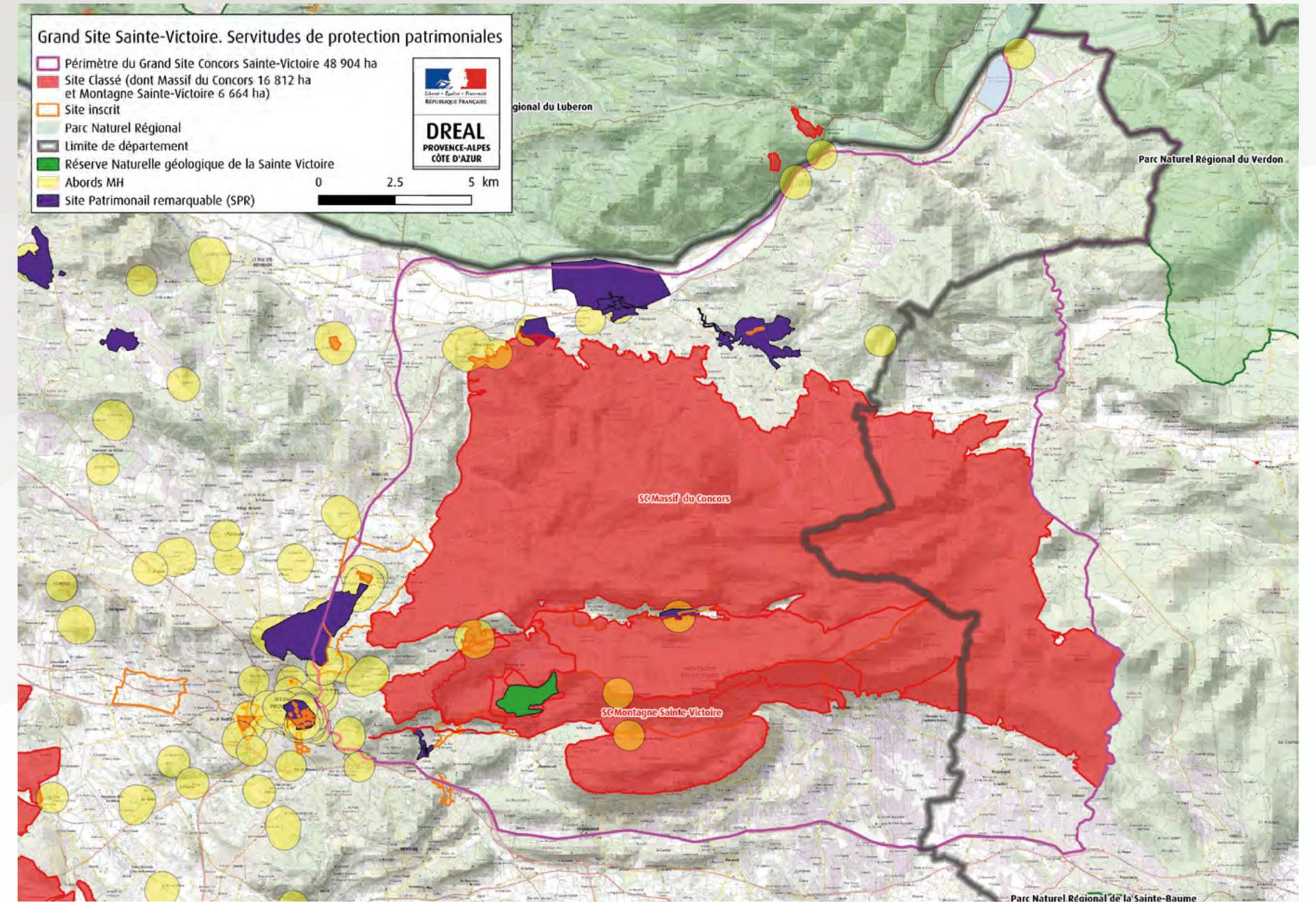
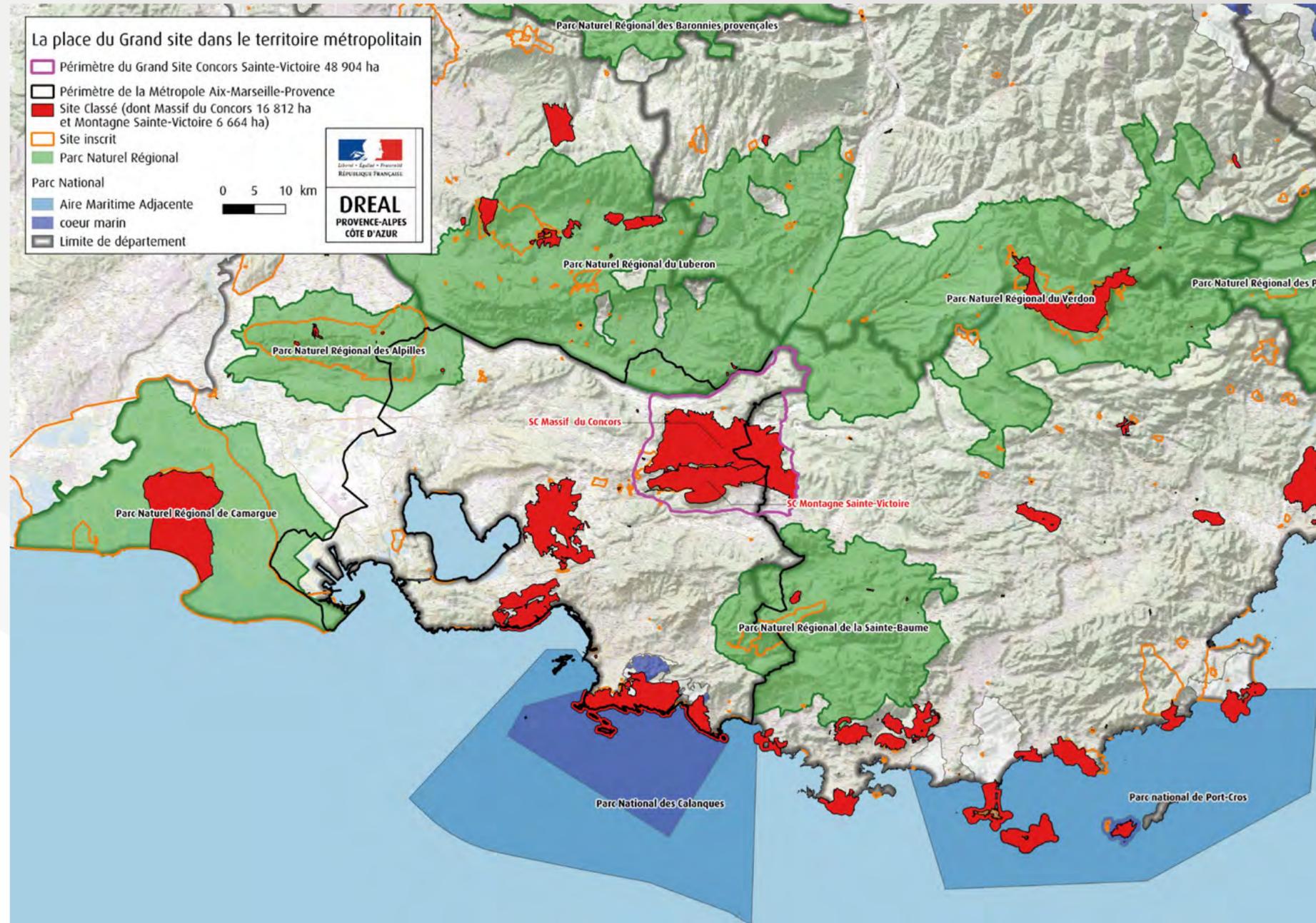
Il s'agit bien ici de conserver et de relier ces biens communs, constituant une vaste trame verte et bleue et au-delà, pour les métropolitains, un lien avec une nature d'exception, individuelle et singulière.

A l'échelle de l'aire métropolitaine et au-delà même, le Grand Site joue un rôle structurant de maillon territorial, de lien entre les espaces protégés littoraux et bas alpins. Il assure continuités et interactions paysagères, environnementales, sociales...

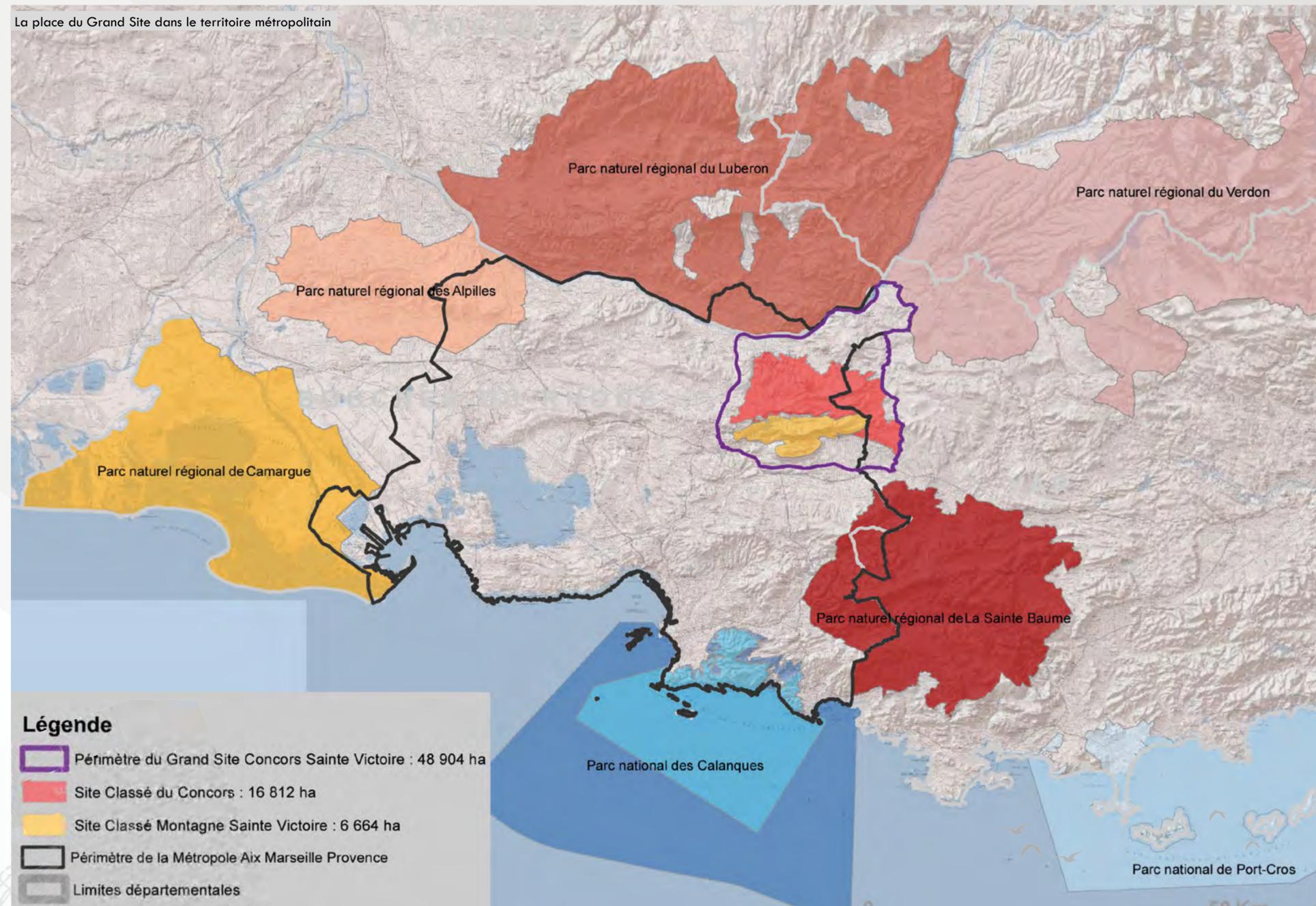
Collectivement, ces hauts lieux forment un capital pour lequel le paysage est la grande force immédiatement visible et sensible qui traverse les territoires, les liens et les caractérisent. Si le paysage provençal entre Calanques, Côte Bleue, Alpilles... Luberon et Verdon n'a pas besoin d'être révélé, il a besoin d'être protégé.

Leur mise en réseau par la constitution de corridors verts, bleus, turquoises... stratégiques assurera les continuités écologiques, paysagères, agricoles... mais aussi de cheminements.

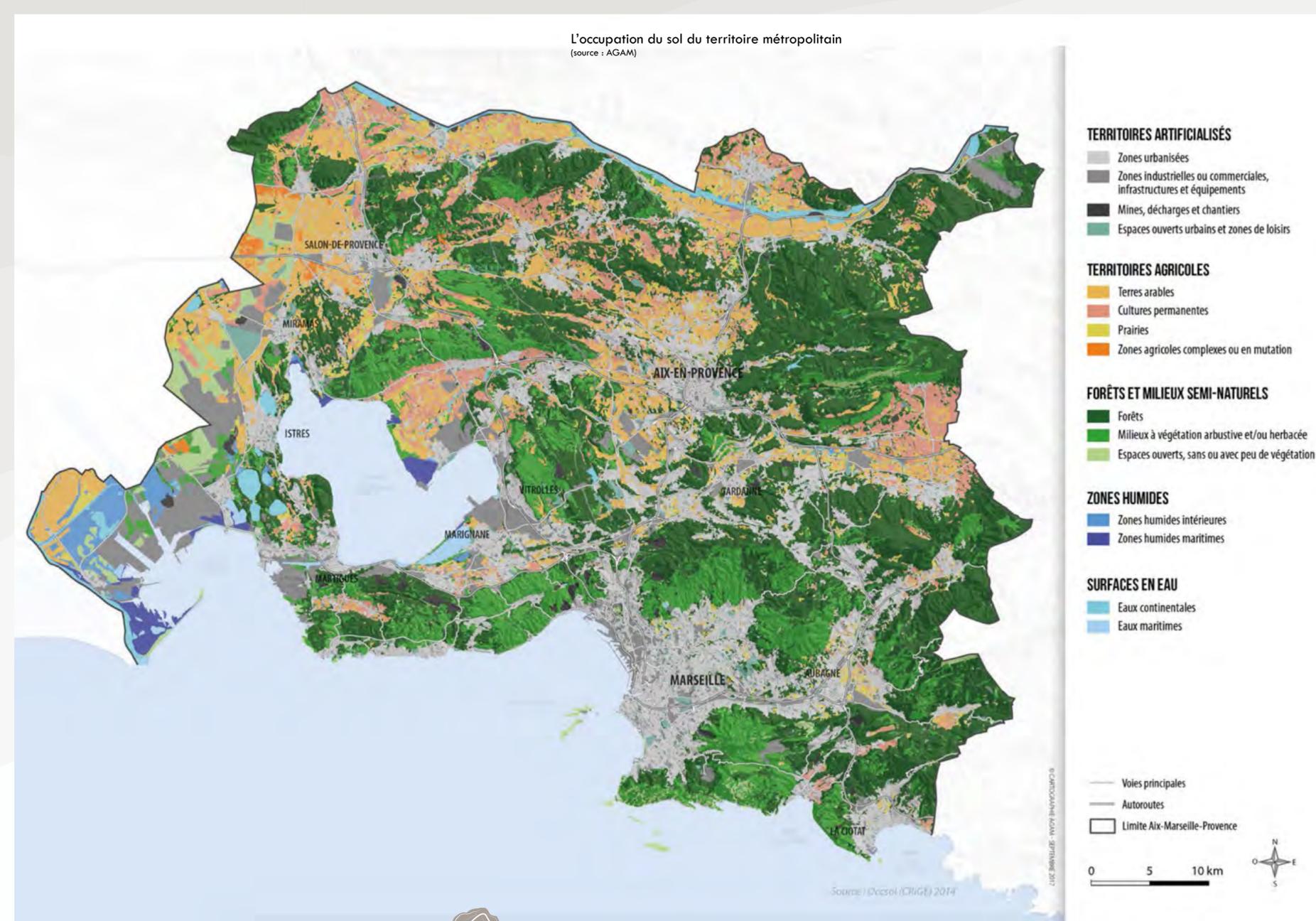
¹¹ Se référer au chapitre I-1-D Un socle artistique : la mémoire collective et ses représentations.



La place du Grand Site dans le territoire métropolitain



L'occupation du sol du territoire métropolitain
(source : AGAM)



b. développer une connaissance et une appartenance de tous les acteurs

« La connaissance est une navigation dans un océan d'incertitudes à travers des archipels de certitudes »

Edgard Morin



Membres du Comité de Pilotage réunis le 10 juillet 2018

Si le Syndicat mixte puis la Direction du Grand Site métropolitaine est identifiée par les partenaires institutionnels et socio-professionnels, force est de constater que les habitants et visiteurs restent très peu au fait de ce qu'est un Grand Site de France, alors qu'ils y évoluent. De même, une méconnaissance du rôle et des missions de la structure en charge de sa gestion persiste, nécessite de développer une communication adaptée.

Le sentiment d'appartenance est aujourd'hui au cœur des démarches de développement territorial. Il doit être renforcé dans un territoire remarquable comme l'est un Grand Site. Le leitmotiv devient « Développer le sentiment d'appartenance à un territoire labellisé ».

Cet enjeu d'une culture commune – portée et partagée sur le territoire du Grand Site pourra notamment être développé par des actions de formation et d'information continues, pour tous les publics.

L'accès de tous à la connaissance du Grand Site et de ses valeurs ainsi que de la structure en charge de sa gestion, est un élément vital de bon fonctionnement du territoire et indirectement à la préservation globale de la qualité du dit territoire.

C'est en répondant notamment à cet enjeu qu'un projet de territoire pourra se construire. L'objectif est aussi que chaque habitant, intervenant se sente « habité » par l'esprit Grand Site et développe ses activités en accord avec la qualité du site, de la nature et des paysages.

Résumé :

Le Grand Site Sainte-Victoire exige une gestion dynamique du territoire avec tous, pour tous. S'y entrecroisent des enjeux patrimoniaux, sociaux, économiques, politiques visant à préserver, valoriser, équilibrer le cadre et la qualité de vie de tous ses occupants (végétal, animal et humain).

LE GRAND SITE DE FRANCE SAINTE-VICTOIRE, DES PATRIMOINES À PRÉSERVER

CONCLUSION - PARTIE A

Le Grand Site Sainte-Victoire renferme tant de richesses naturelles, de terroirs exceptionnels, de traces de l'histoire, à portée de regard : vague de calcaire, collines, vallons confidentiels, forêts secrètes, plaines agricoles, rivières, tout ici se conjugue pour enchanter l'œil par la diversité des paysages, soulignée par la présence des villages et l'architecture des fermes et des bastides, sous une luminosité remarquable. Mystérieux et sauvage sur le massif du Concors, le Grand Site se dévoile iconique et structuré sur Sainte-Victoire.

Son histoire est riche, ancienne et son occupation humaine est significative des économies locales, tantôt tournée et dépendante de la ville centre, Aix-en-Provence, tantôt indépendante et autonome. Situé au cœur de la Provence, entre Alpes et Méditerranée, il est un ample espace vivant à l'identité contemporaine née le 28 août 1989. Cette date marquant le grand incendie sur Sainte-Victoire, est le déclencheur d'un mouvement collectif (associatif, institutionnel et soutenu par l'Etat) décidé à protéger, préserver, aménager avec équilibre et sobriété un vaste espace naturel aux motifs marqués du sceau de l'universalité par l'empreinte culturelle des paysages cézanniens.

Connu des amateurs de marche qui parcourent ses nombreux sentiers, du monde de l'escalade, des sportifs de pleine nature, terrain privilégié des amoureux d'une nature préservée, du silence et des grands espaces, pratiqué naturellement par ses habitants, parcouru par les chasseurs, le territoire du massif du Concors et de la montagne Sainte-Victoire confirme son statut de Grand Site de France, dont l'« esprit des lieux » reste à diffuser auprès de ses habitants et de ses visiteurs, et dans l'aire métropolitaine à laquelle il appartient depuis le 1^{er} janvier 2017.

4. Le bilan du Grand Site 2011-2016 : des réalisations nombreuses, une démarche durable	p. 69
4.1. La stabilité de la gouvernance, des missions et des moyens	p. 70
4.2. La gestion des massifs forestiers pour la prévention des incendies	p. 74
4.3. La protection et la mise en valeur du patrimoine paysager, naturel et culturel	p. 77
4.4. L'accueil des publics et le développement durable local	p. 82
4.5. Les outils de suivi	p. 87
4.6. Le bilan synoptique entre 2011 et 2016	p. 89
Zoom : Evolution des paysages	p. 93
Zoom : Implication et partage entre acteurs	p. 95
5. Dans la continuité, 2017-2018, une période de transition pour le Grand Site	p. 97
5.1. Un laboratoire institutionnel et politique	p. 98
5.2. Le bilan de la période 2017-2018	p. 100
Conclusion - Partie B	p. 106



4. LE BILAN DU GRAND SITE 2011-2016

des réalisations nombreuses, une démarche durable

A l'issue du premier renouvellement de la labellisation Grand Site de France en 2011, les missions du Syndicat mixte départemental des massifs Concors Sainte-Victoire ont été poursuivies dans la continuité des piliers du projet territorial de 2003, en s'attachant toutefois à répondre aux perspectives annoncées.

Sur ce territoire aux évolutions paysagères mineures, aux côtés du Grand Site, les autres acteurs ont également poursuivi leur implication opérationnelle.

4.1 La stabilité de la gouvernance, des missions et des moyens

Au cours de cette période 2011-2016, le Grand Site Sainte-Victoire est principalement géré par le Syndicat mixte départemental des massifs Concors Sainte-Victoire. Sur le territoire labellisé, d'autres acteurs participent à la gestion du site, en partenariat

avec le syndicat mixte, au premier rang desquels le Département des Bouches-du-Rhône, propriétaire de 3 136 ha d'espaces naturels sensible (ENS) sur l'ensemble des massifs Concors et Sainte-Victoire et gestionnaire de la Réserve Naturelle éponyme.

Le Syndicat mixte départemental des massifs Concors-Sainte-Victoire a été créé en 2000 ; il se composait d'une équipe de 28 personnes répartie selon 4 pôles :

Sa gouvernance était organisée autour d'un Comité syndical, dont la représentation s'appuyait sur la proportion que chacun des membres portait au budget de fonctionnement du Syndicat mixte :

Institution	Nombre de membres	Part du budget de fonctionnement
Département des Bouches-du-Rhône	9	50%
Communauté du Pays d'Aix	7 titulaires et 7 suppléants = les 14 maires du territoire	39% auxquels il faut ajouter la part d'auto-financement du Syndicat mixte sur ses projets d'investissement
Région Provence Alpes Côte d'Azur	2	11%

- l'accueil des publics et le développement local durable,
 - aménager l'espace pour gérer la fréquentation des massifs ;
 - gérer et promouvoir un développement maîtrisé des activités et loisirs de découverte, culturels, sportifs et de détente.
- l'acceptation des actions, propositions d'actions ;
- Comité Randonnée : bilans d'actions annuels, préparation des programmes annuels d'actions, et examen de toutes questions relatives à la randonnée ;
- Comité Escalade : suivi des actions dans le cadre de la Charte.

L'objet du Syndicat mixte départemental des massifs Concors Sainte-Victoire (nommé « Syndicat mixte » dans le rapport ci-après) est de développer sur son territoire un projet commun à ses membres et qui touchera à « la mise en valeur et la protection du milieu naturel et culturel, en rassemblant leurs moyens et compétences » (statuts du 20 mars 2002).

Dès les nouveaux statuts du Syndicat adoptés et sa structure confortée, un cadre général et une direction à long terme ont été donnés à ses trois piliers au travers d'un projet territorial décennal :

- la gestion des massifs forestiers pour la prévention des incendies
 - gérer l'espace pour une protection contre les incendies ;
 - valoriser l'espace forestier au travers d'activités économiques.
- la mise en valeur et la protection du patrimoine paysager, naturel et culturel
 - préserver les équilibres paysagers caractéristiques ;
 - préserver le patrimoine naturel ;
 - restaurer et valoriser le patrimoine culturel ;
 - participer aux démarches de planification et d'organisation de l'espace.

- l'accueil des publics et le développement local durable,
 - aménager l'espace pour gérer la fréquentation des massifs ;
 - gérer et promouvoir un développement maîtrisé des activités et loisirs de découverte, culturels, sportifs et de détente.
- l'acceptation des actions, propositions d'actions ;
- Comité Randonnée : bilans d'actions annuels, préparation des programmes annuels d'actions, et examen de toutes questions relatives à la randonnée ;
- Comité Escalade : suivi des actions dans le cadre de la Charte.

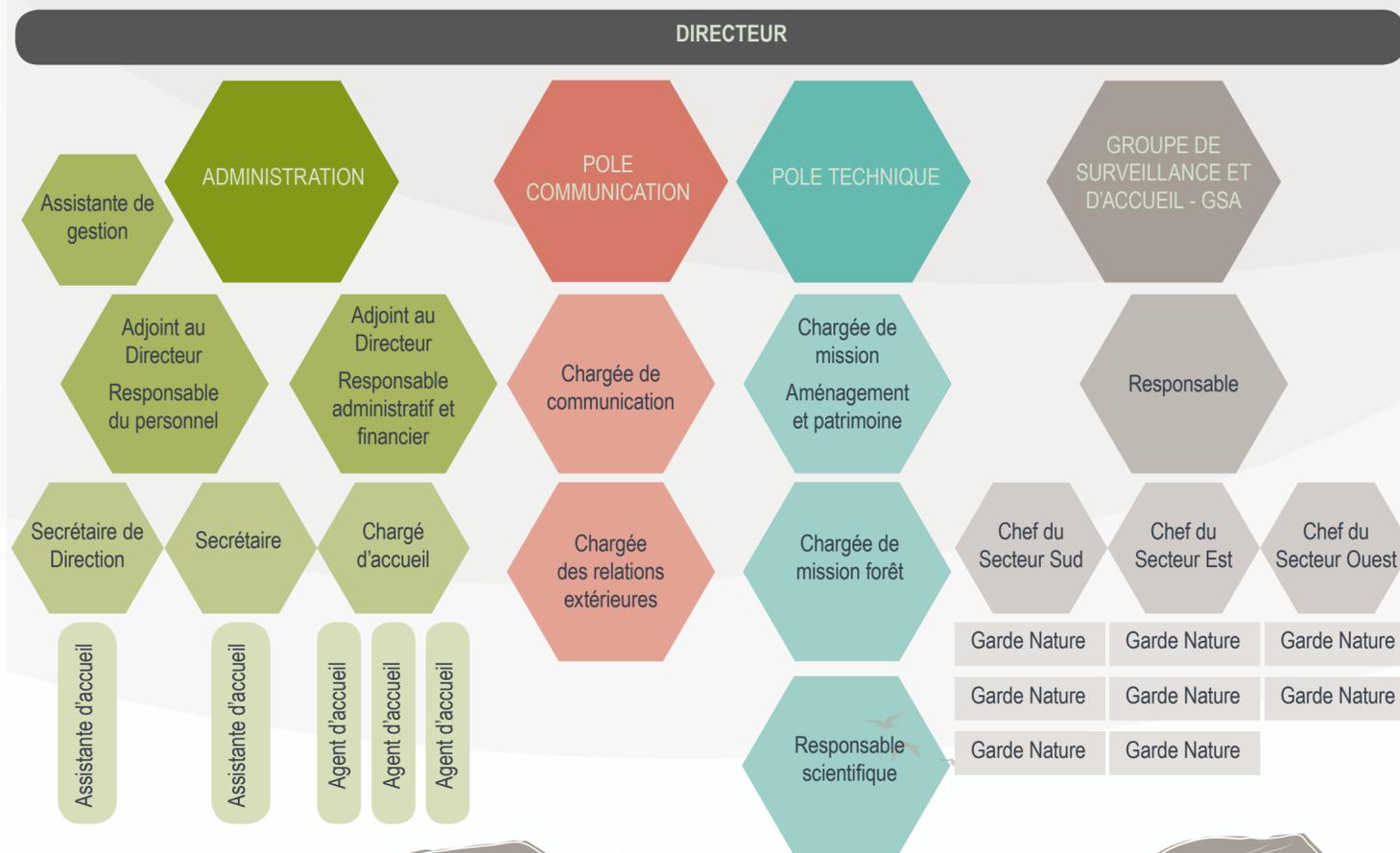
De très nombreuses opérations et démarches structurantes sont menées, qui assoient le Syndicat mixte auprès des institutionnels, professionnels et associatifs locaux, comme partenaire incontournable et animateur de la gestion des massifs Concors et Sainte-Victoire.

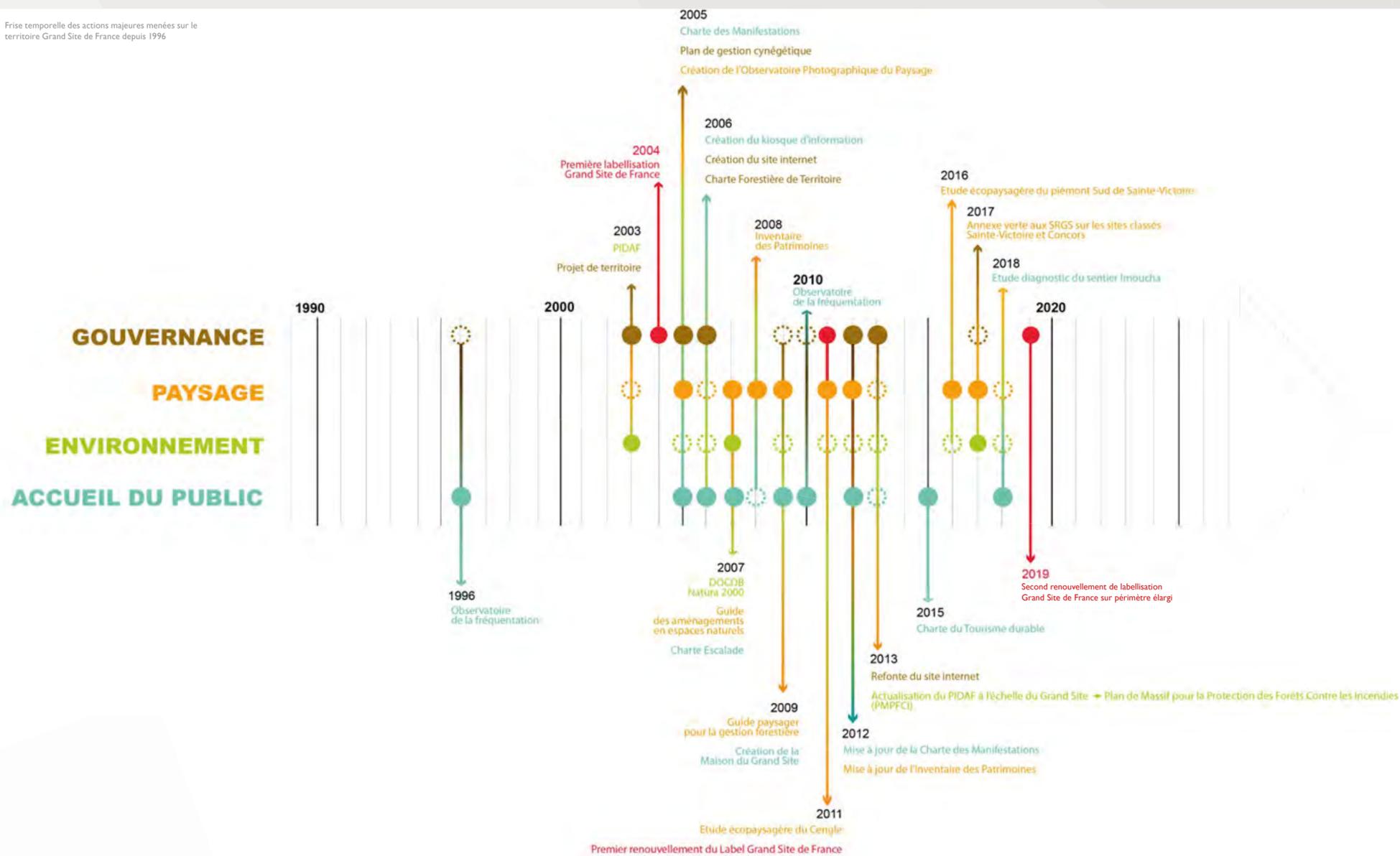
Pour n'en citer que quelques-unes, dès sa création en 1990, la structure en charge du massif s'est attachée à sa préservation.

Travaux écopaysagers réalisés sur le piémont sud de la Montagne Sainte-Victoire (source : © GSSV)



Organigramme du Syndicat Mixte départemental Concors Sainte-Victoire (date : 05/06/2015)





Le dernier plan d'action adopté en 2010 dans le cadre du précédent dossier de renouvellement du Label, détaillait différentes perspectives couvrant ces trois missions statutaires du Grand Site, lesquelles étaient cadrées par un Projet territorial rédigé en 2003 et délibéré par le syndicat mixte, ses communes, le Département des Bouches-du-Rhône et la Région.

Le financement principal des projets (études et travaux) développés en application des orientations et objectifs du Projet territorial était porté par les contrats de financement triennaux négociés avec le Département, ne se suivant pas exactement dans leurs dates car les opérations prévues n'étaient pas toutes achevées dans les délais initialement envisagés. La période 2011-2016 a vu la fin du contrat départemental 2008-2010 et la mise en œuvre d'un nouveau contrat 2013-2015, décliné en programmes d'actions annuels, eux-mêmes décomposés en thèmes généraux, objectifs opérationnels et actions, lesquelles ont généralement fait l'objet de fiches descriptives.

Le Grand Site a pu bénéficier de co-financements Région pour la promotion et le développement des activités de découverte, et OGS, sur des thématiques variées, dont un important programme d'enfouissement de lignes aériennes.

Les travaux relevant de la défense des forêts contre les incendies sont quant à eux financés à 80% par l'Europe, l'Etat (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt), la Région et le Département des Bouches-du-Rhône et ceux de Natura 2000, à 100% par l'Etat.

En moyenne, les grandes masses budgétaires de la période 2011-2016 se sont établies à 1.250.000 € en fonctionnement et 675.000 € en investissement, annuellement.

L'analyse du budget de fonctionnement fait apparaître certaines spécificités. A partir de 2011, la Communauté du Pays d'Aix octroie une participation aux charges liées aux structures d'accueil dans le cadre de la promotion du territoire, et à partir de 2012, la Région s'engage financièrement dans le programme de communication du Grand Site. A partir de 2015 est demandée une baisse des charges générales, de 11,4%, puis de 20,4% l'année suivante. Des recherches d'économies sont mises en place et certains postes budgétaires sont impactés voire supprimés, comme la publication biannuelle « Tout Naturellement », les patrouilles équestres.

L'étape actuelle de demande du renouvellement du label se situe donc en fin de projet territorial, dont la mise en œuvre sera évaluée sur la période 2011-2016 suivant trois niveaux :

- Niveau 1 - Bilan (le réalisé par rapport aux objectifs et actions prévus, pour chacune des trois missions statutaires avec un focus sur quelques réalisations emblématiques pour le territoire) ;
- Niveau 2 - Impacts (les changements observés sur le territoire) ;
- Niveau 3 - Evaluation (jugement partagé).

La concertation permanente constituant la méthode de fonctionnement privilégiée depuis l'époque du Syndicat mixte l'établissement de ce bilan a fait l'objet d'une co-construction avec l'équipe de la Direction du Grand Site

puis ses élus sous différentes formes :

- Un atelier de paysage en partage sur le terrain (0.5 jour / 29/03/18) ;
- Deux séminaires collectifs en salle (2 jours / 30/03/18 - 04/06/2018) ;
- Des entretiens bilatéraux avec les chefs de service (1 jour / 05/04/2018) ;
- Un comité de gestion exceptionnel (0.5 jour / 09/04/2018).

Séminaire de concertation avec l'équipe de la Direction du Grand Site dans le cadre du dossier de renouvellement - 4 juin 2018 (source : © GSSV)



Résumé :

Dans son ensemble, la période écoulée entre 2011 et 2016 a été celle de la continuité dans la mise en œuvre des actions programmées lors du dernier renouvellement de Label en parallèle de profondes réformes organisationnelles liées à l'évolution des missions et la baisse substantielle des moyens à réécire.

Depuis sa première labellisation en 2004, le Syndicat mixte s'est attaché à agir pour et sur son territoire, sans distinction aucune entre zone protégée réglementairement et zone non protégée.

Cet état de fait avait d'ailleurs été souligné dans le rapport à la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages du 18 novembre 2010 établi par Michel BRODOVITCH : « pertinence des actions par rapport aux questions à traiter, sans sur-équipement [...] les aménagements destinés à l'accueil du public sont judicieusement dimensionnés dans un site qui accueille plus d'un million de visiteurs chaque année ».

4.2 La gestion des massifs forestiers pour la prévention des incendies

Globalement, des trois missions du Grand Site, la gestion des massifs forestiers pour la prévention des incendies recueille le plus grand nombre d'actions réalisées sur la période écoulée. Elle a été porteuse ou en appui de grands projets structurants et novateurs tels que l'élaboration du nouveau Plan de Massif, et de l'Annexe Verte.

Gérer l'espace pour une protection contre les incendies

Rappel du programme précédent :

- Poursuivre le programme PIDAF
 - maintien en état opérationnel de tous les équipements existants, entretien durable des zones sensibles par les acteurs privés (propriétaires, agriculteurs, chasseur) ;
 - traitement des poudrières et cloisonnements secondaires ;
 - poursuite (et amélioration) des dispositifs de prévention et d'information de l'été ;
 - actualisation de ce programme en 2013, et le compléter d'un volet hydraulique.

Le bilan final du PIDAF des massifs Concors Sainte-Victoire, élaboré en 2003, est très positif malgré des sources de financement DFCL divisées par 4 sur la période 2003-2015. Cependant, grâce à une adaptation des programmations, des travaux majeurs ont été réalisés :

- pour éviter les départs de feu :
 - entretien de 780 ha de poudrières (zone d'interface entre habitations et massif forestier, en situation de départ de feu potentiel)
- pour cloisonner l'espace :
 - création de plus de 100 ha de Bandes Débroussaillées de Sécurité (BDS) en bordure des pistes stratégiques des massifs. L'entretien des BDS existantes a été réalisé grâce à une coopération

entre les Forestiers Sapeurs du Département, les Auxiliaires pour la Protection de la Forêt Méditerranéenne (APFM) gérés par l'Office National des Forêts (ONF), les communes et le Syndicat mixte ;

- création d'une coupure de combustible le long de la piste du Pas de l'Étroit (CO106). Après les travaux d'éclaircie et de débroussaillage importants réalisés entre 2008 et 2010, la phase d'ouverture des milieux à proprement parler a pu démarrer : 6 ha ont été remis en culture (mélange fleuri à intérêt pastoral et/ou apicole) et 3 ha d'ouverture d'intérêt paysager (conservation des arbres à intérêt paysager – floraisons, couleurs automnales, etc. – restaurations des restanques, mise en valeur de perspectives paysagères).

- pour faciliter les interventions sur feux :

- plus de 50 km de pistes forestières ont été remises en état, en veillant à rendre à ces ouvrages leur multifonctionnalité : intérêt pour la DFCL (Défense des Forêts Contre les Incendies), intérêt pour l'exploitation des forêts, intérêt pour les activités de pleine nature (randonnée, VTT) ;
- une seule citerne de 100 m³ a pu être posée à Bèdes (commune de Jouques) grâce au don d'une entreprise d'Aix-en-Provence (don de la citerne au Grand Site pour l'euro symbolique) et à un partenariat avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). En effet, le PIDAF, par mesure d'économie, n'avait pas été pourvu de

volet hydraulique, ce qui a rendu impossible toute demande de subvention à ce sujet, et en l'absence de fonds propres du Syndicat mixte, a empêché l'acquisition de citernes. Cela est désormais largement compensé depuis la mise en œuvre du PMPFCI ;

- des procédures de servitudes ont été initiées sur les pistes traversant des terrains privés afin de garantir leur pérennité dans le temps (13 pistes concernées, pour 25 km).

- pour gérer les risques subis :

- les opérations ponctuelles d'appui aux communes ou aux propriétaires privés pour la mise en application des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) se sont poursuivies.

Par ailleurs, ce même PIDAF arrivé à échéance finale, après 10 années et de nombreux projets mis en œuvre sur le terrain, avait besoin d'être actualisé. C'est ainsi que sous maîtrise



Entretien d'une poudrière sur la commune de Meyrargues (source : © GSSV)

d'ouvrage Syndicat mixte, sa réactualisation a débuté en 2013. Elle a été l'occasion de réunir, à plusieurs reprises, différents groupes de travail qui se sont fédérés autour de cet enjeu majeur pour le territoire. L'ensemble des acteurs locaux et institutionnels se sont mobilisés afin que toutes les composantes locales de la forêt et de sa défense soient bien intégrées dans le nouveau Plan de Massif pour la Protection des Forêts Contre l'Incendie (PMPFCI). Par ailleurs, les continuités dans la protection de la forêt contre les incendies avec le Var ont été établies dans ce document de planification.

Ce nouveau PMPFCI adopté en 2015 a pris en compte les baisses budgétaires dans sa programmation proposant ainsi des projets efficaces et peu coûteux, en particulier en animation.

De leur côté, les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) se sont poursuivies en appui ponctuel auprès des communes pour leur mise en application.

Valoriser l'espace forestier au travers d'activités économiques

Rappel du programme précédent :

- Association aux démarches locales de promotion du bois énergie, notamment par l'utilisation d'une chaudière bois dans les nouveaux locaux du Syndicat, signalétique...
- Promotion de la prise en compte des recommandations paysagères et naturalistes lors de l'élaboration des plans simples de gestion (privé) et des programmes d'aménagement (public).
- Participation à la réflexion sur les annexes vertes Natura 2000 et sites classés.
- Lettre d'information du Grand Site sur la forêt et sa gestion.
- Poursuite de l'accompagnement à l'agropastoralisme avec en priorité le maintien et le renforcement de la présence des troupeaux.



Porteur forestier - chargement du bois dans la remorque en forêt de St-Marc Jaumegarde / Un Grand Site est un site qui vit aussi ! (source : © GSSV)

Le bilan final relatif à la valorisation de l'espace forestier au travers d'activités économiques est globalement positif à ceci près que des difficultés ont été rencontrées sur le pastoralisme. En partenariat avec les acteurs institutionnels locaux, le Syndicat mixte a apporté un appui technique et logistique à l'installation d'éleveurs, tant au nord qu'au sud du territoire, qui finalement n'ont pu aboutir pour des questions de contraintes foncières et de volonté politique. Les zones à vocation agricole et pastorale restent ainsi insuffisamment exploitées pour le maintien d'une diversité qualitative des paysages et dans la protection des massifs contre les incendies.

Le développement durable a vu sa prise en compte accrue au travers de la réalisation d'une Annexe Verte au Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) des forêts privées, représentant, soulignons-le, 75 % du territoire forestier du Grand Site. Ce document permet de mettre en application les articles L 122-7.1 et L122-8.4 au titre du nouveau Code Forestier du 1er juillet 2012. L'objectif est de faciliter la gestion administrative des opérations sylvicoles, en forêt privée, nécessitant une autorisation au titre du Site classé : les opérations sylvicoles prévues dans les documents de gestion rédigés conformément à cette Annexe verte et validés par le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) sont de facto dispensés d'autorisation au titre du Site classé ; et ce depuis l'arrêté du 9 août 2017 portant approbation de l'annexe au SRGS des forêts privées de la région PACA relatives aux sites classés Concors et Sainte-Victoire.

L'Annexe Verte pour les forêts privées des sites classés Concors et Sainte-Victoire est la

seconde réalisée à l'échelle nationale après celle concernant les forêts de Bourgogne en 2012.

Un inventaire des Arbres remarquables avait été mené sur le territoire du Grand Site en 2009. Parmi les actions développées dans ce cadre, le syndicat mixte a fourni un appui technique à la commune de Beaurecueil pour la restauration de sa double allée de mûriers (taille et plantation des sujets manquants).

Concernant la prévention estivale des feux de forêts, le syndicat mixte a activement participé aux réflexions sur la réglementation préfectorale à l'échelle départementale et régionale, au sein du groupe de travail dédié organisé par Bouches-du-Rhône Tourisme. Il a chaque été mis en place une communication spécifique, avec une amélioration permanente du dispositif, d'une année sur l'autre :

- panneaux explicatifs sur les parkings et aux départs des itinéraires de randonnée ;
- cartes déposées chez les hébergeurs, dans les offices de tourisme, les mairies, etc.
- dépliants pédagogiques distribués par les gardes-nature et déposés chez les hébergeurs, dans les offices de tourisme, les mairies, etc.
- mise à jour du risque sur le site Internet du Grand Site et explicitation de la réglementation ;
- participation aux réunions locales des Comités Communaux Feux de Forêt ;
- diffusion des informations à la presse et aux radios locales pour la sensibilisation du public ;
- surveillance des ZAPEF (Zones d'Accueil du Public en Forêt), avec le recrutement de

personnels saisonniers financés par la Région en renfort de l'équipe de gardes-nature pour leurs patrouilles de surveillance (les ZAPEF de Sainte-Victoire supprimées par arrêté préfectoral à l'été 2016).

Une expérimentation en vue de la valorisation du Pin d'Alep et du lancement d'une dynamique de filière locale, a été menée dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire 2007/2011. Des sciages spécifiques ont été commandés pour la réalisation de mobiliers d'extérieur (tables de pique-nique) et d'intérieur (notamment des tables de réunion pour les locaux de Beaurecueil). A noter que parmi les conclusions, le Pin d'Alep ne peut avoir une durabilité naturelle convenable en extérieur que s'il est hors sol.

La piste dite des Venturiers, en face nord de Sainte-Victoire, un des principaux accès pédestre au sommet de la montagne (le GR9), et le seul permettant aux véhicules de secours de s'en rapprocher, a été entièrement réhabilitée.

L'itinéraire a bénéficié d'un traitement paysager, avec des actions ponctuelles sur la végétation (2011-2012) :

- ouverture de cônes de vision et de perspectives sur la vallée, le versant Nord de la montagne et sur des points d'appel particuliers (Lac de Bimont, Prieuré, Croix)
- éclaircies sélectives des abords pour permettre à l'œil de pénétrer dans la forêt tout en conservant l'impression d'ourlet boisé.

La bande de roulement a été intégralement refaite fin 2015 avec une technique novatrice, le Liant Hydraulique Routier, qui a permis de stabiliser le revêtement sans apport exogène et ainsi de conserver un aspect naturel.



Réhabilitation de la piste des Venturiers sur Sainte-Victoire (source : photo de chantier / ONF)

4.3 La protection et la mise en valeur du patrimoine paysager, naturel et culturel

Le bilan global de la Protection et la mise en valeur du patrimoine est positif également malgré un constat de déséquilibre avec une concentration d'actions sur le sud du territoire. Cet état de fait est indissociable de la fréquentation qui reste extrêmement forte sur Sainte-Victoire (env. 1 million de visiteurs par an) par rapport au Concors (environ 300 000).

De nombreuses actions structurantes ont été menées durant la période 2011-2016, permettant de préserver les équilibres paysagers existant entre les milieux forestiers, les espaces à forte dominante agricole, et les perspectives rurales, mosaïques de milieux ouverts et de secteurs boisés.

Préserver les équilibres paysagers caractéristiques

Rappel du programme précédent :

- Accompagner une étude paysagère spécifique sur le secteur du Cengle
- Actualiser le schéma de réhabilitation paysagère de 1990 : élargissement de la réflexion à l'ensemble du Grand Site, analyse des évolutions en 20 ans, définition des enjeux et objectifs
- Poursuivre le traitement de tous les sites dégradés
- Valoriser le travail sur le patrimoine végétal.

Dans la continuité du schéma de réhabilitation de 1991 et de l'étude éco-paysagère de 2011, des démarches localisées ont été réalisées afin de formaliser des orientations paysagères. Cette action a pris différentes formes dont les principales sont :

- une étude visant à l'amélioration paysagère des abords de fermes au travers d'un partenariat entre le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) des Bouches-du-Rhône et le Syndicat mixte (mai 2014). Ce diagnostic accompagné de propositions d'intervention a été mené auprès d'une demi-douzaine de propriétaires volontaires (tous ceux concernés ont été consultés), auxquels les résultats individuels ont été remis. Le Syndicat mixte n'ayant pas prévu d'intervention financière pour la mise en œuvre d'actions dans ce cadre, il n'a pas été effectué de suivi des éventuels travaux engagés par les propriétaires ;

- une étude paysagère du piémont sud de Sainte-Victoire (juillet 2016) réalisée par le CAUE. sert de support aux réflexions locales relatives à la planification des documents d'aménagements ainsi qu'au positionnement de la limite sud du périmètre du Grand Site Sainte-Victoire.

Cette étude comprend 3 volets : un diagnostic du territoire Piémont Sud Sainte-Victoire qui a fait émerger, au travers de 5 thématiques (terroir, patrimoine, loisirs, urbanisation, espaces naturels), une problématique générale : comment allier préservation de ce territoire remarquable et développement de pratiques actuelles et à venir ? Ce diagnostic a permis d'identifier les 3 grandes orientations de l'étude : la conservation et la valorisation des particularités architecturales et paysagères du territoire, la promotion d'un urbanisme et d'une architecture de qualité, identitaires du territoire, et le soutien et la promotion des activités respectueuses du piémont sud.



Extrait de l'étude paysagère du piémont sud réalisée par le CAUE 13 ; volet 3 : propositions

Suite à la définition de ces 3 orientations, l'étude paysagère Piémont Sud s'est attachée à proposer des actions selon 3 thématiques : le paysage remarquable, le paysage patrimonial et le paysage construit. Ce programme d'actions qui se décline règlementairement dans le cadre du PLUi, a abouti à des propositions et des recommandations capables de répondre de façon règlementaire et/ou opérationnelle aux problématiques identifiées.

Cette étude constitue ainsi un document de référence permettant de relayer les objectifs de qualités paysagères nécessaires à la préservation du caractère patrimonial authentique du piémont qui offre une belle mise en scène de la silhouette grandiose de Sainte-Victoire.

Le Syndicat mixte a poursuivi, avec les communes, des actions volontaristes sur des sites dégradés : le traitement d'une vingtaine de points noirs (délaisés et dépôts sauvages avec l'évacuation de pneus usagés, d'épaves de véhicules et déchets divers). Plusieurs opérations locales de nettoyage de ces points noirs ont été réalisées conjointement par les gardes-nature du Groupe de Surveillance et d'Accueil et des employés municipaux et départementaux.

A titre d'illustration, sur Puylobier en 2016, ce sont 34 pneus de poids lourds dont 4 étaient encore sur les jantes et 201 pneus de véhicules légers et utilitaires dont, là aussi, 11 étaient encore sur les jantes qui ont pu être repérés puis évacués pour être ensuite recyclés.

Depuis 2014, 1921 pneus soient 20 tonnes, ont été évacués des espaces naturels du Grand Site puis recyclés. Actuellement, il reste 55 points de dépôts métalliques ou d'épaves et 400 pneus qui vont être traités.



Opération pneu à Puylobier : une réussite pour l'environnement et le paysage du territoire du Grand Site Sainte-Victoire (source : ©GSSV)

Le traitement des sites dégradés a également concerné l'enfouissement de lignes téléphoniques, sur des financements spécifiques OGS :

- 2011 : Pas de l'Étroit commune de Meyrargues
- 2014 et 2015 : commune de Beaurecueil
- 2016 : commune de Saint-Antonin sur Bayon.

La valorisation du patrimoine végétal, et plus largement naturel s'est traduite par la réalisation d'un livret sur les Secrets botaniques de Sainte-Victoire (2011) et de cartes pédagogiques sur les oiseaux, les papillons puis les rapaces (2011, 2013, 2015), vendus dans les structures d'accueil du Grand Site. Entrent également dans ce cadre la réfection en 2012 du sentier botanique de Saint-Ser (assise et panneaux pédagogiques) et la mise en valeur de l'offre nature disponible sur le territoire : sentier des vigneron de Sainte-Victoire adapté pour certains handicaps en 2016, sentier dans les vignes de Château Gassier réalisé en 2015.

Préserver le patrimoine naturel Rappel du programme précédent :

- Développer le nombre de contrats Natura 2000, notamment sur la partie varoise ;
- S'inscrire dans les observatoires nationaux de la faune et de la flore ;
- Actions de protection sur des secteurs précis : aires potentielles de nidification des Aigles de Bonelli et Royal, milieux favorables aux papillons, gîtes de chiroptères, stations de flore patrimoniale...
- Suivi des démarches de trame verte et bleue.

L'objectif central est de conserver la diversité, l'hétérogénéité et la continuité écologique des milieux naturels à l'échelle du site et au niveau régional avec les espaces naturels limitrophes.

Les axes d'intervention prioritaires portent sur :

- la nécessité écologique de conserver les milieux « ouverts » en déclin (pelouses naturelles, prairies, mosaïques de garrigues, friches agricoles) ;
- la protection de la richesse naturaliste des forêts âgées ;
- la gestion des ripisylves et de leur cours d'eau ;
- la préservation des espèces patrimoniales ;
- la protection du patrimoine géologique et fossilifère.

Les actions réalisées sont principalement mises en œuvre dans le cadre de l'animation de la démarche Natura 2000 et de son document d'objectifs. Les limites du site Natura 2000 ont été révisées en 2012. La cartographie des habitats a été mise à jour en 2014-16 et a permis de préciser les données relatives aux zones humides. Le document d'objectifs DOCOB, validé en août 2007, fixait 4 objectifs dans l'animation de contrats Etat propriétaire ou gestionnaire :

- Installation d'un éleveur en face sud de Sainte-Victoire : Avec 6 contrats signés par des propriétaires, le bilan a été positif en termes d'effet sur le milieu et DFCL. Aucun problème n'a été à déplorer avec les propriétaires fonciers, toujours volontaires. Cependant, l'éleveur n'a pas pu pérenniser son activité sur place car il n'a pas pu trouver à se loger à proximité. Si le territoire fait l'objet de nombreuses demandes d'installation, des facteurs limitants demandent toujours à être levés : précarité, instabilité, prédatons, possibilités en forêt communale soumise.
- Maintien de territoires de chasse pour l'aigle royal : S'est concrétisée par la remise en friche de zones boisées, toujours entretenues par les propriétaires même si le Royal a depuis quitté le secteur concerné.
- Entretien de pelouses d'altitude sur Sainte-Victoire : L'arrachage manuel de ciste et de romarin a été réalisé par une entreprise d'insertion ; celui de buis par les gardes-nature du Grand Site. Leur faisabilité s'est montrée complexe. La dynamique de repousse

a été suivie, et a montré des résultats peu satisfaisants en l'absence de pâturage, même sur des pelouses naturelles stables.

- Sénescence : Animé par le CRPF, l'objectif a été de montrer la faisabilité et l'intérêt du maintien d'îlots de sénescence.

Dans ces contrats, Natura 2000 a pris tout son sens car c'est l'animation préalable qui permet la prise de conscience des enjeux naturalistes par les propriétaires et gestionnaires.

Désormais en raison du nombre croissant de DOCOB validés en France et de la réduction des dotations, les futurs contrats seront d'ampleur moindre et prioritaires.

En termes d'impact, le DOCOB avec ses contrats ne suffit pas à enrayer la dynamique naturelle, une appropriation collective est indispensable. Cela est rendu difficile car l'espace naturel sur lequel portent les interventions est peu entretenu (opérations de DFCL, quelques coupes forestières et un peu de pâturage).

Une expérimentation a été menée dans le cadre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique, pour lequel le territoire du Grand Site a servi de zone test en 2014-2015.

Si les réservoirs de biodiversité et corridors avaient bien été analysés, les espaces agricoles n'ont pas été pris en compte dans la réflexion initiale. Un atelier d'expérimentation a donc été mené sur la plaine de Puylobier, pour déterminer les moyens à mettre en œuvre pour éviter les effets de barrière entre les espaces naturel et agricole. En effet, en milieu méditerranéen, des modalités de gestion adaptées (taille des parcelles, présence

de haies, bordures de chemins...) permettent d'accroître leur perméabilité. L'objectif est de passer des 8 viticulteurs volontaires de la cave coopérative à un développement à plus large échelle pour favoriser encore ces pratiques vertueuses.

Par ailleurs, sur le secteur de Mouresainte, les canaux d'écoulement des eaux étaient à l'abandon. Une convention entre le Syndicat mixte et l'association d'insertion Aix Multi-Services a permis la réalisation en 2014 le débroussaillage des berges et un curage des canaux. Ainsi, l'inondation des parcelles est mieux maîtrisée, notamment en période de fortes pluies, ce qui rend possible l'accès des engins agricoles.



Dans la continuité, l'agriculteur propriétaire a ainsi pu broyer une première fois les roselières. Les broyages successifs, les années suivantes et l'entretien des berges ont permis de retrouver aujourd'hui un paysage de prairies humides favorables aux espèces telles que l'agrion de mercure ou le papillon Diane, et aussi de relancer la production de fourrage et le pâturage.

Une opération identique menée sur le secteur des Garbets en 2016 a permis de restaurer 2 ha supplémentaires de prairies humides.

Restaurer et valoriser le patrimoine culturel

Rappel du programme précédent :

- Définir un programme d'actions prioritaires sur la base du diagnostic des patrimoines bâti, fossilifère et archéologique (2010-2011) ;
- Mettre en œuvre ce programme : travaux de sauvegarde et de réhabilitation, actions de valorisation, veille (2011-2016).

Dans le cadre de la restauration et la valorisation du patrimoine, un premier axe d'action a consisté à s'assurer de l'entretien du patrimoine bâti ayant fait l'objet de travaux afin d'éviter des dégradations qui nécessiteraient de nouvelles interventions. Pour les bâtiments sans usage, une affectation a été recherchée, en partenariat avec les collectivités, propriétaires et gestionnaires.

Le second axe d'action s'est basé sur l'inventaire-diagnostic de 226 éléments de patrimoine bâti. Réalisé en 2009, il a contribué à identifier plusieurs nouvelles priorités d'intervention sur la période 2011-2016 :

- les chapelles : poursuite de la série d'interventions déjà commencée
 - en 2011 sur celles de Saint-Antonin (réfection du toit, confortement des murs et enduits), et de notre Dame d'Astors (abords, commune de Peyrolles en Provence) ;
 - en 2014, partie étude de la chapelle Sainte-Marie, la commune de Puylobier assurant ensuite les travaux.

- le patrimoine hydraulique : préservation et valorisation des ouvrages hydrauliques majeurs que sont les aqueducs romains et le canal du Verdon ;

- en 2012, lancement d'une pré-étude diagnostique en collaboration avec le Société du Canal de Provence sur les communes de Meyrargues, Peyrolles-en-Provence, et Jouques, pour sécuriser l'ouvrage et restaurer les parties endommagées, en vue d'une restitution et sur les secteurs qui le permettent la mise en place d'itinéraires de randonnée autour de la thématique de l'eau en Provence.



Restauration et reconstruction de la structure métallique pour la chapelle Sainte Marie à Puylobier (source : www.cerni.fr)

- le patrimoine rural : abords des fermes, petit patrimoine annexe (restanques, puits...), éléments isolés (moulins, pigeonniers...) :

- en 2011 : demande d'appui technique de mairies pour la mise hors d'eau de la Ferme de la Pallière, bâtiment patrimonial en espace naturel (commune de Puyloubier, inauguration en 2012), la réfection d'un moulin (commune de Tholonet) ; en collaboration avec le service archéologie de la ville d'Aix-en-Provence, confortement du mur d'enceinte et restauration du parement du castrum de Saint-Antonin-sur-Bayon)

- en 2012 : début du projet de mise en valeur paysagère du mur d'enceinte du Prieuré de Sainte-Victoire (commune de Vauvenargues) : débroussaillage de l'ouvrage, brèches, parements et couronnements ont été repris dans les règles de l'art de la pierre sèche, pour stabiliser l'édifice et éviter qu'il ne se dégrade davantage.

Cette clôture nord des terres du Prieuré, qui s'étend sur plus de 300 m de long en contrebas du bâtiment, a été édifiée aux environs de 1670. Il s'agit d'un mur à double parement en pierres sèches, construit à flanc de la montagne, qui présente un très bel intérêt architectural.

Bien que l'ouvrage soit remarquablement conservé 350 ans après sa construction, des désordres, usures et débuts de ruines du mur sont apparues à de nombreux endroits, générés soit par le vieillissement de l'ouvrage soit par les passages sauvages.

Les fonctions de cette enceinte étaient de :

- clore les terres du Prieuré, vis-à-vis des pénétrations de l'extérieur (loups, personnes, éventuellement) et pour contenir le bétail à l'intérieur (brebis, chèvres...)
- asseoir une présence symbolique au sommet : le thème de l'enclos est commun à toutes les installations religieuses isolées, cela permet de marquer un territoire humanisé et dédié à la divinité dans un monde laïc et, ici, de surcroît sauvage et hostile.
- faire la démonstration visible de la conquête du sommet : l'enceinte est visible depuis très loin et l'on peut imaginer que lorsque les terres étaient en activité, la végétation était très différente entre les terres pâturées à l'intérieur et les terres plus sauvages à l'extérieur.
- en 2015, restauration de restanques sur le territoire communal de Meyrargues. Effondrées et dissimulées sous la végétation, elles ont été remises à jour et restaurées. Ces restanques ont été remontées dans les règles de l'art et remises en cultures. Leur gestion et leur entretien ont été confiés à la société de chasse locale. Désormais rendues à la lumière, elles sont aujourd'hui l'abri d'espèces de flore et de faune liées aux milieux ouverts.



Restanques restaurées sur Meyrargues



Rénovation Chapelle Saint-Ser, Puyloubier

Enfin, démarche de développement durable exemplaire, les travaux de restauration de la Ferme de Beaurecueil ont été achevés fin 2012 sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte. S'y sont installés, entre autre, les nouveaux locaux de l'équipe du Syndicat mixte qui était jusque-là implantée en 2 lieux distincts : l'un à Aix-en-Provence et l'autre à Saint-Marc-Jaumegarde. Ce projet concerne une superficie de 1200 m², basse consommation et écoconstruction intégrées. D'un coût total de 2,2 millions d'euros, les travaux ont été financés pour 45% par le Conseil départemental et pour 10% par l'Etat (crédits OGS).

Cette réalisation architecturale a été sélectionnée pour participer au Prix Citoyen 2013, prix d'architecture qui valorise la concertation entre maître d'ouvrage, architecte-maître d'œuvre et usager-citoyen. Elle a également été suivie par l'association l'association EnvirobatBDM (Bâtiments durables méditerranéens), en partenariat avec l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie et la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette association, qui regroupe des maîtres d'ouvrage publics, des institutionnels et des maîtres d'œuvre, s'est appuyée sur les retours d'expérience pour créer est un référentiel de qualité environnementale français, créé en 2008, qui a pour objectif d'évaluer les projets de construction et de réhabilitation des bâtiments dans une démarche d'amélioration continue, via un système de garantie participatif. Le bâtiment a ainsi bénéficié d'une reconnaissance 'or' pour ses phases de conception et de réalisation. Son fonctionnement énergétique n'a quant à lui pas bénéficié du même suivi.

Des animations pour les professionnels sur l'exemplarité de cette réalisation ont été menées de 2013 à 2015 par le Centre Permanent d'Initiative Pour l'Environnement du Pays d'Aix.



Intérieur et extérieur des locaux de l'équipe du Grand Site au sein de la ferme de Beaurecueil

Participer aux démarches de planification et d'organisation de l'espace

Perspectives 2010 – 2016 :

- Implication dans la procédure d'élaboration du SCOT du Pays d'Aix

Le Syndicat mixte a apporté une assistance technique et de conseil dans le cadre de ses domaines d'intervention (biodiversité, paysage et patrimoine, DFCL, gestion de la fréquentation) :

- mise à disposition d'une connaissance du territoire (bases de données et cartographie, inventaires et évaluation...)
- porter à connaissance d'éléments de diagnostic et d'évaluation ;
- aide à la décision.

Dans le même esprit, il a apporté son soutien technique aux démarches d'intégration des mobiliers de bords de route (abribus, glissières...) en espace rural afin d'éviter de reproduire des caractéristiques urbaines conduisant à une certaine altération du paysage.

Enfin, sur demande des communes, il a apporté conseils et recommandations lors de projets d'infrastructures routières et équipements connexes du traitement et entretien des abords de routes, des entrées de villes et villages, des zones de transition entre espace naturel et urbain.

4.4 L'accueil des publics et le développement durable local

Le bilan de l'accueil des publics et du développement local durable présente le même constat de déséquilibre que la Protection et la mise en valeur du patrimoine, avec une concentration d'actions sur le sud du territoire, délaissant le nord, état de fait indissociable de la répartition de la fréquentation entre Sainte-Victoire et Concors.

De nombreuses actions structurantes ont été menées durant la période 2011-2016, permettant d'améliorer l'accueil du public sur le territoire du Grand Site, de diversifier l'offre touristique respectant les environnements naturel et humain et de développer une culture locale, territoriale, autour des valeurs du Grand Site de France.

Les patrouilles équestres, très appréciées du public, ont dû être supprimées en 2015, en raison de restrictions budgétaires. Réalisées par les gardes-nature, elles avaient été mises en place dès 2000. Leur objectif était double : surveillance et information à cheval. Les patrouilles équestres s'inscrivaient légitimement dans les missions de service public du Grand Site Sainte-Victoire: patrouilles écologiques, préventives, pédagogiques, emblématiques et reconnues par le public.



Garde-Nature équestre (source : ©GSSV)

Aménager l'espace pour gérer la fréquentation des massifs

Perspectives 2010 – 2016 :

- Poursuite de la mise en œuvre du schéma de randonnée pédestre sur le Concors, en relation avec une meilleure diffusion de la fréquentation et une valorisation des villages et ressources locales ;
- Définition d'une politique de gestion de la pratique du VTT ;
- Engagement d'actions volontaristes de régulation des pratiques motorisées, sur terre et dans les airs ;
- Mise en place du dispositif signalétique sur le massif de Concors au fur et à mesure de l'achèvement du schéma des itinéraires sur cette partie du Grand Site ;
- Mieux identifier l'appartenance des communes au Grand Site ;
- Installation d'un RIS - Relais d'Information Service - sur la vallée sud sainte-Victoire et sur la partie nord du Concors ;
- Entretien des parkings existants sur Sainte-Victoire ;
- Aménagement de petites aires d'accueil intégrées sur des points d'accès spécifiques notamment sur Concors.

Les actions menées sur la période 2011-2016 en matière de gestion de la fréquentation des massifs ont visé à proposer une offre de découverte de qualité (sécurité, information et animation, services) tout en essayant de maintenir globalement le nombre de visiteurs sur Sainte-Victoire autour d'un million /an.

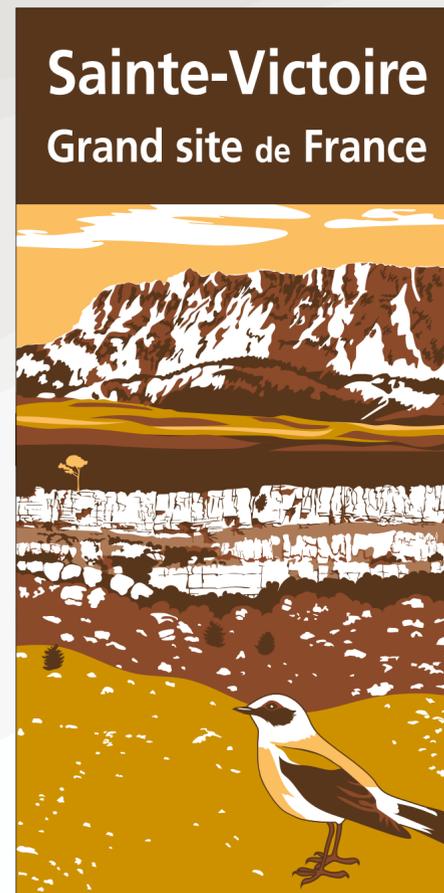
Un axe prioritaire a ainsi été de veiller au maintien du bon niveau de qualité des réseaux d'aires d'accueil, d'équipements et d'itinéraires, notamment les sentiers de montagne, les sites de forte fréquentation et la signalétique directionnelle et d'information.

En complément, ces réseaux ont été renforcés avec la poursuite de la mise en place du schéma de sentiers sur le Concors en favorisant les liaisons inter-villages et en utilisant le domaine public afin d'en assurer une pérennité dans le temps.

A ce titre :

- les parkings emblématiques de Bimont et Bibémus ont été entièrement repris, respectivement en 2013 et 2015 ; l'installation de toilettes sèches a été envisagée, mais considérant qu'il s'agissait d'un sur-aménagement des lieux, le Comité syndical s'est prononcé contre ;
- le parking des Infernets, commune du Tholonet, a été remis en état en 2013 ; l'ancien kiosque a été remplacé en 2014, le nouveau étant plus spacieux et fonctionnel ;
- le principe d'une passerelle évitant le piétinement et la divagation dans la ripisylve a été étudié sur le parking des Deux Aiguilles en 2011 ; la réalisation a été menée par une entreprise d'insertion en 2013 ;
- le renouvellement du label Tourisme et Handicap pour le sentier de Bibémus a nécessité des travaux en 2013 ; ayant été fortement dégradé depuis, il a perdu sa labellisation en 2018 ;

- l'itinéraire le plus emprunté de la face sud de Sainte-Victoire, sentier dit du 'Pas de l'Escalette', a bénéficié d'une remise en état d'envergure en 2015 ;
- l'implantation des 16 panneaux routiers d'entrée de site, de type E33, a été finalisée ;
- le RIS vallée sud a été mis en place en 2012, celui de Concors n'a pas pu être mené à bien en l'absence de complétude du schéma de sentiers ;
- à la demande de la société d'autoroute ESCOTA, le Syndicat mixte a participé à la maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une animation permanente dédiée à la montagne Sainte-Victoire sur l'aire de services de Rousset, finalisée en 2012 ;
- dans le cadre d'un schéma global et concerté, validé par le Préfet en 2014 et mené par Bouches du Rhône Tourisme, 3 panneaux de signalisation d'animation culturelle et touristique, ont été conçus puis posés en bordure d'autoroute A8, A51 et A52 courant 2016.



Panneau de signalisation touristique le long des autoroutes bordant le territoire du Grand Site, l'A8 et l'A51



Etat des sentiers sur le Concors (2016)

Gérer et promouvoir un développement maîtrisé des activités et loisirs de découverte, culturels, sportifs et de détente
Perspectives 2010 – 2016 :

- Programme d'action élaboré avec le Comité Départemental du Tourisme (Provence Tourisme)
- Développement de l'action partenariale avec les acteurs locaux du tourisme, notamment dans la qualification des prestations : sorties nature et patrimoine proposées par les accompagnateurs de moyenne montagne et autres guides locaux...
- Accroissement de l'offre nature et culture. Plusieurs parcours de patrimoine (Peyrolles-en-Provence, Jouques, oppidum Saint Antonin, citadelle Vauvenargues...) sont en projet. Une signalétique adaptée au patrimoine bâti et archéologique sera mise en place.
- Renforcement de la dynamique réseau entre les différentes structures d'accueil et d'information.

Se sont poursuivis le développement et la connaissance partagée d'une offre touristique de qualité, respectueuse de l'environnement naturel et humain, en favorisant des complémentarités entre les territoires du Grand Site, du pays d'Aix et de la Provence.

Ainsi, le Syndicat mixte a ainsi accompagné

les initiatives de création et d'amélioration de l'offre de terrain, en priorité autour des circuits de randonnée et de visite, de sentiers pédagogiques et de découverte. A ce titre, il a réalisé une série d'outils qui ont reçu un franc succès auprès du grand public :

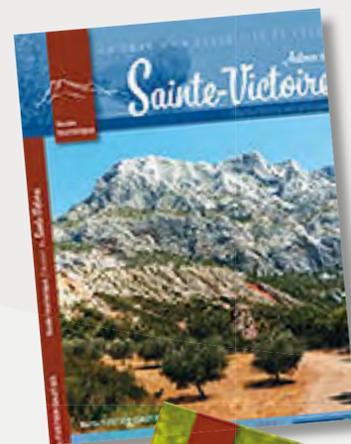
- la carte touristique illustrée a été conçue en 2011, et a rassemblé les contributions d'une soixantaine d'acteurs du territoire. Elle est chaque année éditée à 30 000 exemplaires français et 10 000 anglais, diffusés dans les structures d'accueil du Grand Site et les Offices du tourisme du Pays d'Aix ;
- les cartes et livret relatifs aux richesses écologiques (voir paragraphe Préserver les équilibres paysagers caractéristiques).

Il a également conçu deux guides touristiques très documentés, (« Autour de Sainte-Victoire » 2012 et « Autour de Concors » 2013, qui cependant se vendent relativement peu.



Il a enfin participé en 2014 à la création de la collection « abécédaires des Grands Sites » du Petit Futé et à la réédition du topoguide de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre.

Guides touristiques des deux massifs emblématiques du territoire du Grand Site Sainte-Victoire (2012 et 2013)



Une étude a été menée en 2011 pour définir une stratégie de communication du Grand Site Sainte-Victoire auprès des habitants du territoire afin de les amener à mieux identifier sa structure de gestion, ses missions et ses actions, en visant un partage et une appropriation de ses valeurs et de l'identité du territoire. En effet, si le Syndicat mixte était bien établi comme partenaire institutionnel, bénéficiant ainsi d'une notoriété relative, le public local, y compris les habitants du territoire, connaît peu le Grand Site et ne le sollicite pas.

Ont découlé de cette étude :

- la création d'un nouveau site internet dédié : fruit d'un travail de longue haleine, lancé en 2015, il comprend 165 pages et bénéficie d'une fréquentation moyenne avec 93 398 utilisateurs en 2016, 121 621 sessions en 2016, taux de rebonds 56%, et d'une durée moyenne de session de 2 minutes) ;
- la refonte de la publication semestrielle du Syndicat mixte, Tout Naturellement, est dotée d'un nouveau maquetage et de rubriques repensées; et à compter de 2012, elle est distribuée en boîte aux lettres pour 23 000 exemplaires, 7000 étant fournis aux hébergeurs.

Depuis sa mise en place en 2015, l'opération Garde-nature Junior a pour objectif de faire partager les valeurs d'un Grand Site de France par des animations en milieu scolaire, autour de la protection de la biodiversité, de la conservation des paysages, par le biais d'un vecteur : le garde nature et son métier.



La promotion 2016 des gardes-nature junior : 120 jeunes diplômés !



Ces animations, à destination des écoles primaires des communes du Grand Site, s'organisent selon les modalités suivantes :

- 2 demi-journées d'intervention en classe entière pendant le temps scolaire de janvier à mi-mars ;
- thématiques proposées à l'enseignant et choisies par lui, en classe entière ;
- 1 demi-journée (ou journée) de restitution sous la forme d'une sortie nature avec remise des diplômes de Garde-nature Junior (d'avril à juin).

Cette opération a pu intégrer le programme APPRENDRE POUR AGIR du service Ecologie Urbaine de la Direction de l'Environnement du Conseil de Territoire du Pays d'Aix, en partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Pays d'Aix et sous l'égide de l'éducation nationale.

S'est également poursuivi le développement maîtrisé des activités de pleine nature sur le territoire du Grand Site au travers des différentes instances de concertation locales et des documents de type charte, pour un développement maîtrisé des activités de pleine nature sur le territoire.

La charte Sainte-Victoire, Grand Site de France le tourisme durable en Pays d'Aix a été signée en 2015 suite à une année de travail avec les Offices du Tourisme du Pays d'Aix, les communes et Bouches-du-Rhône Tourisme. Voué à une longue durée de vie, elle vise à faire connaître les valeurs propres aux Grands Sites de France et, si les acteurs du tourisme signataires le souhaitent, en étendre les mettre en œuvre sur leur territoire. Elle vise également à fédérer ces acteurs, mutualiser les connaissances en vue d'une meilleure qualité de l'offre touristique en Provence en faisant vivre un véritable réseau. Pour le Syndicat mixte, et désormais la Métropole, elle participe aussi de la volonté de préserver la montagne de la sur fréquentation et d'orienter le visiteur vers les villages : « de loin elle est encore plus belle ».

Sans pour autant que cela ait été mentionné, depuis qu'elle a été créée, nombre d'actions entreprises et réalisées par les signataires re-

lèvent de l'esprit de la charte :

- du lien, au travers de l'information, d'éducateurs, de formations diffusés aux professionnels ;
- la participation de gardes-nature, experts de terrain, à des conférences ;
- l'animation d'éducateurs pour des professionnels extérieurs au territoire ;
- la construction commune d'itinéraires d'envergure (service tourisme du territoire du pays d'Aix et l'office de tourisme) comme La Route de l'eau.

4.5 Les outils de suivi

Le Comité Randonnée regroupe les propriétaires, les gestionnaires et les associations. Il s'est réuni une fois par an au cours de la période 2011-2016 avec les objectifs suivants : dresser un bilan de la saison précédente et établir un point d'actualité, définir un programme d'actions pour chaque sentier nécessitant un entretien et le répartir entre les acteurs (Qui fait quoi ?). Dans ce cadre, les gardes nature ont réalisé l'entretien du GR 9 sur les crêtes de la montagne Sainte-Victoire au travers de la restauration de la bande de cheminement et des cairns du sentier, l'élagage des abords et le rafraîchissement du balisage.

Pour la Charte des manifestations sportives et de pleine nature, signée en 2009, le Syndicat Mixte a réalisé au cours de la période 2011-2016 un suivi régulier des manifestations ; ces dernières ne doivent pas excéder 35 par an avec un nombre maximum de participants fixé à 350. La collaboration avec les organisateurs contactant le Syndicat Mixte en amont de leur manifestation permet de réguler l'utilisation compétitive des itinéraires et prévient des chevauchements d'événements ainsi que du passage sur des secteurs aux enjeux naturalistes sensibles.

Depuis 2015, une collaboration avec les organisateurs d'Ultra Trail a permis le rapprochement avec le Parc Naturel Régional (PNR) de la Sainte-Baume et le Parc National (PN) des Calanques et ainsi l'avancement d'un positionnement commun pour ces événements sportifs majeurs pour le territoire.

Mise en place en 2007, la Charte escalade a pour but de définir les dispositions que les signataires s'engagent à prendre et à faire connaître pour préserver l'état du site et le respect de l'environnement tout en permettant les pratiques de l'escalade dans les conditions les plus favorables au regard de l'éthique. Elle précise en particulier les conditions d'équipement des voies d'escalade dans les falaises du Grand Site Sainte-Victoire mais ne se substitue en aucun cas aux diverses réglementations existantes régissant la pratique de l'escalade : droit des propriétaires, autorisation en site classé, respect des différents arrêtés, règlements sportifs, normes d'équipement, normes de classement, etc.

Le Comité de pilotage Escalade, est chargé du suivi et de sa mise en œuvre. Il constitue des groupes de travail techniques, en tant que de besoin pour assurer l'examen régulier des demandes d'avis en conformité avec la présente Charte.

Le rapport annuel

Malgré des difficultés d'ordre technique ou liées à la gouvernance, le Grand Site s'est attaché autant que possible à rédiger un rapport annuel au cours de la période 2011-2016, justifiant ainsi auprès de son comité de gestion la réalisation qualitative des actions menées dans chacune de ses 3 missions statutaires.



L'observatoire photographique du Paysage (OPP)

L'observatoire photographique du paysage, mis en place en 2005, rend compte des évolutions du paysage au moyen de prises de vues reconduites tous les 5 ans (2010 ; 2015). La démarche s'est avérée très complexe du fait de l'absence d'une méthode d'analyse existante au moment de sa mise en place ; ce qui explique désormais une réflexion sur certains points de vue retenus à l'époque (35 au total) mais qui aujourd'hui ne permettent plus une lecture pertinente des dynamiques paysagères. Les questionnements se résument principalement à :

- une démarche caractérisée par un nombre considérable de points en secteur privatif ;
- un nombre important de points de vue liés au regard Cézannien (actuellement en cours de fermeture paysagère) ;
- une démarche d'analyse complexe à mener ;
- un outil peu valorisé en interne.

La prochaine campagne de prises de vues devra être l'occasion de repenser cet outil en profondeur.

L'observatoire cartographique

Cet outil de suivi a, lui aussi, connu le crash informatique de 2017. De nombreuses données du Système d'Information Géographique (SIG) ont été perdues et sont en cours de re-capitalisation collective auprès de chacun des membres de l'équipe de la Direction Grand Site et Espaces Naturels qui en aurait une copie dans le domaine le concernant.

L'observatoire de la fréquentation

L'observatoire de la fréquentation a été initié à partir de 1999 et l'acquisition des premiers éco-compteurs permettant de suivre les évolutions de fréquentation après la première enquête en 1996.

En 2010, un nouvel état général de la fréquentation a été établi à partir de l'installation de 8 éco-compteurs sur les principaux accès de la Montagne Sainte-Victoire¹⁰.

Construit autour d'enquêtes, d'études de fréquentation et de l'analyse des données issues des éco-compteurs, il est devenu un outil fondamental pour le Grand Site Concors Sainte-Victoire où les loisirs de pleine nature tiennent une place importante. Sur ce territoire, l'observatoire constitue une aide à la gestion des aménagements (parkings et itinéraires) en vue de maîtriser les flux de fréquentation. Il permet également de connaître le nombre et l'origine des visiteurs, la diffusion de la fréquentation dans le temps (y compris les pics) et dans l'espace.

¹⁰ De son côté, le Département des Bouches-du-Rhône a en charge 16 éco-compteurs.

Deux rapports ont été édités sur la période 2011-2016 au cours de laquelle 4 nouveaux capteurs ont été posés :

- 2 capteurs véhicules sur les routes de Bibémus et Bimont installés par le Syndicat mixte ;
- 2 capteurs, 1 piéton et 1 routier, rajoutés par le Département au niveau de la Maison Sainte-Victoire.

Si sur la longue période 1995-2010, la fréquentation reste stable avec une augmentation moyenne d'environ 1,3% par an soient plus de 20 000 personnes supplémentaires comptabilisées sur la période, elle s'est accentuée entre 2010 et 2015 avec un accroissement de 2,7% annuels correspondant à près de 36 000 visiteurs en plus sur ces années. L'année 2016 a connu un pic de fréquentation en raison notamment d'une météo clémente en hiver et au printemps ainsi que de la diffusion du magazine télévisé de reportages «Des Racines et des Ailes» consacré à la Provence lors duquel la montagne Sainte-Victoire et les gardes nature du Grand Site furent à l'honneur. Ce numéro réalisa un record d'audience avec 3,06 millions de téléspectateurs. Les agents de terrains ont pu constater l'impact de cette diffusion auprès des usagers.

Ainsi, si le constat est fait d'une croissance sans rupture de la fréquentation sur la montagne Sainte-Victoire depuis 1995, celle-ci tendrait à se ralentir depuis 2017 d'après les suivis réalisés à partir des comptages éco-compteurs ; l'analyse des données des prochaines années précisera les évolutions, en complément d'une étude qualitative et quantitative à réaliser sur le massif du Concors.

Il est à noter qu'une enquête de fréquentation était bien prévue sur le massif de Concors mais face à la difficulté de mise en œuvre (pas de portes d'entrée, peu de départs de randonnée identifiés, ni d'itinéraires phare) ce volet a été abandonné et l'étude a été exclusivement dédiée à la montagne Sainte-Victoire.

4.6 Le bilan synoptique entre 2011 et 2016

Note importante :

l'ensemble du bilan résumé ci-dessous sous la forme d'un tableau se rapporte au Syndicat mixte départemental des massifs Concors Sainte-Victoire, entité de gestion du territoire labellisé au cours de la période 2011-2016 ; le jugement partagé des acteurs du territoire et le détail de leurs propres actions marquantes menées sur le territoire du Grand Site est présenté ultérieurement dans le présent dossier.

MISSION 1 La gestion des massifs forestiers pour la prévention des incendies

Mission identifiée dans le dossier de renouvellement Label 2011	Perspective identifiée dans le dossier de renouvellement Label 2011	Niveau de réalisation	Commentaires sur les actions menées
Gérer l'espace pour une protection contre les incendies	maintien en état opérationnel de tous les équipements existants, entretien durable des zones sensibles par les acteurs privés (propriétaires, agriculteurs, chasseur)	Partiellement	Entretien des pistes, barrières, serrures, câbles et citernes DFCl ; procédures de servitudes mises en place pour des pistes traversant des terres privées (13 pistes concernées représentant 25 km) ; réhabilitation de la piste des Venturiers en tenant compte des enjeux paysagers et environnementaux existants
	traitement des poudrières et cloisonnements secondaires	Réalisé	Réalisation de poudrières prioritaires et cloisonnements stratégiques (700 ha de travaux sur la végétation et plus de 500 propriétaires concernés) ; création d'une coupure de combustible le long de la piste du Pas de l'Étroit
	poursuite (et amélioration) des dispositifs de prévention et d'information de l'été	Réalisé	Participation aux réflexions départementales sur la réglementation préfectorale estivale ; mise en place d'une communication dédiée ; surveillance des ZAPEF
Valoriser l'espace forestier au travers d'activités économiques	Actualiser ce programme en 2013, et le compléter d'un volet hydraulique	Réalisé	PMPFCI approuvé en 2015 élaboré en co-construction avec l'ensemble des acteurs de la DFCl locaux inclut un volet hydraulique et les continuités avec le Var
	S'associer aux démarches locales de promotion du bois énergie, notamment par l'utilisation d'une chaudière bois dans les nouveaux locaux du Syndicat, signalétique...	Partiellement	Filière de valorisation du pin d'Alep : expérimentation d'utilisation du pin d'Alep pour réaliser des mobiliers et équipements de plein air ; utilisation en aménagement intérieur au sein de la Ferme de Beaurecueil pour les nouveaux locaux du Grand Site
	Promouvoir la prise en compte des recommandations paysagères et naturalistes lors de l'élaboration des plans simples de gestion (privé) et des programmes d'aménagement (public).	Réalisé	Etude arbres remarquables + voir immédiatement ci-dessous
	Participer à la réflexion sur les annexes vertes Natura 2000 et sites classés.	Réalisé	Application du guide paysager pour la gestion forestière des massifs Concors-Sainte-Victoire réalisé lors de la précédente période ; Réalisation d'un Schéma Directeur de Gestion Forestière (SRGS) des sites classés Concors-Sainte-Victoire pour la forêt publique ; Réalisation d'une Annexe Verte – Paysage au SRGS pour faciliter les procédures d'autorisation (L122-7 du code forestier) pour la forêt privée (annexe verte approuvée par arrêté du 9 août 2017)
	Lettre d'information du Grand Site sur la forêt et sa gestion.	Réalisée	En complément de newsletters régulières sur la thématique, évocation dans la lettre d'information Tout Naturellement, fascicule d'informations sur l'ensemble des actions menées par le Syndicat Mixte, arrêté en 2015 suite à des réductions budgétaires
	Poursuivre un accompagnement à l'agropastoralisme avec en priorité le maintien et le renforcement de la présence des troupeaux.	Partiellement	Appui à l'installation et au confortement d'éleveurs ; Accompagnement de contrats MAET favorisant la réouverture de milieux. Facteurs limitants : accès aux terres, bergerie (serre tunnel en site classé) et logement

MISSION 2

La protection et la mise en valeur du patrimoine paysager, naturel et culturel

Mission identifiée dans le dossier de renouvellement Label 2011	Perspective identifiée dans le dossier de renouvellement Label 2011	Niveau de réalisation	Commentaires sur les actions menées
Préserver les équilibres paysagers caractéristiques	Accompagner une étude paysagère spécifique sur le secteur du Cengle	● Réalisé	Etude paysagère sur le piémont sud de Sainte-Victoire menée par le CAUE des Bouches-du-Rhône
	Actualiser le schéma de réhabilitation paysagère de 1990 : élargissement de la réflexion à l'ensemble du Grand Site, analyse des évolutions en 20 ans, définition des enjeux et objectifs	● Non réalisé	Non réalisé
	Poursuivre le traitement de tous les sites dégradés	● Réalisé	Enfouissement de réseaux aériens avec les Communes ; dépose de réseaux obsolètes avec le Département ; enlèvement et traitement de près de 2000 pneus avec les Communes
	Valoriser le travail sur le patrimoine végétal	● Partiellement	Publication d'un livret et de trois cartes pédagogiques ; réfection d'un sentier botanique ; mise en valeur d'offres nature existant sur le territoire
Restaurer et valoriser le patrimoine culturel	Définir un programme d'actions prioritaires sur la base du diagnostic des patrimoines bâti, fossilifère et archéologique (2010-2011)	● Partiellement	Inventaire du patrimoine rural d'intérêt local de 2009 complété par un programme d'interventions établi avec l'aide d'un groupe d'experts
	Mettre en œuvre ce programme : travaux de sauvegarde et de réhabilitation, actions de valorisation, veille (2011-2016)	● Partiellement	Actions menées à l'initiative des communes (engagement volontaire, facteur d'opportunité locale)
Préserver le patrimoine naturel	Développer le nombre de contrats Natura 2000, notamment sur la partie varoise	● Partiellement	Contrats MAET sur les Bouches-du-Rhône
	S'inscrire dans les observatoires nationaux de la faune et de la flore	● Réalisé	Programme de suivi écologique du Grand Site mis à jour et participation aux bases de données SILENE, Faune Paca, Observatoire Régional de la Biodiversité, et ponctuellement aux Suivis Temporels des Oiseaux Communs, et aux réseaux Perdrix rouge et Loup
	Actions de protection sur des secteurs précis : aires potentielles de nidification des Aigles de Bonelli et Royal, milieux favorables aux papillons, gîtes de chiroptères, stations de flore patrimoniale...	● Réalisé	Contrat Natura 2000 de restauration de pelouses communautaires le long du sentier d'Imoucha sur 12.5 ha ; Préservation des berges du Bayon ; Restauration de la mare de St-Antonin-Sur-Bayon ; Reconquête agricole des milieux humides de la Traconnade à Jouques ; Inventaire sur les papillons de jour des sites du Délubre et des prairies de Saint-Antonin-sur-Bayon avec l'association Proserpine ; Débroussaillage en forêt communale de Rians (territoire Natura 2000) avec valorisation des rémanents en plaquettes
	Suivre les démarches de trame verte	● Réalisé	Intervention dans les groupes de travail de l'Etat et de la Région sur le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, la stratégie régionale pour la biodiversité et la Stratégie de Création des Aires Protégées et à la préparation des programmes régionaux européens.
Participer aux démarches de planification et d'organisation de l'espace	S'impliquer dans la procédure d'élaboration du SCOT du Pays d'Aix	● Non réalisé	Non réalisé au titre du Syndicat mixte

MISSION 3

L'accueil des publics et le développement durable local

Mission identifiée dans le dossier de renouvellement Label 2011	Perspective identifiée dans le dossier de renouvellement Label 2011	Niveau de réalisation	Commentaires sur les actions menées
Aménager l'espace pour gérer la fréquentation des massifs	Poursuite de la mise en œuvre du schéma de randonnée pédestre sur le Concors, en relation avec une meilleure diffusion de la fréquentation et une valorisation des villages et ressources locales	● Partiellement	Animation du Comité Technique randonnées avec le Département des Bouches-du-Rhône
	Définition d'une politique de gestion de la pratique du VTT	● Non réalisé	Départ du chargé de mission et incorporation à la Métropole
	Engagement d'actions volontaristes de régulation des pratiques motorisées, sur terre et dans les airs	● Partiellement	Actions ponctuelles régulières menées par l'Office National des Forêts, sur lesquelles les gardes-nature sont sollicités en appui.
	Mise en place du dispositif signalétique sur le massif de Concors au fur et à mesure de l'achèvement du schéma des itinéraires sur cette partie du Grand Site	● Non réalisé	En attente de la finalisation du schéma de sentiers Concors et de la levée des contraintes foncières en synergie avec les communes.
	Mieux identifier l'appartenance des communes au Grand Site	● Partiellement	Installation de panneaux d'informations dédiées à la Montagne Sainte-Victoire sur l'aire de services de Rousset sur l'Autoroute A8 ; Installation de panneaux touristiques sur les autoroutes A51, A52 et A8 « Grand Site Sainte-Victoire » installation de 16 panneaux E33 d'entrée de site
	Installation d'un RIS sur la vallée sud sainte-Victoire et sur la partie nord du Concors	● Partiellement	Le RIS vallée sud a été mis en place en 2012, celui de Concors n'a pas pu être mené à bien en l'absence de complétude du schéma de sentiers
Gérer et promouvoir un développement maîtrisé des activités et loisirs de découverte, culturels, sportifs et de détente	Entretien des parkings existants sur Sainte-Victoire	● Réalisé	Amélioration paysagère des parkings, et réfections d'ampleur, notamment Bimont et Infernets et nettoyage régulier des 10 parkings dont le Syndicat Mixte a la charge
	Aménagement de petites aires d'accueil intégrées sur des points d'accès spécifiques notamment sur Concors	● Partiellement	Création d'un parking aux abords de la Chapelle Notre-Dame d'Astor à Peyrolles-en-Provence et implantation d'un mobilier pique-nique à quelques centaines de mètres du monument.
	Développer l'action partenariale avec les acteurs locaux du tourisme, notamment dans la qualification des prestations : sorties nature et patrimoine proposées par les accompagnateurs de moyenne montagne et autres guides locaux...	● Réalisé	Création de la Charte Sainte-Victoire, Grand Site de France le tourisme durable en Pays d'Aix en 2015 suite à une année de travail avec les OT du Pays d'Aix, les communes et Bouches-du-Rhône Tourisme
	Accroître l'offre nature et culture. Plusieurs parcours de patrimoine (Peyrolles-en-Provence, Jouques, oppidum St Antonin, citadelle Vauvenargues...) sont en projet. Une signalétique adaptée au patrimoine bâti et archéologique sera mise en place	● Partiellement	Réalisation d'un guide touristique écrit par Nerte DAUTIER (ex-inspectrice des sites en charge des sites classés sur le territoire du Grand Site) : « Concors, de terroirs en villages » (celui sur Sainte-Victoire a été réalisé lors de la précédente période) ; réalisation d'un sentier de découverte du patrimoine entre nature et histoires à Meyrargues Problématique de la signalisation patrimoniale est restée complexe : malgré le travail d'un stagiaire, il n'a pas pu être arrêté de positionnement quant à la logique à privilégier (de site / territorial) et au niveau d'information souhaitable.
Renforcer la dynamique réseau entre les différentes structures d'accueil et d'information	● Réalisé	Création de la Charte Tourisme Durable et rencontres organisées dans ce cadre.	

LES OUTILS DE SUIVI

Mission identifiée dans le dossier de renouvellement Label 2011	Perspective identifiée dans le dossier de renouvellement Label 2011	Niveau de réalisation	Commentaires sur les actions menées
Rapport annuel	Bilan du Syndicat Mixte Départemental des massifs Concors et Sainte-Victoire	Partiellement	Présentation administrative annuelle en conseil syndical du rapport d'activités de la structure ; diffusion d'un document bilan 2004-2014
Observatoire Photographique du Paysage	évolution des paysages du territoire ; témoignage technique des actions menées sur le territoire (DFC, activités pastorales...)	Réalisé	
Observatoire cartographique	Animation de la base de données cartographique	Partiellement	A fonctionné, essentiellement en interne, jusqu'en 2017, et a été en grande partie perdu suite crash informatique subi cette année-là.
Observatoire de la Fréquentation	Suivi de la fréquentation	Réalisé	Bilan périodique de la fréquentation sur la montagne Sainte-Victoire, sur base d'éco-compteurs

Zoom Evolution des paysages

Depuis 2011, il n'y a pas eu d'évolution majeure des paysages sur le territoire du Grand Site Sainte-Victoire. L'analyse de terrain réalisée dans le cadre de ce dossier de demande de renouvellement du label, appuyée de prises de vue en date de 2011 issues de l'Observatoire Photographique du Paysage, révèle la poursuite de la reconquête forestière. Cette dernière n'est que partiellement limitée par l'alternance de travaux forestiers et agricoles qui contribue à maintenir une mosaïque de milieux ouverts et fermés et prévient tout risque d'incendie.

Aucune infrastructure nouvelle n'a été créée excepté le parc photovoltaïque, réalisé dans une ancienne carrière d'argile, située hors site classé, sur la commune de Puyloubier et achevé en 2011.

Le classement du massif du Concors en 2013 a assurément joué son rôle quant à la préservation durable de ce vaste espace de nature au cœur du Grand Site Sainte-Victoire. Les grands équipements en marge du site sont la poursuite du projet ITER (Réacteur Expérimental Thermonucléaire International) et l'extension des bâtiments du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA), au cœur de la forêt domaniale de Cadarache ; Si dans le cadre du développement de ces mêmes équipements technologiques, elle a été impactée, par la perte de centaines d'hectares composés notamment de vieux boisements à haute valeur environnementale, la forêt domaniale de Cadarache conserve encore une biodiversité remarquable qui doit être protégée.

S'il n'a pas encore démarré sa phase chantier, le projet d'installation de 22 éoliennes sur les crêtes Carraires Est et Ouest de la commune d'Ollières et au lieu-dit Colle Pelade sur la commune d'Artigues dans le Var, hautes de 125 m et situées à seulement 11 kilomètres du Baou de Vespres (1010 m), second plus haut sommet de la montagne Sainte Victoire après le Pic des Mouches (1011m), a obtenu les accords administratifs quant à sa demande de défrichage, sur 25 ha, condamnée par de nombreuses associations et élus locaux des Bouches-du-Rhône et du Var. L'Autorité environnementale, la DREAL PACA, avait, lors de la procédure de consultation publique, émis un avis réservé.

« Les insuffisances qui subsistent sur certains sujets ne permettent pas de rendre pleinement compte des impacts du projet. »

DREAL PACA saisie dans le cadre de la procédure d'installation de 22 éoliennes en 2017 sur les communes varoises d'Artigues et d'Ollières.

Centrale photovoltaïque sur Puyloubier implantée sur 19 ha hors site classé



Il présente d'ores et déjà des impacts écologiques et paysagers majeurs pour le territoire du Grand Site de France alors même qu'il est hors de ces limites. Des impacts de co-visibilité majeure et d'atteinte visuelle aux sites classés du Grand Site ainsi que des impacts écologiques ont d'ores et déjà été exprimés.

En effet, ce projet deviendra très visible dès que l'on s'élèvera un peu en altitude sur les massifs de Concors et Sainte-Victoire, à l'image du sentier menant au Pic des Mouches, point culminant de la montagne Ste Victoire, annuellement visitée par plus de 1,2 million de randonneurs.

Par ailleurs, le projet se situe sur des crêtes peu boisées, à végétation rase de pelouses, dont l'évolution naturelle est fortement menacée par la déprise du pastoralisme. Ces pelouses sommitales concentrent un grand nombre d'éléments rares de faune, notamment d'oiseaux et d'insectes, qui ne se trouvent ailleurs dans la région Sud que dans la plaine de la Crau ou des plateaux autour des gorges du Verdon. En effet, ces pelouses sont l'habitat d'espèces à caractère steppique, qui ont trouvé refuge dans ces environnements depuis la dernière période glaciaire. C'est le cas du criquet hérisson, endémique de la région Sud. Le cortège d'oiseaux habitant ces pelouses comporte un nombre élevé d'espèces menacées, inscrites dans le « Livre Rouge » des oiseaux menacés en Provence¹⁴ notamment le traquet oreillard, la linotte mélodieuse, le bruant ortolan, le pipit rousseline et l'alouette lulu.

« L'impact paysager et écologique sera non négligeable pour le massif [...] impact visuel considérable, au regard de la hauteur des éoliennes, impact environnemental majeur car le projet porte atteinte à un habitat naturel fortement menacé en Provence, qui abrite de nombreuses espèces rares, voire endémiques ».

Gilles CHEYLAN, président du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel

De son côté, le Réseau des Grands Sites de France a approuvé lors de son assemblée générale du 30 mai 2018, sur les questions de prise en compte de l'éolien et de la transition énergétique un positionnement très clair, demandant que de façon générale la dimension paysagère soit renforcée dans les documents de planification et que les schémas d'orientation permettent une planification des choix énergétiques. Très concrètement, il est également requis que des études d'aires d'influence paysagère soient engagées, et que les périmètres des enquêtes publiques relatives à des projets éoliens soient élargis à l'échelle pertinente de leur impact paysager effectif, avec une consultation systématique des structures gestionnaires, ceci en parallèle à l'organisation d'une concertation formalisée et permanente avec les services instructeurs de l'Etat.

Localisation du projet éolien en limite du Grand Site Sainte-Victoire (source : LA PROVENCE – édition Aix Pays d'Aix – article du 22/11/2017)



La Direction du Grand Site s'engage pour le territoire Concors Sainte-Victoire à intégrer les enjeux de la transition énergétique (mesure 4B14 du projet de territoire) et à appliquer la doctrine établie par le Réseau, qu'il s'agisse de quelque projet d'envergure que ce soit. Des études au cas par cas seront menées, à l'intérieur du périmètre labellisé, et si possible à sa périphérie, et un avis des élus du Comité de gestion sera officiellement rendu.

Zoom Implication et partage entre acteurs

La période 2011-2016 a été logiquement ponctuée de 4 à 5 Comités syndicaux annuels au sein desquels ont pu être partagés les bilans annuels des actions menées par le Syndicat mixte départemental des massifs Concors Sainte-Victoire sur son territoire et ponctuellement au-delà, notamment en raison de l'animation du DOCOB Natura 2000.

Ces bilans annuels ont été accueillis positivement et validés à chaque reprise. Cependant, lors de la présentation du budget prévisionnel 2016 (délibération 2015-48 du 10 décembre 2015) tenant compte des contraintes financières de ses membres, le comité syndical a demandé à ce qu'une réflexion sur l'organisation des activités et des moyens du syndicat en relation avec les orientations et priorités d'action soit menée au cours d'un séminaire de travail. Le courrier du Préfet adressé à Madame La Présidente le 15 décembre 2015, l'informant de la nécessité de dissoudre le Syndicat mixte dans le courant de l'année 2016, a rendu caduque la mobilisation sur ces questions.

Comité de gestion du 02 Octobre 2018

Sur cette même période, aux côtés du Syndicat Mixte, de nombreux acteurs du territoire ont poursuivi leur implication opérationnelle dans le cadre de leurs compétences, de leurs activités économiques, associatives et de leurs moyens financiers avec comme objectif principal, la préservation de la qualité du Grand Site. Il en est ainsi des communes de Puylobier, Jouques ou du Tholonet notamment, ayant mené des actions non négligeables aux abords mais surtout à l'intérieur des villages.

A titre d'exemples, la commune de Puylobier y a ainsi participé en réalisant :

- l'enfouissement des réseaux aériens électriques et téléphoniques le long des RD 17, 57b, 57 et 57d : 1,5 M€ ;
- l'aménagement des entrées de village, avenue d'Aix (RD 57) et avenue Cézanne (RD 17) : 1,2 M€ ;
- la restauration des remparts le long du GR 9 : 500 000 € ;
- la reconstruction du clocher et la couverture de l'église médiévale Sainte-Marie le long du GR 9 : 830 000 €.

De son côté, La commune de Jouques a réalisé également des opérations significatives en faveur du Grand Site :

- L'adoption d'une AVAP ou désormais Site Patrimonial Remarquable (SPR) en décembre 2017. Ce document opposable aux tiers consacre l'intangibilité de tout ce qui donne à Jouques son caractère unique : son patrimoine bâti du cœur de village, mais également son grand Pré, ses restanques (route des Estrets), ses moulins.
- La création d'un parc paysager au site du Couloubleau, lieu d'une résurgence assez unique en son genre. Outre la mise en sécurité du site, contre l'inondation, cette opération, engagée en 2016 et toujours en cours, vise à offrir un lieu de détente et de loisirs à proximité du village. Des jeux pour enfants, du mobilier (tables et bancs), des toilettes sèches, et un parcours de santé en bois sont notamment prévus. Le tout, pour près de 400 000 euros HT.

« Bien faire et le faire savoir »

« Être élu d'un village du site implique des exigences de qualité »

Comité de gestion exceptionnel Label du 26 juin 2018 et du 2 octobre 2018.

M. GUINIERI, Maire de la commune de Puylobier

- La mise à disposition régulière du grand Pré aux troupeaux de moutons, ce qui redonne à cet espace sa vocation initiale, même si à l'origine y paissaient surtout des vaches.
- La convention de pâturage passée avec un berger de Jouques sur les propriétés communales situées au nord, en particulier sur le secteur de la Grande Séouve.

¹⁴ Edition 2016 – DREAL PACA et CR PACA

Pour sa part, La commune du Tholonet a concrétisé :

- en 2011, l'extension du cimetière paysager et requalification pour un montant de 700 000 € HT ;
- En 2012, la requalification du moulin Cézanne (toiture, mur, couronne) pour un montant de 95 000 HT ;
- En 2014, la réalisation d'une piste cyclable de 680 mètres le long de l'allée de platanes Avenue Philibert, pour un montant de 200 000 HT ;

De son côté, au cours des différents comités de pilotage réunis dans le cadre du présent dossier de renouvellement du label, l'Etat a témoigné son soutien au Grand Site rappelant que le territoire a travaillé à l'élaboration de la démarche Grand Site de France au niveau national.

La démarche de co-construction mise en œuvre dans le cadre du présent dossier de renouvellement du label a montré la nécessité pour le futur du Grand Site d'élaborer un projet territorial innovant basé sur un changement de gouvernance impliquant plus justement l'institution gestionnaire en matière de fonctionnement et de positionnement, mais aussi les autres institutions porteuses de compétences et les propriétaires, notamment publics. Les nouvelles règles de gouvernance en cours d'installation, couplées aux exigences de rigueur budgétaire, demandent aujourd'hui aux acteurs du territoire de revoir leurs engagements pour demain.

« On ne part pas d'une page blanche : l'histoire et les bases locales sont solides. Je suis très confiant. Il est important d'apporter de la lisibilité dans les différentes réglementations qui se superposent sur le territoire. »

« Le Grand Site Sainte-Victoire est peut-être le Grand Site de France le plus connu mondialement au côté de Carcassonne. C'est un projet national, voire international ; les moyens suivront ; le contraire est inimaginable. »

M. GOUTEYRON, Sous-Préfet d'Aix-en-Provence.

En conclusion du Comité de pilotage du 14 mai 2018

« Les actions du Syndicat Mixte ne sont pas uniquement portées en propre par le Syndicat Mixte. Le Département des Bouches-du-Rhône et ce dernier doivent travailler ensemble : complémentarité, coordination, cohérence. »

M. VOURGERES, Inspecteur des sites – DREAL PACA.

Comité de pilotage du 14 mai 2018

5. DANS LA CONTINUITE, 2017-2018, UNE PÉRIODE DE TRANSITION POUR LE GRAND SITE

Dès 2017, s'est ouverte une période charnière, qui tire les enseignements de plus de 20 ans de fonctionnement, et au cours de laquelle la gouvernance, les axes et ressorts du Grand Site ont été profondément modifiés. L'histoire du territoire se raconte désormais autrement : depuis sa première labellisation, en 2004, le Grand Site Sainte-Victoire et le Syndicat Mixte ne formaient qu'un dans l'esprit de tous, avec une maîtrise d'ouvrage directe (hors forêts départementales) ou des partenariats sur tous les projets envisagés. En 2017, une nouvelle représentation des forces locales se met en place poursuivant néanmoins les liens historiques avec le Conseil Départemental et le Conseil Régional au tra-

vers un comité de gestion multi-parties. Désormais, la représentation institutionnelle comme la prise en charge financière sont portées par la Métropole ; le Grand Site représente, quant à lui, un territoire et ses acteurs engagés dans sa préservation et sa valorisation durable pour les générations futures. Il affirme son rôle clé dans la stratégie environnementale départementale et régionale en tant que lien majeur entre les espaces naturels du nord et ceux du sud et il constitue un formidable laboratoire d'actions et de méthodes s'appuyant sur son héritage capitalisé depuis plusieurs décennies, et notamment depuis 1989.

5.1 Un laboratoire institutionnel et politique

Depuis la dissolution du syndicat mixte et l'intégration à la métropole Aix-Marseille-Provence¹⁵, la gestion du Grand Site inaugure une nouvelle approche de gouvernance territoriale, avec un niveau stratégique intégré et un niveau opérationnel subsidiaire.

Les délibérations ENV 004-1135-16-CM du 17 octobre 2016 et ENV 001-1443-16-CM du 15 décembre 2016 ont fixé les principes puis les modalités d'organisation de la gouvernance pour pérenniser l'action menée sur le Grand Site (voir II-3).

La mise en place du Comité de pilotage spécifique pour « l'Opération Grand Site » résulte d'une étroite collaboration avec la DREAL. Deux objectifs ont été poursuivis : il s'agit d'une part de disposer d'une instance de travail et de décision, et d'autre part de pouvoir bénéficier, d'une instance d'échange et de partage de la gouvernance voire d'actions regroupant très largement les partenaires engagés sur le territoire du Grand Site.

La mise en œuvre du projet de candidature au Label « Sainte-Victoire, Grand Site de France » a finalement généré la création de 2 instances par arrêté inter-préfectoral territoire » :

- Le Comité de pilotage qui rassemble les partenaires institutionnels et financiers du Grand Site (Etat et collectivités locales). Il est chargé d'assurer le suivi et l'évaluation des actions menées sur le territoire du Grand Site, et notamment de préparer le renouvellement du label Grand Site de France. Il valide les politiques et les programmes d'actions proposés par la Métropole Aix-Marseille-Provence pour le Grand Site Sainte-Victoire ;
- Le Comité scientifique et technique qui rassemble les établissements publics, professionnels, associations et personnes qualifiées travaillant sur le territoire. C'est une instance de proposition et de concertation qui permet de fédérer l'ensemble des acteurs autour du projet commun qu'ils ont contribué à élaborer et qu'ils mettent en œuvre, chacun pour ce qui le concerne. Il est composé de deux collègues : l'un rassemblant les partenaires publics (ONF, ONCFS, CRPF, CAUE, CSRPN, AFB, SDIS notamment) et l'autre réunissant les représen-

tants de la société civile (professionnels, associations et personnes qualifiées) sur les thématiques agriculture et biodiversité, forêt, promotion du territoire et accueil du public. Le Comité technique et scientifique a donc un rôle différent et complémentaire à jouer dans la gouvernance du Site, au-delà de sa mobilisation, très importante, pour la construction du présent dossier de candidature. Sont d'ores et déjà envisagées le recours à des sessions ponctuelles pour informer et travailler sur des thématiques précises et sa sollicitation régulière pour la présentation des actions menées dans le cadre du projet de territoire, par leurs porteurs, y compris celles en maîtrise d'ouvrage de la Direction du Grand Site. Ce sera ainsi en son sein que pourra être menée l'évaluation de la mise en œuvre effective du projet de territoire.

D'autres Comités spécifiques thématiques existent déjà qui regroupent pour la plupart des membres du Comité scientifique et technique. De plus, pour chaque projet d'envergure, des comités de pilotage dédiés sont organisés, le temps de leur élaboration.

Ainsi au sein du territoire du Grand Site, la nouvelle gouvernance s'appuie sur le « socle institutionnel » constitué du Comité de Gestion complété par un nouvel espace de co-décision avec les partenaires institutionnels et autres acteurs locaux : le Comité de pilotage. Cette gouvernance d'ensemble a été construite pour concilier cohérence stratégique et proximité des responsabilités publiques. C'est l'expérience du terrain et de l'action concrète qui permettront de la confirmer.

Dans un contexte en mutation, la Métropole

a toutefois souhaité conserver un cadre d'intervention stable basé sur le maintien d'une direction dédiée bénéficiant d'un savoir-faire, d'une légitimité et d'une reconnaissance auprès des différents intervenants. Cette direction est identifiée de façon précise au sein de l'organigramme du territoire du Pays d'Aix et est regroupée avec d'autres directions au sein du Pôle environnement.

De même, eu égard aux rapports existants entre le Grand Site et le Pays d'Aix, il a été décidé de lui rattacher le suivi administratif et financiers de la Direction métropolitaine Grand Site et Espaces Naturels en charge des opérations sur Sainte-Victoire. C'est ainsi que les dotations budgétaires attribuées au Grand Site sont rattachées au budget du territoire (lui-même constitutif du budget métropolitain). Elles font l'objet de discussions annuelles sur la base des programmations opérationnelles proposées chaque année par l'équipe technique du Grand Site et inscrites dans un plan pluriannuel d'investissement.



Comité de gestion exceptionnel réuni le 2 octobre 2018

Enfin, toutes les décisions administratives (transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, convention avec les communes, attribution de subvention aux associations partenaires, ...) sont à la fois validées par le Conseil de territoire avant d'être adoptées par le Conseil de Métropole.

À noter : la prise en charge des charges de fonctionnement liées au personnel (chapitre 012) est portée directement par la Métropole (charges de centralité).

Aujourd'hui, tout en portant les deux ambitions, métropolitaine et celle du Pays d'Aix, la direction du Grand Site apparaît comme un laboratoire institutionnel et politique chargé de l'animation, l'organisation, l'aménagement parfois et la cohérence d'ensemble à la fois entre territoire et Métropole mais aussi entre institutions locales. En effet, l'extension du périmètre labellisé nécessite de maintenir à l'identique qu'auparavant, dialogue et partenariat financier entre l'Etat, le Conseil régional et le Département des Bouches-du-Rhône et de développer des liens de coopération et d'actions tout en les coordonnant avec le département du Var, les trois nouvelles communes, trois intercommunalités¹⁶ et la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Il lui revient également de convoquer et d'animer les différents Comités (de gestion, pilotage, scientifique et technique) sous l'autorité du territoire.

La mise en œuvre de cette gouvernance constitue un appui au développement durable du territoire Grand Site. En effet, elle ne se réduit pas à la participation mais concerne aussi des formules de pilotage innovantes permettant :

- de privilégier le caractère intégré et transversal et de mettre en correspondance les moyens et les besoins entre échelles, en renforçant les solidarités des territoires et en favorisant des pratiques de mutualisation ;
- d'élargir les partenariats avec l'ensemble des acteurs.

Enfin, cette gouvernance renvoie plus généralement à de nouvelles modalités d'action qui supposent non seulement la participation au sens large mais aussi des innovations dans le pilotage. Il s'agit ainsi de mettre en place une approche intégrée permettant de concilier une pluralité d'objectifs, de mutualiser des services et des fonctions dans un souci de synergie et de rationalisation de l'action publique, le tout en articulant les priorités entre acteurs locaux à différentes échelles.



¹⁵ Se référer au II-3 « un contexte de changements institutionnels »

¹⁶ Syndicat Mixte Pays Provence Verte, Communauté de Communes Provence Verdon, Communauté d'Agglomération Provence Verte

5.2 Le bilan de la période 2017-2018

La présentation de ce bilan s'effectue également suivant les 3 grandes missions portées par la Direction du Grand Site intégrée désormais à la Métropole Aix-Marseille-Provence :

MISSION 1

LA GESTION DES MASSIFS FORESTIERS POUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Installation de 11 citernes DFCI au nord du massif

Le PMPFCI ayant révélé le déficit en eau de l'ensemble du territoire, l'équipement, prévu selon plusieurs phases, a débuté avec la mise en place de 11 citernes pour la lutte incendie sur 6 commune de Concors, pour un montant cumulé 2017-18 de 181 300 € TTC.

Poursuite des réfections de pistes

Création de 2 pistes de liaison (Meyrargue 1,6 km ; Saint-Paul-lez-Durance, Jouques, 2,6 km).

12 réfections de pistes ont été réalisées sur plus de 21 km (Meyrargues, Peyrolles-en-Provence, Saint-Paul-lez-Durance, Vauvenargues, Venelles), pour un montant total de 358 400 € TTC.

Petits entretiens courants des équipements de DFCI

Cette remise à niveau est systématiquement réalisée avant l'été, pour les réparations ou installations ou enlèvements de barrières ou câbles DFCI, des systèmes de serrures. Il peut s'agir également d'améliorations ponctuelles de pistes. Soient, cumulés, 47 500 € TTC.

Interventions sylvicoles à but DFCI

16 ha d'éclaircie et broyage ont été menés sur Sainte Antonin sur Bayon pour un coût de 33 300 € TTC, avec un appui des gardes-nature pour 2.2 ha.

MISSION 2 :

LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE PAYSAGER, NATUREL ET CULTUREL

Préserver les équilibres paysagers caractéristiques

Intégration paysagère de deux délaissés sur Beurecueil et Châteauneuf-le-rouge

Identifiés dans l'étude paysagère « piémont sud de Sainte-Victoire », deux délaissés situés sur les communes de Beurecueil et de Châteauneuf-le-Rouge ont fait l'objet d'un projet d'intégration paysagère. Cette étude a été réalisée par le CAUE dans la cadre de sa mission de conseil. Ces projets seront mis en œuvre à partir de 2019.

Leurs coûts estimatifs (maîtrise d'œuvre et travaux) ont été évalués à 77 000 € TTC pour Beurecueil et 190 000 € TTC pour Châteauneuf-le-Rouge sachant qu'ils pourront être répartis avec les communes en fonction de l'obtention de subventions par ces dernières.



Couverture de l'étude paysagère Piémont Sud Sainte-Victoire réalisée par le CAUE 13 / Etude réalisée en 3 phases : Etat des lieux et concertation, définition des objectifs et des orientations, programme d'actions (source : CAUE 13)

Lancement de l'étude paysagère «piémont nord du Concors et de Vautubières »

Dans la continuité de l'étude réalisée sur le piémont sud de Sainte-Victoire, la CAUE a été mandaté pour réaliser un diagnostic et définir des enjeux de préservation et de valorisation des paysages des piémonts nord des massifs Concors et Vautubières. L'étude concerne 5 communes du Grand Site. Elle se terminera en 2019. Coût estimatif de l'opération 90 000 € TTC dont 27 500 € pris en charge par le CAUE.

Développement d'un programme d'enfouissement de réseaux aériens

L'étude paysagère du CAUE a mis en évidence 4 priorités dans les réseaux aériens impactant la perception de Sainte-Victoire. Un programme d'enfouissement sera soumis aux Maires des communes concernées afin de discuter des volontés et des possibilités de réalisation de chacun.

La suppression des points de dépôt et des sites dégradés en espace naturel

55 points de dépôts métalliques ou d'épaves et 800 pneus ont été évacués.

Restaurer et valoriser le patrimoine culturel

Aménagement d'un parcours touristique le long de l'ancien canal du Verdon

Ce canal construit en 1865, propriété de la Société du Canal de Provence (SCP), acheminait l'eau depuis le Verdon jusqu'au bassin d'Aix en Provence. La commune de Peyrolles en Provence a envisagé une valorisation touristique du linéaire situé sur son territoire, en

partenariat avec la SCP : confortement des ouvrages et mise en sécurité des tunnels et leur optimisation pour l'accueil des chiroptères (coût estimatif 210 000 € TTC) et création de deux sentiers et leur signalétique patrimoniale et d'interprétation (coût estimatif 157 200 € TTC). Les coûts seront répartis entre la SCP pour 55% et le Département et la Métropole pour 45%.



Sauvegarde de la glacière du Délubre (Vauvenargues)

Cette glacière est le seul élément de patrimoine rural de ce type sur le territoire. Présente sur le cadastre napoléonien, elle avait pour fonction de fabriquer et conserver la glace pour l'approvisionnement de Marseille. A l'abandon, et menaçant de s'effondrer, son intérêt patrimonial a justifié sa sauvegarde. Les travaux ont consisté en la stabilisation et la reprise des murs en pierre sèche pour un montant de 37 700 € TTC.



avant
après



Restauration des Bories du Loubatas

A la suite d'une sollicitation du Loubatas, association d'éducation à l'environnement qui gère un écotte en pleine forêt provençale, un chantier de restauration a été mené sur 2 bories situées pour l'une sur un sentier découverte et pour l'autre sur les terrains d'animation, pour un montant de 29 600 € TTC.

Définition d'un plan de sauvegarde et de valorisation d'un ancien aqueduc romain

L'aqueduc de Traconnade amenait les eaux depuis Jouques jusqu'à Aix en Provence soit un ouvrage de 31 km. Un programme a été défini pour d'une part améliorer et organiser la connaissance du tracé (parties enfouies et éléments visibles), d'autre part permettre une protection administrative et enfin définir un projet global de sauvegarde et de valorisation. Une première intervention est prévue en 2019 sur deux vestiges aériens, situés sur la commune de Jouques, considérés comme prioritaires du fait de leur intérêt patrimonial et de leur état sanitaire (coût total du projet estimé : 310 000 € TTC).

Réhabilitation du Jas du Ligourès (Meyrargues)

Ce relais constitue à la fois une halte sur le circuit de plusieurs parcours de randonnées, et un abri pour la société communale de chasse. Un diagnostic a été réalisé, notamment pour les opérations de désamiantage et les travaux (reprise des enduits et menuiseries et traitements des abords) qui seront lancés en 2019, pour un coût estimé de 60 000 € TTC.

Restauration de murs de restanques (Puylobier, Saint Marc Jaumegarde, Beaurecueil)

Les 2 premiers de ces éléments du patrimoine rural sont intégrés dans un paysage remarquable visible depuis la route. 80ml de mur de pierres sèches ont été restaurés. Le troisième s'inscrit dans le cadre de la remise en culture d'une oliveraie en partenariat avec la commune, l'ONF et un oléiculteur. Cent mètres linéaires ont été restaurés en 2018 et les travaux continueront en 2019 pour un coût total de 53 600 € TTC.



Restauration d'une oliveraie commune de Beaurecueil

Réhabilitation de l'abri du « Terme de Judas » et de ses abords (Peyrolles-en-Provence)

Au croisement de sentiers de randonnée, cet abri est très fréquenté. Son intégrité paysagère ayant été fortement dégradée, il a été décidé de redonner un esprit naturel au lieu : peinture des façades intérieures et extérieures, nettoyage du site, évacuation des gravats, pour un coût total de 35 600 € TTC.

Préserver le patrimoine naturel

Poursuite de l'animation des sites Natura 2000

Depuis 2007 le Grand Site Sainte-Victoire assure l'animation de deux sites Natura 2000. Une ZPS de 15 000ha et une ZSC de 29 000ha. La convention d'animation signée avec l'Etat a été renouvelée en 2018 pour une période de trois ans. Montant de la subvention annuelle : 36 666 €.

Restauration des prairies humides des Garbets (Jouques)

La remise en état d'anciennes prairies naturelles abandonnées, en voie de fermeture par des ligneux et une roselière, a été menée dans le cadre du programme « gestion agricole des zones humides » en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et un agriculteur, pour un coût de 29 900 € TTC. Ce secteur présente également un grand intérêt écologique avec la présence d'espèces patrimoniales caractéristiques.

Suivi de la reproduction des deux couples d'aigle de Bonelli

Le Grand Site Sainte-Victoire collabore au suivi annuel des deux couples d'Aigles de Bonelli piloté par le Conservatoire d'Espaces Naturels Provence Alpes Côte d'Azur, en charge du Plan National d'Action. Dès l'installation des oiseaux, des mesures de mise en tranquillité sont prises : fermeture de sentiers non balisés et d'une aire de décollage de parapentes avec interdiction de survol du nid. La surveillance de la ponte et de l'éclosion, est réalisée par des bénévoles, des agents du Département et des gardes nature.

Poursuite des autres suivis naturalistes sur Concors et Sainte-Victoire

Ils concernent l'aigle royal, les oiseaux communs et patrimoniaux et la perdrix rouge pour le volet ornithologique. Pour la botanique, l'état de conservation de 38 espèces patrimoniales sur 282 stations de plantes à fleurs est évalué annuellement par les gardes-nature. Pour les insectes, un suivi spécifique des populations de papillons de jour patrimoniaux est également mis en œuvre. Au total, ce sont 14 protocoles qui sont réalisés.

Suivi des mares temporaires du Cengle

Un partenariat avec l'IMBE permet depuis 2014 un suivi de la richesse écologique de trois mares temporaires situées sur le plateau du Cengle. Une évaluation annuelle de la qualité biotique et abiotique de ces milieux particulièrement sensibles est réalisée. Un plan de gestion a été rédigé et permettra la mise en place d'actions favorables au maintien de ces milieux dans un bon état de conservation. La subvention versée à l'IMBE peut aller jusqu'à 6000 euros par an.

MISSION 3 :

L'ACCUEIL DES PUBLICS ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE LOCAL

Pérennisation des structures d'accueil

La Maison du Grand Site et le kiosque de Bimont sont maintenus dans leur fonctionnement avec la titularisation du responsable de ces deux structures, l'actualisation des conventions d'occupation des sites, et la poursuite des recrutements saisonniers annuels.

Ces structures touchent un public aux portes du massif et délivrent des informations qui ne sont pas toujours demandées aux gardes-nature sur le terrain. Ainsi, elles participent autant à la sécurité du promeneur qu'à l'orientation du flux des visiteurs moins sportifs vers les cœurs de villages. Les 4 agents qui officient entre avril et fin octobre sont de juin à septembre rejoints par 2 agents de la Garde Régionale Forestière.



Recentrage et poursuite des activités des gardes nature du Groupe de Surveillance et d'Accueil

Le nouvel organigramme de la Direction du Grand Site a demandé une recomposition à 8 agents du Groupe de Surveillance et d'accueil, avec une répartition en 4 secteurs pour une efficacité accrue. Les patrouilles ont été recentrées sur les besoins en termes de fréquentation. Les activités sont poursuivies : entretien des sentiers et parkings, gestion des sites dégradés, suivis naturalistes et patrimoniaux, veille sur le territoire, accueil et sensibilisation.



Les animations Garde-Nature junior

Il s'agit d'animations menées auprès des écoles primaires des communes du Grand Site. Six classes par an bénéficient d'un programme d'initiation à la randonnée durable et à la découverte de la nature. Après quatre années de mise en œuvre directement auprès des écoles, ces actions sont intégrées depuis la rentrée 2018 au programme du CPIE du Pays d'Aix qui coordonne l'ensemble de la démarche auprès de l'Education nationale.

Rencontre élus et socio-professionnels du Grand Site

Une rencontre relative à « La plus-value d'un Grand Site de France dans la création d'une offre touristique » a été organisée en janvier 2018. Animée par le Réseau des Grands Sites de France, son objectif a été de transmettre certains fondamentaux comme « comprendre les différents niveaux de protection d'un site » et « les procédures de classement », partager les « valeurs des Grands Sites de France », identifier les caractéristiques d'un tourisme durable, mesurer les enjeux et les limites, valoriser les exemples de réussite... tout en amenant le groupe à décrire l'Esprit des lieux de Sainte-Victoire et imaginer le « comment faire mieux ? ». L'intérêt de la rencontre a aussi été de susciter les échanges entre la trentaine d'acteurs locaux présents. Coût de la formation : 3000 € TTC.

Aménager l'espace pour gérer la fréquentation des massifs

Poursuite de l'entretien des parkings et sentiers de randonnée

La Direction du Grand Site a en charge 13 parkings, pour lesquels l'entretien courant est réalisé par les gardes nature et les travaux d'ampleur par entreprise.

Pour l'entretien des 250 km de sentiers balisés sur l'ensemble du site, dont environ 150 sur Sainte-Victoire, un programme est défini chaque année par le comité de pilotage de randonnée et mis en œuvre par les gardes nature parfois en collaboration avec les associations. Soit un coût estimatif de 35 J/H sur le GR9 pour le balisage et 50 J/H sur les autres

sentiers par an.

Régularisations administratives et juridiques des équipements d'accueil du public

Suite à l'intégration métropolitaine du Syndicat mixte, un travail de régularisation administrative et juridique a été lancé au sujet des équipements d'accueil du public : les parkings entretenus par les gardes-nature, pour lesquels, une étude juridique est en cours, et les toilettes sèches du Prieuré de Sainte-Victoire, qui ont finalement été rétrocedées à l'association gestionnaire.

Reprise des bandes de roulement des parkings Bibémus et Venturiers

Ces parkings, situés sur Aix-en-Provence et Vauvenargues, parmi les plus importants du site, ont bénéficié d'une rénovation de leur revêtement, accompagnée pour Bibémus du remplacement d'une partie des ganivelles limitant le stationnement en bord de route. Coût total : 9 100 € TTC.

Obligations Légales de Débroussaillage des aires de stationnement

En application de l'arrêté préfectoral du 12 novembre 2014 relatif au débroussaillage et au maintien en état débroussaillé dans les espaces exposés aux risques incendies de forêt, il a été procédé aux Obligations Légales de Débroussaillage des parkings de Bibémus et de Bimont, sur près de 7 ha, dont une partie en régie par les gardes-nature.



Vue aérienne - prise par drone - du sentier Imoucha en novembre 2018 : un sentier de randonnée dégradé en de nombreux points (source : © SYNDROME pour GSSV)

Diagnostic d'Imoucha, sentier dégradé

Conséquence d'une intense fréquentation, l'assise de ce sentier partant du parking Bimont et menant à la Croix de Provence est dégradée ce qui entraîne une divagation des randonneurs et la disparition des pelouses de crêtes d'intérêt communautaire. En amont de la maîtrise d'œuvre et des travaux de réhabilitation, une étude d'évaluation précise des dysfonctionnements et de préconisations techniques a été menée. Confiée à l'ONF, elle a coûté 21 700 € TTC.

Relance du schéma de sentiers Concors

Ce schéma a été initié en 2002 pour développer un réseau d'itinéraires balisés, entretenus, apportant des garanties en termes de maîtrise foncière et faisant l'objet d'une information à destination du public. N'ayant pas été finalisé à l'époque, il est relancé avec l'appui de géomètres experts pour les aspects fonciers, pour un coût total estimé de 25 000 € TTC.

Déploiement du nouveau mobilier signalétique

Pour résoudre les problèmes d'entretien et de résistance des mobiliers signalétiques des aires d'accueil mis en place depuis les années 90, le Syndicat mixte s'est doté en 2015, conjointement avec le Département, d'un cahier des normes techniques pour la fabrication de nouveaux mobiliers, qui a bénéficié, suite à la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites d'octobre 2016, d'une autorisation ministérielle. Leur renouvellement s'échelonne jusqu'en 2020 pour un coût total, acquisition et pose, estimé à 120 000 € TTC.



Remplacement des panneaux d'entrée de site :

Les 16 panneaux de localisation (E33a) signalant aux visiteurs leur entrée dans un Grand Site de France sont remplacés, suite à leur modification par arrêté du Ministère de l'Intérieur du 31 juillet 2015. Coût : 10 000 € TTC.



Attribution d'une subvention d'investissement aux Amis de Sainte-Victoire

Pour assurer la sécurité des 60 000 visiteurs annuels du prieuré de Sainte-Victoire, l'association propriétaire et gestionnaire du site a procédé à une expertise géologique des falaises entourant l'esplanade, concluant sur la nécessité de procéder à leur purge et leur confortement. Un soutien financier a été apporté par l'attribution d'une subvention d'investissement de 24 600 € pour la réalisation de ces travaux.

Gérer et promouvoir un développement maîtrisé des activités et loisirs de découverte, culturels, sportifs et de détente

Affichage par les acteurs privés du tourisme de leur partenariat avec Sainte-Victoire Grand Site de France

Les acteurs privés du tourisme partenaires de la Direction Grand Site ont émis le souhait de pouvoir afficher leurs liens et leur partenariat de travail et de valeurs avec Le Grand Site de France. Un dossier d'engagement dans des critères à définir a été élaboré et un comité d'étude des candidatures composé d'élus et de techniciens spécialistes s'est réuni une première fois. 4 candidats ont été retenus pour la première année de test.

Préparation d'un éco-itinéraire touristique dans le cadre du programme Interreg-MED EmbleMatiC

Dans le cadre de ce programme, une étude approfondie de la dimension emblématique des 9 massifs composant le réseau a été menée selon une approche participative, en appui à la définition des stratégies du projet. Un cadre de référence commun à tous les sites a ainsi pu être défini, de même qu'une stratégie touristique. Un intense travail de mobilisation des acteurs du territoire a été réalisé en vue de la mise en place, en 2019, d'un éco-itinéraire touristique en balcon de Sainte-Victoire. L'ensemble des coûts afférents à ce projet est pris en charge financièrement à 85% par le Fonds Européen de Développement Régional, dont 113 000 € TTC afférents aux réalisations.

Lancement d'un projet de sentier patrimoine (Meyrargues)

Le projet de création d'un sentier patrimoine a été initié à la suite de l'étude communale sur la protection et la valorisation de l'aqueduc du Pas de l'Étroit, et sur le tracé du canal romain aux abords du village. Il est suivi par un large Comité de pilotage et devrait voir sa réalisation achevée pour 2021 pour un coût combiné de 96 000 € TTC (réhabilitation patrimoniale) et 84 600 € TTC (sentier).



Réalisation d'une carte illustrée des massifs du Concors

Cette carte vient en complément de celles réalisées pour les vallées sud et nord de la montagne Sainte-Victoire et est destinée à être implantée en des points d'informations touristiques de route ou en cœur de village. Illustration de type aquarelle avec un niveau de détail élevé, elle vise à valoriser et maîtriser l'offre touristique du territoire en donnant à voir les sentiers, le jalonnement des parkings, les éléments de patrimoine. Coût : 13 000 € TTC.

Rééditions de documents de partenaires

Depuis 2005, le Département des Bouches-du-Rhône assisté de Provence Tourisme, du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre et de la Direction du Grand Site, s'est engagé dans l'accompagnement de la randonnée pédestre sur Sainte-Victoire par l'édition d'un Topo Guide. La cinquième édition est attendue pour le premier semestre 2019.

Suite à un travail en étroite collaboration avec la Direction du Grand Site, l'Association des Excursionnistes Provençaux a finalisé en 2018 la 13ème édition de leur carte 'Sainte-Victoire à pied...', qui présente l'ensemble des sentiers balisés pour les secteurs Bimont, Zola et Sainte-Victoire.

Réédition de documents de la Direction du Grand Site

Très appréciée par les professionnels du tourisme et par les visiteurs, la carte Territoire et Patrimoine est rééditée tous les 2 ans à hauteur de 20 000 à 30 000 exemplaires.

Issu d'un partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), le dépliant 'Les oiseaux du Grand Site Sainte-Victoire' vient d'être réédité à 2000 exemplaires.

VERS LE RENOUVELLEMENT DU LABEL GRAND SITE DE FRANCE

CONCLUSION - PARTIE B

Depuis sa première labellisation en 2004, les structures en charge du Grand Site Sainte-Victoire ont su conserver le cap originel, en suivant avec cohérence et continuité les trois missions fondatrices : la gestion des massifs forestiers pour la prévention des incendies ; la protection et la mise en valeur du patrimoine paysager, naturel et culturel ; l'accueil des publics et l'accompagnement des activités touristiques et de loisirs, et la communication.

Parce qu'il est exceptionnel, le Grand Site Sainte-Victoire cristallise des enjeux patrimoniaux, sociaux, environnementaux et économiques forts. Au-delà des changements institutionnels intervenus récemment, le Grand Site Sainte-Victoire a poursuivi son rôle de diffuseur

de valeurs patrimoniale et territoriale, associant et fédérant les acteurs locaux – professionnels, élus, habitants – autour de ce bien commun. Toutes les actions menées témoignent d'un territoire vivant et engagé pour une gestion intégrée des paysages prenant en compte l'ensemble des dimensions (naturelle, patrimoniale, touristique...) qui concourent à leur préservation et au développement local.

La démarche Grand Site est à l'initiative d'un développement économique local à renforcer encore en lien avec la valeur patrimoniale du site en accompagnant des initiatives locales et faisant émerger des réponses économiques plus intégrées et adaptées à la singularité du site.

Les ambitions, portées par les précédentes périodes de labellisation et les programmes de réalisation, ont été dans l'ensemble abouties ou servent aujourd'hui de tremplin à celles à venir.

Fort de son approche durable et innovante des paysages remarquables, le Grand Site Sainte-Victoire est désormais un laboratoire institutionnel avec la mise en place d'une gouvernance inédite autour de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

6. Un périmètre aux nouvelles composantes pour le Grand Site	p. 109
6.1 Les nouveaux enjeux politiques du Grand Site	p. 110
6.2. Les valeurs et les sensibilités partagées du Grand Site	p. 112
6.3. Un nouveau périmètre	p.113
6.4. Un nouveau nom	p. 118
7. Le Grand Site Concors Sainte-Victoire, un territoire fédérateur	p. 121
7.1. Un projet de territoire co-construit plaçant le paysage comme fil conducteur	p. 122
7.2. Un projet de territoire transversal	p. 123
7.3. Un projet de territoire engagé	p. 144
7.4. Les nouvelles perspectives opérationelles	p. 152
Conclusion - Partie C	p. 155



6. UN PÉRIMÈTRE AUX NOUVELLES COMPOSANTES POUR LE GRAND SITE

Le Grand Site de France Sainte-Victoire cristallise des enjeux paysagers, urbains, environnementaux, économiques, sociaux et politiques forts, nombreux, nouveaux. Le cœur de sa démarche est alors d'associer et fédérer tous les acteurs locaux - professionnels, élus, habitants - autour de ce bien commun. Mais comment mobiliser tous ces acteurs aux intérêts parfois divergents, et créer une vraie dynamique de développement local ? Autour de valeurs reflétant l'unicité des lieux ? Autour d'un nouveau périmètre révélant les patrimoines du territoire ? Autour d'un nouveau nom identifiant clairement les deux profils du Grand Site ? Autour d'un projet de territoire

porté et partagé par tous ?

Territoire d'innovation et d'expérimentation, le Grand Site de France met en place une nouvelle forme de gouvernance, à la fois durable et concertée, reposant sur une prise de conscience et une appropriation collective de ce qui fait le caractère unique du site (esprit des lieux, valeurs, patrimoines, paysages...). La dynamique territoriale structurée autour d'un périmètre concerté, emplit de cohérence, d'un nom intégrateur et d'une vision d'avenir fédératrice constituent les véritables nouveaux bénéfices pour ce haut lieu.

6.1 Les nouveaux enjeux politiques du Grand Site

Outil de gouvernance adapté à la dimension grandissante des aires urbaines, la Métropole est l'opérateur moteur d'un projet local intégré et cohérent. Instaurée en janvier 2016, la **Métropole Aix-Marseille-Provence recouvre un vaste espace de 3 000 km²¹⁷, peuplé de 1.8 million d'habitants**, à l'extraordinaire diversité paysagère, économique et sociale. Avec son architecture interne originale adaptée à la grande taille du territoire, autant qu'à sa diversité, la Métropole et ses 6 conseils de territoire inaugurent une nouvelle approche de l'intercommunalité.

Dans ce cadre, le territoire du Grand Site, appartenant au conseil de territoire du Pays d'Aix, doit exprimer sa spécificité : il est désormais fondamental qu'il devienne le support d'une représentation et d'un récit communs, expressions des différentes évolutions qu'il a traversées et qu'il poursuit avec son extension au département du Var.

a. changement des points de vue : penser le bien commun, l'action de chacun pour le bien commun

Plus de vitesse, plus de mobilité, plus de réseaux : partout les territoires se distendent à travers les usages quotidiens, perdant progressivement leur identité, leur spécificité. L'enjeu de l'animation sera de mailler les acteurs comme les lieux pour favoriser une meilleure efficacité territoriale.

La métropolisation impose de considérer de nouvelles interdépendances entre la Métropole, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, la Direction du Grand Site et les communes et institutions varoises membres du territoire labellisé. Il reviendra au territoire et à ses acteurs de s'affirmer comme un espace de rayonnement, d'attractivité et d'exemplarité au-delà de la proximité.

Ses rapports et sa cohérence d'ensemble au sein d'un espace métropolitain et varois doivent être révélés.

Par extension, de nouvelles connexions pourront se composer pour transformer des rapports jusque-là autonomes entre espaces naturels en relations inédites entre territoires :

pourquoi ne pas imaginer un maillage de sites emblématiques par leur valeur identitaire et symbolique (Calanques, Parc Naturel régional Sainte-Baume, Grand Site...).

Dans un espace proche d'une métropole où l'urbanisation représente 15% du territoire, les espaces naturels 61% et l'agriculture 24%, la place du paysage est cruciale dans l'équilibre à trouver entre développement urbain, espaces à préserver, espaces à reconquérir et place de l'eau.

Afin de maintenir un paysage de qualité, il paraît fondamental de lui donner plus de valeur. La multifonctionnalité du territoire du Grand Site est une formidable richesse pour l'espace métropolitain qui doit chercher à l'intégrer par son paysage spectaculaire aux valeurs économiques et sociales fortes.

b. exigence d'un récit collectif et de représentation

Dans la construction d'un récit collectif et d'une représentation capable d'incarner le territoire et de fédérer les hommes, deux niveaux d'écritures s'expriment et doivent se nourrir conjointement.

D'une part, dans les documents des différents établissements publics concernés par le site labellisé (Métropole, Départements, Communauté d'agglomération de la Provence Verte, Communauté de communes Provence Verdon, Syndicat mixte Pays Provence Verte), le projet fédérateur est en train de s'écrire au travers de différents documents structurants dans lesquels il est essentiel que le Grand Site de France soit identifié comme un phare en termes de gestion d'espaces naturels remarquables.

Le Grand Site est même une partie constitutive de la Métropole. Ce territoire tout en fragilité peut être utile à la gestion d'espaces naturels proches qui n'ont pas encore d'équipes expérimentées à travailler transversalement.

Dans ce récit collectif, le Grand Site ne doit pas être mis en avant comme une attraction dans l'offre touristique : c'est un vaste espace de nature vivant, vivante et non seulement un espace récréatif, de loisirs de pleine nature. Les élus locaux l'ont réaffirmé dans le cadre du présent dossier de renouvellement : il ne doit pas y avoir de perte de contrôle sur le maintien des équilibres en place ; la maîtrise de la fréquentation sur Concors et Sainte-Victoire est à la fois une réelle inquiétude et volonté locale.

Le Grand Site doit s'inscrire dans les projets des territoires voisins en amenant son identité sociale, environnementale et paysagère.

D'autre part, au niveau du territoire, le Grand Site doit exister par le renforcement de sa représentation et l'affirmation d'une identité collective partagée localement par tous. Cette dernière doit désormais refléter les deux joyaux naturels composant le cœur patrimonial du Grand Site : le Concors au côté de la Sainte-Victoire.

c. renouvellement de la planification et du projet de territoire

La métropolisation bouleverse les repères de la planification et du projet de territoire, et notamment pour le Grand Site.

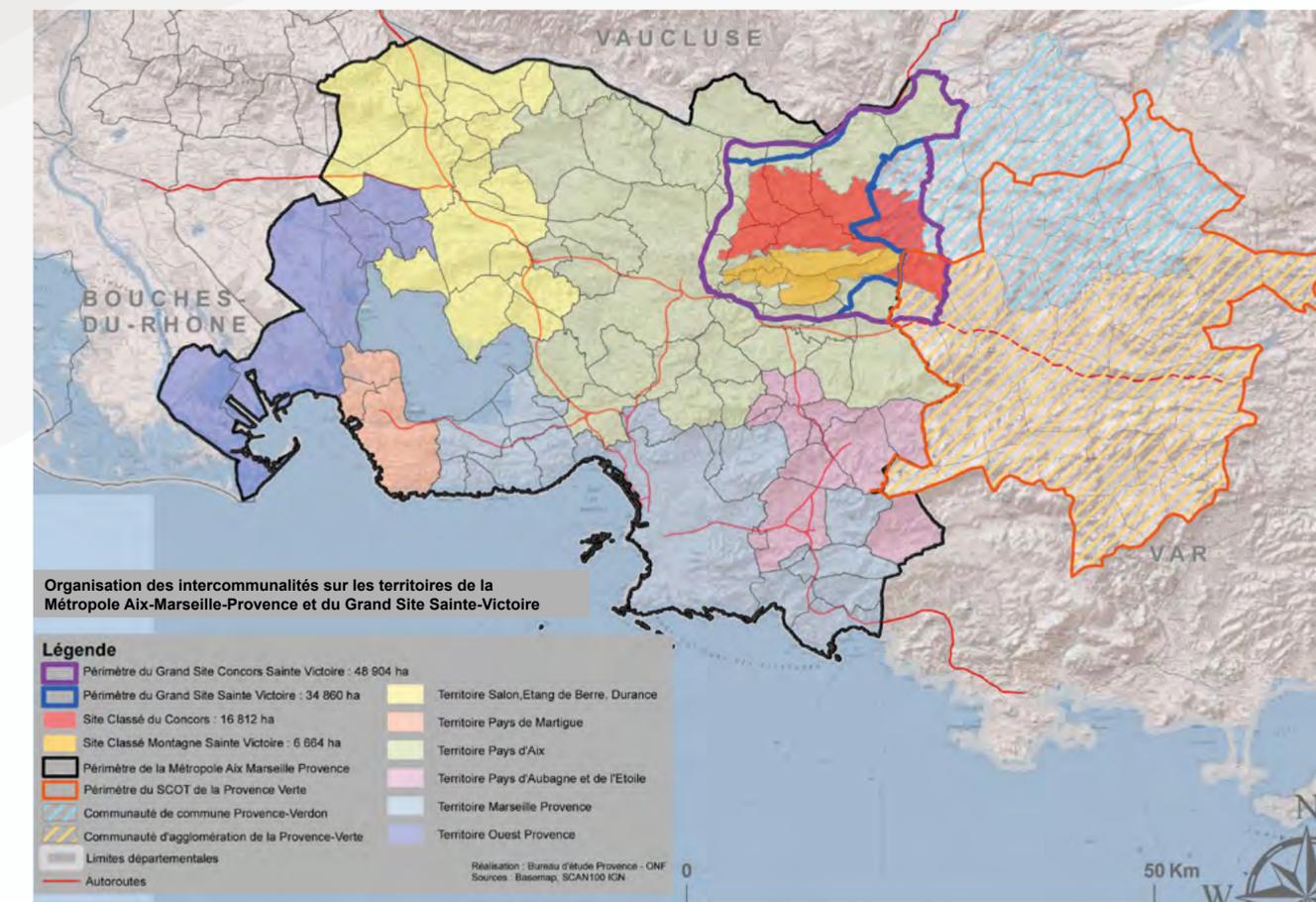
Depuis plusieurs décennies, la pensée et l'outillage de l'action publique territoriale sont basés sur un emboîtement stable : la planification à grande échelle et l'opération sur un périmètre plus restreint.

Désormais, ce rapport aux territoires est perturbé par cette nouvelle dynamique de métropolisation qui les inscrit dans des systèmes d'interdépendances multiples et élargis, confrontant le global et le local. Côté Var, la logique de planification SCOT engagée par le Syndicat mixte Pays Provence Verte devra prendre en compte le projet de territoire porté par le Grand Site et vraisemblablement, chercher à s'accorder avec les plans et programmes des territoires voisins.

Le défi est de réarticuler les deux logiques à la fois sur la Métropole et sur le Var pour que la logique de projet tenant compte du territoire labellisé devienne l'expression d'une vision et d'une ambition de long terme.

La Métropolisation d'un côté et le SCOT Pays Provence Verte de l'autre, doivent révéler le Grand Site et son projet de territoire, permettant à chaque acteur d'y jouer un rôle et d'y trouver son intérêt.

Au sein des planifications prochaines, le Grand Site doit être considéré comme un partenaire du développement nécessairement durable et novateur.



¹⁷ Pour comparaison, le Département de Vaucluse présente une superficie de 3500 km², le Département des Bouches-du-Rhône, 5 000 km².

6.2 Les valeurs et les sensibilités partagées du Grand Site

Dans le cadre de ce renouvellement de label, au regard des profonds changements opérés localement (classement du massif de Concors, intégration à la Métropole...), il est apparu fondamental de formaliser, d'écrire les racines du Grand Site. Un travail collectif a ainsi été mené pour définir les valeurs et les sensibilités du territoire labellisé Grand Site de France. Des réponses devaient être apportées aux questions suivantes : quelles sont les valeurs de Concors Sainte-Victoire ? quelles sont les sensibilités qui s'expriment localement ?

Le Grand Site Concors Sainte-Victoire a sa personnalité propre, son esprit des lieux, qui a une certaine permanence dans le temps. Cette personnalité est très liée à l'histoire singulière du lieu.

La nouvelle dimension collective, de co-construction du nouveau projet de territoire associé à la redéfinition du périmètre du Grand Site nécessitait de mettre des mots simples, appropriés par tous, sur les valeurs et les sensibilités du territoire afin d'assurer les fondements de l'actions collective.

Quatre réunions ont été organisées entre mai et juillet 2018 pour construire les valeurs et les sensibilités du Grand Site :

- un comité de gestion exceptionnel ;
- un séminaire technique avec la Direction du Grand Site ;
- un comité technique et scientifique ;
- un comité de pilotage.

Le travail dynamique, très participatif notamment des élus du territoire, a permis de produire une carte des valeurs et sensibilités du Grand Site Concors Sainte-Victoire. Cette

dernière a été validée en comité de pilotage le 10 juillet 2018.

La représentation de chaque mot ou expression de mot est proposée à dire d'expert basé sur la fréquence et/ou l'importance donnée par les acteurs du territoire.

“Valeur : Ce qui est posé comme vrai, beau, bien, d'un point de vue personnel ou selon les critères d'une société et qui est donné comme un idéal à atteindre, comme quelque chose à défendre.”

Dictionnaire Larousse





6.3 Un nouveau périmètre

Rapide retour vers le passé : le Grand Site Sainte-Victoire, un périmètre patrimonial ?

Sur un plan général, différentes périodes se succèdent en matière de délimitation du périmètre d'une Opération Grand Site :

- années 1980 : les périmètres sont définis au regard des flux de circulation, des stationnements, des engorgements de sites, afin de traiter les points noirs paysagers ; les solutions sont apportées à la parcelle et les aménagements implantés en dehors des parties classées,
- années 1990 : le « rayonnement du site » est pris en compte pour mobiliser les élus des grandes collectivités et la question des limites des sites devient subsidiaire, voire mise de côté,
- années 2000 : l'accent est mis sur le projet de territoire, la question des limites reste floue ; d'ailleurs la décision d'attribution du label ne cite pas les communes concernées, ne délimite pas le territoire et mentionne uniquement le gestionnaire,
- années 2010 : le label est formalisé dans la loi et est « attribué au site classé ». Il est toutefois « subordonné à la mise en œuvre d'un projet de préservation, gestion et mise en valeur du site ». Les communes concernées par le Grand Site sont désormais explicitement mentionnées par la décision ministérielle. Aussi les questions portent aujourd'hui sur le territoire d'application des actions et sur les communes concernées par ces actions.

Au cours des journées de travail MEDDE, RGSF, DREAL Aquitaine à propos de l'Opération Grand Site OGS¹⁸ Vallée de la Vézère en avril 2013, Nathalie VICQ-THEPOT (Chargée de mission Grands Sites de France au Ministère de l'Ecologie) explicitait la question du périmètre d'une OGS en prenant appui sur plusieurs Grands Sites dont celui de Ste-Victoire : « *le périmètre de ce Grand Site correspond à des limites patrimoniales, c'est-à-dire à des limites géographiques, pour favoriser une mise en œuvre pragmatique des actions.* »

Localement, au-delà de la protection réglementaire liée au classement de Ste-Victoire en 1983, il a été nécessaire de gérer au quotidien un site qui, comme tout Grand Site internationalement connu, est convoité et dont la fréquentation s'effectue par endroits au détriment des paysages et du patrimoine écologique et historique.

La naissance du Grand Site Sainte-Victoire est liée à la catastrophe du grand incendie de 1989 qui a ravagé près de 5 000 ha de végétation. Devant l'ampleur du désastre, un élan de solidarité exceptionnel permit d'envisager une restauration volontariste du site. Un Syndicat Intercommunal, sur 6 communes, fut alors créé pour la réhabilitation du massif en concertation avec les acteurs locaux : communes, propriétaires et association avec le soutien du Ministère de l'Environnement.

S'en sont suivies différentes évolutions qui ont amené en 2000 à la création du syndicat mixte départemental des massifs Concors Sainte-Victoire affirmant la volonté des élus communaux, départementaux et régionaux de considérer le Grand Site Sainte-Victoire comme un ensemble à part entière. Le périmètre de ce dernier n'est ainsi que la simple réunion de deux Plans Intercommunaux de Débroussaillage et

d'Aménagement Forestier (PIDAF) portés par, d'une part, le syndicat intercommunal du massif de Sainte-Victoire, et d'autre part, le syndicat intercommunal de réalisations du massif forestier du Ligourès Concors Vautubière.

Depuis cette époque et jusqu'à sa dissolution au 31/12/2016, le syndicat mixte couvre 14 communes sur une surface totale de près de 35 000 ha¹⁹.

A propos de ce périmètre, Philippe MAIGNE, directeur du syndicat mixte entre 2002 et 2016, déclarait « *c'est l'objet du Syndicat Mixte qui définit le périmètre* » (selon l'article 5 de ses statuts à l'époque, le Syndicat Mixte a pour objet « *la mise en valeur et la protection du patrimoine naturel et culturel de son territoire.* ») Avec ce focus historique, force est de constater que le périmètre du Grand Site Sainte-Victoire a été délimité sur la base d'une politique de défense contre l'incendie, en adéquation avec la réalité du terrain mais sans réelle appréciation de ses fondements physiques, environnementaux et paysagers.

Le présent dossier de renouvellement du label Grand Site de France a mis ainsi en perspective les différentes composantes au sein de la partie A afin de permettre, avec les acteurs locaux, le dessin d'un nouveau périmètre enfin cohérent tant fonctionnellement que paysagèrement.

¹⁸ OGS : Opération Grand Site

¹⁹ Sur base des données SIG ONF, le périmètre actuel du Grand Site Sainte-Victoire est égal à 34 960 ha.

Un périmètre élargi

Le périmètre actuel du Grand Site Sainte-Victoire est ainsi basé sur la réunion historique de deux PIDAF, le syndicat intercommunal du massif Sainte-Victoire et le syndicat intercommunal de réalisations du massif forestier de Ligourès Concors Vautubière, témoignant d'un critère purement opérationnel, celui de la DFCL. Il couvrait depuis la création du syndicat mixte départemental des massifs Concors Sainte-Victoire en 2000 une superficie de près de 35 000 hectares (34 860 ha) sur 14 communes du département des Bouches-du-Rhône.

Le classement, le 23 août 2013, du massif du Concors au titre de la loi du 2 mai 1930 a impliqué de fait une révision du périmètre du Grand Site pour prendre en compte cette évolution.

Ce travail a été l'occasion de réfléchir non pas sur l'évolution de la seule limite Est concernée par cette modification réglementaire, mais sur les quatre limites (Nord, Sud Est et Ouest) du périmètre actuel. L'objectif a été de construire un territoire Grand Site cohérent et aussi fédérateur que possible, notamment en termes de patrimoines et de valeurs partagées, et de rechercher une cohérence pour favoriser le caractère opérationnel des actions à mener.

Pour ce faire, des ateliers de travail et des séminaires ont été organisés entre mai et juin 2018 pour co-construire collectivement ce nouveau périmètre. Ils ont rassemblé de nombreux acteurs : le Comité de Gestion, le Comité de Pilotage, le Comité Scientifique et Technique ainsi que les personnels de la Di-

rection Grand Site et Espaces Naturels métropolitaine.

La délimitation du périmètre a été construite par le croisement de différents enjeux : Périmètre et site classé. Le périmètre délimite le territoire de projet que les collectivités gestionnaires du Grand Site de France choisissent de proposer à l'État en cohérence avec le patrimoine et les valeurs du site classé. C'est à l'intérieur de ce périmètre englobant le site classé, que sont programmées les actions de préservation et de valorisation des patrimoines, paysagers, naturels et culturels. Le périmètre peut donc inclure des parties agricoles et urbaines sur lesquelles les partenaires souhaitent mener des actions.

Le périmètre de projet. Le périmètre est nécessairement tracé à l'intérieur des limites administratives de la ou des collectivités gestionnaires du Grand Site. Toutefois, pour le Grand Site de France de Sainte Victoire, il paraît logique de placer le périmètre sur les communes qui participent au projet ou qui souhaitent y participer et non sur le périmètre de la Métropole. Le périmètre peut comprendre tout ou partie de ces communes à raison des zones sur lesquelles la qualité paysagère est en accord avec la valeur paysagère du Grand Site ou sur lesquelles les collectivités veulent mener des actions de réhabilitation et d'accueil des publics.

Les programmes de gestion écologique qui contribuent à la préservation et l'entretien du patrimoine naturel constitutif du paysage - Natura 2000, Plan de Massif pour la défense des forêts contre les incendies - sont à prendre en compte.

Paysages et périmètre biogéographique. Le

périmètre doit autant que possible inclure les entités biogéographiques et paysagères qui constituent un ensemble cohérent - massifs, bassins versants, bassins de gestion des eaux, unités paysagères – en intégrant à la réflexion les piémonts nord et sud du périmètre initial.

Enfin, concourent à la réflexion la prise en compte du bassin de vie autour des sites classés, aux sens social et culturel, en tant que communauté de vie porteuse de l'esprit des lieux ainsi que le périmètre affiché ou entrées du Grand Site, signifiées aux habitants et visiteurs.

Les élus territoriaux réunis en Comité de gestion exceptionnel pour la définition du nouveau périmètre du Grand Site Concors Sainte-Victoire (5 juin 2018).



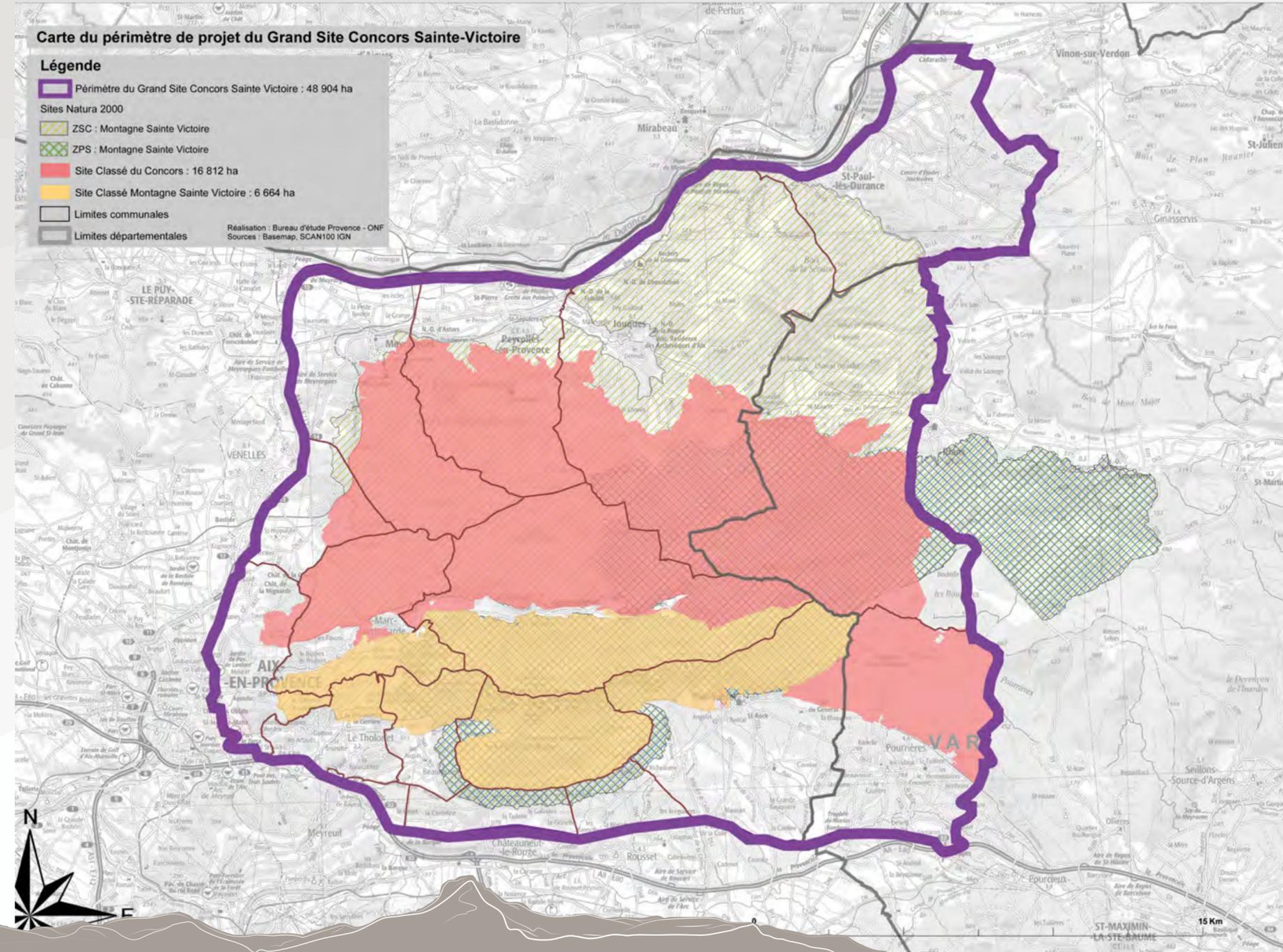
Le Comité Technique et Scientifique réuni pour la présentation du nouveau périmètre du Grand Site Concors Sainte-Victoire (18 juin 2018).

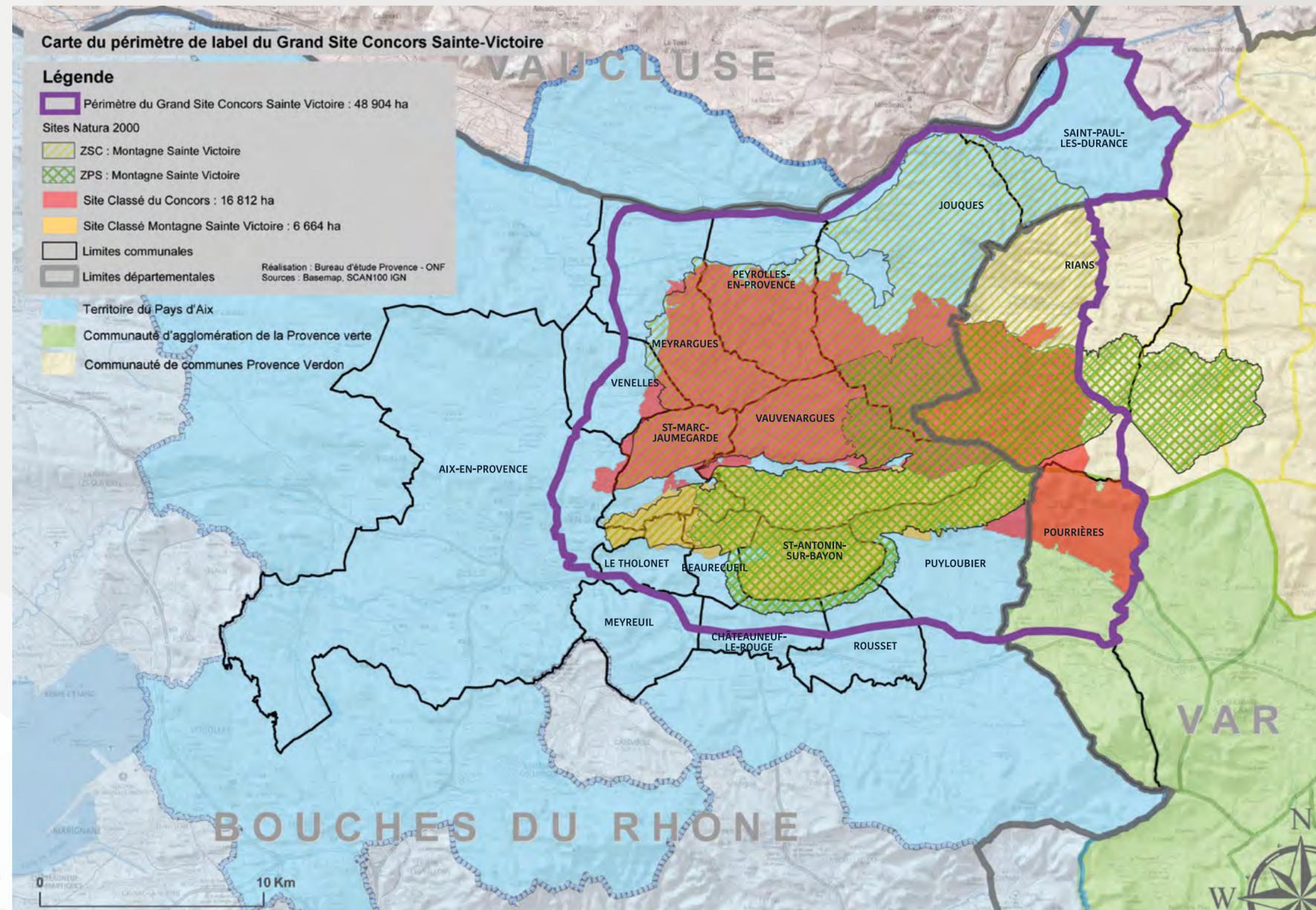
Carte du périmètre de projet du Grand Site Concors Sainte-Victoire

Légende

- Périmètre du Grand Site Concors Sainte Victoire : 48 904 ha
- Sites Natura 2000
 - ZSC : Montagne Sainte Victoire
 - ZPS : Montagne Sainte Victoire
- Site Classé du Concors : 16 812 ha
- Site Classé Montagne Sainte Victoire : 6 664 ha
- Limites communales
- Limites départementales

Réalisation : Bureau d'étude Provence - ONF
Sources : Basemap, SCAN100 IGN





Un périmètre enfin aux critères identitaires et opérationnels

Si plusieurs options ont été proposées sur chacune des quatre limites du Grand Site, seule celle présentée ici a été validée, faisant consensus collectif.



Pour la limite Nord - entre Meyrargues et Saint-Paul-lez-Durance :

le critère de définition prédominant est le paysage, sa diversité ; c'est ainsi que l'ensemble de la plaine agricole de Meyrargues et les petits espaces de transition entre la vallée de la basse Durance et le périmètre « historique » du Grand Site ont été inclus par le collectif de façon assez évidente.

Ainsi, la limite géographique nord du nouveau périmètre est placée sur un motif structurant de cette partie de territoire provençal, à savoir l'autoroute A51 qui relie Aix-en-Provence à Gap. Sa proximité immédiate avec le paysage de la plaine et du Concors en arrière-plan assure au regard local des perspectives larges et profondes sur l'identité forestière et agricole du Grand Site.

Le paysage depuis l'autoroute A51 au niveau du lac de Peyrolles-en-Provence (source : google earth) :



ripisylve de la Durance, rivière non visible



En raison de la présence d'un Syndicat Mixte d'envergure sur la Durance, le SMAVD²⁰, et de son identité paysagère propre et très largement distincte de celle du Grand Site sur cette limite nord, cette rivière emblématique de Provence n'a pas été incluse dans le nouveau périmètre.

A été également acté, sur cette limite nord, le maintien au sein du Grand Site de la propriété du CEA²¹ de Cadarache et des alentours encadrée par des ensembles forestiers (Forêt domaniale de Cadarache et sa Réserve Biologique forestière dirigée La Castellane) ; ces derniers sont très riches écologiquement et historiquement présents dans le périmètre du Grand Site. Cette question, souvent soulevée, a trouvé réponse dans deux points majeurs : d'une part, l'existence d'un travail naturaliste conservatoire mené par un collectif d'acteurs du territoire (Syndicat Mixte Grand Site Sainte-Victoire et l'ONF notamment) en périphérie des installations, et d'autre part, la possibilité d'échanges de données environnementales dans le cadre de futurs partenariats, notamment en lien avec les activités cynégétiques comme cela a pu avoir lieu dans le passé.



L'empreinte majeure du CEA de Cadarache sur le territoire nord du Grand Site

Maintenir ces installations majeures dans le cadre de la transition énergétique, c'est également montrer le positionnement d'un territoire en action et non en réaction, par sa volonté d'implication dans ce projet pour la préservation de l'environnement et du paysage.

²⁰ SMAVD : Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance ; Créé en 1976 entre les collectivités riveraines de la Basse-Durance, il regroupe depuis 2005 la Région PACA, les 4 Départements de Vaucluse, Bouches du Rhône, Alpes de Haute Provence et Hautes Alpes ainsi que les Communes (49) et Communautés de Communes et d'Agglomérations (5) riveraines de la Durance entre Serre-Ponçon et le Rhône.

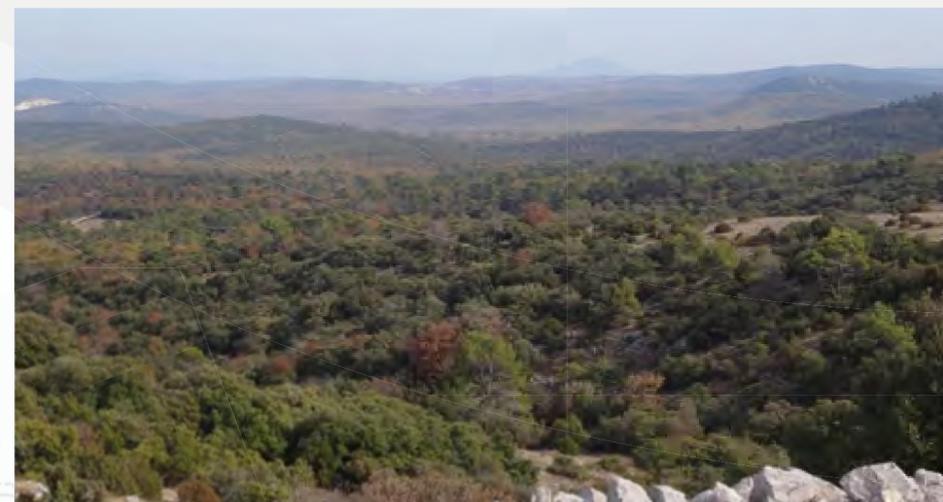
²¹ CEA : Commissariat à l'Énergie atomique et aux Énergies alternatives

Pour la limite Est - depuis Saint-Paul-lez-Durance jusqu'à Pourrières :

Le choix du périmètre est d'abord dicté par la limite est du site classé du Concors, qui inclut pour partie cet ensemble biogéographique dans ses relations paysagères les plus proches avec le massif de Sainte-Victoire.

Cette nouvelle limite du Grand Site s'appuie donc, à l'est, sur une partie des territoires des deux communes varoises concernées par le site classé depuis 2013, à savoir Pourrières et Rians.

La définition s'appuie également sur des critères paysager (avec notamment l'intégration complète du site classé du massif du Concors et du massif de Vautubière), environnemental (avec une partie des sites Natura 2000 dont la Direction Grand Site est animatrice) et forestier (gestion dans la continuité des équipements DFCI et de la stratégie de massif).



Le paysage forestier depuis Rians en direction de l'Ouest (territoire du Grand Site) (source : photo ONF)

Ensuite, cette nouvelle limite est intégrée sur Rians les espaces naturels situés à l'ouest de son territoire, en lien avec le massif de Vautubière et de Concors, assurant une continuité paysagère et environnementale pour le territoire du Grand Site.

De son côté, la commune de Pourrières est intégrée dans son ensemble, en raison d'une part de la cohérence paysagère et environnementale avec la plaine de Puylobier et d'autre part, de la création récente d'une ZAP²² sur les communes de Pourrières, Pourcieux et Saint-Maximin. Cette protection, couvrant près de 2 000 hectares, pérennise durablement le caractère paysager des lieux. Elle apporte une réponse raisonnée au secteur concerné, hautement sous pressions jusqu'à la RN 7, préservant les ambiances, les productions locales, les fonctionnalités écologiques propres à ces milieux et renforce le corridor écologique entre Sainte-Victoire et Sainte-Baume.

Au travers de cette ZAP, qui se poursuit au-delà du nouveau périmètre du Grand Site, la préservation de la continuité géomorphologique de la montagne Sainte-Victoire jusqu'au pincement avec la Sainte-Baume est également assurée durablement.

Restant associé à des limites administratives, qui témoignent d'un dialogue et d'une volonté engagés avec les communes depuis plusieurs mois, le nouveau périmètre du Grand Site s'arrête aux territoires de Rians et Pourrières. Des évolutions pourront par la suite s'exprimer dans le temps, notamment en lien avec la ZPS²³ de la Montagne Sainte-Victoire, sur les communes varoises d'Artigues et Esparron.

Pour la limite Sud - depuis Pourrières jusqu'à Aix-en-Provence : la définition du périmètre s'appuie sur des critères paysagers, culturels et environnementaux.

Partant de Pourrières, le périmètre s'appuie sur l'infrastructure viaire mythique : la Nationale 7 ou « route des vacances ». Dans l'esprit de tous, cette route appartient à la mémoire collective, au patrimoine français. C'est à ce titre qu'il est apparu naturel de l'intégrer au nouveau périmètre du Grand Site. Pour l'heure, elle marque une véritable limite, plaçant le seuil de l'urbanisation diffuse et mitée, semblant contenir l'élan bâtisseur du sud de la voie et en préserver encore sa partie nord. Il est bien entendu et partagé collectivement que l'opérationnalité des actions ne se limitera pas au seul côté de la RN7 intégré cartographiquement au nouveau périmètre à

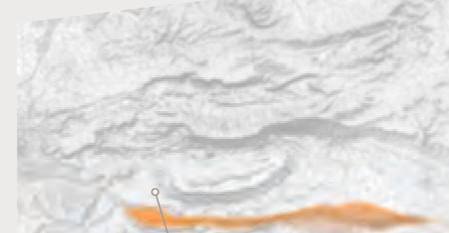
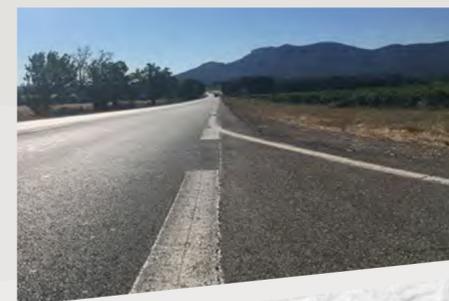
mener au titre du Grand Site ; ce en raison du fait évident que le paysage ne se limite pas directement et strictement ici à cette infrastructure.



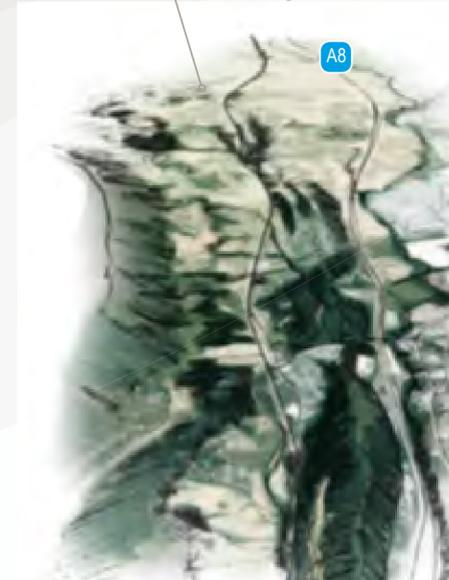
Atelier de lecture du paysage en partage aux abords du Pain de Munition réunissant l'équipe de la Direction Grand Site et l'Inspecteur des Sites en vue du dessin du nouveau périmètre du Grand Site – 29 mars 2018

²² ZAP : Zone Agricole Protégée

²³ ZPS : Zone de Protection Spéciale



NATIONALE 7 [axe - limite - frontière - seuil]



Sainte Victoire, montagne muse de Cézanne, suit le tracé de la Nationale 7. Prolonger le périmètre du Grand Site jusqu'à cet itinéraire, c'est assurer une plongée qualitative dans les valeurs de la Provence

Le périmètre suit ainsi la RN7 jusqu'à son croisement (cartographique) avec l'Autoroute A8, sur la commune de Meyreuil. Localement, l'infrastructure autoroutière joue donc le rôle de limite sud s'arrêtant sur la commune d'Aix-en-Provence au niveau du Val St-André.



Périmètre actuel du Grand Site
Nouveau périmètre du Grand Site

Zoom sur le(s) périmètre(s) du Grand Site – commune de Meyreuil

Cette nouvelle limite, nécessite l'intégration d'une certaine d'hectares de la commune de Meyreuil, sur le secteur du Canet, en termes de cohérence urbanistique, paysagère et DFCI. En effet, la D58 constitue une entrée de Grand Site majeure et présente l'un des plus beaux cônes de vue sur la montagne Sainte-Victoire.

De plus, le PMPFCI²⁴ intègre une partie du bois des Roussettes et s'étend jusqu'à l'autoroute A8 dans ses interventions opérationnelles.

Pour la limite Ouest – entre Aix-en-Provence et Meyrargues : Cette limite, historiquement basée sur des critères de DFCI, n'a pas été modifiée. Son maintien à l'identique a politiquement fait consensus.

²⁴ PMPFCI : Plan de Massif de Protection des Forêts Contre l'Incendie

6.4 Un nouveau nom



Déclinaison de la nouvelle identité visuelle du Grand Site Concors Sainte-Victoire (source : © GSSV)

Repasant du cœur, composé des sites classés de la montagne Sainte-Victoire et du massif du Concors, les acteurs du territoire ont dessiné un nouveau périmètre, illustrant la volonté collective d'agir pour un bien commun : le Grand Site. Désormais, ce nouveau périmètre pour le territoire du Grand Site couvre près de 50 000 ha (48 837 ha) soient une augmentation de près de 30% par rapport au périmètre « historique ». Or, le label est attribué au site classé, et il est souhaitable que le nom du Grand Site se rapproche si possible de ce dernier. La question de la mise en adéquation du nom et de l'identité visuelle du Grand Site avec son extension de périmètre s'est donc posée. En référence à la note méthodologique du label, et plus précisément à son alinéa 2-2 « le nom proposé pour le Grand Site devra être clairement exprimé dans le dossier et faire l'objet d'un accord avec le ministère », un travail spécifique a donc été mené dans le cadre de la préparation du présent dossier de candidature.

En association avec la redéfinition du périmètre du Grand Site de France détaillée précédemment, la demande de renouvellement du label pour le Grand Site Sainte-Victoire s'accompagne par conséquent d'un complément dans son nom afin d'ancrer durablement la complémentarité, l'identité partagée. Il a ainsi été unanimement demandé par les élus du Comité de Gestion, lors d'une de ses quatre réunions extraordinaires spécifiquement dédiées au dossier Label, d'ajouter Concors, massif nouvellement classé, au nom identitaire du Grand Site : Grand Site Sainte-Victoire devient désormais Grand Site Concors Sainte-Victoire.



7. LE GRAND SITE CONCORDS SAINTE-VICTOIRE, UN TERRITOIRE FÉDÉRATEUR

Le Grand Site de France Concors-Sainte-Victoire constitue un espace d'échanges au sein duquel l'ensemble des acteurs formulent des intentions pour donner un sens général au projet de territoire.

Il devient un territoire fédérateur où se développe un système d'actions liées entre elles, allant de la production de connaissances nouvelles à l'application de programmes de travaux.

7.1 Un projet de territoire co-construit plaçant le paysage comme fil conducteur



Comité de gestion exceptionnel réuni le 2 octobre 2018 pour la validation du projet de territoire 2019-2025 du Grand Site Concors Sainte-Victoire

Pour le territoire du Grand Site Concors - Sainte-Victoire, le paysage ne peut plus aujourd'hui être considéré comme une simple aménité. La quête d'une qualité paysagère doit être plus que jamais associée à la préservation de l'environnement et à la gestion durable des territoires. En ce sens, le nouveau projet de territoire doit inscrire le paysage au cœur de son ambition, prenant en compte, de fait, de multiples enjeux : croissance urbaine, développement économique, dynamiques agricoles et écologiques, préservation du patrimoine et des valeurs culturelles, qualité du cadre de vie... et impliquant l'ensemble des acteurs concernés (élus, habitants, acteurs économiques...)

Cette construction de projet de territoire a donc nécessité la mise en œuvre d'une démarche de co-construction et de concertation collective afin de faciliter la fabrication négociée, voire même participative, du projet :

- deux séminaires avec l'équipe technique de la Direction Grand Site de la Métropole Aix-Marseille-Provence (MAMP) ;
- un comité de gestion exceptionnel avec les élus ;
- un atelier de travail avec le comité technique et scientifique.

Sur ces bases, la démarche a été de proposer une autre manière de lire et de réfléchir au territoire et à son devenir, à partir d'une approche transversale à différentes thématiques et à caractère multidimensionnelle, associée à des outils de communication originaux localement, comme la «carte mentale » support bien approprié par tous pour formuler les grandes idées et projets pour le territoire.

La co-construction locale du projet de territoire est une réussite : ce dernier s'inscrit, quel qu'en soit l'échelle, dans l'épaisseur d'une réalité territoriale. Rappelons qu'il se déploie donc dans une situation d'une grande complexité, qui impose à la fois de le concevoir comme le développement cohérent d'une ambition jusqu'à sa réalisation et de situer cet ensemble par rapport aux systèmes dynamiques (naturels, sociaux, économiques, culturels) qui fondent et font vivre la réalité territoriale.

L'originalité de ce projet tel que détaillé ci-après repose sur sa capacité à fédérer les différents registres opérationnels, autour d'une vision forte de la mutation de l'espace territorial : identification d'ensembles territoriaux pertinents, compréhension et mobilisation des dynamiques, y compris celles à l'œuvre dans la société locale, de ce territoire, conception de situations paysagères, formulation de réponses spatiales et formelles cohérentes aux différentes échelles, mise en œuvre de modes d'actions très diversifiés.

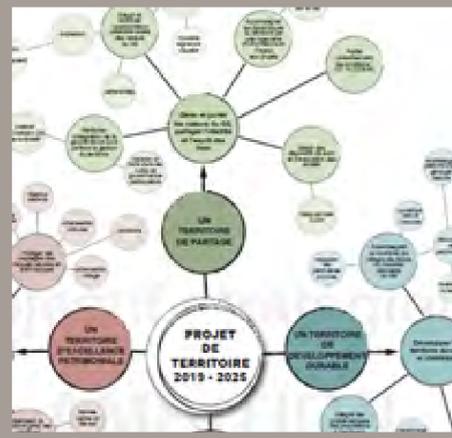
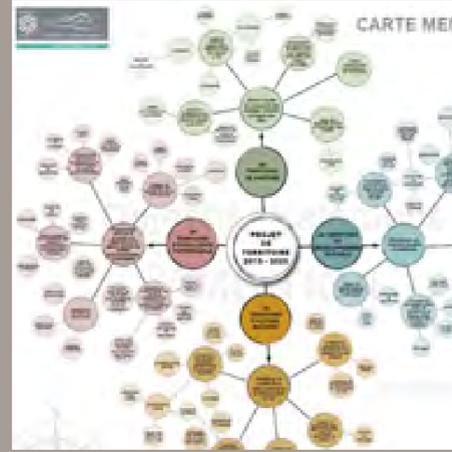


Illustration de la carte mentale réalisée au cours d'ateliers participatifs

7.2 Un projet de territoire transversal

a. le projet de territoire en général



Au cours de ces dernières années, le Grand Site Concors- Sainte-Victoire s'inscrit dans un contexte territorial en mouvement : parallèlement à un accroissement démographique certain, l'urbanisation s'est développée (mitage par des constructions individuelles de l'espace naturel, densification au bord des grandes infrastructures viaires locales), plusieurs parcs photovoltaïques ont été implantés, **la fréquentation dans les espaces naturels a augmenté (en moyenne +2.5%/an sur Ste-Victoire) et le risque de dégradation d'ensemble paysager remarquable a entraîné le classement du massif du Concors en 2013.**

Relevant le défi, les acteurs du territoire ont décidé de formuler ensemble un Projet de Territoire pour leur bien commun : le Grand Site de France Concors-Sainte-Victoire.

Ce territoire disposera pour la période 2019-2025 d'une stratégie élaborée en commun en vue d'intervenir et de construire un regard et

une représentation partagés qui transformeront durablement ce dernier en « paysage ». Le projet de territoire n'est pas un instrument contraignant supplémentaire : il doit servir de cadre d'orientation et d'aide à la décision. Il mise sur le sens des responsabilités des acteurs et leur collaboration par-delà les frontières « administratives » (et/ou de compétences) de toutes sortes.

Grâce au projet de territoire, la MAMP, les départements des Bouches-du-Rhône et du Var, les communes, les habitants, les associations entendent améliorer la qualité du Grand Site, diversifier son attractivité, créer des conditions économiques locales favorables et mettre en œuvre le principe de solidarité entre tous.

Le projet de territoire du Grand Site Concors-Sainte-Victoire se fonde sur les principes du développement durable : il vise à préserver pour les générations futures un lieu de vie et un espace « économique » qualitatif (notamment en lien avec l'activité viticole) ainsi que des paysages préservés sans pour autant les mettre « sous cloche ».

Le projet de territoire mise sur les forces des différents acteurs. Comme dans un puzzle, chaque partie du territoire doit contribuer à l'image d'ensemble du Grand Site Concors-Sainte-Victoire. Cette vision d'avenir, définie par le Projet de territoire, a été dessinée par l'ensemble des acteurs locaux dans le cadre de rencontres aux discussions approfondies. L'approche partenariale mise en place devra être poursuivie lors de la mise en œuvre de ce projet.

Pour un aménagement continu et concerté à toutes les échelles

Le territoire du Grand Site Concors-Sainte-Victoire est soumis à toujours davantage de pressions diverses et nouvelles : accroissement du trafic, étalement de l'urbanisation dans les paysages jusque-là préservés, transformations des méthodes en viticulture, diversité et manque de cohérence dans les aménagements d'espaces naturels... ; par ailleurs, les exigences de la population quant à la qualité des lieux de vie et de travail s'accroissent.

Face à cette situation, l'ensemble des acteurs du territoire du Grand Site Concors Sainte-Victoire ont décidé d'**élaborer un projet de territoire qui reflète la vision d'un développement territorial durable**, portée par toutes les échelles (institutions, partenaires, associations, acteurs économiques, habitants...). Le document doit servir de cadre d'orientation et d'aide à la décision pour les « activités » à incidence territoriale « Grand Site de France ». Il mise sur le sens des responsabilités et encourage la collaboration par-delà les frontières communales, départementales, sectorielles et institutionnelles.

Le territoire du Grand Site Concors Sainte-Victoire a de nombreux atouts. Il se distingue par une grande diversité géographique qui façonne une identité locale et une image à l'extérieur (jusqu'à l'international).

L'idée maîtresse du projet de territoire est de maintenir et renforcer la diversité, la solidarité et la cohérence au sein du territoire pour le Grand Site.

- la diversité géographique, écologique, paysagère, culturelle, économique est garante de la « stabilité » de l'identité, de l'esprit des lieux. Elle permet à chaque partie du territoire de faire valoir ses atouts. Elle reflète l'identité du Grand site et son image à l'extérieur.

- la solidarité est une composante indispensable pour assurer la cohésion du collectif d'acteurs sur le territoire, aux intérêts parfois divergents. Renforcer les relations entre les communes du territoire et la Métropole, entre la Métropole et le Département des Bouches-du-Rhône... permet d'assurer la cohésion locale pour le bien commun qu'est le Grand Site Concors-Sainte-Victoire. Cette cohésion passe aussi par une répartition judicieuse des ressources, des prestations et des charges entre les acteurs du territoire.

- la cohérence constitue une condition clé de pérennité qualitative des paysages du territoire du Grand Site Concors-Sainte-Victoire. Elle demande une meilleure coordination entre acteurs dans une perspective territoriale.

Ce projet a ainsi défini 5 grandes ambitions transversales :

- la première ambition concerne le partage ;
- la deuxième ambition est destinée à l'excellence patrimoniale ;
- la troisième ambition vise à maîtriser la fréquentation sur le territoire du Grand Site ;

- la quatrième ambition appelle à porter attention au développement durable ;
- la cinquième ambition concerne le choix d'une dynamique urbaine commune, notamment pour le paysage de franges.

Tous les acteurs du territoire se sont mis d'accord sur ces grandes ambitions afin de travailler ensemble. Ils s'engagent dès lors à concrétiser le projet de territoire, chacun à leur niveau, et à piloter leurs activités à incidence territoriale « Grand Site » selon les objectifs et les actions prévues.



Comité de gestion exceptionnel réuni le 2 octobre 2018 pour la validation du projet de territoire 2019-2025 du Grand Site Concors Sainte-Victoire

b. le projet de territoire en particulier



Acteurs particuliers



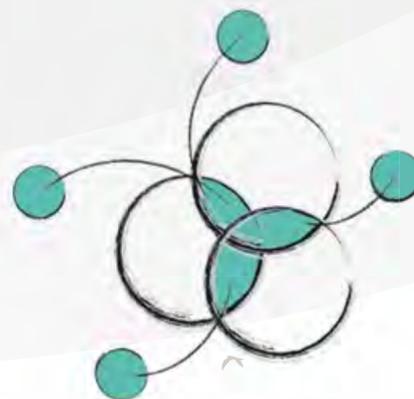
Synergie fertile

Pour chacune de ses 5 ambitions complémentaires, le projet de territoire explicite plusieurs objectifs

Stratégiques, assortis individuellement de mesures décrites succinctement en vue de leur concrétisation portée et partagée sur le territoire.

Cet ensemble n'est pas gravé dans la pierre et n'est pas exhaustif. Les objectifs stratégiques et leurs mesures sont dynamiques et sujets à changement.

Dans ce contexte, les stratégies visant à renforcer la coopération et le partenariat sont à privilégier.



Vue synoptique du projet de territoire du Grand Site pour 2019-2025

Ambition	Objectif stratégique	Mesure
A - territoire de partage	1A Intégration de la gouvernance, gestion du territoire et ambitions futures	1A1 Assurer le rôle de coordination de la Direction Grand Site 1A2 Asseoir une gouvernance de gestion du territoire et du label 1A3 Faire vivre les outils de gouvernance participative
	2A Appropriation collective locale des valeurs du Grand Site	2A4 Concevoir une stratégie et des outils de communication et de promotion 2A5 Mettre en place des outils interactifs numériques entre le territoire du Grand Site et le public 2A6 Entretenir une formation continue des acteurs locaux et institutionnels sur les valeurs des Grands Sites de France 2A7 Intégrer la spécificité du Grand Site dans la CDESI 2A8 Poursuivre l'éducation à l'environnement
	3A Accompagnement, suivi et évaluation	3A9 Redynamiser l'Observatoire Photographique du Paysage 3A10 Suivre la fréquentation sur le Grand Site 3A11 Evaluer les retombées socio-économiques locales du label
B – territoire d'excellence patrimoniale	4B Paysages	4B12 Traiter les sites et points dégradés 4B13 Intégrer les nouveaux enjeux de la transition énergétique 4B14 Traiter le risque incendie et assurer une gestion forestière durable 4B15 Elaborer une charte de préconisations d'aménagements des aires d'accueil du public du Grand Site 4B16 Traiter les perspectives paysagères depuis le réseau routier et les villages balcon extérieurs
	5B Biodiversité et préservation des milieux	5B17 Suivre et gérer sites Natura 2000 et préserver les autres zones naturelles d'intérêt 5B18 Ouvrir des milieux 5B19 Restaurer des milieux agricoles spécifiques 5B20 Soutenir les activités agropastorales
	6B Patrimoines ruraux et vernaculaires	6B21 Animer l'inventaire des patrimoines d'intérêt local 6B22 Développer des parcours de découverte des patrimoines

Ambition	Objectif stratégique	Mesure
C – territoire d'accueil maîtrisé	7C Stratégie d'accueil partagée et découverte du Grand Site	7C23 Réaliser un schéma d'accueil du public 7C24 Déployer la signalétique sur l'ensemble du Grand Site
	8C Equilibrer des fréquentations et pratiques en espace naturel	8C25 Redynamiser les chartes existantes 8C26 Mettre en place une charte du balisage 8C27 Développer des complémentarités entre le Grand Site et les territoires alentour
D – territoire de développement durable	9C Diffusion d'informations de qualité	9C28 Renforcer la qualité de l'accueil sur les lieux très fréquentés de Sainte-Victoire 9C29 Accompagner la découverte du massif de Concors
	10D Maîtrise de la promotion	10D30 Cadrer les activités de tournages audiovisuels et l'utilisation du droit à l'image 10D31 Partager la promotion touristique avec les Offices du Tourisme et Provence Tourisme
E – territoire à la dynamique urbaine choisie	11D Découverte accessible à tous	11D32 Développer une offre d'accueil avec les associations liées aux PMR 11D33 Favoriser une cohabitation des usages sur le Grand Site
	12E Stratégie pour une identité affirmée	12E34 Intégrer la spécificité du Grand Site dans les documents de planification 12E35 Elaborer un plan paysage sur le territoire du Grand Site 12E36 Promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité et identitaire
	13E Agir sur les interfaces afin de garantir un paysage de qualité à plusieurs échelles	13E37 Maîtriser le développement de l'urbanisation le long des axes de circulation 13E38 Qualifier les franges et accompagner les secteurs de développement 13E39 Accompagner la réduction des panneaux publicitaires

AMBITION A Le Grand Site Concors Sainte-Victoire, un territoire de partage

Gérer et porter les valeurs du Grand Site, partager l'identité et l'esprit des lieux tant collectivement qu'individuellement au quotidien.

Objectif 1A : Intégration de la gouvernance, gestion du territoire et ambitions futures

Au sein de ce projet de territoire, cet objectif est fondamental et novateur dans la mesure où il dessine une nouvelle posture de la gouvernance pour le territoire labellisé Grand Site de France. Il implique une déclinaison de ce projet de territoire par chacun des parties prenantes (acteurs, partenaires) du Grand Site Concors Sainte-Victoire.

Mesure 1A1: Assurer le rôle de coordination de la Direction Grand Site

Pièce référence : délibération 2016_12_15_ Déli ENV 001-1443-16-CM.

Les acteurs du territoire, et tout particulièrement les membres élus de l'ancien Syndicat Mixte se sont positionnés favorablement au maintien d'une structure coordinatrice locale au sein de la Métropole Aix-Marseille-Pro-

vence. Il s'agit de la Direction du Grand Site. Son rôle, dans l'animation de la démarche Label, est d'intervenir selon les cas en tant qu'opérateur direct, animateur ou comme partenaire technique et scientifique, sur le mode de la concertation.

Il consiste et de manière non exhaustive à :

- préparer, co-animer, assurer la bonne organisation des instances dédiées au Grand Site et mettre en œuvre les résultats de leurs travaux : le comité de gestion, le comité de pilotage pour « l'Opération Grand Site », le comité technique et scientifique ainsi que les comités thématiques spécifiques (comité de pilotage Natura 2000, comité consultatif pour les massifs forestiers, comités de suivi de la Charte des manifestations et de la Charte du Tourisme Durable, des Comités randonnée et escalade) ;
- anticiper et planifier le calendrier de travail du label Grand Site de France au cours des 6 prochaines années tant dans le cadre du suivi du projet de territoire que pour le prochaine renouvellement du Label ;
- représenter l'interface privilégiée vis-à-vis des partenaires et financeurs du Grand Site et à ce titre, s'assurer de la cohérence des projets du territoire avec le Grand Site en concertation avec les instances de gouvernance participative, dans la limite de ses compétences et/ou de l'information qui lui est remontée des structures locales ;
- s'impliquer activement dans le Réseau des Grands Sites de France et ses actions ; Poursuivre et développer, avec les ser-

vices de l'Etat, pilotes de cette démarche nationale, ses missions de conseil et assistance basées sur son expertise, pour faciliter la gestion des sites classés et la vie des acteurs locaux concernés. Cela permet à l'Etat en tant que service instructeur de pouvoir élargir la concertation, allant au-delà des éléments de cadrage strictement nécessaires à ses dossiers ;

- apporter un appui technique aux structures du territoire, à leur demande, suivant les compétences ;
- suivre et assister aux réunions relatives aux projets structurants du territoire du Grand Site, tant à l'échelon métropolitain qu'à celui plus local du conseil de territoire du Pays d'Aix pour le département des Bouches-du-Rhône et des intercommunalités varoises concernées ;
- faire partager les objectifs du projet de territoire pour le Grand Site en interne aux services métropolitains transversaux concernés (directions générales adjointes Communication et Relations extérieures ; Agriculture, Forêts Paysages ; Développement urbain et Stratégie territoriale ; Développement économique et Attractivité, Culture, Sports et Stratégie Environnementale) et en externe auprès des partenaires institutionnels, financiers et techniques du territoire, en particulier les membres des comités de pilotage et comité technique et scientifique. Ce partage devra également être étendu au-delà du périmètre labellisé.

Dans la mise en œuvre des actions, suivant les missions statutaires qui lui ont été données par

délibération MAMP du 17 octobre 2016, la Direction du Grand Site pourra être amenée à porter des opérations en tant que maître d'ouvrage, et plus spécifiquement celles de portée transversale et nécessitant une cohérence globale sur le territoire.

Mais son rôle n'est pas de porter l'ensemble des projets, en tant que maître d'ouvrage, ou d'en assurer la mise en œuvre. En effet, la Direction du Grand Site n'a pas vocation à centraliser les investissements relatifs au Grand Site. Le territoire de Concors Sainte-Victoire est doté d'un grand nombre d'acteurs compétents, qui resteront pilotes et maîtres d'ouvrage des opérations dont ils ont la charge.

Ainsi, selon les actions, le rôle de la Direction du Grand Site pourra différer : tantôt conduire l'action (maîtrise d'ouvrage), tantôt apporter un appui technique en fonction de ses domaines de compétences, ou enfin en assurer la coordination d'ensemble. Cependant, elle sera un acteur à associer, dans tous les cas.

Mesure 1A2 : Asseoir une gouvernance de gestion du territoire et du label

Si c'est désormais la Direction du Grand Site de la Métropole qui est la garante principale du label Grand Site de France, autour de la préservation, la gestion et la mise en valeur du territoire, elle n'en n'est pas la seule. La Direction du Grand Site va poursuivre la mission d'animation globale liée au label Grand Site de France et mettre en œuvre le projet de territoire en collaboration étroite avec les structures et partenaires intervenant sur l'ensemble du périmètre labellisé.

Des conventions de partenariats ou de gouvernance entre institutions devront être mises en place, fixant les principes et les modalités pour une gestion partenariale intégrée sur le territoire du Grand Site Concors Sainte-Victoire, et ainsi assurant l'implication unitaire de chacun.

Pourront ainsi notamment être établies des conventions avec les Départements des Bouches-du-Rhône et du Var, la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur et les établissements publics varois exerçant les compétences en termes d'accueil du public, de tourisme, de forêt, de DFCL, d'environnement, de Natura 2000 et de patrimoine culturel (Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, Communauté de communes Provence Verdon, Syndicat Mixte Pays Provence Verte, Office du Tourisme de la Provence Verte).

Ces institutions seront amenées à rejoindre le Comité de gestion, émanation par délibération de la Métropole, dont la composition devra être adaptée en conséquence.

Mesure 1A3 : Faire vivre les outils de gouvernance participative

Par arrêté inter-préfectoral du 2 mai 2018, ont été mis en place dès la phase d'élaboration du dossier de renouvellement du label pour la période 2019-2025, un comité de pilotage et un comité technique et scientifique. Leur installation vient en complément de la gouvernance institutionnelle du Grand Site (avec notamment le comité de gestion) afin d'associer le plus grand nombre d'acteurs et de partenaires à la démarche de gestion et de mise en œuvre du projet de territoire.

Le comité de pilotage rassemble les partenai-

res institutionnels et financiers du Grand Site. Il est chargé d'assurer le suivi et l'évaluation des actions menées sur le territoire du Grand Site, et notamment de préparer le renouvellement du label Grand Site de France. Il valide les politiques et les programmes d'actions proposés par la Métropole Aix-Marseille-Provence pour le Grand Site Concors Sainte-Victoire.

De son côté, le comité technique et scientifique est l'organe consultatif aux décisions et à la mise en œuvre du programme d'action. Dans le cadre du présent dossier de renouvellement, réuni à 3 reprises, il a d'ores et déjà su démontrer sa pertinence dans sa vision territoriale pour le Grand Site.

Il doit être désormais conforté dans son fonctionnement.

Des groupes de travail, issus de ce même comité, pourront être mis en place pour affiner par grande thématique les actions et la mise au point de leurs conditions de mise en œuvre, ainsi qu'au démarrage de chaque projet.

Objectif 2A : Appropriation collective locale des valeurs du Grand Site

Cet objectif s'attache à mieux faire connaître le Grand Site, ses valeurs, ses sensibilités, son esprit des lieux.

Mesure 2A4: Concevoir une stratégie et des outils de communication et de promotion

Un plan de communication sera élaboré suite à l'obtention du renouvellement du label afin de vulgariser et de valoriser auprès des ha-

bitants, des visiteurs et des acteurs du territoire cette reconnaissance de l'excellence environnementale et paysagère du Grand Site Concors-Sainte-Victoire.

Trois axes stratégiques ont ainsi été définis et permettront le déploiement de ce plan d'actions :

1. Diversifier le positionnement du Grand Site :
Par un appui sur les actions et outils portés par d'autres thématiques de la Métropole (sport, culture, gastronomie...) : il s'agit de faire du lien, de créer de la transversalité, de saisir des opportunités de communication. Et par un appui sur l'expérience des visiteurs eux-mêmes : favoriser l'émergence d'une communauté d'amateurs qui deviendront les meilleurs ambassadeurs du site dans la diversité de ses pratiques/centres d'intérêt.
2. Faire de la notoriété du Grand Site un catalyseur du rayonnement local, national et international du territoire de la Métropole :
Par un appui sur les actions et outils des partenaires, en particulier ceux du secteur du tourisme et par le développement d'actions et partenariats spécifiques à l'attention des touristes étrangers.
3. S'appuyer sur les partenaires institutionnels, touristiques et économiques pour valoriser les actions du Grand Site :
Par un appui sur les actions et outils de ce réseau (diffusion de kits de communication par exemple) et par le développement de nouvelles formes de partenariats, thématiques (photographie, préservation des

espaces naturels, tourisme...) ou événementiels (trail, rallye découverte...).

Trois orientations ont été retenues pour les modalités de mise en œuvre :

- le digital (en lien avec le mode de consommation des visiteurs et touristes, médias sociaux qui permettent de faire émerger la communauté d'amateurs...),
- la priorité donnée à l'image et aux photos,
- et la pédagogie.

Mesure 2A5 : Mettre en place des outils interactifs numériques entre le territoire du Grand Site et le public

Le numérique est une formidable opportunité pour tous les territoires. Le Grand Site doit se redynamiser dans ce domaine pour moderniser ses pratiques et permettre à tous les citoyens de bénéficier d'outils plus innovants, plus performants et plus accessibles le concernant. Le numérique fait désormais partie intégrante de la « boîte à outils » du communicant. Mais derrière cet engouement apparent, les réalités sont diverses et les dispositifs hétérogènes.

Une véritable démarche stratégique spécifique au Grand Site sera établie démontrant la capacité d'aller vers l'autre, de lui transmettre les informations, de dialoguer avec des citoyens aux avis divergents et de mobiliser des soutiens en expliquant l'action. La communication a donc un rôle de médiation entre les différentes parties prenantes qui composent le territoire ; ce qui suppose une capacité à produire et organiser un discours et une vo-

lonté d'écoute des acteurs afin de permettre l'appropriation collective du changement.

De façon générale, cet ensemble d'outils, avec comme cœur le site internet, pourra être assimilé à un organisme vivant, capable de capter et d'utiliser de façon collective, collaborative, interactive les intelligences du territoire et de les partager : associations, producteurs, évènementiels...

La mise en place de cette communication numérique territoriale, orientée vers les relations humaines, participe à la diffusion de l'image d'un Grand Site ouvert aux ressources locales, avec une identité bien définie et une capacité à donner du sens à leurs actions. Les citoyens ne sont plus simplement considérés comme des usagers de services mais deviennent des acteurs sur le territoire, s'impliquant dans sa protection et sa préservation à l'image du site SURICATE²⁵ qui devra être promu à l'échelle du territoire du Grand Site.

Mesure 2A6 : entretenir une formation continue des acteurs locaux et institutionnels sur les valeurs des Grands Sites de France

Un Grand Site de France est une destination où perdure un « Esprit des lieux » et où on propose au visiteur de « vivre l'expérience ». Les rencontres avec les acteurs du territoire - communes, acteurs du tourisme, producteurs, artistes et artisans - sont à ce titre déterminantes dans ce que vivra le visiteur. Pour pou-

voir poser un socle commun de langage, il est important de qualifier et développer les éléments de ce sentiment d'appartenance à ce périmètre labellisé, de les amener à porter ces valeurs partagées car ils seront les meilleurs garants et les meilleurs ambassadeurs du Grand Site Sainte-Victoire Grand Site de France.

Ce sont eux qui incarneront l'image de qualité du Label pour un espace de nature préservée, seront les passeurs de cette identité Provence et donneront vie au précepte métropolitain « l'audace par nature ». Ce sont eux surtout et enfin qui participeront à la mise en œuvre du projet de territoire.

A cet effet, il est proposé d'organiser une formation dédiée aux valeurs et à l'esprit des Grands Sites de France et en particulier en application au Grand Site Concors Sainte-Victoire, sur les 6 années à venir, pour l'ensemble des acteurs concernés, sur 3 à 4 sessions annuelles.

La formation s'appuiera en termes de contenu sur la circulaire de janvier 2011 et son annexe, le document de référence pour la politique des Grands Sites ainsi que sur les notes de méthode associées. Ces documents seront supposés connus, la formation s'attachant à approfondir de manière dynamique leur mise en œuvre concrète, soit :

- la finalité et les exigences d'être acteur sur un territoire labellisé Grand Site de France ;
- l'articulation entre protection, gestion et mise en valeur ;
- les rôles respectifs des acteurs du territoire, la gouvernance et la concertation ;

- l'appropriation des valeurs et l'esprit caractérisant le Grand Site.

Une place sera laissée au débat sur les principales difficultés à dépasser, les contraintes et la vision de chacun des acteurs présents lors de chacune des sessions. Jouant sur le caractère non réglementaire du label Grand Site, une relative souplesse permettra d'adapter « l'esprit Grand Site » aux spécificités du territoire Concors Sainte-Victoire.

Mesure 2A7 : intégrer les enjeux de la CDESI

La Loi 2000-627 du 6 juillet 2000 a confié aux Départements la compétence du développement maîtrisé des sports de nature. Afin de permettre aux Départements d'assumer cette compétence, le législateur a proposé un outil, le Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) et une méthode, la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI).

La CDESI est l'instance consultative où se définissent des solutions opérationnelles et concertées aux problèmes d'accessibilité des lieux de pratiques des sports de nature. L'enjeu est de promouvoir une pratique raisonnée garante de la préservation des espaces naturels en bonne entente entre usagers.

La Commission Permanente du 17 octobre 2017 a autorisé la Présidente du Conseil départemental à créer la CDESI des Bouches-du-Rhône (cf. rapport n°107 / réunion de la commission départementale permanente du 17/10/2017).

Les enjeux de cette CDESI sur les Bouches-du-Rhône sont de maîtriser l'offre d'activités de pleine nature en confortant l'attractivité du département dans sa renommée en termes

de sports de nature en veillant à préserver la qualité environnementale des territoires et espaces supports des activités, en développant la pratique du sport pour tous les niveaux, en contribuant à l'amélioration du cadre de vie des habitants et en favorisant la pratique des jeunes.

Pour le territoire du Grand Site Concors Sainte-Victoire, la mise en place de cette CDESI est un outil de concertation très important. Depuis toujours, ce territoire labellisé est pratiqué par les sports de pleine nature, qui connaissent un essor constant s'inscrivant dans la durée. Avec sa diversité de sites, de paysages et son caractère emblématique, les massifs Concors et Sainte-Victoire présentent encore un riche potentiel de développement des sports de nature et de leurs lieux de pratiques, développement qui se doit cependant d'être maîtrisé afin de garantir une répartition des sites et une cohabitation harmonieuse entre tous les acteurs.

Ainsi, la CDESI permettra de porter une attention spécifique aux objectifs de préservation des espaces naturels et de maîtrise de la pratique des sports de nature sur l'ensemble des Bouches-du-Rhône, et du Grand Site Concors Sainte-Victoire en particulier. En intégrant la CDESI, la Direction du Grand Site y portera les valeurs du Grand Site afin que la spécificité de ce dernier soit affirmée, connue et partagée par tous les membres de cette commission.

Mesure 2A8 : Poursuivre l'éducation à l'environnement

Pour sensibiliser les enfants de ce territoire aux valeurs d'un Grand Site de France, l'équipe

du Groupe de Surveillance et d'Accueil propose la mise en place d'une animation « Gardes-Nature-Juniors » centrée autour du métier de Garde-Nature.

Dans ce cadre, une démarche a été lancée avec le Conseil de Territoire du Pays d'Aix et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (C.P.I.E) pour intégrer ces interventions au programme « Apprendre pour Agir » mené en partenariat avec l'éducation nationale depuis de nombreuses années.

Cette animation propose deux demi-journées en classe et une journée de restitution sur le terrain qui visent à transmettre de façon simple et ludique aux enfants des écoles élémentaires quelques méthodes de gestion de l'accueil du public, de l'entretien du territoire, faire découvrir la richesse de la biodiversité du site et sensibiliser au risque d'incendie.

Un outil pédagogique sous la forme d'un livret d'une vingtaine de pages et permettant d'avoir une vision globale des animations proposées en classe, sera réalisé afin d'aider les enseignants à intégrer cette animation dans le programme scolaire. Il s'agira d'un travail partenarial intégrant notamment les inspecteurs et conseillers pédagogiques des circonscriptions concernées.

Par ailleurs, des sorties nature sont organisées par le Département en direction des collégiens et des animations spécifiques sont proposées autour de la Réserve Naturelle avec les éco-guides départementaux.

Objectif 3A : Accompagnement, suivi et évaluation

L'histoire locale du territoire et les récents changements en terme de gouvernance qu'il a connu au niveau de la gestion du label « Grand Site de France » avec la dissolution du syndicat mixte, l'intégration au sein de la MAMP en tant que Direction « Grand Site » et la prochaine fusion entre MAMP et le Département des Bouches-du-Rhône d'ici 2021 nécessitent une attention et un suivi particulier au cours de la prochaine période 2019-2025.

Réaliser une évaluation participative en 2022 permettra de constater le chemin déjà parcouru par l'ensemble des acteurs du territoire et de proposer d'éventuels ajustements pour garantir la bonne conduite du projet pour le Grand Site Concors Sainte-Victoire globalement jusqu'en 2025.

Mesure 3A9 : Redynamiser l'Observatoire Photographique du Paysage

En 2004, avec la première labellisation, un Observatoire Photographique du Paysage (OPP) avait été mis en place : dans sa mise en œuvre, il a été consacré au suivi de l'évolution des paysages, notamment à partir de points de vue dits « Cézanniens ».

Avec le classement du Concors en 2013 et la définition d'un nouveau périmètre pour le territoire du Grand Site Concors, une redéfinition complète de l'outil OPP devra être réalisée : restructuration de l'existant passé, définition de points de vue complémentaires (Concors, côté varois...) à la une première campagne photographique, avec prise de vue réalisée par un prestataire spécialisé, élaboration

d'une méthode de travail et d'intégration de la donnée au sein de la Direction Grand Site de la MAMP, structure en charge de cet outil. L'OPP du Grand Site sera intégré aux réflexions du Département et de la Métropole en cours sur le Paysage.

Une valorisation de cet OPP pourrait également être menée au travers évènementiels participatifs territoriaux : Quel est votre paysage préféré sur le territoire du Grand Site Concors Sainte-Victoire ? Qu'est-ce que vous aimeriez voir disparaître ? Quel patrimoine souhaiteriez-vous voir restaurer ?

Mesure 3A10 : Suivre la fréquentation sur le Grand Site

Observatoire de la fréquentation

Sur le territoire du Grand Site Concors-Sainte-Victoire, si un observatoire de la fréquentation existe, il reste concentré sur la partie sud autour de Sainte-Victoire. Il est donc indispensable de l'étendre afin d'assurer un suivi de l'évolution du nombre de visiteurs et des flux de fréquentation sur l'ensemble du territoire du Grand Site ; ce afin d'avoir les données nécessaires à l'ajustement éventuel du programme d'action, particulièrement vis-à-vis de certains objectifs recherchés : étalement de la fréquentation dans l'espace à l'échelle du Grand Site, et dans le temps (saisonnalité), maintien des pics de fréquentation à des niveaux acceptables, gestion des fréquentations spatiales différenciées afin d'éviter tout conflit d'usage.

A cet effet, une étude globale de la fréquentation devra être menée à court terme afin de redéfinir une méthodologie pertinente à l'échelle du nouveau périmètre du Grand Site et ainsi mettre en place les outils adéquats

(tels des éco-compteurs sur Concors).

Elle permettra d'établir un bilan comparatif avec les études et bilans menés depuis une quinzaine d'années maintenant sur le territoire.

Observatoire des publics

Comme cela a été le cas lors des précédentes enquêtes de fréquentation réalisées respectivement en 1995 et 2010, cette nouvelle étude s'attachera à apprécier la satisfaction des visiteurs et leurs attentes, en relation avec les enquêtes réalisées par les structures touristiques telles que Provence Tourisme et les autres offices du tourisme locaux.

Mesure 3A11 : Evaluer les retombées socio-économiques locales du label

En complément de la fréquentation proprement dite, un suivi des retombées socio-économiques de la gestion collective (soit par l'ensemble des acteurs du territoire) du Grand Site Concors-Sainte-Victoire sera effectué pour l'ensemble du territoire. L'impact du Grand Site labellisé sur l'économie locale pourra être mesuré à deux niveaux :

- les retombées économiques et sociales directes liées aux activités et à son attractivité ;
- les effets économiques et sociaux induits par le Grand Site, en termes d'utilisation de son image et de sa notoriété, d'effets sur le volume des ventes commerciales, d'effets sur la valeur marchande des biens et produits locaux (notamment pour les bénéficiaires porteurs du logo)...

Cette étude s'intéressera enfin à l'impact social de la gestion et de l'animation du Grand Site, et analysera l'évolution de la qualité de vie des habitants du territoire, les loisirs et les activités locales, l'appropriation des valeurs du Grand Site par les habitants.

²⁵ <http://sentinelles.sportsdenature.fr/>

AMBITION B Le Grand Site Concors Sainte-Victoire, un territoire d'excellence patrimoniale

Poursuivre et renforcer la protection, la restauration et la gestion durable des qualités paysagères et environnementales.

Objectif 4B : Paysages

Le paysage est la grande force immédiatement visible et sensible qui traverse tout le territoire, le lie et le caractérise. Mais cette force reste un bien commun extrêmement fragile qu'il faut protéger et valoriser.

Il va permettre de recomposer par unité biogéographique et penser la cohérence entre le développement urbain, la préservation de la nature et le développement des agricultures.

Mesure 4B12: Traiter les sites et points dégradés

La richesse et la diversité des paysages du Grand Site constituent un enjeu majeur, objet d'actions de protection et de gestion initiées de longue date. Dans la continuité des actions menées, cette mesure prioritaire vise à parfaire l'état paysager du Grand Site. Si les qualités paysagères sont globalement préservées et gérées, le territoire est soumis à des atteintes naturelles (dont le risque incendie)

et des éléments d'agressions d'origine anthropique liés à la fréquentation et aux usages.

Il est nécessaire d'avoir une vision globale des atteintes paysagères du Grand Site et d'agir, pour les résorber, à cette échelle. Il s'agit en particulier de :

- actualiser et élargir au site classé du massif du Concors l'inventaire des points noirs paysagers avec programme pluri-annuel de résorption ;
- poursuivre l'enfouissement du réseau aérien ;
- poursuivre la suppression des dépôts et sites dégradés (gravats, carcasses de véhicules, pneus...) ;
- poursuivre l'intégration des points de collecte de tri aux portes des espaces naturels composant le territoire du Grand Site ;

À très court terme, la Direction Grand Site et ses partenaires souhaitent accroître et amplifier ces actions par une sensibilisation des habitants, des journées citoyennes de nettoyage du Grand Site... Dès 2019, sera lancée une opération de nettoyage au sein d'un espace nouvellement inscrit dans le périmètre du Grand Site qu'il reste à définir collectivement, en évacuant l'ensemble des dépôts sauvages.

Mesure 4B13 : Intégrer les nouveaux enjeux de la transition énergétique

Acteurs engagés de la transition écologique, les Grands Sites de France se positionnent en faveur d'une transition énergétique anticipée et planifiée au niveau local, compatible avec la préservation du paysage. En plaçant le paysage au cœur de leurs projets de déve-

loppement et d'aménagement, ils contribuent par un ensemble d'actions concrètes à la démarche d'expérimentation animée par le ministère de la Transition écologique et solidaire et les collectivités locales.

Sur le territoire du Grand Site Concors Sainte-Victoire, il sera répondu à ces enjeux dans le cadre du Plan Climat Métropolitain ; une intégration dans les documents de planification côté Var sera apportée également. La Direction du Grand Site y relayera le positionnement du Réseau des Grands Sites de France approuvé par l'assemblée générale le 30 mai 2018 :

- que la dimension paysagère soit renforcée dans les documents de planification spatiale (SCOT, PLUI, PLU, Carte communale, charte de PNR), ainsi que dans les plans à grande échelle traitant d'énergie et de climat, les SRADDET ainsi que les Plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET), avec accompagnement financier des collectivités sur la dimension paysagère des choix énergétiques et la planification ;
- que des schémas d'orientation issus des SRADDET, auxquels les gestionnaires de Grands Sites de France et des autres espaces protégés sont associés, soient déclinés à l'échelle des départements ou des PAECT, permettant une planification des choix énergétiques, de façon notamment à garantir des «zones de respiration paysagère» et éviter la saturation des paysages par les parcs éoliens ;
- que des études d'aires d'influence paysagère et naturaliste autour du Grand Site de France labellisé soient engagées sans attendre afin de définir de façon précise,

en amont de l'émergence de projets de développement éolien, les zones pouvant accueillir de l'éolien et celles où il doit être exclu, comme cela est fait pour les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco ;

- que les périmètres des enquêtes publiques relatives à des projets éoliens soient élargis à l'échelle pertinente de leur impact paysager effectif au regard des hauteurs croissantes des éoliennes (240 mètres), et que les structures gestionnaires de Grands Sites de France labellisés ou en projet ainsi que les autres gestionnaires d'espaces protégés soient systématiquement consultés sur les projets éoliens qui les impactent ;
- qu'une concertation formalisée et permanente soit organisée entre les structures gestionnaires de Grands Sites de France et les services instructeurs de l'Etat, permettant une information réciproque le plus en amont possible sur les projets et leur analyse concertée, comme cela a déjà été initié avec profit sur quelques sites membres du Réseau. Cette concertation doit permettre une prise en compte sérieuse des enjeux paysagers, les objectifs des démarches Grands Sites de France portées par les collectivités et l'Etat, et favoriser l'acceptation sociale des projets.

La définition préalable d'aires d'influence paysagère et naturaliste liées aux projets d'éoliennes, de parcs et centrales solaires sera réalisée au travers d'une étude copilotée par les services de l'Etat (DREAL) et la MAMP (Direction du Grand Site).

Mesure 4B14 : Traiter le risque incendie et assurer une gestion forestière durable

Rappel : il est important ici de rappeler deux points en lien avec la DFCI, pilier fondateur du Grand Site Sainte-Victoire :

- dès l'élaboration du premier «PIDAF Grand Site» en 2003, la protection incendie a été pensée de manière intégrée, comme une composante de la gestion globale du site. En effet, ce PIDAF n'avait pas la seule vocation de DFCI mais intégrait les notions de paysage, d'urbanisme, de fréquentation, de biodiversité, de patrimoine, etc... Cette démarche s'est poursuivie également dans le cadre du PMPFCI datant de 2015 désormais en vigueur ;
- de nombreux efforts ont d'ores et déjà été réalisés pour diminuer, voire améliorer, l'impact des travaux forestiers (incluant les travaux DFCI) sur le territoire du Grand Site : élaboration et désormais application du guide paysager des pratiques sylvicoles, annexes vertes et sites.

Soumis à une situation climatique chaude, sèche et souvent venteuse, doté d'une végétation de type méditerranéenne, le territoire du Grand Site Concors Sainte-Victoire est sujet à des risques d'incendie élevés, récurrents et importants quant aux dégâts occasionnés sur les paysages et leurs biotopes.

Cette problématique depuis toujours intégrée et transversale doit être désormais déclinée sous l'angle d'un plan de gestion éco-paysagère du Grand Site.

En particulier, seront mis en œuvre au cours de ces 6 prochaines années avec intérêt les éléments suivants par l'ensemble des acteurs

concernés :

- le maintien et le développement d'un paysage ouvert, notamment par une extension des zones agricoles et viticoles, une remise en culture des terrasses présentes sur les pentes et le redynamisation de l'activité agro-pastorale ;
- la création de coupures paysagères du couvert végétal (pouvant jouer un rôle de coupures de combustibles mais aussi ouverture de milieux favorables à la biodiversité...) ;
- la sensibilisation des habitants par des campagnes d'information sur le thème du débroussaillage réglementaire ;
- la mise en place d'un dispositif d'information et de surveillance cohérent entre les Bouches-du-Rhône et le Var en vue de protéger les usagers des massifs des risques d'incendie ;
- la création d'aménagements (coupe-feux, accès...) et d'équipements (citernes DFCI) intégrés dans le paysage pour faciliter les opérations de lutte et de prévention (éviter les départs de feu) ; se reporter à l'objectif stratégique 2A (mise en œuvre du PMPFCI) ;
- la réalisation d'une charte des travaux et équipements DFCI.

Dans cet esprit et de manière plus globale, le récent Plan de Massif de Protection des Forêts contre les Incendies sera suivi et complété à l'échelle du nouveau territoire du Grand Site (avec l'intégration de deux communes du Var : Rians et Pourrières) avec l'ensemble des collectivités et organismes compétents.

Dans la continuité des actions de préservation

des forêts contre les feux, l'avenir des massifs forestiers du territoire labellisé, aujourd'hui partagés entre une très grande majorité de domaines privés et quelques domaines publics doit faire l'objet d'un projet forestier collectif en faisant évoluer notamment la charte forestière de territoire achevée en 2011. La forêt est intimement liée, imbriquée au territoire du Grand Site, subissant des pressions anthropiques (urbaines, agricoles). Assurer une gestion forestière durable sur le territoire du Grand Site Concors Sainte-Victoire signifie garantir une gestion multifonctionnelle et exemplaire, respectueuse des fonctions économiques, écologiques et sociales de la forêt à destination des générations futures.

Une charte forestière métropolitaine composée d'orientations stratégiques guidant des actions opérationnelles mises en œuvre par le conseil de territoire d'Aix-en-Provence permettra de dynamiser les actions sylvicoles déjà en cours.

L'adéquation cohérente entre les plans d'aménagements forestiers des forêts publiques et des forêts privées sera recherchée autant que possible. *Les deux massifs composent une vaste entité éco-paysagère constituant un ensemble forestier préservé aux portes de l'agglomération aixoise ; il est essentiel de maintenir une identité cohérente et durable de ces paysages forestiers qui ne s'arrêtent pas à des limites administratives, foncières).*

Mesure 4B15 : Elaborer une charte de préconisations d'aménagements des aires d'accueil du public du Grand Site

Les aires d'accueil constituent les sites d'accès principaux du public dans le Grand Site. Leur

aménagement, réalisé dans les plus strictes règles du développement durable, doit être le reflet des valeurs du Label : exigence de qualité, sobriété, respect de la biodiversité.

Si certaines aires doivent être aujourd'hui réhabilitées, d'autres restent entièrement à concevoir. Il apparaît donc intéressant, dans le cadre de l'unité paysagère et d'aménagement portée par le nouveau projet de label Grand Site de France, de lancer une étude en collaboration avec l'inspection des sites et les architectes des bâtiments de France ainsi que les départements des Bouches du Rhône et du Var pour définir les principes d'aménagement de ces aires, en termes d'architecture, matériaux, accessibilité, plantations, équipements... L'objectif étant que les préconisations ainsi définies soient traduites sous la forme d'une charte de préconisations approuvée en Commission Départementale de la Nature des Sites et Paysages, afin de faciliter la mise en œuvre des travaux sur le site par les maîtres d'ouvrage concernés et de favoriser l'unité paysagère au sein du périmètre.

Mesure 4B16 : Traiter les perspectives paysagères depuis le réseau routier et les villages balcon extérieurs

Le Grand Site Concors – Sainte-Victoire bénéficie d'un réseau routier qui maille le territoire, relie les cœurs de villages en empruntant les lignes hautes ou basses du relief. Il offre un jeu de perspectives en faveur du grand paysage. Ces emboitements d'échelles se découvrent notamment depuis les routes finement tracées dans le paysage, y compris les infrastructures viaires majeures que sont l'autoroute A8, A51 et la route nationale N7.

Pour autant, les abords de ces routes qui composent les premiers plans restent le plus souvent peu soignés au regard de la qualité d'ensemble. Ils sont gagnés et fermés par la végétation et la publicité à outrance, présentent des accotements sommaires parfois peu sécurisés.

L'ambition est de lancer une réflexion sur l'entretien des abords de routes et de la végétation afin de maintenir les panoramas somptueux qui s'offrent aux visiteurs, à l'image des cônes de vue préservés dans le cadre de la Directive Paysage Alpilles. Ce travail se réalisera en partenariat avec l'Etat, les Départements des Bouches-du-Rhône et du Var et les communes, gestionnaires des routes du Grand Site qui assureront la maîtrise d'ouvrage des travaux de gestion raisonnée de la végétation et d'aménagement/sécurisation des accotements.

Par ailleurs, la découverte de la mosaïque paysagère composant le Grand Site reste faiblement promue au regard depuis les territoires extérieurs au Grand Site. Il sera intéressant d'atténuer ce constat par la mise en valeur de belvédères, d'espaces publics et d'aires (naturelles) de stationnement extérieures au territoire du Grand Site notamment là où Concors et Sainte-Victoire éclatent au regard (démarche partenariale à mener avec les territoires concernés, à l'image de l'expérience de Fuveau, village en position de balcon sur Sainte-Victoire).

Objectif 5B : Biodiversité et préservation des milieux

Les sites Natura 2000 possèdent une biodiversité exceptionnelle qui fait l'objet d'une gestion visant à la préserver et la valoriser auprès du grand public. La continuité sur 2019-2025 de la gestion actuelle permettra de conserver des superficies aux milieux naturels et aux paysages exceptionnels réparties sur le Grand Site.

Depuis l'origine, la préservation des richesses écologiques du Grand Site est au cœur des actions portées par les acteurs du territoire. Cette démarche sera renforcée et appuyée de manière à accroître la biodiversité ; cet objectif vise la dynamique d'excellence environnementale qui anime le territoire du Grand Site.

Mesure 5B17 : Suivre et gérer les sites Natura 2000, préserver les autres zones naturelles d'intérêt

La gestion du Grand Site repose sur la poursuite des actions et travaux existants visant le maintien d'espèces protégées.

Il s'agira notamment de :

- coordonner les actions d'entretien et de suivi des milieux ;
- étudier les possibilités de réouverture de milieux ;
- faciliter les partenariats avec les acteurs locaux pour gérer durablement les sites ;
- accompagner les travaux d'aménagements et de mise en fréquentation des sites afin d'éviter les impacts sur la biodiversité ;

- appuyer et accompagner les actions d'information et de communication auprès du grand public ;

- Coordonner les programmes de suivi des populations (chevreuils, perdrix, etc.).

Mesure 5B18 : Ouvrir des milieux

La mosaïque de milieux naturels du territoire a été façonnée par la présence humaine depuis des millénaires. Avec le déclin du monde rural et le déclin des activités traditionnelles, la forêt est entrée dans un processus d'évolution naturelle de la végétation.

Or le maintien de milieux ouverts est une priorité :

- pour la prévention des incendies, notamment les coupures de combustibles ;
- pour le maintien d'un paysage provençal typique ;
- Pour préserver une biodiversité méditerranéenne : les secteurs prioritaires étant les pelouses d'altitude et les milieux ouverts du versant sud de la montagne.

Cet objectif nécessite de mener des politiques volontaristes au titre de la DFCI, de Natura 2000 et d'opérations de reconquête paysagère. Coûteux lorsqu'ils doivent être répétitifs et limités par des contraintes foncières, ces programmes ne peuvent suffire à maîtriser la recolonisation forestière. Il convient donc de soutenir activement des activités socioéconomiques de gestion de l'espace favorables à la prévention des incendies, et à la préservation de la biodiversité et de la qualité paysagère. (La charte forestière métropolitaine contribuera à atteindre cet objectif).

L'entretien de l'espace par les troupeaux peut concerner d'importantes surfaces, rendant ainsi pertinentes les interventions préalables de réouverture de milieu. Avec une viticulture dynamique et des productions de grandes cultures bien présentes, le partenariat avec le monde agricole doit porter sur la valorisation des pratiques favorables à la biodiversité.

Les forestiers du territoire du Grand Site ont exprimé leur souhait engagé d'être associés à l'application de cette mesure.

De son côté, l'activité agricole a aménagé, façonné et entretenu une partie du Grand Site et de ses paysages. Un accompagnement des exploitants volontaires pour mettre un projet environnemental sur leur exploitation sera poursuivi, avec notamment l'édition d'un guide des bonnes pratiques à l'ouverture des milieux.

Enfin, l'activité cynégétique participe également à la gestion de la biodiversité. La Direction du Grand Site accompagnera le Groupement d'Intérêt Cynégétique et Faunistique Sainte-Victoire et les sociétés de chasse dans la mise en œuvre du schéma local de gestion cynégétique. Il s'agira ici d'inciter à la mise en œuvre d'actions partenariales de réouverture des milieux et de remise en culture. En fonction des besoins, la Direction du Grand Site apportera un accompagnement administratif et technique des porteurs de projets, ou prendra en charge la maîtrise d'ouvrage de la démarche notamment sur les secteurs stratégiques (biodiversité et DFCI).

Mesure 5B19 : Restaurer des milieux agricoles spécifiques

La poursuite de la protection et la restauration des milieux agricoles est primordiale sur le territoire du Grand Site Concors Sainte-Victoire ; en effet, ces milieux représentent de véritables noyaux de biodiversité, constituant des refuges et aires d'alimentation pour les populations fauniques et floristiques.

Dans un cadre plus large, la mise en réseau de ces espaces (friches, bandes riveraines végétalisées, haies brise-vent, etc.) interconnectés aux espaces forestiers boisés pourrait bonifier la résilience des écosystèmes et agir à titre de corridors écologiques.

L'implication des acteurs du monde agricole présents sur le territoire constitue une condition essentielle afin de mener les différents projets possibles.

Les terres en zone agricole étant majoritairement de tenure privée, une démarche de sensibilisation et de conservation volontaire avec les propriétaires doit être engagée afin d'assurer la protection à long terme de ces milieux spécifiques, identitaires de ce territoire de Provence.

Avec la Direction du Grand Site comme coordinateur, un « cahier du propriétaire » pourra être réalisé afin de les sensibiliser à la biodiversité et au paysage qualifiant leurs espaces et aux gestes à poser pour en assurer l'intégrité écologique et paysagère.

Des réunions d'information et de sensibilisation pourront être également organisées en collaboration avec les acteurs du monde agricole, en particulier ceux de la viticulture, afin de les accompagner et les soutenir dans

les démarches de restauration et valorisation volontaires.

Mesure 5B20 : Soutenir les activités agropastorales

La Biodiversité du territoire du Grand Site Concors Sainte-Victoire, riche mais fragile repose en partie sur le maintien des milieux ouverts.

Une activité agropastorale, pratiquée de façon extensive, favorise le maintien ou la restauration de ces milieux en limitant la dynamique naturelle de fermeture, et contribue ainsi à la préservation d'espèces rares ou protégées, végétales et animales inféodées à ces espaces particuliers.

L'enjeu pastoral est une priorité. Le maintien des quelques troupeaux existants et l'installation d'éleveurs dans des zones propices et à fort enjeu de DFCI et d'entretien des espaces pastoraux, notamment face sud Sainte-Victoire, sont un objectif majeur. Le partenariat avec le CERPAM devra donc être poursuivi.

En effet, le maintien des éleveurs aujourd'hui en activité nécessite des actions spécifiques en fonction des besoins de chacun :

- accompagnement dans les démarches de sollicitation des aides à l'élevage (MAEC) ;
- assistance dans la relation avec les propriétaires (privé ou public), les gestionnaires (ONF) et les usagers des espaces naturels ;
- recherche d'optimisation du pâturage, notamment sur les secteurs à enjeux stratégiques (biodiversité DFCI), par l'accompagnement dans la signature de conventions de pâturage et si besoin la pose d'équipements (parcs, points d'eau)...

L'installation de nouveaux éleveurs devra être soutenue en priorité sur des secteurs stratégiques (Piémont sud Sainte-Victoire, jupe du Cengle, montagne des Ubacs, coupures de combustible prévues au Plan de Massif). Les expériences passées montrent la nécessité de résoudre les problèmes d'installation (logement, équipements, conventions de pâturage) et de mener un important travail d'animation indispensable pour mobiliser tous les acteurs concernés (communes, CERPAM, ONF, CD13, etc.).

En fonction de ces enjeux et du contexte, le niveau d'intervention du Grand Site est gradué. Les actions portent sur :

- l'animation locale pour faciliter l'échange d'information et la prise de décision entre tous les intervenants ;
- l'accompagnement du CERPAM, des communes et des éleveurs dans les démarches administratives (étude cadastrale, sollicitation d'autorisations administratives...) ;
- le portage ou l'assistance au portage du dossier administratif et technique d'installation ;
- le soutien à l'acquisition, la construction ou la mise à disposition d'équipements (matériel, bâtiment, etc.).

Objectif 6B : Patrimoines ruraux et vernaculaires

Les patrimoines apportent une valeur culturelle et historique au paysage du Grand Site Concors Sainte-Victoire. Ils fonctionnent comme un repère spatial et temporel. Chapelle, restanque... constituent autant de points de repères visuels, des éléments fixes qui donnent une échelle au paysage, témoignent de l'histoire des lieux. Construits le plus souvent avec les matériaux locaux, ils reflètent la valeur du travail des hommes qui les ont réalisés. Aujourd'hui, certains éléments se dégradent ou disparaissent du fait des changements de pratiques, d'usages ou encore par manque d'entretien, de vandalisme.

Mesure 6B21 : Animer l'inventaire des patrimoines d'intérêt local

Un travail de terrain réalisé ces dernières années a permis d'inventorier 250 éléments de patrimoines qu'il serait intéressant de restaurer. Le comité patrimoine composé de la DRAC (conservateur au SRA), du SDAP (Architecte des Bâtiments de France), de la DREAL (inspecteur des sites), du CAUE (architectes du secteur) et du Grand Site, créé en 2014, a ainsi réalisé un travail de priorisation sur la base du diagnostic existant. Une connaissance sur les patrimoines géologique et paléontologique enrichira cet inventaire patrimonial.

Il sera mis en œuvre au travers d'un programme de travaux pluriannuel avec identification des différents financements. Il s'agira également de restaurer les éléments patrimoniaux dégradés.

Dans un souci de pérennité des actions me-

nées, la nécessité d'entretien des patrimoines ayant fait l'objet d'une intervention sera soulignée auprès des propriétaires, en termes de suivi sanitaire structurel, débroussaillage. L'entretien étant en effet à leur charge.

De même, ils seront sensibilisés à l'entretien des abords de leur patrimoine en cohérence avec la dimension patrimoniale de l'esprit des lieux. Certains bâtis sont à ce titre exemplaires et peuvent être utilisés comme patrimoine pilote des actions d'entretien des abords à réaliser :

Le diagnostic de 2014 permettra également la création d'une base de données opérationnelle partagée pour notamment :

- créer des sessions d'utilisateur en cas de demande ;
- répondre aux questions des utilisateurs ;
- mettre à jour les données ;
- animer des programmes de travaux.

Mesure 6B22 : Développer des parcours de découverte des patrimoines

Le Grand Site Concors-Sainte-Victoire recèle un ensemble de patrimoines à faire découvrir au public : vernaculaire, agricole, rural, naturel et paléontologique ; Différents sentiers de découverte, mixant les patrimoines, seront mis en place sur le territoire afin de proposer une découverte de l'histoire locale, à l'exemple d'un circuit de l'eau le long du canal du Verdun, d'un parcours de découverte autour des richesses paléontologiques ou bien de l'histoire liée au barrage Zola.

AMBITION C Le Grand Site Concors Sainte-Victoire, un territoire d'accueil maîtrisé

Organiser, gérer, maîtriser intelligemment la fréquentation.

Objectif 7C : Stratégie d'accueil partagée et découverte du Grand Site

Expression de la carte mentale : cohérence de la signalétique, affichage illégal, schéma d'accueil du public.

Mesure 7C23 : Réaliser un schéma d'accueil du public

Le Grand Site tient une place particulière dans l'offre de découverte du territoire au même titre que les parcs nationaux (PN), les parcs naturels régionaux (PNR) et les espaces naturels sensibles (ENS) présents au sein de la Métropole Aix Marseille Provence.

L'accueil du public y constitue l'un des cœurs de mission historiques de la Direction du Grand Site et contribue à la gestion durable du Site, au même titre que la DFCI et la gestion écologique (notamment animation Natura 2000).

Dans ce cadre, la politique d'accueil du public du Grand Site Sainte-Victoire s'appuie sur une stratégie partagée avec l'ensemble des partenaires du territoire labellisé.

Les mêmes grands principes, en terme d'aménagements et de communication, ont toujours prévalu.

La montagne Sainte-Victoire n'a jamais constitué pour ses gestionnaires un objet de promotion touristique, ce qui la distingue au regard des politiques développées par les organismes en charge du tourisme à l'échelle du département et de la région. Ce positionnement est nettement affirmé aussi bien par ses élus que par ses pratiquants. Depuis 2015, avec la Charte pour un tourisme durable en Pays d'Aix, ce sont les principaux acteurs touristiques locaux qui se sont engagés dans la co-construction d'une politique d'accueil et de communication qui préserve les paysages et les valeurs du Grand Site.

Le caractère emblématique et montagnard de Sainte-Victoire attirera toujours les randonneurs qui sont les bienvenus sur des espaces préservés. Sur Concors, le développement de circuits thématiques et d'itinéraires en balcon permettra d'offrir d'autres modalités de découverte du Grand Site.

Mais sur Sainte-Victoire elle-même, la ligne de conduite mise en place il y a plus de 20 ans reste inchangée :

- sur la base d'un schéma d'accueil du public (document cadre à actualiser entre 2019 et 2021), des aires d'accueil sont réalisées en stricte périphérie du site classé. Elles sont d'une très grande sobriété et réparties judicieusement afin d'optimiser la diffusion des flux ;

- sur la base d'un schéma des itinéraires, les sentiers historiques sont entretenus et des boucles sont développées hors du site classé à proximité des villages souvent en lien avec des réhabilitations d'objets patrimoniaux.

L'ensemble bénéficie d'un entretien courant et de travaux d'engorgement pour garantir la préservation des milieux et paysages et la sécurité des visiteurs et usagers.

Aujourd'hui, avec l'extension du périmètre, cette stratégie passe par la réalisation à court terme (entre 2019 et 2021) d'un document cadre, le schéma d'accueil du public, étendu au nouveau périmètre du Grand Site.

Mesure 7C24 : Déployer la signalétique sur l'ensemble du Grand Site

Les massifs de Concors – Sainte-Victoire offrent un espace d'activités de pleine nature de très grande qualité : des paysages prestigieux et un patrimoine riche, des réseaux d'itinéraires et de sites d'accueil, un territoire préservé de tout aménagement et équipement lourd.

Pour les massifs de Concors, les actions viseront à organiser un accueil du public qui privilégiera la périphérie des massifs. Cet accueil intégrera aussi la notion de développement local, par la mise en place de circuits au départ des villages et les liens avec les acteurs économiques locaux.

Signalétique directionnelle de randonnée pédestre

Le schéma de sentiers Concors étudié ces dernières années doit encore être validé. Il nécessitera le développement d'une signalétique

directionnelle au départ des cœurs de villages. Elle sera harmonisée avec celle déjà mise en place par le Département des Bouches du Rhône pour le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée (PDI-PR). Elle visera à valoriser les boucles locales et les liaisons inter-villages.

Mobiliers bois d'information du public

En cohérence avec les actions en cours sur Sainte-Victoire, sur le Concors, l'information sur site avec l'implantation de panneaux informatifs sera privilégiée dans les cœurs de villages, à proximité des offices de tourisme et en concertation avec les équipes municipales.

Signalétique routière

L'identification de «portes d'entrée» du Grand Site sera renforcée avec l'implantation de panneaux routiers de localisation de type E33a. Ces panneaux normalisés de signalisation routière sont destinés à porter connaissance à la connaissance des usagers qu'ils pénètrent dans un espace protégé, un Grand Site de France.

L'arrêté du 31 juillet 2015 relatif à la signalisation des Grands Sites de France et des sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial offre à présent la possibilité aux communes d'afficher leur appartenance à un site labellisé Grand Site de France par l'apposition d'un panneau de signalisation routière de type E33b.

Pour renforcer l'identité du territoire et sensibiliser les acteurs locaux à cette appartenance, cette signalétique sera proposée à l'ensemble des communes du périmètre.

Objectif 8C : Equilibre des fréquentations et Pratiques en espace naturel

Mesure 8C25 : Redynamiser les chartes existantes : manifestations, tourisme durable

Charte des manifestations

La charte des manifestations, qui a été signée en 2008, a permis de protéger les milieux, de gérer la fréquentation et a servi de lien avec la vie événementielle du territoire.

Après 10 ans, il convient cependant de faire un bilan approfondi de son fonctionnement et, avec l'élargissement du territoire, de vérifier son adéquation avec la vie associative des nouvelles communes. Il convient d'essayer d'anticiper les événements qui pourraient être reliés à des pratiques émergentes, et d'examiner si la Charte doit ou non être révisée. Dans tous les cas, un travail de fond et devra être entrepris auprès des associations des communes. En effet, ce cadre d'action ne doit pas être perçu comme un outil d'anticipation et de prévention de la surfréquentation ou de l'altération des milieux dans certains secteurs, et il recherchera à éviter les conflits d'usage.

De même, un travail devra être réalisé avec les préfetures du Var et des Bouches du Rhône au sujet des déclarations d'incidences pour les manifestations.

Ce travail sera conduit en cohérence avec la CDESI.

Charte de la pratique de l'escalade et de l'équipement des voies

Le dispositif de conventionnement et d'entretien des sites portés jusqu'en 2016 par la Fédération Française de la Montagne et de

l'Escalade (FFME), délégataire de l'activité au nom du ministère des sports. La FFME a été récemment mise en difficulté par le jugement du Tribunal de grande instance de Toulouse, qui a la suite d'un grave sinistre l'a condamnée à réparer le préjudice subi par des pratiquants.

Ces conventions engageaient une délégation de responsabilité quant à l'organisation de la pratique de l'activité escalade sur le territoire du propriétaire, la FFME devenant sur le principe gardienne des sites et des biens au sens de l'article 1242 du code civil. Cette condamnation accroît le risque de refus des propriétaires (souvent privés) d'accepter la pratique de cette activité sur leur propriété. De nouvelles solutions sont donc à élaborer en concertation avec l'ensemble des acteurs pour pérenniser la pratique de l'escalade en milieu naturel.

Pour ce faire une concertation a été lancée au travers du comité technique escalade du Grand Site pour actualiser les principes régissant l'équipement, le rééquipement, l'entretien des voies d'escalade et la responsabilité de chacun depuis le pratiquant, l'équipeur, l'association ou fédération, l'accompagnateur ou guide, et le propriétaire. Sainte-Victoire étant un lieu historique permettant de pratiquer tous les types d'escalade toute l'année, l'objectif de la future charte sera de valider ces principes en Commission Départementale des Sites et de Paysages après avis de la CDESI.

La charte escalade du Grand Site repose sur l'identification de différents secteurs : certains ayant vocation à être équipés et d'autres où l'équipement n'apparaît pas souhaitable et doit demeurer exceptionnel. Les associations et fédérations étant garantes de la qualité

du site, le principe d'un débat autour de toute demande sera porté collégialement par le comité de suivi, représentatif de l'ensemble des pratiques avant rapport à la CDESI.

Enfin les opérations d'équipement, de rééquipement et de déséquipement seront portées par les associations qui peuvent bénéficier d'une aide au financement dans le cadre d'une demande de subvention auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Mesure 8C26 : Mettre en place une charte randonnée

Dans la lignée des chartes existantes et relativement bien suivies par les acteurs concernés, le territoire du Grand Site doit désormais bénéficier d'une charte qualité concernant les itinéraires de randonnée.

Le territoire du Grand Site présentant une forte densité d'itinéraires sur lesquels diverses activités peuvent être pratiquées, le balisage doit parfois être complété par l'implantation de différents mobiliers de signalisation, pour répondre aux besoins d'information et d'orientation des usagers.

La charte qualité du balisage et de la signalétique des itinéraires de randonnées vise à poser les principes les concernant afin qu'ils soient concertés, cohérents et lisibles à l'échelle du territoire du Grand Site, parmi les nombreux acteurs associatifs et institutionnels qui le parcourent.

Les principes envisagés sont les suivants :

Premier principe :

la signalétique directionnelle ne remplace pas le balisage ; elle le complète lorsque celui-ci ne suffit pas à guider le randonneur,

notamment dans le cas de superposition d'itinéraires, de jonction ou de séparation d'itinéraire.

Selon les milieux naturels d'implantation, il conviendra d'adapter cette signalétique directionnelle : le nord du territoire (Concors, Vautubière, les Ubacs) ayant un couvert végétal et forestier plus dense, sera plus propice au développement d'une signalétique verticale. A contrario, la face sud de Sainte-Victoire présentant une végétation plus rase avec des milieux ouverts donnant à voir le paysage, il conviendra de privilégier un balisage au sol et dans les cas où la complexité des réseaux d'itinéraires impose un fléchage directionnel, il conviendra de limiter les implantations voire d'adapter le modèle.

La gestion de l'information sur les lames devra par ailleurs être concertée à l'échelle du territoire et être conforme aux normes nationales de balisage :

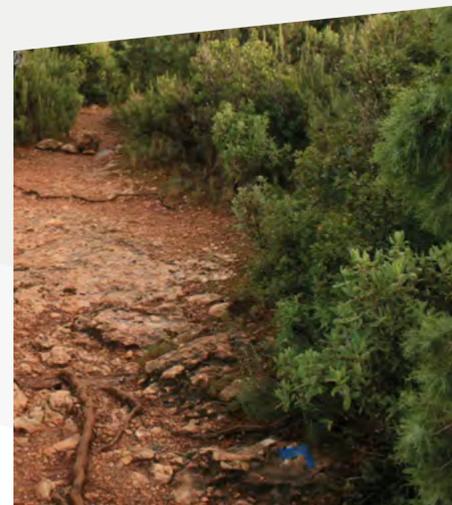
- ainsi les bagues cerclant la partie haute des poteaux devront systématiquement indiquer le nom du lieu-dit, l'altitude et ses coordonnées GPS exprimées en Lambert93 et / ou en WGS84.
- les lames pourront valoriser les boucles locales et les boucles présentes dans les topo guides et sur les mobiliers bois.

Second principe :

sur le territoire du Grand Site, plusieurs intervenants peuvent opérer en matière de balisage et de signalétique. Une coordination de la gestion des réseaux doit être assurée, de manière formelle ou informelle, afin d'éviter les confusions, les traitements différenciés des mobiliers et des informations contenues dans ces derniers. Une cohérence d'ensemble sera recherchée dans les pratiques d'intervention sur le milieu et dans les résultats.

Troisième principe :

une charte du balisage et de la signalétique des itinéraires de randonnée est un repère méthodologique et technique ; cependant, elle ne saurait fournir la réponse à l'ensemble des cas de figures qui peuvent être rencontrés sur le terrain. C'est aux acteurs en charge de la conception des contenus de trouver les



Balisage de randonnée sur le sentier Imoucha (source : photo ONF)

solutions les plus pertinentes pour traiter les cas particuliers, en veillant à respecter l'esprit général de la charte et les grands principes de gestion des informations, notamment en conservant l'Esprit Grand Site et le reflet de ses valeurs.

Quatrième principe :

échanger et communiquer les données numériques de terrain (Open Data) afin de créer une base de données commune. L'ensemble des partenaires sera concerté pour qu'une base commune, si possible exhaustive, soit constituée.

Le résultat devra permettre à chacun d'utiliser, de réutiliser et de redistribuer ces données dans une perspective d'interopérabilité.

La mise en œuvre de cette charte s'inscrit pleinement dans le comité technique randonnée co-animé par la Direction du Grand Site de la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Direction de l'Environnement du Département des Bouches-du-Rhône et étendue aux institutions intégrées au nouveau périmètre.

Mesure 8C27 : Développer des complémentarités entre le Grand Site et les territoires alentours

Cette logique de l'offre répond à des demandes des acteurs économiques et touristiques locaux, et vise à orienter les formes de découverte et de partage du territoire et de ses ressources. Il s'agira :

- d'initier et apporter un concours aux initiatives de création et d'amélioration de l'offre de terrain, en priorité autour de

circuits de randonnée et de visite, de sentiers pédagogiques et de découverte, et sur des thèmes relatifs à l'eau (patrimoine hydraulique de l'époque romaine à nos jours...), au paysage (parcours « les balcons de Sainte-Victoire »...), et au patrimoine géologique et paléontologique, à l'intérieur du site labellisé et autour sur les massifs naturels voisins ;

- de soutenir le développement des activités de sorties et visites nature et patrimoine, en régie avec les gardes nature et en appui des guides et accompagnateurs, autocaristes, tour-opérateurs mais aussi associations, comités d'entreprise ;
- de participer à la diffusion de ces offres, en particulier dans les outils de communication et structures d'accueil du Grand Site. Une priorité est donnée à l'information des visiteurs des possibilités de balades sur le territoire (collection de dépliant décrivant les différentes boucles, site internet...) ;
- de relier la pratique des espaces naturels aux acteurs économiques locaux : hébergeurs, restaurateurs, artisans, producteurs, agriculteurs...

Tout ce processus se fera en collaboration avec la CDESI.

Objectif 9C : Diffusion d'informations de qualité

Mesure 9C28 : Renforcer la qualité de l'accueil sur les lieux très fréquentés de Sainte-Victoire

Les études de fréquentation attestent que les principaux itinéraires de promenade se situent autour des zones de stationnement de Bimont et Roques Hautes. Sur le site de Bimont, principal accès à la montagne Sainte-Victoire, près de 210 000 visiteurs par an sont décomptés.

Sur ce parking, un kiosque a été installé depuis 2016. Compte tenu de sa situation et de sa fréquentation, il joue un rôle fondamental en terme d'accueil des publics, en particulier lorsque les massifs forestiers sont fermés pour cause de risque météorologique incendie. Le kiosque est une structure légère, gérée par la Direction du Grand Site, et a vocation à être maintenue dans le cadre d'un partenariat à renouveler avec la Société du Canal de Provence (SCP), propriétaire du foncier. Sa transformation en un bâtiment pérenne de type espace muséographique, lieu d'exposition et de présentation des productions locales, pourra être étudiée par la Direction du Grand Site en collaboration avec la SCP et l'Inspecteur des Sites en charge du site classé de la Montagne Sainte-Victoire.

La faisabilité de cette action nécessitera d'agir sur plusieurs leviers : la viabilité économique de la solution envisagée, l'accord du propriétaire et de l'exploitant, l'accord de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et des architectes des bâtiments de France. A l'occasion

sera également traitée la question de la salubrité des espaces naturels très fréquentés et non équipés de sanitaires. Par extension, une réflexion spécifique sera conduite sur l'implantation des structures d'accueil du Grand site, et notamment avec la recherche de formes de mutualisation avec d'autres structures : Maison Sainte-Victoire, tenue par le département des Bouches-du-Rhône, Offices de Tourisme...

Enfin, la Maison du Grand Site, également gérée par la Direction du Grand Site, ouverte en plein cœur du village de Vauvenargues depuis 2009, pourra voir ses installations intérieures reprises, pour attirer un public renouvelé, en accord avec la commune, propriétaire des lieux.

Mesure 9C29 : Accompagner la découverte du massif du Concors

L'offre touristique du Grand Site est riche et variée. Elle est multiforme et multithématique tout en restant encore trop centrée sur Sainte-Victoire et la partie sud du territoire.

Le renouvellement du label avec l'intégration complète du site classé du massif du Concors, affirmant la présence physique de ce dernier en cœur de ce territoire d'exception, doit permettre un rééquilibrage dans l'offre. Cette mesure prioritaire regroupe l'ensemble des mesures décrites ci-après pour les faire converger dans la redéfinition de la destination écotouristique qu'est le territoire Concors Sainte-Victoire.

Elle vise principalement à travailler avec la (les) structure(s) en charge du tourisme pour le territoire labellisé et les actions à développer.

Il s'agira de :

- connaître l'état de l'offre existante ;
- valoriser l'inventaire du patrimoine (il se localise essentiellement sur le nord du territoire) ;
- organiser l'offre pour que chacun, quelles que soient la nature et la taille de l'hébergement touristique, puisse bénéficier de retombées de l'attractivité de la destination ;
- créer du récit sur le nord et l'est, et le valoriser ;
- établir un cahier des bonnes pratiques relatives aux actions de promotion (message diffusé, photo représentée...) ;
- accompagner les porteurs de projets publics et privés du territoire dans la recherche de soutiens techniques et financiers.

AMBITION D Un territoire de développement durable

Promouvoir les valeurs du développement durable

Objectif 10D : Maîtrise de la promotion

Mesure 10D30 : Cadre les activités de tournages audiovisuels et l'utilisation du droit à l'image

L'impact économique des tournages audiovisuels génère des retombées très importantes en termes de fréquentation après diffusion de l'œuvre.

A ce jour les sollicitations pour des tournages de productions - essentiellement françaises - dans le Grand Site vont en augmentant. Compte tenu des effets induits qui ne peuvent être résiliés par le site (en termes d'environnement autant que sur la vie locale), la Direction du Grand Site propose un accompagnement bienveillant des tournages afin de permettre la réalisation des images sans renforcer davantage l'attractivité des lieux.

En ce qui concerne les professionnels, les réglementations et le savoir-faire des équipes permettraient que des images soient tournées sans recourir au Grand Site, mais les années d'expérience et de collaborations ont permis aux professionnels du monde de l'audio-visuel de savoir qu'ils trouveront, auprès de la Direction Grand Site Sainte-Victoire, un interlocuteur coopératif et au fait des réalités du territoire, en capacité de répondre à leurs besoins et de faciliter leurs recherches.

Pour la Direction du Grand Site, le bénéfice de ces accompagnements préparatoires aux tournages, est la reconnaissance de son expertise par les professionnels de l'image et le travail se déroule dans un compromis pro-actif qui permet :

- de mieux faire passer les éventuels refus de montrer certains sujets pour lesquels il n'existe pas d'interdit réglementaire précis ;
- de mettre en place les conditions propices à l'éclosion de bénéfices directs ou induits sur le territoire (consommation ou attractivité) ;
- de présenter l'image d'un site beau et riche, vivant mais paisible : l'Esprit des Lieux ;
- de valoriser l'identité du nord, alternative aux paysages de Sainte-Victoire ;
- de refuser l'incompatibilité avec l'image du Grand Site Concors Sainte-Victoire.

Il est donc proposé d'organiser un séminaire animé par France Film et auquel seront conviés les élus. Cet atelier spécifique permettra d'éclaircir la situation réglementaire sur les tournages dans les communes et d'aboutir à des éléments partagés.

Concernant les tournages à l'intérieur des do-

maines départementaux, même si la Direction du Grand Site pourra être sollicitée en tant que de besoin, les autorisations relèvent des procédures propres de la collectivité.

Mesure 10D31 : Partager la promotion touristique avec les Offices du Tourisme et Provence Tourisme

Sainte-Victoire donne une image aux territoires (Pays d'Aix, Métropole, Départements, Région, très utilisée comme vecteur d'attractivité. Il en ressort une fréquentation de l'espace naturel toujours plus en augmentation et souvent, un faible impact économique auprès des acteurs du Site.

Sur la base de la Charte pour un tourisme durable et à l'écoute des projets de valorisation portés par les communes ou les intercommunalités du territoire, il s'agit de partager avec les offices et opérateurs de tourisme intéressés, les critères de qualité des Grands Site de France et les caractères de l'Esprit des lieux qui qualifie le Grand Site Concors Sainte-Victoire.

Des collaborations ponctuelles sur des actions ou des sensibilisations pourront être réalisées par la Direction du Grand Site afin que l'image de qualité qu'il véhicule soit associée à l'acteur du Tourisme.

Pour tester la promotion du Label par le secteur économique local, il a été envisagé pour les professionnels qui œuvrent sur le territoire et collaborent de longue date avec la Direction, de leur reconnaître une possibilité d'afficher leur partenariat.

Le travail en amont qui sera réalisé visera à

une utilisation optimale des images d'espaces naturels et la recherche systématique de visites ou séjours valorisant l'offre locale (hébergement, restauration, productions agricoles, artisanat).

Quatre entreprises du tourisme, partenaires historiques du Grand Site, ont accepté d'entrer dans une démarche expérimentale d'évaluation d'un règlement qui leur permettra d'afficher, via le logo, leur partenariat avec le Grand Site Concors Sainte-Victoire. Cette démarche expérimentale sera menée pour une année et évaluée avant toute poursuite ou extension.

Enfin, la Charte pour un tourisme durable sera portée à connaissance des hébergeurs, prescripteurs auprès de leur clientèle. Ils seront également associés aux démarches de formation menées autour du Label et de l'Esprit des Lieux, durant lesquelles ils pourront échanger avec les acteurs de l'offre touristique du Site. Une meilleure connaissance de l'offre de qualité participera ainsi de la reconnaissance de tout le territoire du Grand Site comme destination d'excellence.

Objectif 11D : Découverte accessible à tous

Mesure 11D32 : Développer une offre d'accueil avec les associations liées aux Personnes à Mobilité Réduite

Il existe, autour de Sainte-Victoire, plusieurs itinéraires accessibles aux personnes en situation de handicap. Plusieurs sont, en totalité ou pour partie, labellisés Tourisme et Handicaps pour un ou deux handicaps. Le sentier de Bibémus, très fréquenté, était, jusqu'en 2018, labellisé pour les personnes à mobilité réduite mais il a perdu son agrément.

La Direction du Grand Site souhaite poursuivre le travail entrepris avec des associations pour tester les lieux accessibles sans que pour autant ils ne soient labellisés. L'objectif sera de viser la certification mais surtout d'enrichir l'offre accessible dont l'information circulera sur les réseaux. Il s'agira également de renforcer les animations pour un public mixte valides/public en situation de handicap lors de la Fête de la Nature voire plus si l'offre s'étoffe. Des projets de mises aux normes pourraient être encouragés. Un travail avec les associations de publics en situation de handicap devra être conduit.

Mesure 11D33 : Favoriser une cohabitation des usages sur le Grand Site

Rassemblant différents usages, la fréquentation du Grand Site est inégalement répartie sur le territoire ; elle est prédominante sur la partie Sainte-Victoire, puis s'atténue assez fortement à mesure que l'on se dirige vers le nord.

Afin de contribuer à une meilleure répartition des flux et des usagers, il sera créé des itinéraires de découverte aux modes de déplacements « doux » assurant la découverte extérieure et intérieure du territoire du Nord au Sud.

A cet effet, seront envisagés :

- l'aménagement de circuits cyclables permettant d'apprécier, pour partie, la mosaïque paysagère du territoire ;
- la mise en place de bornes de location et de recharge de vélos électriques sur différents sites du territoire ;
- le soutien à la communication sur les offres périphériques à Sainte-Victoire ;
- une collaboration avec la direction des routes du Département et la DGA Mobilité de la Métropole pour une meilleure pertinence des horaires, des matériels (bus accessibles et capables de transporter des vélos) et des points d'arrêt.

Afin de contribuer à une meilleure pratique de différentes pratiques pouvant entraîner in situ des situations conflictuelles, en particulier entre la randonnée, le VTT et la chasse, des actions d'informations aux usagers sur la pratique de la chasse en battue seront poursuivies pour contribuer à la volonté de concilier l'activité cynégétique avec la randonnée ou le VTT. La relation entre tous doit être durable ; ils doivent partager un même terrain de jeu et la pratique des uns doit être compatible avec la pratique des autres.

AMBITION E Un territoire à la dynamique urbaine choisie

Tendre vers une cohérence territoriale en matière d'urbanisme et d'architecture

Objectif 12E : Stratégie pour une identité affirmée

Mesure 12E34 : Intégrer le projet de territoire dans les documents de planification

Les documents d'urbanisme (SCOT, PLUi, PLU...) sont des éléments importants permettant aux collectivités locales de concevoir, d'organiser et de réglementer l'usage des sols à des fins urbanistiques, agricoles ou naturelles. Ce faisant, leur mise en œuvre a une incidence directe sur la préservation des paysages.

La compétence relative aux plans locaux d'urbanisme a été transférée le 01/01/18 par les communes à la Métropole.

Le PLUi intercommunal a été prescrit le 18/05/18. Le PADD Plan d'Aménagement et de Développement Durable s'appuiera sur

le SCOT Schéma de COhérence Territoriale et sur les projets existants ; il sera débattu avant fin 2019, pour une approbation en 2022, et une portée jusqu'en 2035. Sa partie diagnostic sera essentiellement alimentée par des données techniques, et le zonage réglementaire fera l'objet d'un travail par groupes thématiques.

L'objectif est d'aboutir à un usage du sol harmonisé sur le Grand Site, le PLUi pouvant constituer l'outil pour avancer sur certains points. Pour ce faire, il est proposé que :

1/ techniquement,

- la Direction du Grand Site diffuse comme porter à connaissance le présent dossier de candidature Label et les études paysagères réalisées (CAUE Sud et Nord, Plan Paysage...) et informe la Direction de l'Urbanisme de toute évolution du territoire qu'elle juge utile

- une OAP Orientation d'Aménagement et de Programmation soit dédiée spécifiquement à Sainte-Victoire

- pour le règlement du PLUi, un zonage spécifique au Grand Site soit instauré pour aboutir à un traitement homogène de ce territoire en termes de protection paysagère et patrimoniale

2/ en ce qui concerne la gouvernance,

- la Direction Grand Site Sainte-Victoire soit invitée à faire partie du Groupe Projet Restreint pour les thématiques relatives à ses compétences

- les maires du territoire du Grand Site puissent s'ils le souhaitent faire partie du COSTRA Comité STRAtégique.

Mesure 12E35 : Elaborer un plan paysage sur le territoire du Grand Site

La démarche plan de paysage permet d'appréhender dans le temps l'évolution des paysages et du cadre de vie, et de définir le cadre de cette évolution induite par la mise en œuvre des politiques publiques sur le territoire du Grand Site Concors Sainte-Victoire. Elle est aussi une démarche concertée associant les acteurs locaux (élus, entreprises, associations, etc.) et les populations au service d'un projet de territoire.

Le plan de paysage a une vertu anticipatrice des conséquences paysagères des politiques d'aménagement et de développement à l'œuvre sur un territoire et facilite ainsi la décision en amont de la manière dont les acteurs et les populations souhaitent et envisagent de le voir évoluer.

Il garantit par conséquent la cohérence des différentes interventions sur un territoire, en se référant aux principes et objectifs de qualité paysagère définis préalablement.

En s'appuyant sur les études paysagères développées dans le cadre des dossiers de classement des sites de la Montagne Sainte-Victoire et du massif de Concors puis plus récemment sur les études paysagères sur les piémonts sud de Sainte-Victoire et piémonts nord de Concors (étude en cours), il sera proposé dès 2019 la réalisation d'un plan de paysage du territoire du Grand Site Concors Sainte-Victoire dans le cadre de la politique mise en place par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

La réalisation de ce plan de paysage sera l'occasion de mobiliser les forces vives du

territoire autour de l'avenir des paysages et d'intégrer cette problématique dans les politiques qui seront menées localement. Il devra être en cohérence avec l'Atlas des Paysages des Bouches-du-Rhône, qui sera engagé en 2019.

Mesure 12E36 : Promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité et identitaire

L'implantation traditionnelle des villages présents sur le territoire du Grand Site Concors Sainte-Victoire compose avec leur environnement, façonnant ainsi un paysage pittoresque « à l'esprit de village »... en hauteur sur des pitons rocheux, des buttes ou promontoires (Meyrargues, Saint-Paul-lez-Durance, Pourrières) ; en piémont (Puylobier, Peyrolles) ; dans des vallons (Jouques, Vauvenargues).

Il convient de valoriser ces silhouettes rurales, ainsi que les tissus urbains traditionnels encore compacts. Il convient aussi d'assurer une bonne insertion architecturale, paysagère et urbaine des futurs bâtiments (forme, volume, orientation, stationnement...). L'objectif sera de cibler les caractéristiques propres du bâti sur ce territoire et de faire des préconisations à suivre en lien avec ces spécificités.

La trame agricole fait pleinement partie du paysage caractéristique du territoire du Grand Site Concors Sainte-Victoire. Il existe une véritable identité rurale avec son architecture provençale à mettre en valeur. A cet effet, le paysage construit, l'ensemble du bâti, représente le principal risque de détérioration des paysages sur ce territoire.

Les silhouettes villageoises participent pleinement à l'identité paysagère des lieux. Elles fonctionnent comme des points d'appel du re-

gard et constituent des points d'observation du grand paysage. Dans le cadre de la préservation du paysage habité, la Direction du Grand Site pourra aider à la rédaction d'un cahier de recommandations architecturales afin de sauvegarder l'harmonie et la cohérence des ensembles bâtis du territoire.

Cette mesure viendrait compléter l'ensemble des dispositifs mis en place quant à la préservation des équilibres paysagers qui participent à la valeur exceptionnelle du Grand Site.

Des collaborations (entre services de la Métropole, la Direction du Grand Site, et le CAUE des Bouches-du-Rhône...) pour un accompagnement des communes dans leurs actions de préservation, restauration et mise en valeur, notamment par le biais des politiques d'urbanisme et foncière, pourront être développées dans ce sens.

Une réflexion pourra être menée pour l'élaboration d'une « boîte à outils » visant à sensibiliser, informer et coordonner les porteurs de projets privés et les collectivités dans leurs actions d'aménagement. Il pourra s'agir de développer un ou des guide(s) destinés à appréhender de manière positive le devenir de la trame urbaine du territoire telle une charte architecturale et paysagère menée à l'échelle du territoire du Grand Site Concors Sainte-Victoire.

Les préconisations issues de cette charte architecturale et paysagère pourront être intégrés au Plan Paysage, lequel aura vocation à être décliné dans le PLUi.

Objectif 13E : Agir sur les interfaces afin de garantir un paysage de qualité à plusieurs échelles

Mesure 13E37 : Maîtriser le développement de l'urbanisation le long des axes de circulation

Au-delà du maillage qu'ils opèrent à travers le territoire du Grand Site Concors Sainte-Victoire, les axes routiers offrent des points de vue sur le territoire, de vastes panoramas sur les paysages naturels et agricoles, des perspectives sur les silhouettes des villages, des vues sur les massifs emblématiques. Ils sont ainsi les supports d'une valorisation des paysages vécus quotidiennement par les habitants et les visiteurs.

Il s'agit donc de lutter contre la banalisation des paysages le long des axes de circulation fermant le nouveau périmètre (A51, D952 et N7) ainsi qu'en entrée des villages intérieurs ou situés en « porte d'entrée » du territoire.

Il convient d'assurer une valorisation des entrées de ville, notamment par la résorption des points noirs et l'application des principes et objectifs de qualité paysagère des documents d'urbanisme.

Dans le cadre des règlements locaux de publicité, un travail sera mené le long de ces axes. Cela pourrait également être l'occasion d'une harmonisation sur l'ensemble du territoire du Grand Site Concors Sainte-Victoire.

Mesure 13E38 : Qualifier les franges et accompagner les secteurs de développement

Les franges urbaines sont parfois regardées comme des extensions désordonnées, résultat d'un étalement du tissu urbain. Une attention particulière sera portée à ces espaces d'interface entre espaces urbains, villageois et naturels, agricoles ou forestiers, qui constituent des limites à l'urbanisation et qui conditionnent les possibilités d'articulation et de valorisation mutuelle des espaces.

Il convient de préserver, ou aménager des transitions entre espaces bâtis et espaces agricoles. Il s'agit de renforcer les éléments paysagers qualifiant les franges. Les haies sont ainsi à préserver et à restaurer si elles ont disparu. Des recommandations seront faites sur les clôtures et plantations, recherchant qualité des aménagements et préservation des passages doux historiques.

Une collaboration particulière et spécifique sera à mener avec les services de la Ville d'Aix-en-Provence et les associations locales pour favoriser les liens ville / montagne et les transitions espace urbain / espace naturel.

Mesure 13E39 : Accompagner la réduction des panneaux publicitaires

En périphérie de ces espaces protégés, il est tout à fait intéressant de veiller à préserver les paysages et plus généralement le cadre de vie en encadrant les dispositifs publicitaires. L'élaboration d'un Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) sera l'occasion de réfléchir aux secteurs d'implantation possible, ou a contrario non souhaitable, de dis-

positifs publicitaires. Il sera ainsi intégré à la charte signalétique territoriale.

Il s'agit d'une obligation pour la Métropole, qui doit élaborer un RLP intercommunal avant juillet 2020, date à laquelle les RLP des communes du territoire qui n'auront pas été révisés cesseront d'exister. D'ici là, cette dernière devra se rapprocher des trois intercommunalités du Var désormais intégrées dans le périmètre du Grand Site afin de garantir une cohérence et harmonisation réglementaire sur le sujet localement.

7.3 Un projet de territoire engagé

Les engagements pris en termes de portage et de partage du projet de territoire pour le Grand Site Concors Sainte-Victoire sont présentés dans les tableaux ci-dessous. Ils ont été écrits et débattus au cours d'ateliers de travail avec les membres des Comités de Pilotage et Technique et Scientifique au cours du mois de novembre 2018.

AMBITION A : UN TERRITOIRE DE PARTAGE

Mesures	Maîtrises d'Ouvrage	Rôle de la Direction Grand Site*	Rôle des partenaires	Lancement de la mesure		Coût estimé	Partenariats envisagés (financiers, techniques)
				T1 - 2019 à 2021	T2 - 2022 à 2025		
1A - Intégration de la gouvernance, gestion du territoire et ambitions futures							
1A1 - Assurer le rôle de coordination de la Direction Grand Site	MAMP - COPIL - COTECH	MO	participation - adhésion	charges générales			Fonctionnement - action continue - financement régional
1A2 - Asseoir une gouvernance de gestion du territoire et du label	MAMP - Départements - Inter-cos - Région SUD - Communes	MO		charges générales			MAMP - Départements - Région Sud
1A3 - Faire vivre les outils de gouvernance participative	MAMP - Etat	MO		charges générales			Fonctionnement - action continue
2A - Appropriation collective locale des valeurs du Grand Site							
2A4 - Concevoir une stratégie et des outils de communication et de promotion	MAMP	MO et accompagnement	Regrouper l'info pour connaissance	100 000 €	50 000 €	150 000 €	Fonctionnement - action continue
2A5 - Mettre en place des outils interactifs numériques entre le territoire du Grand Site et le public	MAMP	MO	Exemple du Blog ASV : site d'une association locale avec indication de différenciation dans la diffusion (info officielle, point de vue...)		30 000 €	30 000 €	MAMP - Départements
2A6 - Entretenir une formation continue des acteurs locaux et institutionnels sur les valeurs des Grands Sites de France	MAMP - RGSF	MO	CAUE contributeur / formation architectes conseils ; souhait de formation sur les activités agricoles et forestières ; FFRP engagée dans la diffusion des valeurs	15 000 €	20 000 €	35 000 €	MAMP

Mesures	Maîtrises d'Ouvrage	Rôle de la Direction Grand Site*	Rôle des partenaires	Lancement de la mesure		Coût estimé	Partenariats envisagés (financiers, techniques)
				T1 - 2019 à 2021	T2 - 2022 à 2025		
2A7 - Intégrer la spécificité du Grand Site dans la CDESI	Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône (en lien avec le Conseil Départemental du Var)	accompagnement	FFRP partenaire relais	-	-	-	CD 13
2A8 - Poursuivre l'éducation à l'environnement	MAMP	Coordination et maîtrise d'ouvrage	MUSEUM : contribution (exposition, ateliers pédagogiques, manifestations, conférences) - CAUE Plan de provence (ateliers pédagogique sur perception du territoire) - eco-musee - brulage dirigé ; CPIE ; rôle du CD13 pour la sensibilisation collège	60 000 €	80 000 €	140 000 €	MAMP
3A - Accompagnement, suivi et évaluation							
3A9 - Redynamiser l'Observatoire Photographique du Paysage	MAMP	MO	ONF : partenaire associé pour la dynamique forestière / ouverture - fermeture ; SDIS partenaire à identifier dans cet OPP (associer stratégie opérationnelle) - MUSEUM, partenaire pour les paysages anciens (participation documentaire) - CAUE proposition pour les points d'observation (perspectives dans étude piémont sud) ; ASV, partenaire pour les paysages avant/après (base documentaire de 50 photos comparant 1989 et aujourd'hui)	10 000 €	40 000 €	50 000 €	Fonctionnement - action continue
3A10 - Suivre la fréquentation sur le Grand Site	MAMP	MO		100 000 €	-	100 000 €	MAMP - Départements - Région Sud
3A11 - Evaluer les retombées socio-économiques locales du label	MAMP	MO			30 000 €	30 000 €	Socioprofessionnels
Sous-total AMBITION A – UN TERRTOIRE DE PARTAGE						535 000 €	

MO : Maîtrise d'Ouvrage
MAMP : Métropole Aix-Marseille-Provence
COPIL : Comité de Pilotage
COTECH : Comité Technique et Scientifique
CAUE : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement
ASV : Association Sainte-Victoire
FFRP : Fédération Française de la Randonnée Pédestre
CPIE : Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement
CD13 : Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours
ONF : Office National des Forêts
CDESI : Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires
RGSF : Réseau des Grands Sites de France

AMBITION B : UN TERRITOIRE D'EXCELLENCE PATRIMONIALE

Mesures	Maîtrises d'Ouvrage	Rôle de la Direction Grand Site*	Rôle des partenaires	Lancement de la mesure		Coût estimé	Partenariats envisagés (financiers, techniques)
				T1 - 2019 à 2021	T2 - 2022 à 2025		
4B - Paysages							
4B12 - Traiter les sites et points dégradés	MAMP	MO	CAUE - dossier de conseils pour points noirs paysagers (aide à l'intégration de points noirs / aide à la décision) ; Site de signalement FFRP atteinte à l'environnement qu'il est possible relayer auprès de la Dir Grand Site - Déployer Sentinelles des sports de nature - SURICATE	160 000 €	150 000 €	310 000 €	Etat DREAL OGS
4B13 - Intégrer les nouveaux enjeux de la transition énergétique	MAMP - Etat - RGSF	animation / accompagnement / porter à connaissance		Charges générales			Etat (DGALN) - ENSP Versailles (Chaire Paysage et Energie) - Communes - Région SUD - Départements - Entreprises privés d'installations d'énergies renouvelables
5B - Biodiversité et préservation des milieux							
5B14 - Traiter le risque incendie et assurer une gestion forestière durable	Acteurs de la DFCI et de la forêt + Communes + MAMP	MO (DFCI MAMP et intercos varoises) et coordination	Fransylva : concertation, info auprès des propriétaires forestiers privés / historique de la forêt en site classé	951 428 €	1 268 572 €	2 220 000 €	Acteurs de la forêt et de la DFCI + Départements - CRPF - Europe - Etat - Région SUD
5B15 - Développer des préconisations d'aménagements des aires d'accueil du public sur le territoire du Grand Site	MAMP - Interco varoises - Etat garant SC	MO	CAUE - cahier de recommandations / ONF maintien du caractère naturel dans forêts gérées	20 000 €	-	20 000 €	Etat DREAL OGS
5B16 - Mettre en valeur les perspectives vers les paysages du Grand Site	MAMP - Etat - Communes	Coordination	AMO - Prestation d'accompagnement	30 000 €	30 000 €	60 000 €	Etat DREAL OGS - Départements - Communes - conventions avec CAUE - APR avec ENSP Marseille et Région Sud
5B17 - Suivre et gérer les sites Natura 2000 et préserver les autres zones naturelles d'intérêt	MAMP + ONF	MO - Coordination	Réserve forestière dirigée (ONF)	100 000 €	100 000 €	200 000 €	Etat - Fonctionnement - action continue

Mesures	Maîtrises d'Ouvrage	Rôle de la Direction Grand Site*	Rôle des partenaires	Lancement de la mesure		Coût estimé	Partenariats envisagés (financiers, techniques)
				T1 - 2019 à 2021	T2 - 2022 à 2025		
5B18 - Ouvrir les milieux	MAMP	MO	concertation forte avec les forestiers qui accompagnent la dynamique forestière via les plans de gestion/plans d'amgt ; SDIS accompagnement/conseil dans Natura 2000 zones d'appui (brulage dirigé =) complexe à trouver) - MUSEUM : documentaire / gestion des paysages / appui scientifique et non courant ; Fransylva : consulter les propriétaires privés dans le cadre de la DFCI...	100 000 €	100 000 €	200 000 €	MAMP - Départements - Région SUD
5B19 - Restaurer des milieux agricoles spécifiques	MAMP + acteurs agricoles + communes	Coordination	Conseil d'accompagnement par la Chambre d'Agriculture	30 000 €	30 000 €	60 000 €	Agriculteurs - Chambre d'Agriculture - Départements
5B20 - Soutenir les activités pastorales		Accompagnement	Convention CERPAM - Aide à l'installation	40 000 €	40 000 €	80 000 €	CERPAM
6B - Patrimoines ruraux et vernaculaires							
6B21 - Animer l'inventaire des patrimoines d'intérêt local	MAMP	MO et Accompagnement	CAUE : mutualisation car inventaire régulier des patrimoines - Conseil et experts locaux - MUSEUM : partenariat - SRA - Inventaire spécifique	50 000 €	50 000 €	100 000 €*	MAMP - Départements - Région SUD - communes
6B22 - Développer des parcours de découverte des patrimoines	MAMP	Coordination	ASV contributeur / oratoire; fontaines; four à chaux; carrières...	100 000 €	100 000 €	200 000 €	MAMP - Départements - Région Sud

Sous-total AMBITION B – UN TERRITOIRE D'EXCELLENCE PATRIMONIALE

3 450 000 €

OGS : Opération Grand Site
 DGALN : Direction Générale de l'Aménagement du Logement et de la Nature
 ENSP : Ecole Nationale Supérieure du Paysage
 DFCI : Défense des Forêts Contre l'Incendie
 CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière
 AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
 SRA : Service Régional de l'Archéologie

* non compris les montants des investissements et des entretiens à mettre en œuvre (100 à 150 000 €/an)

AMBITION C : UN TERRITOIRE D'ACCUEIL MAÎTRISE

Mesures	Maîtrises d'Ouvrage	Rôle de la Direction Grand Site*	Rôle des partenaires	Lancement de la mesure		Coût estimé	Partenariats envisagés (financiers, techniques)
				T1 - 2019 à 2021	T2 - 2022 à 2025		
7C - Stratégie d'accueil partagée et découverte du Grand Site							
7C23 - Réaliser un schéma d'accueil du public	MAMP	MO stratégie politique	ONF - échange sur topoguide Concors - FFRP et ASV / OT participants et relais d'infos	60 000 €	10 000 €	70 000 €	Départements - MAMP - Région Sud
5C24 - Déployer la signalétique sur l'ensemble du Grand Site	MAMP	MO	CD 13 - STAP et DREAL	200 000 €	50 000 €	250 000 €	Départements - MAMP - Région Sud
8C - Equilibre des fréquentations et pratiques en espace naturel							
8C25 - Redynamiser les chartes existantes : manifestations, tourisme durable	MAMP CD 13 CD 83	Coordination	Animation - FFRP partenaire	Charges générales			Fonctionnement - action continue
8C26 - Mettre en place une charte du balisage	MAMP CD 13 CD 83	MO	Animation - FFRP et ASV partenaires	-	25 000 €	25 000 €	Départements - MAMP - Région Sud
8C27 - Développer des complémentarités entre le Grand Site et les territoires alentour	MAMP, Départements, Syndicat Mixte Pays Provence Verte Communauté de Communes Provence Verdon OT et communes	Coordination	Convention - Ingénierie - Accompagnement - Conseil	-	charges générales		Fonctionnement - action continue
9C - Diffusion d'informations de qualité							
9C28 - Renforcer la qualité de l'accueil sur les lieux très fréquentés de Sainte-Victoire	MAMP - CD 13 - SCP	Coordination	Associations locales	300 000 €	300 000 €	600 000 €	MAMP - Départements - communes - Région Sud- Etat
9C29 - Accompagner la découverte du massif de Concors	MAMP, Départements, Intercos,	MO et coordination	FFRP - OT	20 000 €	80 000 €	100 000 €	MAMP, Départements, Syndicat Mixte Pays Provence Verte Communauté de Communes Provence Verdon OT et communes

Sous-total AMBITION C – UN TERRITOIRE D'ACCUEIL MAÎTRISE

1 045 000 €

AMBITION D : UN TERRITOIRE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Mesures	Maîtrises d'Ouvrage	Rôle de la Direction Grand Site*	Rôle des partenaires	Lancement de la mesure		Coût estimé	Partenariats envisagés (financiers, techniques)
				T1 - 2019 à 2021	T2 - 2022 à 2025		
10D - Maîtrise de la promotion							
10D30 - Cadrer les activités de tournages audiovisuels et l'utilisation du droit à l'image	MAMP	MO	Offices de Tourisme - Provence tourisme	Charges à caractère général			MAMP
10D31 - Partager la promotion touristique avec les Offices du Tourisme et Provence Tourisme	MAMP	Coordination	Offices de Tourisme - Provence tourisme	Charges à caractère général			MAMP
11D - Découverte accessible à tous							
11D32 - Développer une offre d'accueil avec les associations liées aux PMR	Communes - MAMP et intercos varoises	accompagnement	FFRP et OT partenaires	40 000 €	40 000 €	80 000 €	Associations PMR locales - Départements - Région SUD - Provence Tourisme
11D33 - Favoriser une accessibilité par les transports doux	MAMP	accompagnement	rôle du PLUi à intégrer cette thématique Accompagnement Direction Générale Adjointe Mobilité Métropolitaine	Charges portées par d'autres services			MAMP

Sous-total AMBITION D – UN TERRITOIRE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

80 000 €

OT : Offices du Tourisme
STAP : Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine
CD83 : Conseil Départemental du Var
SCP : Société du Canal de Provence
PLUi : Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal
PMR : Personne à Mobilité Réduite

AMBITION E : UN TERRITOIRE A LA DYNAMIQUE URBAINE CHOISIE

Mesures	Maîtrises d'Ouvrage	Rôle de la Direction Grand Site*	Rôle des partenaires	Lancement de la mesure		Coût estimé	Partenariats envisagés (financiers, techniques)
				T1 - 2019 à 2021	T2 - 2022 à 2025		
12E - Stratégie pour une identité territoriale affirmée							
12D34 - Intégrer l'identité spécifique pour le Grand Site dans les documents de planification	MAMP	accompagnement	AGAM - AUPA - FFRP et ASV partenaires (chemins / sentiers continus)	20 000 €	-	20 000 €	Fonctionnement - Lien avec les autres directions de la MAMP concernées
12E35 - Elaborer un plan de paysage sur le territoire du Grand Site	MAMP	MO	CAUE : participation avec appui des études réalisées - ASV Partenaire	50 000 €	40 000 €	90 000 €	MAMP - Etat subvention 30 000 € actuellement via appel à projet
12E36 - Promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité et identitaire	MAMP - intercom varoises	accompagnement	CAUE - Communes - Conseil - Guide	30 000 €	30 000 €	60 000 €	CAUE par convention - communes - MAMP
13E - Agir sur les interfaces afin de garantir un paysage de qualité à plusieurs échelles							
13E37 - Maîtriser le développement de l'urbanisation le long des axes de circulation	MAMP - intercom varoises	accompagnement	Communes Prestation de Conseil extérieure	20 000 €	20 000 €	40 000 €	communes - MAMP
13E38 - Qualifier les franges et accompagner les secteurs de développement	MAMP - intercom varoises	accompagnement	Communes	100 000 €	100 000 €	200 000 €	communes - MAMP
13E39 - Accompagner la réduction des panneaux publicitaires	Etat - Communes - MAMP	accompagnement	CAUE : suivi et accompagnement après plan paysage dans l'opérationnalité/mise en œuvre	10 000 €	10 000 €	20 000 €	Communes - MAMP - DREAL
Sous-total AMBITION E – UN TERRITOIRE A LA DYNAMIQUE URBAINE CHOISIE						430 000 €	

AGAM : Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise
AUPA : Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

	TOTAL
AMBITION A – UN TERRITOIRE DE PARTAGE	535 000 €
AMBITION B – UN TERRITOIRE D'EXCELLENCE TERRITO-RIALE	3 450 000 €
AMBITION C – UN TERRITOIRE D'ACCUEIL MAITRISE	1 045 000 €
AMBITION D – UN TERRITOIRE DE DEVELOPPEMENT DU-RABLE	80 000 €
AMBITION E – UN TERRITOIRE A LA DYNAMIQUE URBAINE CHOISIE	430 000 €
PROJET DE TERRITOIRE (en date de janvier 2019)	5 540 000 € soit 923 000 € / an sur 6 ans

Les montants estimatifs des investissements prévus s'inscrivent dans la continuité des dépenses réalisées jusqu'à aujourd'hui. Pour l'avenir, ils seront soumis aux disponibilités budgétaires que chaque maître d'ouvrage (institutions en particulier) pourra dégager annuellement.

Ces estimations pourront se voir modifiées par l'émergence de nouveaux projets.

7.4 Les nouvelles perspectives opérationnelles

L'engagement des différents acteurs du projet de territoire et la mobilisation des moyens adaptés sont les conditions sine qua non pour atteindre les objectifs stratégiques et les mesures envisagés.

a. les moyens techniques et financiers de gestion

communes et établissements publics varois du périmètre, la commune de Meyreuil, et l'ensemble des acteurs partie prenante du projet de territoire qui permettra de créer les conditions d'une gestion collective et partagée du label Grand Site de France Sainte-Victoire, désormais Concors Sainte-Victoire. L'objectif de cette nouvelle gouvernance est d'être le catalyseur, le facilitateur et le coordinateur de l'action publique sur le Site Concors Sainte-Victoire.

Pour les 6 prochaines années, elle s'appuiera avant tout sur l'équipe projet de la Direction du Grand Site, intégrée à la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein du Conseil de Territoire du Pays d'Aix. A ses côtés, viennent s'ajouter des référents techniques d'autres directions de la Métropole (communication, urbanisme, transports, mission paysage et site...) ayant une ingénierie nécessaire au territoire du Grand

Site, ainsi que des personnels dédiés issus des intercommunalités varoises, des départements des Bouches-du-Rhône et du Var.

A ce stade de mise en œuvre, les moyens humains, financiers et matériels dédiés au projet de territoire pour la Direction du Grand Site resteront stables pour la période 2019-2025.

Ainsi, sur le plan humain, elle représentera une équipe projet de 26 agents permanents.

Son budget annuel dédié pour ses opérations de fonctionnement avoisine les 730 000 euros, consacrés aux prestations de service, études, attribution de subventions, communication, fournitures... (les charges générales relatives au personnel, locaux, carburants, assurances... étant prises en charge par le budget central métropolitain).

Comme cela a été détaillé dans le projet de territoire, la Direction du Grand Site intervien-

dra selon 2 modalités complémentaires :

- elle portera des actions en maîtrise d'ouvrage dès lors que ces projets relèveront de ses compétences propres ; les enveloppes consacrées aux investissements seront négociés dans le cadre d'autorisations de programme pluri-annuelles et des demandes de budget annuelles ;
- elle exercera une animation territoriale. Elle travaillera en étroite collaboration avec les acteurs locaux en place, dans le respect de leurs compétences, responsabilités et prérogatives. La Direction du Grand Site pourra les accompagner, les soutenir au travers des compétences et politiques métropolitaines existantes.

Des conventions de partenariat pour la gestion durable du Grand Site Concors Sainte-Victoire entre la Métropole (Direction du Grand Site) et les intercommunalités varoises, ainsi que les Conseils départementaux des Bouches-du-Rhône et du Var seront établies afin que soient définies et actées les modalités de leurs implications au regard des compétences et de la volonté d'intégrer une dynamique territoriale articulée autour des engagements du projet de territoire.

Nota : les évolutions futures de la Métropole prévues par la loi visent notamment à une intégration respective du Conseil départemental des Bouches du Rhône, de la Métropole et des intercommunalités existantes au sein du département.

La nouvelle version de la Métropole-départementale / du Département métropolitain devrait se dessiner dans la période post-élection municipale de 2020. Elle permettrait de présenter un projet administrativement et opérationnellement viable à partir de 2021-2023. Cependant, à ce jour, les discussions en cours

ne permettent pas de disposer d'un projet perceptible. Les questions de compétences à conserver ou à rendre aux communes (ex : voirie, assainissement,...), de composition des assemblées, de représentation des territoires, mais aussi, de rassemblement et d'organisation des agents des différentes structures publiques ne sont pas encore tranchées.

Dans ce contexte, au regard de l'attachement que porte la Métropole à l'action du Grand Site qui est le représentant de sa politique en faveur des espaces naturels remarquables. A l'analyse de l'ambition que portent la ville d'Aix en Provence et le Pays d'Aix qui continuent de considérer que l'emblème représenté par la montagne doit continuer d'être porté, financé et défendu par le territoire du Pays d'Aix (alors que les Conseils de territoire devraient être amenés à disparaître), il peut donc être considéré comme envisageable, la poursuite d'une direction dédiée à la mise en œuvre du projet du Grand Site et de son label.

Celle-ci pourra être rattachée comme c'est le cas actuellement à un pôle ou à une direction générale en charge des questions environnementales.

Dans ce cas, les modalités de gouvernance en cours : Comité de gestion, comité de pilotage, comité scientifique et technique, convention d'intervention et de maîtrise d'ouvrage avec le département et les intercommunalités du Var pourraient être poursuivies.

Dans le cas contraire pourrait se poser la question de la (re)création d'une intercommunalité porteuse du projet sur le territoire labellisé.

A ce jour, les inconnues sont trop nombreuses pour permettre d'identifier l'outil de gestion et le mode de fonctionnement qui sera retenu par les élus locaux et les services de l'Etat.

b. les modalités de suivi et d'évaluation du projet

technique et scientifique préalable aux Comités de Pilotage et de Gestion. Sa composition définie par arrêté interpréfectoral²⁹ : il est ouvert à l'ensemble des techniciens et partenaires scientifiques jouant un rôle au sein du territoire du Grand Site Concors Sainte-Victoire.

Ses modalités de fonctionnement devront être précisées collectivement.

Ainsi, à l'image du projet de territoire et de son ambition collective de portage et de partage des mesures, le suivi et l'évaluation, intégrant les impacts sur le territoire, seront également portés et partagés collectivement.

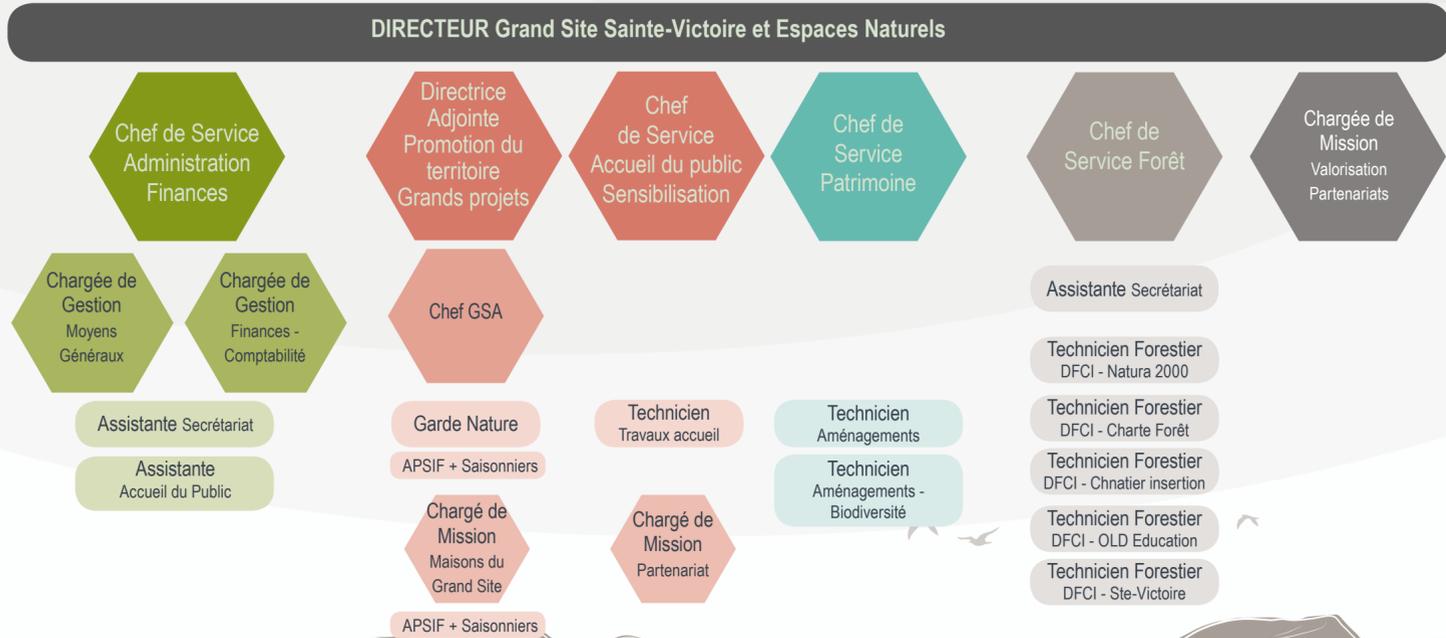
Différents outils complémentaires vont suivre et évaluer le projet de territoire pour le Grand Site Concors Sainte-Victoire.

Dans la continuité du passé, trois outils opérationnels seront poursuivis :

- des bilans annuels seront formalisés par la Direction du Grand Site en association avec les acteurs locaux ; ils seront présentés pour validation en comité de gestion puis en comité de pilotage ;
- l'observateur photographique du Paysage avec son redynamisme inscrit en tant que mesure dans le projet (objectif...) ;
- l'observatoire de la fréquentation afin d'en assurer une connaissance fine actualisée²⁸ et la maîtrise territoriale.

Avec ce dossier de renouvellement au label Grand Site de France, le territoire Concors Sainte-Victoire s'est doté d'un nouvel outil de suivi et d'évaluation du projet : le Comité Technique et Scientifique. Il est l'outil technique de travail pour le suivi et la réalisation des mesures liées au projet de territoire du Grand Site. Il est le lieu de débat et de concertation

Organigramme de la Direction du Grand Site désormais intégrée à la Métropole Aix-Marseille-Provence (date : 10/01/2019)



²⁸ La dernière étude de fréquentation fine date de 1995.

²⁹ Arrêté inter préfectoral du 2 mai 2018

c. information et communication

Son projet sera articulé autour des axes suivants :

- Communication visuelle et marquage

La nouvelle identité du Grand Site, amorcée avec le logo sera poursuivie avec la refonte de la charte graphique et déclinée sur tous les supports : affiches, dépliants, cartes, guides, site Internet, réseaux sociaux, papiers à entête, vêtements, véhicules...

- Communication signalétique

La signalétique routière sera harmonisée y compris sur le département du Var, les panneaux d'information seront mis à jour et l'identification « commune du Grand Site » sera proposée aux 17 communes.

- Communication digitale et audiovisuelle

Se référer à la mesure 2A5 du projet de territoire : Mettre en place des outils interactifs numériques entre le territoire du Grand Site et le public.

- Communication papier

Les cartes existantes seront mises à jour et de nouvelles seront créées pour prendre en compte le territoire élargi pour 2020.

Un kit de communication sera réalisé pour les partenaires et notamment les communes.

Une charte de communication destinée aux communes sera élaborée pour relayer l'information (charte logo, règles d'utilisation des

noms, messages...) et pour encadrer l'image de la montagne Sainte-Victoire diffusée (valeurs, positionnement au-delà de la seule montagne, diversité dans son ensemble, caractère vivant avec ses activités économiques).

La revue semestrielle « Tout naturellement » qui avait été éditée précédemment pourrait à nouveau paraître.

- Communication événementielle

Un kit de décorum (mobilier, accompagné de kakémonos, mur d'images, affiches, objets promotionnels...) sera réalisé pour habiller les lieux des manifestations.

Un affichage aux larges dimensions sera installé sur le kiosque d'information du Grand Site qui offre un emplacement idéal. L'affiche sera changée au gré des campagnes de communication.

Une réflexion sera menée sur la mise en place d'un événement annuel qui permettrait de fédérer les acteurs locaux (rencontre, conférence, balade guidée, ou évènement fédérant les Grands Sites de France, au même titre que les Parcs Naturels Régionaux, lors de la fête des Parcs...). La Direction Grand Site peut soutenir par ailleurs les manifestations de ses partenaires : fête de la nature, rallye des vignerons...

- Relations avec la presse et les partenaires

Un dossier de presse avec photothèque sera réalisé et adressé aux journalistes ainsi qu'aux partenaires (communes, professionnels...).

- Plan média

Des insertions dans la presse nationale et locale seront programmées à l'occasion du renouvellement du label... Par ailleurs, des communiqués de presse réguliers permettront de véhiculer des messages dans la presse, par exemple sur l'accessibilité des massifs en été.

LE NOUVEAU PROJET DE TERRITOIRE DU GRAND SITE DE FRANCE

CONCLUSION - PARTIE C

La préservation et la gestion durable d'un Grand Site de France mobilisent de nombreux champs de compétence : gestion forestière, écologie, paysage et aménagement du territoire, tourisme... et concertation.

Dans le cadre de ce dossier de renouvellement de label, les acteurs locaux se sont engagés dans une démarche concertée pour penser l'avenir collectivement à du Grand Site Concors Sainte-Victoire, bâtir un projet de territoire – porté et partagé par tous - de mise en valeur et de développement durable.

Cette démarche a orienté un travail dynamique et engagé vers l'action, avec l'élaboration d'un projet concerté et d'un programme d'actions conduites par ce réseau de partenaires locaux.

Le projet de territoire 2019-2025 pour le Grand Site se veut porteur de la nouvelle identité du territoire, Concors Sainte-Victoire, qu'il s'agit de révéler et de valoriser. Il vise à intégrer au mieux dans le temps et dans les pratiques les valeurs du Label, l'extension des interventions au-delà de Sainte-Victoire sur le massif de Concors, d'associer les acteurs socio-économiques à la recherche d'actions de qualité, de partager avec les acteurs de l'urbanisation les principes d'un site naturel harmonieux peu modifié par l'anthropisation des lieux.

Ainsi, le projet de territoire 2019-2025 débouche sur un ensemble d'interventions concrètes qui s'appuient sur une connaissance fine des lieux autant que de ses potentialités de valorisation patrimoniale.

L'ambition de poursuivre l'aménagement du site pour sa préservation est intacte, comme la volonté de maintenir les équilibres entre pratiques, modification du site et conservation de la nature et des paysages.

Le programme d'actions pour les 6 ans à venir se décline en 5 ambitions qui s'inscrivent dans la continuité technique et financière des années passées, dans une faisabilité opérationnelle proportionnée.

« Ce n'est pas un nouveau départ que nous devons à l'avenir, car nous ne pouvons commencer qu'avec ce qui s'est passé. Nous devons à l'avenir le passé, l'accumulation du savoir qui est la force du temps futur. »

Wendell Berry | Né en 1934

Ecrivain, essayiste, paysan, romancier, poète, professeur et critique américain

« Si quelqu'un rêve seul, ce n'est qu'un rêve. Si plusieurs personnes rêvent ensemble, c'est le début d'une réalité ! »

Friedensreich Hundertwasser | 1928-2000

artiste autrichien, également architecte, du XX^e siècle

CONCLUSION GENERALE

En second lieu, une concertation sans précédent a été menée, plaçant le dialogue territorial au cœur de la démarche, avec l'accompagnement par les regards extérieurs d'un groupe-ment d'appui et du Réseau des Grands Sites de France. Ont ainsi été menées plus d'une vingtaine de réunions, qu'il s'agisse d'atelier de paysage, de séminaires d'équipe, d'entretiens collectifs d'acteurs locaux, ou de sessions des Comités de gestion, de pilotage, ou scientifique et technique.

Si cette candidature repose sur des bases solides, avec des modalités de gouvernance territoriale en place, et des ambitions claires et partagées, les six années de ce renouvellement de la labellisation Grand Site de France de Sainte-Victoire, et Concors, seront, elles aussi, porteuses de défis majeurs.

Ainsi, le rapprochement engagé entre institutions (Départements des Bouches du Rhône et du Var, Métropole Aix Marseille Provence, Communauté d'agglomération Provence Verte, Communauté de communes Provence Verdon,

Syndicat mixte Pays Provence Verte) devra se concrétiser par l'établissement de relations de travail dans la durée, formalisées par des conventions de partenariat ou de gouvernance avec ces institutions.

De même, la dynamique de partage du projet de territoire et le portage de ses ambitions par les acteurs locaux devront être poursuivies et bénéficier d'une animation et d'un suivi régulier, notamment au travers du Comité scientifique et technique, qui devra être porteur de sens pour ses participants, et vivant.

Enfin, ce nouveau périmètre labellisé se doit d'être identifiable sur le terrain, et identifié par le terrain, pour que la culture des Grands Sites de France soit diffusée et les valeurs de l'Esprit des lieux partagées par tous, et en particulier par les habitants du Site.

Il importait donc qu'un nouveau projet pour un nouveau territoire soit co-construit portant une ambition reprenant les 3 piliers historiques qui ont été les garants essentiels de la qualité du Site jusqu'à aujourd'hui : gestion forestière et la défense des forêts contre l'incendie, protection et mise en valeur du

patrimoine paysager, naturel et culturel et enfin, accueil du public et activités touristiques et de loisirs.

Aujourd'hui, le projet porte 2 ambitions nouvelles complémentaires des précédentes notamment en matière de modalités de portage d'actions et d'interventions nouvelles ou chacun prend sa place, et dans les domaines du paysage et de la planification car il s'agira à la fois d'améliorer les paysages proches comme avant mais également lointains et de développer des études, paysagères le plus souvent, en préalable ou dans le cadre des porter à connaissance lors de l'élaboration des Scot et autres PLUi ou PLU

L'objectif nouveau s'inscrit dans une continuité et une volonté déterminée de renforcement de l'identité du site, d'implication des acteurs et des populations, de protection des patrimoines et de développement de la vie économique de ce territoire naturel et largement rural situé aux portes de zones urbaines majeures.

REMERCIEMENTS

Ce dossier de demande de second renouvellement du label Grand Site de France pour le Grand Site Concors Sainte-Victoire est le fruit d'un travail partenarial auquel ont été associés de nombreux acteurs en ateliers, séminaires et comités divers. Pour leur collaboration et leur disponibilité, la Direction du Grand Site, le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et le RGSF tiennent à les remercier.

Cette candidature rend compte de l'intense travail collaboratif mené entre février et décembre 2018 par les élus, les équipes pluridisciplinaires, les partenaires institutionnels, les acteurs privés et les services de l'Etat.

Dans ce territoire aux richesses exceptionnelles, confronté à de nombreux enjeux, ce dossier a montré la vertu d'une approche renouvelée de l'ingénierie de projet, transversale et participative, proche du terrain et fondée sur les atouts, les singularités et les complémentarités des ensembles paysagers du territoire.

La vision prospective retranscrite ici témoigne bien d'une nouvelle manière de faire projet collectivement, militant pour une action publique renouvelée sur le périmètre du Grand Site Concors Sainte-Victoire.

ABF	Architecte des bâtiments de France	OLD	Obligation légales de débroussaillage
BDS	Bande débroussaillée de sécurité	ONF	Office national des forêts
CAUE	Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement	PACA	Provence Alpes Côte d'Azur
CEA	Commissariat à l'énergie atomique	PADD	Projet d'aménagement et de développement durable
CEN	Conservatoire des espaces naturels	PIDAF	Plan intercommunal de débroussaillage et d'aménagement forestier
CDT	Comité départemental du tourisme	PLU	Plan local d'urbanisme
CNPF	Centre national de la propriété forestière	PLUi	Plan local d'urbanisme intercommunal
CPIE	Centre permanent d'initiatives pour l'environnement	PMPFCI	Plan de massif pour les forêts contre les incendies
D	Route départementale	PN	Parc national
DFCI	Défense des forêts contre les incendies	PNR	Parc naturel régional
DOCOB	Document d'Objectifs	RGSF	Réseau des Grands Sites de France
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	RLPi	Règlement local de publicité intercommunal
ENS	Espace naturel sensible	RN	Route nationale
ha	Hectares	SCOT	Schéma de cohérence territoriale
HT	Haute tension	SIC	Site d'intérêt communautaire
ITER	International thermonuclear experimental reactor	SIG	Système d'information géographique
km	kilomètres	SM	Syndicat mixte
m	mètres	SRGS	Schéma régional de gestion sylvicole
MAEC	Mesures agro-environnementales et climatiques	VTT	Vélo tout terrain
MEDDE	Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie	ZPS	Zone de protection spéciale
OGS	Opération grand site		

* Courrier du Préfet Des Bouches-du-Rhône en date du 15/12/2015

* Délibération 2016_10_17_Délib ENV 004-1135-16-CM

* Délibération 2016_12_15_Délib ENV 001-1443-16-CM

* Arrêté interpréfectoral du 2 mai 2018

* Délibération 2018_12_13_Délib ENV 003-5211-18-CM



PRÉFET DES BOUCHES DU RHÔNE



Marseille, le 15 DEC. 2015

Madame la Présidente,

La création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence au 1^{er} janvier 2016 entraîne des conséquences sur les syndicats mixtes auxquels participent les établissements publics de coopération intercommunale appelés à fusionner en son sein.

Après différents échanges avec les services de la direction générale des collectivités locales du ministère de l'intérieur, une analyse juridique de ces conséquences a été récemment finalisée. Elle conduit à la nécessité de dissoudre plusieurs syndicats mixtes dont le syndicat mixte ouvert des massifs Concors-Sainte Victoire.

En effet, votre syndicat, dont le périmètre est inclus dans celui de la Métropole, exerce une compétence qui relève des compétences facultatives de la Métropole en matière d'environnement. De ce fait, en application des articles L.5215-21 et L.5211-41 du code général des collectivités territoriales, la Métropole se substitue, à la date de sa création, à votre syndicat qui disparaît, entraînant un transfert intégral des personnels, de l'actif et du passif au profit de celle-ci. En toute rigueur juridique, cette dissolution devrait intervenir au 1^{er} janvier 2016.

Toutefois, je mesure les difficultés que la dissolution immédiate de votre syndicat pourrait entraîner alors même qu'elle n'a pu être correctement anticipée. Par conséquent, de manière dérogatoire, j'ai décidé de différer cette dissolution dans le courant de l'année 2016 afin de vous permettre de préparer les travaux de transfert à la Métropole et de liquidation du syndicat, tout en assurant la continuité de son activité.

Mes services sont naturellement à votre disposition pour vous apporter tout le soutien nécessaire pour mener à bien ce processus. Par ailleurs, je vous propose qu'une réunion de travail soit organisée en janvier 2016 pour échanger sur la mise en œuvre de cette dissolution.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes respectueux hommages.

Le Préfet
Stéphane BOUILLON

Madame Patricia SAEZ
Présidente du syndicat mixte des massifs
Concors Sainte Victoire
La Ferme – 66 Route de Meyreuil
Allée des Muriers
13100 BEAURECUEIL

*Copie à Monsieur le Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Madame la Présidente du Département des Bouches-du-Rhône
Madame la Présidente de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix
Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence
Madame la Directrice Régionale des Finances Publiques
Monsieur le Sous-Préfet d'arrondissement d'Aix en Provence*

Métropole d'Aix-Marseille-
Provence

République
Française

Département des
Bouches du Rhône

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 17 octobre 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 196 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORÉ - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Gérard BRAMOULLÉ - Marie-Christine CALATAYUD - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Auguste COLOMB - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandrine D'ANGIO - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Sylvaine DI CARO - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSÈS - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Irène MALAUZAT - Richard MALLIE - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Roger MEI - Catherine MEMOLI PILA - Danièle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Maryse RODDE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Roger RUZE - Albert SALE - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Gilbert FERRARI - Valérie BOYER représentée par Stéphane PICHON - Christian BURLE représenté par Roland GIBERTI - Eric CASADO représenté par Josette VENTRE - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Maxime TOMMASINI - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Josette FURACE représentée par Roger RUZE - Samia GHALI représentée par Nathalie PIGAMO - Albert GUIGU représenté par Isabelle SAVON - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Laurence LUCCIONI représentée par Mireille BALLETTI - Patrick MENNUCCI représenté par Eric SCOTTO - Marie-Claude MICHEL représentée par Loïc GACHON - Richard MIRON représenté par Frédéric BOUSQUET - Pascal MONTECOT représenté par Michel MILLE - Lisette NARDUCCI représentée par Didier PARAKIAN - Jérôme ORGEAS représenté par Patrick GHIGONETTO - Roger PIZOT représenté par Régis MARTIN - Julien RAVIER représenté par Frédéric DOURNAYAN - Lionel ROYER-PERREAU représenté par Guy TEISSIER - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Eliane ISIDORE - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Eric LE DISSÈS - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Francis TAULAN.

Signé le 17 Octobre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 17 Novembre 2016

Métropole d'Aix-Marseille-Provence
ENV 004-1135/16/CM

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Odile BONTHOUX - Jacques BOUDON - Nadia BOULAINSEUR - Henri CAMBESSEDES - Roland CAZZOLA - Laurent COMAS - Jean-Claude FERAUD - Claude FILIPPI - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Stéphane LE RUDULIER - Antoine MAGGIO - Christophe MASSE - Marie MUSTACHIA - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Chrystiane PAUL - Roland POVINELLI - David YTIER - Karim ZERIBI.

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 004-1135/16/CM

■ Dissolution du Syndicat Mixte Départemental des massifs Concors et Sainte-Victoire - Modalités d'intégration, d'organisation et de gouvernance au sein de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence pour pérenniser l'action du Grand Site Sainte-Victoire MET 16/1769/CM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Pour mémoire, le Grand Site Sainte-Victoire est un Syndicat mixte ouvert, créé en 2000, composé du Conseil Départemental des Bouches du Rhône, du Conseil Régional PACA, et jusque fin 2015 de la Communauté du Pays d'Aix. Les représentants au Conseil Syndical et le budget de fonctionnement de la structure ont été répartis de la façon suivante : 50 % pour le CD13, 11 % pour le CRPACA et 39 % pour la CPA. Le budget de fonctionnement est de 1.409.000 € pour 2016 et de 525.000 € pour l'investissement. Le personnel est constitué à ce jour de 27 agents, dont un agent en détachement au Parc National des Calanques pour 3 ans (à partir de juin 2016) et un agent en disponibilité

Par courrier du 15 décembre 2015, le Préfet des Bouches-du-Rhône a informé la Présidente du Syndicat Mixte Départemental des Massifs Concors – Sainte-Victoire – Grand Site Sainte-Victoire, le Président du Conseil Régional PACA, la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence de l'obligation de dissoudre le Syndicat et son intégration dans la Métropole courant 2016.

La dissolution du syndicat entraîne :

- la substitution de la Métropole au syndicat mixte
- La reprise des missions et actions du syndicat par la métropole, à savoir :
 - la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable (Label Grand Site de France)
 - la prévention des incendies (Plan de Massif de Protection des Forêts Contre l'Incendie)
 - l'animation du site Natura 2000.

Au terme d'échanges entre la Métropole et la Préfecture, un arrêté de fin d'exercice des compétences devait être pris à effet du 31 décembre 2016. Le Comité Syndical devra adopter son compte administratif avant le 31 décembre 2016 afin de compléter les formalités de dissolution avant la fin de l'année.

Les conséquences de cet arrêté, sont le transfert intégral des personnels, des biens, des droits et obligations, de l'actif et du passif à la Métropole à la date de sa prise d'effet, conformément à l'article L. 5215-21 du CGCT qui renvoie lui-même aux articles L. 5217-7 et L.5211-41 2^e alinéa. Ainsi, la Métropole doit organiser, à cette date, le versement des salaires des agents transférés, le respect des contrats

Signé le 17 Octobre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 17 Novembre 2016

souscrits, le paiement des engagements pris par le Syndicat (marchés en cours, frais divers…) et la récupération des recettes (subventions, participations FCTVA …).

Il est précisé que les contrats en cours sont transférés sans qu'il soit besoin d'un avenant. Néanmoins, une notification au co-contractant sera effectuée

En ce qui concerne le personnel, il relèvera de la Métropole dans les conditions de statut et d'emploi qui étaient les siennes au sein du Syndicat au moment du transfert. Ce principe d'application concerne tant les agents titulaires, que les agents non titulaires.

Le Conseil de la Métropole, prenant en considération la motion votée par le Comité Syndical du 1^{er} mars 2016, fait sien les principes :

- de poursuivre le projet global de territoire autour du label Grand site de France, du Plan de Massif et de Natura 2000, avec l'adoption d'un document cadre 2017-2022
- d'une organisation reposant notamment sur un comité de pilotage réunissant autour de la Métropole, le Département, la Région, l'État et potentiellement les 14 communes territorialement concernées
- de s'appuyer sur l'organisation actuelle afin d'assurer l'ensemble des missions transversales en étroite collaboration, et dans une unité de lieu inscrite dans le territoire du Grand Site.

Le transfert de l'actif et du passif du Syndicat à la Métropole peut entraîner un déséquilibre budgétaire en cas d'arrêt des participations financières du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et de la Région. Les financements à compenser par la Métropole sur le fonctionnement pourraient alors atteindre 810.000 € (sur la base du Budget 2016).

Il sera entrepris de passer des conventions de partenariat avec ces collectivités aussi bien sur le fonctionnement que sur l'investissement. Leurs Présidents ont été sollicités en ce sens. Les discussions sont en cours.

Pour répondre aux préoccupations des élus siégeant au Conseil Syndical et du personnel, il est proposé une intégration de l'équipe du Grand Site Sainte-Victoire au sein des services de la Métropole qui serait affectée au Conseil de Territoire du Pays d'Aix dans le cadre de l'exercice des compétences déléguées par la Métropole à ses Conseils de Territoire.

Une coordination politique et thématique sera constituée avec les Vice-présidents délégués de Métropole et les Directeurs Généraux Adjointes en charge des compétences concernées.

En parallèle, il est proposé la création de différentes instances dont un Comité de pilotage pour conduire le Projet Grand Site de France instance à laquelle seront associés le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, les Services de l'État et les communes concernées. Un comité de pilotage pour le Site Natura 2000 et un Comité Consultatif de Massif Forestier pour la programmation des travaux de Défense Contre l'Incendie seront aussi proposés. D'autres instances de gouvernance complémentaires pourront être proposées. Cette organisation permettra de maintenir la dynamique initiée sur ce territoire dans un modèle partenarial correspondant aux exigences de la labellisation Grand Site de France.

Une prochaine délibération précisera le cadre, les attributions et la composition de ces instances.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Signé le 17 Octobre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 17 Novembre 2016

- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 12 octobre 2016.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Il est pris acte de la dissolution du Syndicat Mixte Départemental des Massifs Concors Sainte-Victoire au 31 décembre 2016.

Article 2 :

Sont approuvés les principes suivants :

- de poursuivre le projet global de territoire autour du label Grand site de France, du Plan de Massif et de Natura 2000, avec l'adoption d'un document cadre 2017-2022
- d'une organisation reposant notamment sur un comité de pilotage réunissant autour de la Métropole, le Département, la Région, l'État et potentiellement les 14 communes territorialement concernées
- de s'appuyer sur l'organisation actuelle composée de l'équipe figurant sur le tableau ci-annexé afin d'assurer l'ensemble des missions transversales en étroite collaboration, et dans une unité de lieu inscrite dans le territoire du Grand Site.

Article 3 :

Les services et les agents de l'actuel Syndicat Mixte seront intégrés au sein de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, Conseil de Territoire du Pays d'Aix (liste en annexe 2) ainsi que les biens, les contrats, les droits et obligations au moment du transfert des activités du Syndicat à la Métropole.

Article 4 :

Il est donné comme objectif de finaliser les discussions avec les partenaires (CD13, CRPACA, Services de l'État) du Grand Site Sainte-Victoire sur une proposition de partenariat fixé par convention, assurant les participations pérennes (pluri-annuelles) au financement de l'entité, des actions et des projets proposés. Ces partenariats seront présentés lors du prochain Conseil de Métropole.

Article 5 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Madame Martine VASSAL ne participe pas au vote.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Certifié Conforme,
La Conseillère Déléguée
Agricultures et Forêts, Paysages

Danièle GARCIA

Signé le 17 Octobre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 17 Novembre 2016

Signé le 17 Octobre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 17 Novembre 2016

Métropole d'Aix-Marseille-Provence	République Française	Département des Bouches du Rhône
------------------------------------	----------------------	----------------------------------

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 15 décembre 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d’Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 177 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAINOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Jacques BOUDON - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Claude FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Georges GOMEZ - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Joël MANCEL - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Roger MEI - Catherine MEMOLI PILA - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Richard MIRON - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - stephane PICHON - Nathalie PIGAMO - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI représenté par Didier KHELFA - Mireille BALLETTI représentée par Nathalie FEDI - André BERTERO représenté par Patrick APPARICIO - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORÉ - Odile BONTHOUX représentée par Maurice CHAZEAU - Laure-Agnès CARADEC représentée par Yves MORAINE - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Jean-David CIOT représenté par Stéphane MARI - Robert DAGORNE représenté par Joël MANCEL - Sophie DEGIOANNI représentée par Pascale MORBELLI - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI représentée par Marc POGGIALE - Daniel GAGNON représenté par Philippe CHARRIN - Jean-Pierre GIORGI représenté par Bernard DESTROST - Eliane ISIDORE représentée par Gaby CHARROUX - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Nicole JOLIA représentée par François BERNARDINI - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Albert LAPEYRE représenté par Marie-Christine CALATAYUD - Jean-Pierre MAGGI représenté par Olivier GUIROU - Richard MALLIE représenté par Philippe ARDHUIN - Rémi MARCENGO représenté par Gérard GAZAY - Bernard MARTY représenté par Gérard POLIZZI - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Pascal MONTECOT représenté par Nicolas ISNARD - Stéphane PAOLI représenté par Irène MALAUZAT - Roger PELLENC représenté par Jean-Claude FERAUD - Serge PEROTTINO représenté par Roland GIBERTI - Roger PIZOT représenté par Olivier FREGEAC - Véronique PRADEL représentée par Eric LE DISSES - Bernard RAMOND représenté par Régis MARTIN - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Henri CAMBESSEDES - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Michel AZOULAI - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Jean-François CORNO.

Signé le 15 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 12 Janvier 2017

Métropole d'Aix-Marseille-Provence
ENV 001-1443/16/CM

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Michel AMIEL - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Philippe DE SAINTDO - Sylvaine DI CARO - Nouriati DJAMBAE - Samia GHALI - Philippe GRANGE - Michel ILLAC - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Bernard MARANDAT - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Yves MESNARD - Pierre MINGAUD - Jérôme ORGEAS - Elisabeth PHILIPPE - Roland POVINELLI - Stéphane RAVIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Maxime TOMMASINI.

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 001-1443/16/CM

■ Dissolution du Syndicat Mixte Départemental des massifs Concors et Sainte-Victoire - Modalités d'organisation pour pérenniser l'action du Grand Site Sainte-Victoire MET 16/2203/CM

Monsieur le Président de la Métropole d’Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Lors de la séance du 17 octobre, le Conseil de Métropole a adopté une délibération définissant les principes d’intégration au sein de la Métropole des activités du Grand Site Sainte-Victoire à la suite de la décision de dissoudre le syndicat mixte support.

Par cette délibération, la Métropole s’engage à poursuivre le projet de territoire autour du label Grand Site de France, a défini les modalités d’intégration du personnel du Grand Site Sainte-Victoire au sein des services de la Métropole mis a disposition du Conseil de Territoire du Pays d’Aix, et proposé quelques pistes pour une nouvelle gouvernance.

Cette délibération propose de préciser le cadre de cette nouvelle organisation en tenant compte du vœux émis par l’actuel Comité Syndical du Grand Site et d’organiser autour ces instances, la Métropole, le Département, la Région, l’État et les14 communes concernées.

Il est proposé que les futures instances du Grand Site Sainte-Victoire soient organisées ainsi :

- **Un Comité de Gestion :**

Sur le principe de la structuration du précédent comité syndical, il est consulté sur le cadrage budgétaire, la priorisation le périmètre et le suivi des actions du Grand Site .

Il se réunit deux à trois fois par an et rassemble les délégués de la Métropole, les représentants du Département 13 et de la Région PACA.

Il est composé comme suit :

Pour le Bureau Métropolitain par :

- le membre du Bureau délégué à l’agriculture, la forêt, les paysages ;
- le membre du Bureau délégué à la mer, au littoral, aux parcs naturels ;
- le membre du Bureau délégué à la stratégie environnementale, au plan climat et à la prévention des risques.

Pour le Conseil de Territoire du Pays d’Aix par :

- le Vice-Président délégué à la Forêt et aux Risques Majeurs.

Pour les communes :

Métropole d'Aix-Marseille-Provence
ENV 001-1443/16/CM

- le Maire de chacune des 14 communes de son périmètre, ou son représentant.

Pour le Conseil Départemental des Bouches du Rhône :

- 7 représentants désignés par le Conseil Départemental.

Pour le Conseil Régional PACA :

2 représentants désignés par le Conseil Régional.

L'exercice de la compétence ayant été délégué au Conseil de Territoire, la Présidence de ce comité sera assurée par le Vice-Président du Conseil de Territoire du Pays d’Aix délégué à la Forêt et aux Risques.

- **Un Comité de Pilotage pour « l’Opération Grand Site » :**

Il comprend 3 collèges : l’État, les collectivités, la société civile :

- État (Préfet, DREAL, STAP, DDTM) ;
- Collectivités (Métropole, CD 13, CR PACA et 14 communes) ;
- Société civile (professionnels, associatifs…).

Sa Mission : il accompagne la mise en œuvre du projet de territoire « Sainte-Victoire, Grand Site de France ».

Il est chargé notamment d’assurer et de préparer le renouvellement du label Grand Site de France.

Le comité se réunit une fois par an.

Il est co-présidé par le Préfet et le Président de la Métropole ou leurs représentants désignés.

Il est mis en place par arrêté préfectoral conformément aux instructions de la circulaire ministérielle de mai 2011 sur la politique nationale des Grands Sites.

Il est proposé, ce jour, de différer la formalisation de la composition de ce Comité de Pilotage, afin de permettre l’installation du Comité de Gestion dès le début 2017 et de structurer la discussion avec les services de l’Etat.

- **Des Comités Spécifiques** reflets des groupes de travail et de concertation déjà en place :

- Comité de pilotage Natura 2000 : instance réglementaire ; examine les bilans d’activité et donne son avis sur les programmes Natura 2000 ;

- Comité Consultatif Massif Forestier : examine les bilans d’activités en matière de DFCI et donne son avis sur les programmes de travaux de prévention des incendies sur les massifs Concors – Sainte-Victoire ;

- Comité de suivi de la Charte des manifestations : chargé du suivi de la Charte. Est informé des programmes annuels de manifestation, évalue les modalités de mise en œuvre de la Charte des manifestations, fait des propositions d’évolution et d’adaptation ;

- Comité de suivi de la Charte tourisme durable : chargé du suivi de la Charte. Est informé des actions réalisées, évalue les modalités de mise en œuvre de la Charte Tourisme, fait des propositions d’actions ;

- Comité Randonnée : co-animé avec la Direction de l’environnement du Département 13, est informé des bilans d’actions annuels et prépare les programmes annuels d’actions sur les sentiers de randonnée, et examine toutes questions relatives à la randonnée.

Métropole d'Aix-Marseille-Provence
ENV 001-1443/16/CM

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d’Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-4, L. 5215-21 L. 5217-7 et L.5211-41 2° alinéa ;
- La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La circulaire du 21 janvier 2011 relative a la politique des Grands Sites ;
- La délibération n°2016_CT2_215 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 12 octobre 2016 ;
- La délibération n°ENV 004-17/10/16 CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 ;
- La délibération du 17 octobre 2016 relative à la dissolution du Syndicat Mixte Départementale des massifs Concors et Sainte-Victoire – Modalités d’intégration, d’organisation et de gouvernance au sein de la Métropole d’Aix-Marseille-Procence pour pérenniser l’action du Grand Site Sainte-Victoire ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L’avis du Conseil de Territoire du Pays d’Aix du 8 décembre 2016

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur, Délibère

Article 1 :

Est approuvée la constitution et la mise en place des instances de gouvernance du Grand site Sainte-Victoire telles que présentées ci-dessus.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Conseillère Déléguée
Agricultures et Forêts, Paysages

Danièle GARCIA

Signé le 15 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 12 Janvier 2017

Signé le 15 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 12 Janvier 2017



PREFET DES BOUCHES DU RHONE

Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement
Bureau de l'Utilité Publique de la Concertation et de l'Environnement

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - PACA

PREFET DU VAR

Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement et du Développement Durable

ARRETE INTER-PREFECTORAL

portant création d'un Comité de pilotage et d'un Comité technique et scientifique dans le cadre de la mise en oeuvre du projet de territoire "Sainte-Victoire, Grand Site de France", porté par la Métropole Aix-Marseille-Provence

Le Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Le Préfet du Var
Officier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU Les articles L. 341-1 à L. 341-22 du Code de l'Environnement, relatifs aux sites ;

VU l'article 150 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

VU le décret du 15 septembre 1983 portant classement parmi les sites du département des Bouches-du-Rhône du massif de la montagne Sainte-Victoire sur les communes d'Aix-en-Provence, Beaurecueil, Puylobier, Saint-Antonin-sur-Bayon, Saint-Marc-Jaumegarde et Vauvenargues ;

VU le décret du 23 août 2013 portant classement parmi les sites des départements des Bouches-du-Rhône et du Var du massif du Concors sur les communes d'Aix-en-Provence, Jouques, Meyrargues, Peyrolles, Puylobier, Saint-Marc-Jaumegarde, Vauvenargues, Venelles, Pourrières et Rians ;

VU les décisions ministérielles du 17 juin 2004 accordant le label Grand Site de France et du 28 janvier 2011 accordant le renouvellement de ce label ;

VU la circulaire du 21 janvier 2011 du Ministère de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du logement, relative à la politique nationale des Grands sites ;

VU l'arrêté préfectoral du 17 octobre 2016 mettant fin à l'exercice des compétences du syndicat mixte départemental des massifs Concors Sainte-Victoire ;

VU la délibération du Conseil de Métropole ENV 004-1135/16/CM du 17 octobre 2016 relative à la Dissolution du Syndicat Mixte Départemental des massifs Concors et Sainte-Victoire - Modalités d'intégration, d'organisation et de gouvernance au sein de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence pour pérenniser l'action du Grand Site Sainte-Victoire ;

VU la délibération du Conseil de Métropole ENV 001-1443/16/CM du 15 décembre 2016 relative à la Dissolution du Syndicat Mixte Départemental des massifs Concors et Sainte-Victoire - Modalités d'organisation pour pérenniser l'action du Grand Site Sainte-Victoire ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale adjointe de la Préfecture des Bouches-du-Rhône,
Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Var,

ARRÊTENT

ARTICLE 1er : Un Comité de pilotage et un Comité scientifique et technique sont créés pour accompagner la mise en oeuvre du projet de territoire « Sainte-Victoire, Grand Site de France », porté par la Métropole Aix-Marseille-Provence autour des sites classés du massif de la Montagne Sainte-Victoire et du Concors.

Le Comité de pilotage rassemble les partenaires institutionnels et financiers du Grand Site. Il est chargé d'assurer le suivi et l'évaluation des actions menées sur le territoire du Grand Site, et notamment de préparer le renouvellement du label Grand Site de France. Il valide les politiques et les programmes d'actions proposés par la Métropole Aix-Marseille-Provence pour le Grand Site Sainte-Victoire.

Le Comité scientifique et technique rassemble les établissements publics, professionnels, associations et personnes qualifiées travaillant sur le territoire. Instance de proposition et de concertation, il permet de fédérer l'ensemble de ces acteurs autour du projet commun qu'ils ont contribué à élaborer et qu'ils mettent en oeuvre, chacun pour ce qui le concerne.

ARTICLE 2 : Le Comité de pilotage est composé de deux collèges comprenant les titulaires suivants ou leurs représentants :

A - Collège Etat :

- le Préfet de région, préfet des Bouches-du-Rhône
- le Préfet du Var
- le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREA)
- le Directeur Régional des Affaires Culturelles (DRAC)
- le Chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDA?) des Bouches-du-Rhône
- le Chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) du Var
- le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (DDTM) des Bouches-du-Rhône
- le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (DDTM) du Var

B - Collège des Collectivités Locales :

- le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence
- le Président du Conseil Régional
- le Président du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
- le Président du Conseil Départemental du Var
- les membres du Comité de gestion du Grand Site Sainte-Victoire, tel que constitué par la délibération du Conseil de Métropole ENV 001-1443/16/CM du 15 décembre 2016
- le Président de la Communauté d'Agglomération Provence Verte
- le Président de la Communauté de Communes Provence Vordon
- les Maires des communes de Pourrières et Rians

ARTICLE 3 : Le Comité scientifique et technique est composé de deux collèges comprenant les titulaires suivants ou leurs représentants :

A - Collège Partenaires Publics :

- le Directeur de l'agence territoriale Bouches-du-Rhône Vaucluse de l'Office National des Forêts (ONF)
- le Directeur de l'agence territoriale Alpes-Maritimes Var de l'Office National des Forêts (ONF)
- le Chef du service départemental des Bouches-du-Rhône de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)
- le Chef du service départemental du Var de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)
- le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière des Bouches du Rhône (CRPF)

- le Président du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)
- le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)
- le Directeur du Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence
- le Chef du Service archéologique de la ville d'Aix-en-Provence
- le Conservateur de la Réserve Naturelle de Sainte-Victoire
- le Chef du service départemental de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB)
- le Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Bouches-du-Rhône (SDIS)
- le Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS)

B - Collège Société Civile (professionnels, associations et personnes qualifiées) :

Agriculture et Biodiversité

- Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône
- Fédération Départementale des Chasseurs des Bouches-du-Rhône
- Conservatoire d'espaces naturels de Provence Alpes Côte d'Azur (CEN PACA)
- Ligue de Protection des Oiseaux Provence-Alpes-Côte d'Azur (LPO)
- Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement du Pays d'Aix (CPPI)
- Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée (CERPAM)
- Groupeement d'intérêt cynégétique et faunistique du Grand Site Sainte-Victoire
- Fédération Départementale des Caves Coopératives des Bouches-du-Rhône
- Syndicat AOC Huile d'Olive de Provence
- Syndicat AOC Huile d'Olive d'Aix en Provence
- Syndicat AOC des Vins Côtes de Provence
- Association des Vignerons de Sainte-Victoire
- Association pour le développement de l'agriculture provençale (ADAP)

Forêt

- Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs des Bouches-du-Rhône
- Association pour le Reboisement et la Protection du Congle-Sainte-Victoire (ARPCV)

Promotion du territoire-accueil du public

- Bouches-du-Rhône Tourisme
- Offices de Tourisme d'Aix-en-Provence, Jouques, Peyrolles, Venelles, Fuveau, La Roque d'Anthéron et Syndicat d'initiative de Puylobier
- Comité Départemental de la Fédération Française de Montagne et Escalade des Bouches-du-Rhône
- Comité Départemental de la Fédération Française de Randonnée Pédestre des Bouches-du-Rhône
- Comité Départemental de la Fédération Française de Cyclisme des Bouches-du-Rhône
- Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne, section des Bouches-du-Rhône
- Association Sainte-Victoire (ASV)
- Association Les Amis de Sainte-Victoire
- Association des Excursionnistes provençaux (AEP)
- Association Le Loubatas
- Association Patapontes de Sainte-Victoire
- Association AIL de Roussel
- Association Jouques Génération Raid

ARTICLE 4 : Le Comité de pilotage est co-présidé par M. le Préfet des Bouches du-Rhône ou son représentant et par M. le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant. Le Comité scientifique et technique est présidé par M. le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant.

ARTICLE 5 : Le Comité de pilotage et le Comité scientifique et technique se réunissent au moins une fois par an. Ils peuvent se réunir de façon conjointe. Ils peuvent associer à leurs réunions toute personne dont les compétences leur paraissent utiles.

ARTICLE 6 : Le secrétariat des comités est assuré par la métropole Aix-Marseille-Provence

ARTICLE 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Marseille et/ou du Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône et du Var

ARTICLE 8 : la Secrétaire générale adjointe de la Préfecture des Bouches-du-Rhône
le Secrétaire général de la Préfecture du Var
le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône)
le Sous-Préfet de Brignoles (Var)
le Président de la Métropole Aix Marseille Provence
la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région PACA

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône et du Var

Marseille le, **2 MAI 2018**

Pierre DARTOUT

Toulon le, **02 MAI 2018**

Jean-Luc VIDELAÏNE

		
Métropole Aix-Marseille-Provence	République Française	Département des Bouches du Rhône

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 13 décembre 2018

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 179 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :
Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Patrick APPARICIO - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - Mireille BALLETTI - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Moussa BENKACI - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Auguste COLOMB - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Nouria DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY-OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Claude FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Michel LAN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSÈS - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - Richard MIRON - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Yves WIGT - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 13 Décembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 17 janvier 2019

Métropole Aix-Marseille-Provence
ENV 003-5211/18/CM

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT représenté par Olivier FREGEAC - Serge ANDREONI représenté par Nicolas ISNARD - Philippe ARDHUIN représenté par Richard MALLIÉ - René BACCINO représenté par Marie-Josée BATTISTA - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Guy BARRET représenté par Olivier GUIROU - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Pierre GIORGI - Patrick BORÉ représenté par Patrick GHIGONETTO - Nadia BOULAINSEUR représentée par Josette FURACE - Valérie BOYER représentée par Frédéric DOURNAYAN - Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD - Bruno CHAIX représenté par Jean MONTAGNAC - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Michèle EMERY - Pierre COULOMB représenté par Joël MANCEL - Sophie DEGIOANNI représentée par Jean-Louis CANAL - Jean-Claude DELAGE représenté par Richard FINDYKIAN - Christian DELAVET représenté par Frédéric GUINIERI - Bernard DESTROST représenté par Roland GIBERTI - Sylvaine DI CARO représentée par Alexandre GALLESE - Bruno GILLES représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Georges GOMEZ représenté par Maxime TOMMASINI - Michel ILLAC représenté par Marc POGGIALE - Mireille JOUVE représentée par Danièle GARCIA - Nathalie LAINE représentée par Roland MOUREN - Laurence LUCCIONI représentée par Marie-Louise LOTA - Marcel MAUNIER représenté par Jacques BESNAÏNOU - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Roger MEI représenté par Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric COLLART - Roger PELLENC représenté par Robert DAGORNE - Christian PELLICANI représenté par Patrick PIN - Claude PICCIRILLO représenté par Régis MARTIN - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Roland POVINELLI représenté par Georges CRISTIANI - René RAIMONDI représenté par Yves WIGT - Maryvonne RIBIERE représentée par Sandra DUGUET - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Guy TEISSIER représenté par Martine VASSAL - Jean-Louis TIXIER représenté par Jérôme ORGEAS - Jocelyne TRANI représentée par Jeanne MARTI - Patrick VILORIA représenté par Xavier MERY - David YTIER représenté par Michel ROUX.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :
Christian AMIRATY - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Bernard JACQUIER - Jean-Marie LEONARDIS - Michel MILLE - Stéphane PAOLI - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Maryse RODDE - Eric SCOTTO - Marie-France SOURD GULINO - Philippe VERAN - Frédéric VIGOUROUX - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :
Samia GHALI représentée à 11h25 par Roland CAZZOLA - André JULLIEN représenté à 11h43 par Henri CAMBESSEDES - Jean-Pierre BAUMANN représenté à 12h15 par Dany LAMY - Danielle MILON représentée à 12h28 à Gérard GAZAY - Jean-Claude GAUDIN représenté à 12h30 par Laure-Agnès CARADEC - Richard MALLIÉ représenté à 12h30 par Daniel GAGNON - Catherine PILA représentée à 12h45 par Solange BIAGGI - Carine ROGER représentée à 12h45 par Michel AZOULAI - Michel DARY représenté à 12h50 par Marie-France DROPY- OURET - Chrystiane PAUL représentée à 13h00 par Josette VENTRE - Lionel ROYER-PERREAUT représenté à 13h00 par Nathalie FEDI - Jean-Claude MONDOLINI représenté à 13h10 par Marie-Claude MICHEL - Pascale MORBELLI représentée à 13h10 par Loïc GACHON - Frédéric COLLART représenté à 13h15 par Béatrice ALIPHAT - Mireille BALLETTI représentée à 13h15 par Marie-Christine CALATAYUD - Sandrine D'ANGIO représentée à 13h15 par Stéphane RAVIER - Jean-François CORNO représenté à 13h20 par Jean-Pascal GOURNES - Yves MORAINÉ représenté à 13h20 par Sylvia BARTHELEMY.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :
Roger RUZE à 11h00 - Philippe GRANGE à 11h43 - Georges ROSSO à 11h43 - Christophe MASSE à 11h45 - Moussa BENKACI à 12h00 - Yves MESNARD à 12h30 - Patrick PIN à 12h30 - Jacques BOUDON à 12h40 - Yves WIGT à 12h45 - Marie MUSTACHIA à 12h50 - Roland MOUREN à 13h00 - Albert GUIGUI à 13h00 - Jean-Claude FERAUD à 13h05 - Eliane ISIDORE à 13h10 - Gaby CHARROUX à 13h10.

Métropole Aix-Marseille-Provence
ENV 003-5211/18/CM

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 003-5211/18/CM ■ Candidature au renouvellement du Label Grand Site de France de Concors et Sainte-Victoire MET 18/826/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence, Territoire du Pays d'Aix, a, par délibération, intégré le Grand Site Sainte-Victoire, dont elle s'est engagée à poursuivre le projet de territoire autour du Label Grand Site de France.

Après une première attribution du Label Grand Site de France en 2004 puis en 2011, une démarche de candidature à un deuxième renouvellement de la labellisation a été lancée en février 2018, dans le cadre d'une Opération Grand Site. Cette démarche proposée par l'Etat aux collectivités territoriales, est portée localement par la DREAL Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, pour répondre aux difficultés que posent l'accueil des visiteurs et l'entretien des sites classés de grande notoriété soumis à une forte fréquentation. Elle poursuit trois objectifs : restaurer et protéger la qualité paysagère, naturelle et culturelle du site, améliorer la qualité de la visite et favoriser le développement socio-économique dans le respect des habitants. La finalité étant d'accompagner le territoire vers l'obtention du label Grand Site de France.

La Métropole est donc amenée à instruire une nouvelle demande d'attribution du label Grand Site de France dans un environnement radicalement différent des deux précédentes candidatures :

En effet :
- si le périmètre précédemment labellisé était organisé autour du site classé Sainte-Victoire, le classement de Concors en 2013 a englobé la partie varoise du massif, hors des limites territoriales historiques du Grand Site Sainte-Victoire ;
- la dissolution du syndicat mixte départemental des massifs Concors Sainte-Victoire, gestionnaire du site et attributaire du Label jusque fin 2016 a été suivie de son intégration à la Métropole Aix-Marseille-Provence en tant que direction au sein du Territoire du Pays d'Aix, ce qui a impliqué la mise en place d'outils de gouvernance du site adaptés à ce nouveau contexte ;
- les attentes de l'État en matière de labellisation ont évolué. Il ne s'agit plus d'inscrire uniquement des projets d'aménagement liés à l'accueil du public ou à la réhabilitation de sites dégradés, mais aujourd'hui de proposer l'intégration des habitants et acteurs sociaux et économiques au portage et au développement du Label.

Ces évolutions rendent nécessaires une redéfinition des limites du site, modification profonde de la méthode d'élaboration et de portage du dossier, d'association des partenaires et acteurs, enfin, d'attribution pérenne de crédits.

Un Comité de pilotage et un Comité scientifique et technique ont également été créés pour accompagner la constitution du dossier et éventuellement, accompagner la mise en œuvre du projet pour les 6 prochaines années. Leur création a relevé d'un arrêté préfectoral interdépartemental.

La construction de cette nouvelle candidature a donc demandé une démarche de co-construction par les élus et l'ensemble des partenaires locaux, selon une méthodologie spécifique de gestion de projet, de logiques d'acteurs et d'animation de réunions. Elle a bénéficié pour ce faire d'une équipe technique pluridisciplinaire et de l'appui d'un expert du réseau des Grands Sites de France. Le dialogue territorial a été placé au cœur de cette démarche avec de nombreuses réunions spécifiques : le Comité de gestion du Grand Site a été réuni spécifiquement à 4 reprises, 3 sessions du Comité de pilotage ont été organisées, la société civile a participé à 3 Comités technique et scientifique et une dizaine de séminaires internes ont

Signé le 13 Décembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 17 janvier 2019

Métropole Aix-Marseille-Provence
ENV 003-5211/18/CM

été organisés. En parallèle, des entretiens ont été menés avec les représentants des communes et intercommunalités varoises concernées par le site classé de Concors, au titre de la révision du périmètre. Enfin, une lettre d'information mensuelle a été adressée aux membres du Comité de gestion tout au long de la démarche, qui a débuté en février 2018.

Ces travaux ont abouti à la définition d'un nouveau périmètre pour le territoire du Grand Site, comptant près de 50 000 hectares contre 35 000 historiquement. Suivant la volonté de l'État, il intègre la totalité du site classé de Concors et porte désormais sur 17 communes avec l'intégration de Pourrières, Rians et Meyreuil.

Ces nouvelles limites s'appuient sur une volonté forte des élus concernés, le caractère identitaire confirmé par des études paysagères et le site Natura 2000. Elles ont également été basées sur leur opérationnalité future pour la mise en œuvre du projet de territoire. Les modifications majeures concernent, outre l'intégration du site classé de Concors sur les communes de Rians et Pourrières, celle de la plaine agricole de Meyrargues, l'élargissement à l'entité paysagère du massif de Vautubière en limite de la route départementale D23 et au sud jusqu'à la route nationale RN7 permettant d'intégrer la récente Zone Agricole Protégée de Pourrières et d'assurer des continuités géomorphologique, de biodiversité et paysagère avec les Monts-Auréliens et la Sainte-Baume.

Tous les acteurs ont souligné que ce nouveau périmètre devait se traduire par une nouvelle identité donnée au territoire. Il a ainsi été proposé par le Comité de gestion et validé en Comité de pilotage que son nom devienne « Grand Site Concors Sainte-Victoire » et que le logotype existant soit simplement adapté en rajoutant « Concors » devant « Sainte-Victoire ».

Le projet de territoire, élaboré pour les 6 prochaines années (2019-2025), se veut partagé, avec l'engagement de tous, partenaires institutionnels, acteurs locaux, populations. Il a vocation à être porté dans ses actions de terrain, par tous les acteurs, propriétaires et maîtres d'ouvrage du territoire, chacun pour ce qui le concerne (communes, département, associations, propriétaires, …), le tout, dans l'esprit « Label ». Il s'organise autour de 5 ambitions déclinées chacune en objectifs stratégiques, à chaque acteur ensuite de les traduire en actions à inscrire dans sa feuille de route :
- Ambition 1 : un territoire d'excellence patrimoniale « Poursuivre et renforcer la protection, la restauration et la gestion durable des qualités paysagères et environnementales ».
- Ambition 2 : un territoire d'accueil maîtrisé « Améliorer la qualité de la découverte et de la fréquentation ».
- Ambition 3 : un territoire de développement durable « Développer un territoire durable et identitaire ».
- Ambition 4 : un territoire de partage « Gérer et porter les valeurs du Grand Site, partager l'identité et l'esprit des lieux ».
- Ambition 5 : un territoire à la dynamique urbaine choisie.

Cette dernière évolution permettra au Grand Site Sainte-Victoire d'intervenir désormais en tant que coordonnateur de la démarche Label qui pourra se positionner, suivant les actions menées, en tant qu'opérateur direct, animateur du travail commun ou comme partenaire technique et scientifique.

La mise en œuvre de ce projet nécessitera l'adaptation d'un budget spécifique de façon à répondre au niveau d'exigence de la labellisation.

De même, l'extension du périmètre proposé entrainera la mise en place de partenariats avec les intercommunalités du Var. Il s'agit de la Communauté d'Agglomération Provence Verte, de la Communauté de Communes Provence Verdon, du Syndicat Mixte de Pays Provence Verte et de l'Office de Tourisme de la Provence Verte dont les compétences sont en lien avec les espaces naturels afin que la maîtrise d'ouvrage et les financements sur cette partie du territoire soient adaptés aux objectifs de la labellisation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Signé le 13 Décembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 17 janvier 2019

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Environnement, et notamment les articles L 341-1 à L 341-22 relatifs aux sites ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, et notamment l'article 150 ;
- La circulaire du 21 janvier 2011 relative à la politique des Grands Sites NOR : DEVL1027436C ;
- Le décret du 15 septembre 1983 portant classement parmi les sites du département des Bouches- du Rhône du massif de la montagne Sainte-Victoire sur les communes d'Aix-en-Provence, Beaurecueil, Puylobier, Saint-Antonin-sur-Bayon Saint-Marc-Jaumegarde et Vauvenargues ;
- Le décret du 23 août 2013 portant classement parmi les sites des départements des Bouches-du-Rhône et du Var du massif du Concors sur les communes d'Aix-en-Provence, Jouques, Meyrargues, Peyrolles, Puylobier, Saint-Marc-Jaumegarde, Vauvenargues, Venelles, Pourrières et Rians ;
- Les décisions ministérielles du 17 juin 2004 accordant le label Grand Site de France et du 28 janvier 2011 accordant le renouvellement de ce label ;
- La circulaire du 21 janvier 2011 du Ministère de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du logement, relative à la politique nationale des Grands sites ;
- L'arrêté préfectoral du 17 octobre 2016 mettant fin à l'exercice des compétences du syndicat mixte départemental des massifs Concors Sainte-Victoire ;
- L'arrêté inter-préfectoral du 2 mai 2018, portant création d'un Comité de pilotage et d'un Comité technique et scientifique, dans le cadre de la mise en œuvre du projet de territoire « Sainte-Victoire Grand Site de France » porté par la Métropole Aix Marseille Provence ;
- La délibération n°ENV 004-1135/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 portant dissolution du Syndicat Mixte Départemental des massifs Concors et Sainte-Victoire - Modalités d'intégration, d'organisation et de gouvernance au sein de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence pour pérenniser l'action du Grand Site Sainte-Victoire ;
- La délibération n°ENV 001-1443/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 portant dissolution du Syndicat Mixte Départemental des massifs Concors et Sainte-Victoire - Modalités d'organisation pour pérenniser l'action du Grand Site Sainte-Victoire.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Le territoire d'exception que constituent les sites classés de la montagne Sainte-Victoire et du massif de Concors, ainsi que leurs franges et piémonts.
- La gouvernance de ce territoire, mise en place par la Métropole Aix-Marseille-Provence, autour notamment du Comité de gestion, du Comité de pilotage et du Comité technique et scientifique.
- La volonté de l'État d'inclure la totalité du site classé de Concors au territoire à labelliser Grand Site de France et la confirmation des communes de Meyreuil, Pourrières et Rians d'intégrer ce périmètre.
- Le bilan du Grand Site Sainte-Victoire, faisant état d'un bon état patrimonial, d'un contexte évolutif positif et offrant un accueil de qualité.
- Le projet de territoire pour la période 2019-2025, co-construit avec l'ensemble des partenaires institutionnels, professionnels et locaux du Site.
- Les enjeux de préservation et de gestion liés à cet espace reconnu par l'Etat et porté par un engagement fort de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Signé le 13 Décembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 17 janvier 2019

Délibère

Article 1 :

Sont adoptés les éléments de la demande de renouvellement de la labellisation Grand Site de France de Sainte-Victoire et Concors, en particulier le nouveau périmètre tel que présenté, la proposition de mise en cohérence du nom du Site et sa déclinaison graphique, et les ambitions du projet de territoire 2019-2025.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à adresser à Monsieur le Préfet la demande de renouvellement de la labellisation Grand Site de France de Sainte-Victoire et Concors, accompagnée d'un dossier de candidature ;

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer la Déclaration d'engagement présentant sa motivation à demander le renouvellement de la labellisation Grand Site de France de Sainte-Victoire et Concors et ses engagements pour l'avenir ;

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Agriculture

Christian BURLE

Signé le 13 Décembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 17 janvier 2019

DOSSIER DE CANDIDATURE AU RENOUVELLEMENT DU LABEL GRAND SITE DE FRANCE CONCORS SAINTE-VICTOIRE

réalisé par l'équipe d'études ONF (BE Provence) – Coloco – Pérenne urbanistes,
en collaboration fine avec Jean-Marie PETIT, expert auprès du RGSF,
avec la participation des élus et techniciens de la Direction du Grand Site
et des partenaires de la Gouvernance
du label Grand Site de France Concors Sainte-Victoire

Directeur du Grand Site, responsable de la publication : Cyrille NAUDY

Directrice adjointe, en charge du dossier : Sophie GEORGENTHUM

Coordination et mise en page : ONF (Valérie MORA et Corinne MIRANDA) et Sophie GEORGENTHUM



Direction du Grand Site Concors Sainte-Victoire
66, Route de Meyreuil - La Ferme
13100 Beaucueil

EDITION : JANVIER 2019 - Ajustée août 2019

